



Protestations sociales, révolutions civiles

Transformations du politique
dans la Méditerranée arabe

sous la direction de
Sarah Ben Mefissa
& Elandine Destremau

REVUE
TIERS MONDE

ARMAND COLIN

SOMMAIRE

PROTESTATIONS SOCIALES, RÉVOLUTIONS CIVILES

TRANSFORMATIONS DU POLITIQUE DANS LA MÉDITERRANÉE ARABE

Sous la direction de Sarah Ben Néfissa, Blandine Destremau

Sarah Ben Néfissa

- Mobilisations et révolutions dans les pays de la Méditerranée arabe à l'heure de
« l'hybridation » du politique 5
Égypte, Liban, Maroc, Tunisie

MOBILISATIONS SOCIALES ET POLITIQUES : LES SOCIÉTÉS EN MOUVEMENT

Amin Allal, Karine Bennafla

- Les mouvements protestataires de Gafsa (Tunisie) et Sidi Ifni (Maroc) de 2005 à 2009 27
Des mobilisations en faveur du réengagement de l'État ou contre l'ordre politique ?

Antoine Dumont

- De Redeyef à Nantes : mobilisation sociale et migration internationale 47

Marie-Noelle AbiYaghi, Myriam Catusse

- « Non à l'État holding, oui à l'État providence » 67
Logiques et contraintes des mobilisations sociales dans le Liban de l'après-guerre

Marie Duboc

- La contestation sociale en Égypte depuis 2004 95
Précarisation et mobilisation locale des ouvriers de l'industrie textile

Nathalie Bernard-Maugiron

- Nouvelles stratégies de mobilisation et réforme du droit de la famille 117
La « loi sur le khul' » en Égypte

Laure Guirguis

- Contestations coptes contemporaines en Égypte 139

Bouchra Sidi Hida

- Mobilisations collectives à l'épreuve des changements au Maroc 163

Sommaire

Sabine Planel

Mobilisations et immobilisme dans l'arrière-pays de Tanger-Med
Effet des contradictions de la réforme de l'État

189

RÉVOLUTIONS CIVILES : LE BASCULEMENT DU POLITIQUE

Michaël Béchir Ayari

Des maux de la misère aux mots de la « dignité »
La révolution tunisienne de janvier 2011

209

Larbi Chouikha, Éric Gobe

La force de la désobéissance : retour sur la chute du régime de Ben Ali

219

Sarah Ben Néfissa

Ces 18 jours qui ont changé l'Égypte
Révolution civile et politique

227

ABSTRACTS

237

INTRODUCTION

MOBILISATIONS ET RÉVOLUTIONS DANS LES PAYS DE LA MÉDITERRANÉE ARABE À L'HEURE DE « L'HYBRIDATION » DU POLITIQUE

Égypte, Liban, Maroc, Tunisie

Sarah Ben Néfissa*

*Ce numéro est dédié à Mohamed Saïd Sayyid
qui a rêvé de la révolution égyptienne,
l'a préparée mais ne l'a pas vécue¹.*

L'appel à contribution de ce numéro spécial de la *Revue Tiers Monde* a été publié en avril 2009. Il visait notamment à nuancer certaines images développées à propos des sociétés de la région, celles de sociétés « vides d'acteurs sociaux et politiques » (Duterne, 2009, p. 8) car « soumises » à un certain nombre de surdéterminations comme l'islamisme, l'autoritarisme, la mondialisation, le communautarisme, les conflits régionaux etc. Face à cette image de la « soumission », l'appel à contribution souhaitait mettre l'accent sur le phénomène presque *contraire*, à savoir la « mobilisation ». L'intuition de départ reposait sur le constat d'une montée des mobilisations sociales, non seulement en Égypte et en Tunisie mais également en Algérie et au Maroc. Le numéro devait paraître en 2010. Le retard atteste de la difficulté à intégrer le phénomène des mouvements sociaux comme « objet de recherche légitime » dans le champ scientifique francophone spécialisé sur la région. Les pays couverts par les contributions à ce numéro se limitent au Maroc, au Liban, à la Tunisie et à l'Égypte.

* IRD – UMR 201, sarah.ben-nefissa@orange.fr

1. Le Dr. Mohamed Saïd Sayyid a été le vice-directeur du Centre des études politiques et stratégiques d'Al Ahram. Il est décédé en 2009. C'est un politologue, activiste des droits de l'homme, membre du collectif Kifaya et fondateur du journal des « mouvements sociaux », *Al Badil*, arrêté pour des raisons financières. Il s'est rendu célèbre en 2005 par le discours virulent qu'il adressa directement à Hosni Moubarak lors d'une rencontre de ce dernier avec les intellectuels égyptiens. Jamais Hosni Moubarak n'avait été traité publiquement de cette manière.

Un tel constat est d'autant plus étonnant que la littérature sur les mouvements sociaux est devenue centrale dans les sciences sociales et politiques françaises, comme l'atteste l'importante littérature qui les concerne, suite notamment à l'importation de nouveaux cadres d'analyse issus du monde académique anglo-saxon (Mathieu, 2004). Il est significatif que le dernier ouvrage collectif consacré à cette thématique sur les pays de la région ne soit pas issu du milieu scientifique ou académique. Il s'agit de l'ouvrage du Centre tricontinental intitulé : *État des résistances dans le Sud – 2010 Monde Arabe* (Duterme, 2009).

Au moment du « bouclage » du numéro, Ben Ali en Tunisie et Moubarak en Égypte sont chassés du pouvoir à la suite de deux révolutions. Nous avons décidé d'inclure des articles à leur propos. Cette initiative n'est pas liée à la volonté de « coller aux événements ». Mais ces deux révolutions ont confirmé nos intuitions de départ, contenues dans l'appel à contribution, mais également dans la première mouture de l'introduction rédigée en septembre 2010. L'argumentation principale était de poser que le « non-passage à la démocratie » des pays de la zone n'infirme pas l'importance d'analyser les mouvements sociaux de ces pays. Elle affirmait la nécessité d'intégrer leur analyse dans le cadre du phénomène de « l'hybridation » du politique consécutif à la mondialisation à partir des travaux qui ont renouvelé l'approche des régimes politiques dans le monde. Mais la question « transitologique » n'est pas la seule mise en cause dans la difficulté de reconnaître et d'analyser les mobilisations collectives des pays de la région.

Le second obstacle est lié à l'importance des mouvements politiques à référent islamique et qui sont jusqu'à aujourd'hui les principales forces de l'opposition dans la majorité de ces pays (Burgat, 2005). À cette réalité, il convient d'ajouter la grande faiblesse des oppositions politiques de type « laïc » et, notamment, la faiblesse des mouvements politiques pour lesquels le « mouvement social » est fondamental, les oppositions de la gauche.

Pourtant, plusieurs initiatives scientifiques ont tenté de baliser la thématique des mouvements sociaux sur la région (Le Saout, Rollinde, 1999 ; Dorronsoro, 2005), avec notamment un ouvrage coordonné par Monia Bennani-Chraïbi et Olivier Fillieule (2003). Ce dernier est devenu la référence incontournable des travaux portant sur cette thématique dans la région. Son avant-propos, intitulé significativement « Appel d'air(e) », s'attache justement à remettre en cause de manière radicale le culturalisme des approches de cette aire géographique et, notamment, la polarisation des recherches sur l'islamisme. De même, sa longue introduction théorique vise clairement à la normalisation des approches sur les pays de la région en termes de « mouvements sociaux ».

L'argument principal des auteurs est de mettre en cause l'existence d'une différence ontologique entre les pays démocratiques et les pays non démocratiques en ce qui concerne les mobilisations et les protestations sociales. L'un des auteurs est Olivier Fillieule. Ce dernier est l'un des principaux auteurs qui ont

porté des critiques fondamentales à l'un des concepts majeurs de la littérature sur les mouvements sociaux, celui de « structures des opportunités politiques ». Ses critiques sont fondamentales mais il est possible de leur donner une portée plus systématique à partir du renouvellement général des théories portant sur les régimes politiques dans le monde.

STRUCTURES DES OPPORTUNITÉS POLITIQUES ET HYBRIDATION DES RÉGIMES

Le concept de « structure des opportunités politiques » met l'accent sur l'importance d'analyser l'apparition et le développement des mouvements sociaux dans le cadre notamment de leur environnement et contexte politique et de ne pas limiter leur analyse au repérage des différentes ressources dont disposent les mouvements sociaux qui relèvent de la « théorie de la mobilisation des ressources ». Pour Charles Tilly et Sidney Tarrow (2008), « la politique du conflit » varie dans l'espace et dans le temps, en fonction des caractéristiques des régimes politiques et s'organise aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur des instances institutionnelles. Les deux auteurs ont ainsi bâti un modèle des régimes politiques à partir de deux critères : démocratiques et non démocratiques ; forte capacité et faible capacité des États. À partir de ce modèle, les auteurs ont mis en exergue quatre types de régimes politiques auxquels correspondent quatre types de conflits. Si les régimes démocratiques à forte capacité sont les terres d'élection des mouvements sociaux, ce n'est pas le cas pour les trois autres. Les régimes non démocratiques à forte capacité présentent à la fois des oppositions clandestines et de brefs affrontements qui se terminent généralement par la répression. Les régimes non démocratiques et à faible capacité étatique connaissent des guerres civiles. Enfin, les régimes démocratiques à faible capacité étatique abritent une part disproportionnée de coups d'État militaires et des rivalités entre groupes linguistiques, religieux ou ethniques (*idem*, pp. 86-121).

Plusieurs critiques ont été adressées à ce modèle de la part d'Olivier Fillieule et également de Lilian Mathieu (Fillieule, Mathieu, Péchu, 2009, pp. 530-539 ; Fillieule, 2005 ; Mathieu, 2004). Les critiques ont porté principalement sur la nature « structuraliste », « objectiviste », non dynamique et non relationnelle de la notion de « structure des opportunités politiques ». Elle présuppose notamment une sorte d'étanchéité entre le champ politique et l'espace des protestations. Elle ne tient pas du tout compte de la manière dont les structures étatiques et politiques interagissent avec les mouvements protestataires. De même, cette notion n'intègre pas suffisamment la capacité des collectifs mobilisés à créer eux-mêmes des opportunités qui sont à la fois le produit de conditions objectives et de perceptions subjectives. Pour ces auteurs, l'opportunité politique est, dans la réalité, le produit d'une co-construction permanente. Les critiques

d'Olivier Filleule et de Lilian Mathieu sont parfaitement justifiées et de nombreux exemples montrent comment les régimes autoritaires des pays de la Méditerranée du Sud ne sont pas des systèmes figés qui ne s'adaptent pas aux événements et mouvements contestataires. À titre d'exemple, les changements constatés ces dernières années dans l'attitude du régime politique égyptien envers les mouvements protestataires sont significatifs. Ce dernier accepte l'existence *de facto* des manifestations publiques, des *sit-in* et des grèves, malgré la législation draconienne qui limite jusqu'à rendre impossible l'exercice de ces formes d'actions relatives aux libertés publiques. C'est ce que montre le texte de Marie Duboc qui insiste sur la multiplication des mouvements sociaux dans le milieu du travail malgré l'inféodation au régime du syndicat officiel des travailleurs (Longuenesse, 2007 ; Gobe, 2006).

Si Olivier Filleule a prononcé le requiem de la notion de « structures des opportunités politiques » (Filleule, 2005), la thèse de « l'hybridation du politique » à l'heure de la mondialisation (Camau, Massardier, 2009) contribue à la faire « voler en éclat ». Michel Camau parle de « zones grises » pour exprimer le fait que dans le cadre de la mondialisation et de ses impacts sur les capacités des États, les distinctions tranchées entre régimes autoritaires et régimes démocratiques tendent aujourd'hui à s'estomper (Camau, 2006). Une transformation générale des régimes politiques à l'échelle mondiale est en train de s'opérer sous l'effet d'un « double *bind* » produit par les contradictions entre mondialisation et démocratisation. La globalisation des marchés, les nouvelles techniques de communication et la gouvernance multi-niveaux traduisent un mouvement de recomposition qui entame la souveraineté des États et, partant, celle des peuples territorialement définis. Pour Michel Camau, « la mondialisation émancipe de la glèbe étatique les enjeux et les ressorts des relations sociales et politiques, tandis que la démocratisation est censée universaliser à l'échelle des États territoriaux un dispositif procédural de représentation et de participation axé sur le principe électif et ses corollaires. Ces poussées contradictoires mettent à mal la cohérence des régimes et la pertinence des catégories d'analyses favorisant une pluralisation irréductible aux canons de la démocratie libérale » (*idem*, p. 50). Elles dessinent une « zone grise » de configurations politiques qui montrent les limites de la distinction classique entre régimes autoritaires et régime démocratiques et mettent l'accent sur un phénomène d'hybridation des régimes à l'échelle mondiale.

Si les « vieilles démocraties » vivent un sentiment général de « déficit démocratique » et de crise du politique², les régimes autoritaires, sous la pression des opinions publiques et des bailleurs de fonds internationaux, sont

2. Faible représentativité des élites au pouvoir, poids des *lobbies* économiques dans les décisions politiques, abstentionnisme électoral et désaffection généralisée vis-à-vis des partis politiques ou des syndicats etc.

contraints de donner des gages d'ouverture démocratique aux acteurs nationaux et internationaux. Ils subissent ainsi des formes de « pluralisme par défaut » qui mettent à mal le critère du pluralisme politique, comme mode distinctif des types de régimes, qui perd ainsi toute sa pertinence. Plus avant, l'idée d'une typologie opposant, sur un mode strictement binaire, régimes démocratiques et autoritaires semble, dans son entier, tombée en désuétude et renforce la thèse d'une hybridation généralisée des régimes.

Une des conséquences les plus importantes de l'hypothèse d'un processus d'hybridation des régimes est de remettre en cause, partiellement du moins, la typologie des formes de l'action collective telle que corrélée à la nature des régimes politiques et explicitée par Sydney Tarrow et Charles Tilly (2008). À partir de cette hypothèse, il semble désormais difficile de réserver les mouvements sociaux aux régimes démocratiques et les oppositions clandestines et les brefs affrontements aux régimes autoritaires. S'il y a un processus d'hybridation des régimes politiques, il est peut-être également possible de poser l'hypothèse d'un processus d'hybridation des formes de l'action collective dans le monde.

Les contributions à ce numéro spécial montrent la justesse d'une telle hypothèse. Ce que l'on dénomme les « événements de Gafsa » en Tunisie se sont développés dans le cadre d'un régime politique autoritaire, voire sécuritaire, et, surtout, d'un État qui présente une très forte « capacité » de contrôle (Hibou, 2006). Les éléments mis en avant par Amin Allal et Karine Bennafla montrent qu'il s'agit bien d'un mouvement social et d'une mobilisation de longue haleine qui n'a rien à voir avec une émeute ou une action sporadique et violente. Les mêmes propos peuvent être émis à propos de l'Égypte de ces dernières années. La multiplication exponentielle des protestations sociales est apparue au moment même où le régime politique a renforcé sa clôture autoritaire sur le plan politique, et syndical avec notamment la poursuite de l'inféodation du syndicat des travailleurs comme l'ont montré les dernières élections de renouvellement de ses instances dirigeantes (Clément, 2007). Une clôture politique institutionnelle peut ne pas être contradictoire avec une mutation fondamentale des rapports entre l'État et la société (Ben Néfissa, 2010). De même, l'exemple égyptien montre la diversité des répertoires de l'action collective, de leurs espaces et de leurs acteurs. Les coupures de routes, les émeutes dans les quartiers populaires et les actions violentes et sporadiques coexistent avec de longues mobilisations comme celles des fonctionnaires des impôts en 2008, des experts du ministère de la Justice en 2009.

« PLURALISME PAR DÉFAUT » ET MOBILISATIONS DES RESSOURCES

Une des questions centrales posée aux mouvements et protestations sociales en contexte autoritaire est celle du coût très élevé de l'engagement dans l'action

collective et de l'importance de la stratégie du « passager clandestin »³. La répression et les différentes formes de dissuasion dont disposent les appareils sécuritaires de la région favorisent ce dernier comportement. La question du coût de l'engagement a ainsi des conséquences directes sur les profils des groupes contestataires et leurs objectifs. Il est clair que les mobilisations politiques concernent de manière générale les élites intellectuelles et éduquées des pays de la région qui jouissent d'une certaine protection internationale. Ce n'est pas le cas des autres couches sociales qui sont principalement mobilisées par des questions catégorielles et sociales relatives au chômage, aux conditions du travail, au niveau de vie, au logement et à l'accès aux services et équipement collectifs. En ce qui concerne les mobilisations dans le milieu du travail, la question du coût de l'engagement est une variable qui montre son importance. En Égypte, les fortes mobilisations concernent principalement les usines du secteur public en voie de privatisation et de plus en plus la fonction publique. La garantie de l'emploi favorise la mobilisation.

La question du coût de l'engagement met donc l'accent sur l'importance de l'analyse des types de ressources et de compétences que mobilisent les groupes protestataires et contestataires dans cette région du monde. Là également, l'hypothèse d'une hybridation des formes de l'action collective peut être d'un apport précieux. Il est possible de dire que le « pluralisme par défaut » mis en avant par Michel Camau peut avoir pour conséquence l'allègement des coûts, particulièrement importants, de l'engagement dans l'action collective, et de permettre ainsi le développement des mouvements sociaux. La recomposition des scènes protestataires (Geisser, Karam, Vairel, 2006) dans la région semble en effet étroitement liée au phénomène du poids plus important du « dehors » sur le « dedans ». Les acteurs d'un tel phénomène sont multiples. Les médias, les collectifs et organisations dites de la société civile et, enfin, les pressions étrangères et internationales sur les régimes de la région. Les révolutions tunisienne et égyptienne l'ont prouvé. La mise en exergue de ressources médiatiques, civiles et internationales ne doit toutefois pas conduire à sous-estimer les ressources internes et locales des mouvements sociaux. C'est ce que met en exergue l'article de Marie Duboc consacré aux grèves ouvrières dans deux usines textiles du Delta égyptien. Insistant sur la précarisation économique des secteurs sociaux les plus « stables », l'auteur analyse les ressources organisationnelles internes à ces grèves et construites à partir des réseaux sociaux locaux : familiaux, amicaux, de voisinage et d'entraide économique, comme les tontines.

3. La stratégie du « passager clandestin » fait référence à la thèse de Mancur Olson (1978) sur l'action collective. Inspiré par la théorie du choix rationnel, cet auteur pose que la stratégie et l'intérêt de l'individu, par rapport à l'action collective, l'incitent à rester en marge des mobilisations en laissant les autres en supporter le coût tout en espérant tirer profit de leurs éventuels succès...

LE POIDS DES MÉDIAS

La Tunisie et l'Égypte ont prouvé l'importance d'intégrer, dans l'analyse des mouvements protestataires et révolutionnaires, le rôle des médias. Larbi Chouikha et Eric Gobe parlent d'une Tunisie virtuelle comme caisse de résonance du mouvement protestataire et le texte de Sarah Ben Néfissa portant sur l'Égypte met l'accent sur l'importance de Facebook pour la mobilisation de la jeunesse égyptienne.

Mais bien avant ces révolutions, la scène protestataire de ces pays montre la reproduction, par les acteurs mobilisés, des formes et des répertoires de l'action collective existants sur le plan international et dont ils ont eu connaissance par la médiation des télévisions satellitaires, étrangères et arabes, et en premier lieu *Al Jazeera* : *sit-in*, manifestations, pétitions etc. (Chouikha, Gobe, 2009). Si ces formes d'action font partie des expériences sociales et politiques de ces pays, le poids des médias, extérieurs notamment, contribue à les renforcer et à leur donner une efficacité nouvelle. La recherche de la « visibilité » sur les plans interne et international montre la conscience que les acteurs ont du poids des médias internes et externes comme force de pression sur les régimes. Cette donnée est particulièrement claire dans l'Égypte de ces dernières années. La multiplication des protestations semble directement corrélée avec un processus de démonopolisation du champ médiatique et, en particulier, l'apparition des journaux indépendants et privés, des télévisions satellitaires et également d'Internet.

En l'absence de libertés d'expression et de publication sur le plan interne comme l'existence d'une presse pluraliste et d'émissions de télévision et de radio indépendantes, les acteurs mobilisés cherchent à faire connaître et à se protéger en utilisant les médias internationaux et les sites Internet. Le poids des médias ne remplace pas la force des logiques sociales (Neveu, 2009), les médias sont des acteurs qui ont leurs propres logiques et intérêts. Toutefois, en contexte autoritaire, l'allié médiatique est fondamental. Il n'est donc pas étonnant que les régimes de la région tentent de contrôler les médias et leurs impacts sociaux qui dépassent, et de loin, la question des mobilisations collectives. La publication récente de deux ouvrages collectifs consacrés aux médias dans la région est significative des types de mutations que les médias contribuent à exprimer, renforcer et même modifier (Gonzalez Quijano, Guaaybess, 2009 ; Mohsen-Finan, 2009). Certains spécialistes mettent l'accent sur l'émergence de nouveaux « espaces publics » dans la région grâce au décloisonnement des moyens médiatiques permettant la multiplication des voix contestataires qui déjouent la censure de l'État (Anderson, Eickelmann, 2009). D'autres spécialistes insistent sur les possibilités qu'offrent les nouveaux médias à l'expression individuelle et identitaire pour défier les tabous et les interdits liés aussi bien

aux appareils d'États qu'aux sociétés elles-mêmes. C'est ce que met en lumière l'article de Bouchra Sidi Hida à propos de l'initiative, rapidement réprimée, d'un collectif de jeunes marocains pour rompre le jeûne avant l'heure, en public, en plein mois de ramadan. L'auteur souligne le consensus entre le régime marocain et les forces politiques de l'opposition, islamiste et non islamiste, pour interdire une telle action. Elle pose ainsi l'hypothèse de l'apparition de « nouveaux mouvements » sociaux dans le Maroc d'aujourd'hui. Son article met en exergue la diversité des « causes » protestataires qui dépassent de loin les questions sociales et politiques « classiques ».

Si la question du statut de la femme est devenue désormais une question centrale dans les pays de la région, comme le montre l'article de Nathalie Bernard-Maugiron sur l'Égypte, aujourd'hui, d'autres types de causes « identitaires » ont émergé dans la région et notamment celles liées aux appartenances religieuses et communautaires. C'est ce que montre Laure Guirguis à propos des contestations coptes dans l'Égypte d'aujourd'hui qui s'inscrivent dans ce qu'elle dénomme « les modifications des régimes de la visibilité » après avoir été longtemps « tues » et cachées, « taboues ». Elles démasquent la fracture originaire de la nation égyptienne. Elles révèlent l'échec de la construction historique de l'unité nationale, bâtie sur le mythe de l'union « de la croix et du croissant ». Les contestations coptes coexistent aujourd'hui avec les revendications des Égyptiens bahaïs (Legeay, 2007) pour obtenir leur reconnaissance juridique de la part des services de l'état civil égyptien, qui ne reconnaît que les « trois religions révélées » à savoir l'Islam, le Christianisme et le Judaïsme.

Mais l'analyse du langage de type identitaire et communautaire employé par les acteurs de certains mouvements sociaux montre qu'il s'agit peut-être de la réinvention d'un collectif qui, tout en mettant l'accent sur son particularisme, négocie dans la réalité une plus grande insertion dans l'espace national et étatique (Picard, 2006). L'analyse développée par Amin Allal et Karine Bennafla sur les récits paradoxaux autour de « Gafsa la rebelle » et sur les guerriers montagnards du pays Aït Baamrane pourrait être sollicitée pour comprendre l'apparition récente en Égypte de la question des Bédouins du Sinai, qui protestent contre le traitement sécuritaire de la région de la part des pouvoirs publics, ou bien des populations nubienne à cause de leur déplacement à la suite de la construction du Haut Barrage dans les années 1960. C'est à une demande de renégociation des modalités de l'unité nationale que l'on assiste de la part des régions oubliées par le « miracle tunisien » et également de la part des coptes en Égypte. Là également, la thèse de l'hybridation du politique permet de poser l'hypothèse d'un processus d'hybridation entre les liens dits « communautaires » et les liens dits « citoyens ». Le langage « communautariste », parce que profondément social, n'est peut-être pas si lointain du langage des droits de l'homme et des droits sociaux (Ben Néfissa, 2011).

LES COLLECTIFS DE LA « SOCIÉTÉ CIVILE »

La seconde ressource mobilisable se réfère aux acteurs dits de la société civile, à savoir les collectifs et ONG des droits de l'homme.

Pendant longtemps, l'impact politique et social des collectifs de défense des droits de l'homme a été peu perceptible sur le plan interne à cause de la faiblesse, voire de l'inexistence de communication avec leurs propres sociétés, de la limitation de leur dialogue avec les seuls pouvoirs publics et avec les organisations étrangères et internationales (Tarrow, 2007). De même, la cooptation du nouveau personnel politique de certains régimes arabes, dans le vivier de ces collectifs dits de la société civile, a contribué à améliorer l'image internationale de certains régimes autoritaires.

Mais ces dernières années ont montré comment ces acteurs peuvent également jouer un rôle important sur le plan interne à ces pays à cause justement de leurs connexions internationales, source de la méfiance des régimes de la région à leur égard (Droz-Vincent, 2004). La formation de ces élites, leur connaissance des langues étrangères et leurs expériences internationales accordent à ces « cosmopolites enracinés » (Tarrow, 2007) un certain nombre de compétences et de ressources qu'ils peuvent convertir sur le plan interne à ces pays sous la forme d'expertise (Geisser, Karam, Vairel, 2006) et également d'aide et de soutien aux différentes mobilisations et mouvements sociaux.

Cela a été le cas en Égypte, notamment depuis les années 2004 et 2005. Un renforcement de leur rôle et de leur poids politique est apparu plus important que celui des partis politiques de l'opposition reconnue (Santucci, 2006). La multiplication des collectifs autour du répertoire des droits de l'homme a contribué à élargir et à spécialiser les thèmes traités : droits des victimes de la torture, soutien juridique aux droits de l'homme, droits des paysans, droits sociaux et économiques, défense des prisonniers, indépendance de la justice, défense de la sécurité sociale, droit au logement, défense du système de retraite, contrôle des élections et, enfin, liberté religieuse et droits syndicaux des travailleurs.

Ces collectifs interpellent les pouvoirs publics sur la base d'études, d'expertises, de rapports publiés sur leurs sites Internet ou sous la forme d'articles dans les journaux. Les avocats et les juristes de ces collectifs contestent également les différentes décisions administratives devant les tribunaux.

D'une certaine manière, il est possible de dire que les militants professionnels de ces organisations et collectifs dits de la société civile, qui ont été largement investis par les opposants politiques de ces pays, jouent le rôle de ce que Lilian Mathieu appelle « les militants par conscience », qui apportent leurs ressources, leurs compétences et leur savoir-faire aux mobilisations des groupes dominés, à partir de leur capital social (Mathieu, 2004).

Une des principales ressources des mobilisations collectives en situation autoritaire est donc incontestablement l'appel à l'extérieur et à l'opinion internationale par la médiation des médias ou des collectifs de la société civile. L'exemple du collectif de Kifaya, en 2004 et 2005, est symptomatique de ce phénomène. Sans les pressions américaines sur le régime égyptien à partir de la doctrine, aujourd'hui dépassée, du « Grand Moyen Orient », un tel collectif aurait difficilement pu s'exprimer. Les soulèvements qui ont présidé à la chute de Ben Ali et de Moubarak ont mis l'accent sur l'importance d'une telle ressource et il n'est pas exagéré de dire que les deux présidents déchus sont tombés *également* parce qu'ils ont perdu la bataille médiatique internationale. La fameuse attaque des manifestants de la Place Tahrir par les mercenaires du régime, sur des chevaux et des chameaux, diffusée par toutes les télévisions du monde, en est peut-être l'exemple le plus parlant, comme le montre l'analyse de Sarah Ben Néfissa sur les « 18 jours qui ont changé l'Égypte ».

Pendant longtemps, cette ressource a fait l'objet de stigmatisations de la part des régimes de la région et d'une certaine méfiance de la part de certaines sociétés alimentées pendant des décennies par les idéologies nationalistes post-indépendance, et également par les mouvements islamistes. Un des symptômes du phénomène est la faible présence de représentants de cette région du monde dans les différentes mobilisations altermondialistes et dans les différents forums sociaux. Ces dernières années ont toutefois montré la baisse d'efficacité interne d'un tel argument. Les protestations sociales égyptiennes de ces dernières années ont montré comment certaines d'entre elles cherchent le soutien des organisations internationales comme l'Organisation internationale du travail. Parfois également, le phénomène de « l'externalisation » des mouvements sociaux peut être le fait d'acteurs « insoupçonnables » par les régimes de la région, notamment les populations émigrées de ces pays. L'article d'Antoine Dumont est un exemple frappant de cette « internationalisation via la migration » du conflit de Gafsa. La fondation du « Collectif de Soutien aux Tunisiens de Redeyef » s'est faite dans la ville de Nantes car les originaires de cette région représentent une part importante de la population immigrée tunisienne de cette ville. La solidarité via la migration internationale n'est pas exempte de contradictions entre les acteurs. Les centaines de jeunes redehyefiens préféraient demeurer dans l'illégalité plutôt que de demander le statut de réfugié politique, comme le souhaitaient les activistes français. Un tel statut aurait exposé leur famille, restées en Tunisie, aux représailles du régime de Ben Ali.

Les collectifs des droits de l'homme ont donc contribué à « mondialiser » les sociétés de la région en diffusant la rhétorique internationale sur les droits de l'homme et la démocratie. Cette diffusion a eu notamment pour impact fondamental de modifier les modalités du langage contestataire dans ces pays.

RHÉTORIQUE INTERNATIONALE SUR LES DROITS DE L'HOMME ET HYBRIDATION DU LANGAGE PROTESTATAIRE

La diffusion de la rhétorique internationale dominante a également été le fait des organisations internationales et des pouvoirs publics de ces pays pour améliorer leur image de marque dans le monde. Les implicites de ce discours et des pratiques y afférentes ont été mises en exergue et critiquées aussi bien sur le plan général (Stoker, 1998) que concernant les pays de la région arabe (Ben Néfissa, 2000). Toutefois, dans le contexte autoritaire de la région, il est possible de poser l'hypothèse que la nouvelle doxa internationale peut parfois constituer une fenêtre d'opportunité pour l'expression sociale et politique et ainsi constituer une des ressources mobilisables pour les acteurs de la région. Ces derniers reformulent ce langage en fonction de leurs conditions locales et nationales. Le parcours original de l'expression « société civile » dans cette région du monde est, de ce point de vue, significatif. Introduite dans les années 1980 par les élites intellectuelles de l'opposition « laïque », elle fait aujourd'hui partie du vocabulaire politique, aussi bien des pouvoirs publics de la région, que des médias et des acteurs politiques islamistes qui se proclament les acteurs principaux et véritables des sociétés civiles. L'expression *mujtama' madani* (société civile) fait partie du langage et « l'au-nom-de-la-société civile » légitime non seulement des discours multiples, mais aussi des actions et des pratiques. Ces effets de réel sont d'autant plus importants qu'ils sont l'objet d'enjeux de taille en rapport avec l'aide internationale à la société civile. Mais ils recouvrent également des enjeux symboliques, économiques, politiques, religieux et identitaires sur le plan interne (Otayek, 2002 ; Pirotte, 2007).

Les articles qui composent le présent dossier apportent un nouvel éclairage au phénomène. Les modifications des politiques publiques des régimes de la région autour des thèmes bien cotés sur le plan international ont des répercussions multiples et ne sont pas sans conséquences sur les sociétés. Ces régimes sélectionnent ceux qui leur *semblent* comporter le moins de risques politiques. Le thème de la femme est l'un d'entre eux. De plus, en améliorant le statut des femmes, les régimes en place se positionnent comme des « modernistes » face aux « menaces islamistes ». Les différentes réformes positives du statut de la femme, de la famille et de l'enfance dans certains pays de la région peuvent être considérées comme les « gages » de bonne volonté que ces régimes ont adressés aux bailleurs de fonds internationaux et à l'opinion internationale. C'est ce que montre avec éclat le texte de Nathalie Bernard-Maugiron sur la réforme du Khul' (ou répudiation) en Égypte. Cette réforme a été introduite par le « haut », les mobilisations qui l'ont concernée ont été plutôt des mobilisations conservatrices et opposées avant qu'elle ne fasse partie désormais des pratiques sociales et juridiques des femmes égyptiennes.

La sélection de certains thèmes apparemment « inoffensifs » et leur diffusion par les importants appareils étatiques peuvent provoquer des mobilisations collectives inattendues de la part d'acteurs multiples. Ces thèmes peuvent faire l'objet de réappropriations particulières qui contribuent à les politiser et à leur donner une charge subversive qu'ils n'avaient pas. C'est le cas du conflit qui a opposé la population du gouvernorat de Damiette à l'État égyptien autour du projet d'installation d'une filiale de l'Usine « Agruimm » d'engrais chimiques. Suite à l'information sur les risques de pollution de l'environnement par les organisations de la société civile et les acteurs politiques et sociaux, une mobilisation sociale a touché des catégories importantes de la population de Damiette pour s'opposer à cette installation, faisant ainsi reculer le régime. Il est vrai que l'installation de cette usine menaçait également les intérêts d'une partie du secteur privé économique, notamment les promoteurs immobiliers de la région (Touhami, 2010).

L'Égypte a également montré comment la multiplication exponentielle des mouvements et des protestations sociales est intervenue juste après la riche période politique de 2005, avec notamment l'apparition de Kifaya (Ben Néfissa, 2007) sur la scène nationale et l'importance centrale que la question des réformes politiques a prise dans le pays durant cette période.

Mais plus important encore, la diffusion du répertoire international a eu pour conséquence de concurrencer, partiellement du moins, le répertoire normatif islamiste. Ce dernier doit sa position dominante à l'impact des mouvements islamistes dans la région et à une sorte d'islamisme d'État développé par les régimes en place dans le cadre de l'échec de l'ensemble des idéologies des États post-coloniaux de la région, qu'il s'agisse du nationalisme, du socialisme arabe ou du panarabisme.

C'est ce que montre l'article de Nathalie Bernard-Maugiron sur le droit de la famille en Égypte. La Loi islamique comportant un nombre important de dispositions juridiques relatives au statut personnel, l'ensemble des acteurs se sont positionnés à l'intérieur de ce cadre pour formuler et adopter des réformes positives pour le statut de la femme. Le répertoire normatif islamique peut être concurrencé par d'autres répertoires religieux et communautaires. Il est significatif qu'aujourd'hui, en Égypte, le répertoire normatif copte soit clairement revendiqué par certaines instances communautaires.

Mais le répertoire islamique et également nationaliste a été concurrencé par le répertoire normatif des droits de l'homme et de la citoyenneté. Si le « sacre des droits de l'homme » est à la fois le signe de la victoire de la démocratie et de sa remise en cause (Gauchet, 2002) en contexte autoritaire, ce répertoire peut faire l'objet de reformulations diverses pouvant constituer des fenêtres d'opportunités pour les mobilisations sociales et politiques.

Les révolutions tunisiennes et égyptiennes ont étonné l'opinion internationale car le langage protestataire de leurs acteurs a attesté de la perte d'efficacité des idiomes islamistes et nationalistes. Un tel constat est vrai et il est d'une importance capitale. Il met en exergue le phénomène de « l'hybridation idéologique » qui « travaillait » ces sociétés de manière lente et qui est apparue au grand jour sur les écrans de télévision du monde entier. Cette hybridation a affecté le discours islamiste lui-même, comme le montrent les travaux de Patrick Haenni sur les nouveaux prédicateurs (Haenni, 2005). Elle a également affecté le discours nationaliste. Le texte de Michaël Béchir Ayari à propos de la reformulation par les jeunes insurgés tunisiens de la rhétorique sur la « dignité nationale » en est l'exemple. Après avoir renvoyé à la lutte politique contre la colonisation puis à la lutte contre le sous-développement, « l'au-nom-de-la-dignité-nationale » signifiait, durant le soulèvement, la lutte contre le régime de Ben Ali et de sa famille.

MOBILISATIONS, RÉVOLUTIONS ET ÉTAT « SOCIAL »

Une des thèses explicatives de la prolongation de l'autoritarisme politique dans les pays de la région se réfère à l'existence de « pactes sociaux et politiques » entre les sociétés et les régimes. Ces thèses éclairent le rapport au politique des mobilisations existantes dans la région.

Si les théoriciens des mouvements sociaux ont posé depuis longtemps que le lien entre mécontentement et mobilisation n'a rien d'automatique, il n'empêche que, concernant les pays de la zone, les raisons « objectives » de mécontentement semblent multiples et elles sont aussi bien socio-économiques, que politiques et identitaires. Bien que les « ouvertures » politiques des décennies précédentes aient montré rapidement leurs limites, les questions sociales dépassent, dans de nombreux pays de la région, la question du chômage et des conditions de travail pour porter également sur l'accès au logement, aux infrastructures de base et aux services collectifs sanitaires et éducatifs etc. (Longuenesse, Catusse, Destremau, 2005). Ce constat met l'accent sur l'importance d'analyser les « secrets » des équilibres sociaux et politiques dans ces pays. Un système autoritaire ne repose pas uniquement sur la répression. Il repose également sur des alliances, des transactions et des collusions avec la société (Hibou, 2006). De ce point de vue, l'analyste ne peut que signaler l'importance des travaux d'économie politique qui mettent l'accent sur les « faux » retraités des États dans les pays de la zone et sur leurs redéploiements sous d'autres formes et par d'autres méthodes. Les révolutions égyptiennes et tunisiennes ne remettent pas en cause ces analyses. Elles mettent l'accent, par contre, sur les interprétations littéralistes et conformistes auxquelles elles ont donné lieu.

Qu'est ce qui a provoqué en Tunisie la « force de la désobéissance » dont parle l'article de Larbi Chouikha et Eric Gobe ? Quels sont les « ratés » du système ? Quelles sont les couches sociales écartées de ces « pactes sociaux et politiques » à la fois. Les deux auteurs mettent l'accent sur l'affaiblissement de la capacité distributive de l'État tunisien, consécutive à la crise financière internationale de 2008. Il a ébranlé le « Pacte de sécurité » entre l'État et le peuple, principalement dans les régions de l'intérieur du pays et laissées pour compte des stratégies de développement des élites dirigeantes depuis l'indépendance. L'importance de la jeunesse diplômée et sans emploi comme actrice des mouvements sociaux et des révolutions est également significative.

C'est notamment dans ce cadre qu'il importe de comprendre comment le rapport à l'État des sociétés de la région est traversé par des mouvements contradictoires. Si le « pluralisme par défaut », dont il a été question plus haut, desserre la relation à l'État, les nouvelles formes de l'interventionnisme étatique font par contre des appareils étatiques des « aimants sociaux », selon la belle expression de Philippe Droz-Vincent (2004).

Il serait erroné de penser que le « social » ne préoccupe pas les élites dirigeantes des pays de la Zone et il est même possible de dire que le traitement des questions sociales est érigé en question politique de la plus haute importance. Aux lendemains des indépendances, les analystes ont montré comment les « contrats sociaux » à cette période étaient basés sur le modèle d'un État modernisateur, interventionniste et redistributeur, à partir notamment de politiques sociales volontaristes (Destremau, 2005). La restriction des libertés politiques et publiques constituait une sorte de contrepartie à cet interventionnisme de l'État sur le plan social. Ce dernier s'exprimait dans les domaines éducatif et sanitaire mais également par l'emploi public, les systèmes de sécurités sociales et les différents programmes de soutien à la consommation et d'assistance.

Or, c'est l'ensemble de cet équilibre, largement lié aux revenus de la rente pour certains pays, qui a été perturbé par les mesures d'ajustement structurel imposé par la Banque mondiale dans les années 1980, prônant le retrait de l'État et les vertus du marché. Les fortes secousses sociales que certains pays de la zone ont connues à cette période, notamment en Algérie, en Tunisie et en Égypte, semblent intimement liées à cette rupture des « contrats » à la fois sociaux et politiques entre les sociétés et les États.

L'ouvrage dirigé par Didier Le Saoult et Marguerite Rollinde (1999) est un témoignage important sur les configurations et les caractéristiques que prennent les mobilisations sociales dans le cadre de ces pactes sociaux et politiques. René Gallisot (1999) montre ainsi comment la violence contre l'État et ses symboles exprime en même temps une demande d'État et une intensité de l'aspiration à l'État. Cette intensité, poursuit-il, se retrouve dans le retournement contre l'État qui rend la manifestation émeutière, avant même la

répression. Or, jusqu'à aujourd'hui, ce rapport à l'État imprime les formes et les espaces de la contestation et de la mobilisation. Les mobilisations tunisiennes et marocaines demandent-elles un réengagement de l'État ou s'affirment-elles contre l'ordre politique, se demandent Amin Allal et Karine Bennafla ? Les modalités des protestations sociales égyptiennes penchent pour la première réponse. Leurs espaces d'expression le prouvent d'une certaine manière. Ces dernières se réalisent sous la forme de *sit-in* ou de rassemblements devant les sièges des ministères, des gouvernorats et même des postes de police. C'est aux représentants de l'appareil d'État et des autorités administratives que les collectifs adressent leurs pétitions et doléances et c'est devant le gouvernorat de Sidi Bouzid que Mohamed Bouazizi s'est immolé par le feu.

Le dernier ouvrage concernant l'État social au Maghreb montre comment les redéploiements de l'action publique dans ces pays s'efforcent justement d'endiguer les possibles « débordements du social » (Catusse, Destremau, Verdier, 2010). Le devenir de l'État social constituera l'un des principaux paramètres de l'avenir politique des révolutions tunisienne et égyptienne.

Les formes de l'interventionnisme étatique se sont multipliées. L'une d'entre elles est relative à la promotion de la « bonne société civile » par les régimes de la région. De ce point de vue, les reformulations de l'action publique de ces pays autour de cette dernière et de ses organisations sont symptomatiques. C'est ce que montre, à partir de l'exemple du projet portuaire de Tanger-Med, le texte de Sabine Planel. Il illustre comment la « société civile », les nouveaux outils de l'administration publique (commissions, agences etc.) ainsi que la nouvelle démarche « décentralisatrice » et participative fonctionnent comme un système d'encadrement et de contrôle des sociétés, de blocage des mobilisations et, partant, de reformulation de modes de domination de l'État sur les sociétés. L'État descend mais ne se décentralise pas, dira l'auteur, et les mobilisations sociales sont conformistes et réactives. Sabine Planel met l'accent sur les limites de « l'accompagnement social » du projet portuaire par la Fondation Tanger-Med pour le développement humain. Il bénéficie en priorité aux fonctionnaires et aux notables capables de saisir les nouvelles opportunités.

Les mêmes propos peuvent être émis pour d'autres pays, avec notamment le phénomène dominant des collectifs d'assistance et de bienfaisance sociale, terreau important des courants politiques islamistes. Encouragés par les pouvoirs publics de la région, ils ont contribué à la viabilité des pactes sociaux et politiques dont il vient d'être question. Ces organisations pratiquent effectivement de la redistribution et de l'entraide mais sous un mode clientéliste qui accentue la dépendance entre clients et patrons, qu'il s'agisse « d'hommes d'affaires » en liaison avec les partis aux pouvoirs, de notabilités locales ou de responsables locaux des oppositions islamistes. C'est ce que montre le texte de Marie-Noëlle Abiyaghi et Myriam Catusse pour le Liban. Il parle de « politique sociale par

la décharge » à propos de l'entraide communautaire et patronale qui, tout en produisant un minimum de sécurité sociale et d'emploi, consolide la gratitude que leurs bénéficiaires peuvent éprouver à l'égard du parti ou du patron bienfaiteur. Les auteurs parlent de « pudeur du social » et de la difficulté de l'action collective autour des causes sociales au sein d'une société qui connaît pourtant des mobilisations politiques intenses à cause de la configuration particulière de l'État libanais et de la situation régionale.

L'accès à l'eau, au logement, à l'électricité et au gaz, et aux services sanitaires et sociaux nécessite des stratégies de proximité avec les pouvoirs publics et ce phénomène se retrouve dans les caractéristiques de certains corps électoraux. Ce sont les catégories sociales qui ont le plus besoin de l'État qui votent, à savoir le monde rural et les catégories sociales urbaines les plus défavorisées. C'est cette analyse qui explique notamment la très grande faiblesse des organisations partisans de l'opposition dans ces pays. C'est autant la répression et le contrôle policier à leur égard qui expliquent leur faiblesse que la définition commune du « politique » dans ces pays, à savoir l'accès aux services sociaux et aux équipements collectifs dont les États gardent jalousement les clés, même si c'est par la médiation « d'homme d'affaires », eux-mêmes en mal d'accès à l'État et à ses marchés (Ben Néfissa, Arafat, 2005).

Outre les conséquences politiques du traitement de la question sociale dans ces pays, il importe également de noter la prudence avec laquelle plusieurs régimes de la région opèrent certaines réformes dont ils peuvent penser, à juste titre, qu'elles peuvent constituer des risques sociaux et politiques à la fois. La réforme annoncée du système de l'assurance-maladie en Égypte est symptomatique de cette prudence. Bien qu'annoncée depuis l'année 2000, cette dernière n'a pas encore été adoptée et le gouvernement égyptien a régulièrement reporté son adoption (Clément, 2010).

Outre cette prudence à la fois sociale et politique, il importe de remarquer la différence des réponses que les régimes de la région accordent aux mobilisations « sociales » par rapport aux mobilisations politiques. C'est ainsi que les mobilisations sociales parviennent parfois à modifier certaines politiques publiques comme le montrent les exemples analysés par Amin Allal et Karine Bennafla. Suite aux « évènements » de Gafsa et de Sidi Ifni, le régime tunisien a initié un nouveau plan de développement pour la région et le régime marocain a élevé la région au rang de préfecture.

Ces dernières années, les pouvoirs publics égyptiens ont remis en cause leur traditionnelle gestion sécuritaire des mobilisations collectives parce qu'elles sont strictement sociales, catégorielles et ne sont pas reliées à des organisations politiques, qu'il s'agisse des organisations politiques de gauche ou des Frères musulmans. Et telle est l'une des particularités des mouvements sociaux dans les pays de la zone, à savoir leur absence de traduction et d'encadrement de

la part des oppositions politiques. La montée des protestations sociales en Égypte a suscité un étonnement général de la part de la classe politique au pouvoir et dans l'opposition reconnue ou non reconnue, y compris les Frères Musulmans égyptiens. L'analyse de Houssam Tamman et de Patrick Haenni (2009) sur les rapports entre les Frères musulmans égyptiens et la question sociale a montré à quel point ces derniers sont mal à l'aise avec le phénomène. Leur vision de la réforme sociale et politique est principalement axée sur la réforme religieuse de l'individu (Ben Néfissa, 2002). Outre cette absence de liens entre les protestations sociales et les courants politiques existants, il convient également de noter le phénomène des « alliances ambiguës » (Mathieu, 2004) entre les acteurs politiques et les acteurs des mobilisations sociales à cause des différences « d'agendas » des uns et des autres.

La parole protestataire dans les pays de la région est en réalité très diverse. Le langage de la morale et de la religion caractérise les mouvements sociaux des milieux les plus défavorisés car il s'agit peut-être du seul langage disponible. Avant les chutes de Ben Ali et de Moubarak, le caractère « non politique » de l'action protestataire est affirmé de manière ostentatoire par ses acteurs. Les « revendications sont reformulées dans un discours complexe, chargées d'affect et évoquées en termes d'ingratitude et d'injustice » notent Amin Allal et Karine Bennafla, et « les énoncés des revendications minimisent leur contenu politique ».

Dans les milieux instruits, comme celui des fonctionnaires des impôts ou des enseignants du secondaire, ou bien des jeunes diplômés au chômage, le langage protestataire parle de justice sociale et de « lutte pour la dignité ». L'article de M. Ayari montre comment le cadrage des griefs en termes de « lutte pour la dignité » a permis une opération de montée en généralité et d'alliance entre les différentes catégories sociales dans le soulèvement tunisien : jeunes chômeurs, avocats, juges, journalistes et opposants politiques.

D'une certaine manière, les particularités du langage protestataire ont annoncé les configurations de la révolution tunisienne et égyptienne, à savoir leur absence de « leadership politique, idéologique et humain ». À partir de là, peut-on parler de « vraie » révolution et si oui, quelle est donc sa « nature » : sociale, politique ou civile ? C'est à cette question que tente de répondre l'article sur la révolution égyptienne. Mais ce qui est certain, c'est que la « dénégation » du caractère politique de la parole protestataire dont parlent Amin Allal et Karine Bennafla est un subterfuge de langage de la part d'acteurs qui ont parfaitement intégré les limites posées par les régimes et les appareils sécuritaires à l'action contestatrice. Si cette hypothèse est juste, rien n'interdit alors de considérer les mobilisations sociales des pays de la région comme des formes d'accès au politique ou comme de la « politique autrement », à l'instar des autres pays du monde. À l'heure de l'hybridation du politique, il est parfaitement légitime

d'analyser les mobilisations existantes dans les pays de la région comme des formes d'expression politique et de rappeler ainsi que la dépolitisation des institutions politiques ne signifie pas forcément la dépolitisation sociale.

Les révolutions tunisiennes et égyptiennes ont confirmé cette analyse car elles ont fait voler en éclat *la retenue* du langage.

BIBLIOGRAPHIE

- Anderson J. W., Eickelman D. F., 2009, « Nouveaux médias et nouveaux publics » in Gonzalez-Quijano Y., Gaaybess T. (dir.), *Les Arabes parlent aux Arabes*, Paris, Sindbad/Actes Sud, pp. 21-28.
- Bennani-Chraïbi M., Fillieule O. (dir.), 2003, *Résistances et protestations dans les sociétés musulmanes*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 424 p.
- Ben Néfissa S., 2000, « NGOs, Governance and Development in the Arab World: Discussions Paper », *Management of Social Transformations*, n° 46, Unesco-Most, p. 1-32.
- Ben Néfissa S., 2002, « Citoyenneté morale en Égypte : une association entre État et Frères musulmans » in Ben Néfissa S., en collaboration avec Hanafi S. (dir.), *Associations et pouvoirs dans le monde arabe*, Paris, CNRS éditions, pp. 147-179.
- Ben Néfissa S., 2007, « "Ça suffit ?" : Le "haut" et le "bas" du politique en Égypte », *Politique africaine*, n° 108, pp. 5-24.
- Ben Néfissa S., 2010, « Verrouillage autoritaire et mutation générale des rapports entre l'État et la société en Égypte », *Confluence Méditerranée*, n° 75, pp. 137-150.
- Ben Néfissa S., 2011, « L'Égypte saisie par la fièvre », *Le Monde diplomatique*, février.
- Ben Néfissa S., Arafat A., 2005, *Vote et démocratie dans l'Égypte contemporaine*, Paris, Khar-tala/IRD, 279 p.
- Burgat F., 2005, *L'islamisme à l'heure d'Al Qaida*, Paris, La Découverte.
- Camau M., 2006, « L'exception autoritaire et l'improbable point d'Archimède de la politique dans le monde arabe » in Picard E. (dir.), *La politique dans le monde arabe*, 2006, Paris, Armand Colin, pp. 29-54.
- Camau M., Massardier G. (dir.), 2009, *Démocraties et autoritarismes. Fragmentation et hybridation des régimes*, Paris, Karthala, 372 p.
- Catusse M., Destremau B., Verdier E. (dir.), 2010, *L'État face aux débordements du social au Maghreb*, Paris, IREMAM/Karthala.
- Chouikha L., Gobe E., 2009, « La Tunisie entre la « révolte du bassin minier de Gafsa » et l'échécance électorale de 2009 », *L'Année du Maghreb*, n° 5, pp. 387-420.
- Clément F., 2007, « Élections ouvrières : entre fraude et chasse aux "Frères masqués" » in Klaus E., Hassabo C. (dir.), *Chroniques égyptiennes*, Le Caire, Cedej, pp. 59-86.
- Clément F., 2010, « La protection sociale en Égypte en question », Conférence du 11 mai 2010 du séminaire « Questions sociales, politiques publiques et réformes en Afrique du Nord et au Moyen Orient », IISMME.
- Destremau B., 2005, « État des lieux de la protection sociale dans la Méditerranée méridionale et orientale » in *Sécurité sociale : facteur de cohésion sociale, actes de la conférence euro-méditerranéenne* (Limassol, Chypre, 27-28 mai 2004), éditions du Conseil de l'Europe, pp. 9-47.
- Dorronsoro G. (dir.), 2005, *La Turquie contestée : Mobilisations sociales et régime sécuritaire*, Paris, CNRS édition.

- Droz-Vincent P., 2004, « Quel avenir pour l'autoritarisme dans le monde arabe ? », *Revue française de science politique*, n° 6, vol. 54, pp. 945-978.
- Duterme B., 2009, « Contestation versus coercion dans le monde arabe », *État des résistances dans le Sud – 2010. Monde arabe*, Paris, éditions Sylepse.
- Fillieule O., 2005, « Requiem pour un concept. Vie et mort de la notion de structure des opportunités politiques » in Dorronsoro G. (dir.), *La Turquie conteste : mobilisations sociales et régime sécuritaire*, Paris, CNRS éditions, pp. 201-218.
- Fillieule O., Mathieu L., Péchu C. (dir.), 2009, *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Les Presses de Sciences Po, pp. 530-539.
- Gallissot R., 1999, « Émeutes : ordre étatique et désordre social » in Le Saout D., Rollinde M. (dir.), 1999, *Émeutes et mouvements sociaux au Maghreb*, Paris, Karthala/Institut Maghreb-Europe, pp. 19-46.
- Gauchet M., 2002, *La démocratie contre elle-même*, Paris, Gallimard, 385 p.
- Geisser V., Karam K., Vairel F., 2006, « Espaces du politique. Mobilisations et protestations » in Picard E. (dir.), *La politique dans le monde arabe*, Paris, Armand Colin, pp. 193-213.
- Gobe E., 2006, « Corporatismes, syndicalisme et dépolitisation », in Picard E. (dir.), 2006, *La politique dans le monde arabe*, Paris, Armand Colin, pp. 171-192.
- Gonzalez-Quijano Y., Guaaybes T., 2009, *Les Arabes parlent aux Arabes. La révolution de l'information*, Paris, Sindbad-Actes Sud.
- Haenni P., 2005, *L'islam de marché, L'autre révolution conservatrice*, Paris, Le Seuil.
- Hibou B., 2006, *La force de l'obéissance, Économie politique de la répression en Tunisie*, Paris, La Découverte, 363 p.
- Legeay H., 2007, « La citoyenneté des bahá'is : l'identité égyptienne en procès », *Politique africaine*, n° 108, pp. 86-105.
- Le Saout D., Rollinde M. (dir.), 1999, *Émeutes et mouvements sociaux au Maghreb*, Paris, Karthala/Institut Maghreb-Europe, 381 p.
- Longuenesse E., 2007, *Professions et société au Proche-Orient. Déclin des élites et crise des classes moyennes*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- Longuenesse E., Catusse M., Destremau B. (dir.), 2005, *Le travail et la question sociale au Maghreb et au Moyen Orient*, numéro spécial de la *Revue des Mondes Musulmans et de la Méditerranée* (REMM), n° 105-106, Aix en Provence, Édisud.
- Mathieu L., 2004, *Comment Lutter ? Sociologie et mouvements sociaux*, Paris, Les éditions Textuel, 206 p.
- Mohsen-Finan K., 2009, *Les médias en Méditerranée, Nouveaux médias, monde arabe et relations internationales*, Arles, Actes Sud, 398 p.
- Neveu E., 2009, « Les médias, acteurs des mobilisations », Communication à la table ronde « Mobilisations collectives, Médias et Gouvernance en Égypte » organisée par le Cedej, IRD-UMR 2001, Centre des études politiques et stratégiques d'Al Ahram, le Centre égypto-danois pour le dialogue, Le Caire.
- Olson M., 1978, *Logique de l'action collective*, Paris, PUF, 200 p.
- Otayek R., 2002, « Vu d'Afrique. Société civile et démocratie. De l'utilité d'un regard décentré », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 9, n° 2, pp. 193-212.
- Picard E., 2006, « Les liens primordiaux, vecteurs des dynamiques politique » in Picard E. (dir.), *La politique dans le monde arabe*, Paris, Armand Colin, p. 55-77.
- Pirotte G., 2007, *La notion de société civile*, Paris, La Découverte.
- Santucci J.-C., 2006, « La place et le rôle des systèmes partisans dans les évolutions du champ politique » in Picard E. (dir.), *La politique dans le monde arabe*, Paris, Armand Colin, pp. 149-170.

- Stoker G., 1998, « Cinq propositions pour une théorie de la gouvernance », *Revue internationale des sciences sociales*, n° 155, Paris, UNESCO/érès.
- Tarrow S., 2007, « Cosmopolites enracinés et militants transnationaux », *Lien social et politiques*, n° 58, p. 87-102.
- Tilly C., Tarrow S., 2008, *Politique(s) du conflit*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 396 p.
- Touhami A., 2010, « La protestation contre le projet "Agrium" » in Chahata D. (dir.), *Le retour du politique : les nouveaux mouvements de protestation en Égypte*, Texte en arabe, Centre des études politiques et stratégiques d'Al Ahram, Le Caire, pp. 213-244.
- Tammam H., Haenni P., 2009, « Les Frères musulmans égyptiens face à la question sociale : autopsie d'un malaise socio-théologique », *Institut Religioscope*, Études et analyses, n° 20.

MOBILISATIONS SOCIALES ET POLITIQUES : LES SOCIÉTÉS EN MOUVEMENT

LES MOUVEMENTS PROTESTATAIRES DE GAFSA (TUNISIE) ET SIDI IFNI (MAROC) DE 2005 À 2009

Des mobilisations en faveur du réengagement de l'État ou contre l'ordre politique ?

Amin Allal*, Karine Bennafla**

Surtout portées par des acteurs du champ associatif, les mobilisations protestataires sollicitent une intervention de l'État pour relancer un développement et garantir le bien-être des habitants dans des périphéries territoriales. Une même historicité de la protestation caractérise les deux sites, d'où un discours revendicatif ambigu à l'égard de l'État : le mythe de la rébellion contre le pouvoir central alterne avec celui du résistant nationaliste. Le collectif protestataire réinvente et met en scène une communauté identitaire locale et use d'un récit de marginalisation (de la périphérie par le centre) sur le registre de l'affect et la morale, contribuant à une dénégation du caractère politique de la protestation. Répression et octroi d'aides sont les réponses de l'État.

Mots clés : Gafsa, Sidi Ifni, mobilisation, État, développement, collectif identitaire.

Cet article entend analyser des actions collectives protestataires, importantes par leur ampleur, leur durée et leur audience internationale, qui se sont déroulées dans des périphéries territoriales¹ du Maroc et de la Tunisie lors de la deuxième

* Doctorant à l'IEP d'Aix-en-Provence et ATER à l'Université de Nice-Sophia Antipolis, allalamin@hotmail.com

** MCF en géographie à l'IEP de Lyon, membre du laboratoire GREMMO à la Maison de l'Orient et de la Méditerranée, karine.bennafla@9online.fr

1. Sous ce vocable, nous entendons une situation de périphérie spatiale, mais aussi de marge socio-économique et politique par rapport aux centres politiques du territoire national : frontalier de l'Algérie, le gouvernorat de Gafsa fait partie de la Tunisie de l'« intérieur », à plus faible niveau de vie, située à l'écart de l'axe fort du littoral oriental (de Bizerte à Zarzis via Tunis) qui concentre citadins, banques, emplois industriels et touristiques (Groupe Huit, 1997). Sidi Ifni se situe également dans une zone de confins présahariens, à l'orée du Sahara occidental (selon la terminologie onusienne). Inscrite dans une région rurale pauvre,

moitié de la décennie 2000, avant le « printemps arabe » amorcé en janvier 2011. Dans un contexte d'ouverture économique accrue au système de marché mondial², de redéfinition du rôle étatique en matière de régulation sociale et en toile de fond des crises mondiales, financières ou alimentaires, les pays du Maghreb ont à nouveau connu³, ces dernières années, des revendications populaires exprimant des préoccupations socio-économiques telles que l'emploi, l'accès aux produits de première nécessité ou aux équipements de base⁴. Notre intention n'est pas d'examiner l'existence de mobilisations en situation autoritaire (Vairel, 2008 ; Pommerole, Vairel, 2009) ou l'élargissement des expressions de mécontentement dans des régimes autoritaires plus ou moins libéraux ou en voie de « décompression ou consolidation autoritaire » (Camau, 2005 ; Emperador, 2009 ; Ferrié, 2003), mais d'apporter un éclairage sur les mobilisations (acteurs et formes d'actions) et sur les récits convoqués par les collectifs protestataires. Dans une perspective pragmatique (Mathieu, 2002), nous aborderons les mouvements revendicatifs comme des scènes rhétoriques et dramaturgiques⁵ et comme des dynamiques socio-économiques renseignant sur l'« État » ou, plus précisément, sur les représentations locales de l'appareil d'État, ses attendus et ses usages par les mobilisés et par les gouvernants. Dans les cas étudiés, Gafsa (Tunisie) et Sidi Ifni (Maroc), les mouvements revendicatifs sollicitent une intervention de l'État pour relancer ou impulser un développement local et garantir le bien-être des habitants. En situation politique autoritaire et à l'heure d'une certaine glorification de la « société civile » et de la médiation encouragée des ONG et associations dans les politiques de développement, cet appel à l'aide publique venu de la « rue » interpelle. De fait, l'État est encore vu comme « espérance » (Camau, 1988) et comme planche de salut dans les imaginaires locaux après deux décennies de réformes néolibérales consommées. Comment cet horizon d'attente est-il réactivé lors des épisodes de lutte sociale ? L'observation croisée de deux cas maghrébins, soumis à des questionnements similaires et appréhendés lors d'enquêtes de terrain⁶, permet de dégager des éléments de réponse sans nier la singularité de chaque site ou niveler les réalités locales. Sidi Ifni et Gafsa ont en commun de s'inscrire dans

la ville est mal connectée au corridor atlantique Rabat-Mohammedia-Casablanca-El Jadida, qui constitue le cœur économique, politique et urbain du pays (Troin, 2002).

2. Les deux pays sont engagés dans des accords de libre-échange avec l'Europe et les États-Unis, par exemple dans le cadre du processus euro-méditerranéen de Barcelone (1995).

3. Le Maroc comme la Tunisie ont connu des troubles sociaux dans les années 1980, parfois qualifiés « d'émeutes de la faim » ou « émeutes FMI » : en 1984 en Tunisie ; en 1981 et 1984 au Maroc.

4. Voir sur ce thème les numéros spéciaux d'*Alternatives Sud* (2009), *Hérodote* (2008) ou Janin (2009).

5. Au sens où, selon Daniel Céfaï (2007), « l'arène publique serait l'espace-temps de la mise en scène et en intrigue des actions collectives (...), les leaders organisationnels engagent des stratégies de gestion des impressions (...) et tentent de susciter l'indignation et l'enthousiasme, d'attiser la honte et la fierté, de distiller des stéréotypes et des évidences (...), ils doivent camper le décor, choisir des distributions de coupables et de victimes, de héros et de juges et les animer dans des intrigues. » (p. 600).

6. Des entretiens semi-directifs et des observations *in situ* ont été effectués séparément par les auteurs dans la région de Gafsa de 2006 à 2009 et à Sidi Ifni de 2007 à 2009 (auprès des leaders de syndicats, d'associations et du Secrétariat local).

une zone relativement éloignée de la capitale politique, générant un récit de marginalisation par le centre de la part du collectif protestataire. Une même historicité de la protestation caractérise les deux contrées, ce qui nourrit un discours revendicatif ambigu à l'égard de l'État usant alternativement du mythe de la rébellion contre le pouvoir central et du mythe de résistant nationaliste. Nous reviendrons sur ces ressorts contradictoires de la rhétorique et de la pratique militante(s), après avoir décrit au préalable les actions protestataires, leur organisation et leurs conditions d'émergence.

DES MOBILISATIONS COLLECTIVES POUR LE DÉVELOPPEMENT : PERTE D'ESPÉRANCE ET APPEL À L'ÉTAT SOCIAL

Nées d'un sentiment général d'impasse quant à l'avenir et en réaction à un processus de paupérisation, les protestations se sont étalées crescendo sur plusieurs mois à Gafsa en 2008 et sur plusieurs années à Sidi Ifni (2005-2008) jusqu'au couperet de la répression, assortie d'un plan local de développement. À première vue, ces mobilisations collectives sollicitent une intervention des pouvoirs publics face au désengagement manifeste de l'État, à la déliquescence des services publics et à une décharge des affaires sociales sur le secteur privé.

En mai 2005, environ 7 000 personnes, soit un tiers des citoyens résidents, sillonnent les axes principaux de Sidi Ifni pour récuser la gestion des affaires municipales et dénoncer la dégradation des services de santé, des infrastructures urbaines (égouts, voirie) ainsi que l'ampleur du chômage. C'est la première manifestation revendicative d'une telle ampleur en ville ; la participation populaire surprend les organisateurs regroupés au sein du « Secrétariat local Sidi Ifni Aït Baamrane », une coalition hétéroclite de 16 composantes, créée le mois précédent et mêlant l'association des diplômés chômeurs, des associations de quartier, des organisations sportives, culturelles et des syndicats. En août 2005, une seconde démonstration rassemble 14 000 personnes et, cette fois, des heurts se produisent avec les forces de l'ordre qui usent de bombes lacrymogènes. Au fil des actions et des communiqués suivants, cinq revendications sont listées par le collectif : la création d'emplois, l'obtention de services publics de qualité, l'achèvement des travaux de modernisation portuaire, une liaison routière asphaltée vers Tan Tan (au sud) pour désenclaver la ville et une modification de la carte administrative pour incorporer Sidi Ifni et ses environs aux provinces sahariennes. La demande d'un statut de préfecture exprimée ultérieurement, non sans vifs débats internes, étaye autant un désir d'autonomie que l'attente d'emplois publics, considérés comme un filet de protection sociale.

Dans la région minière de Gafsa, de grandes mobilisations éclatent à partir de janvier 2008 contre l'attribution jugée népotique et injuste de postes à la

Compagnie des phosphates de Gafsa (CPG)⁷. Différents modes de protestation (marches, occupation de locaux...) sont utilisés dans les villes du bassin phosphatier : Redeyef (26 000 habitants), Oum El Araïes (24 500 habitants), M'dhila (12 500 habitants) et Mélaoui (37 000 habitants). Au-delà de la dénonciation de l'irrégularité de l'embauche, ces mobilisations de plusieurs milliers de personnes expriment un mécontentement profond, perceptible depuis plusieurs mois avec différentes actions conduites : *sit-in* à Gafsa des invalides accidentés du travail ou des diplômés chômeurs devant le siège régional de la Centrale syndicale, l'Union générale tunisienne du travail (UGTT), interlocuteur privilégié de l'État pour gérer les plans de réduction de main-d'œuvre, blocages des bus chargés du ramassage des ouvriers vers les mines... Ces premières actions, fragmentées et hétéroclites, gagnent en coordination après l'annonce des résultats du concours de recrutement, le 6 janvier 2008 : le mouvement protestataire se consolide, surtout à Redeyef, autour d'un noyau de syndicalistes et de leaders de l'association des diplômés chômeurs. Un « Comité national de soutien à la population du bassin minier de Gafsa »⁸ est mis sur pied, dont les communiqués font état de revendications plus générales en matière de développement. L'intervention du gouvernement est requise afin de lutter contre la crise des districts miniers et enrayer le chômage qui frappe particulièrement les nouveaux entrants sur le marché de l'emploi ; l'injection d'investissements dans la réhabilitation des infrastructures publiques (écoles, routes, hôpitaux) est demandée, de même que l'assainissement de la gestion de la compagnie phosphatière qualifiée de mafieuse depuis la privatisation de certaines de ses activités (gardiennage, maintenance). Les critiques pleuvent contre le système et les mesures issues de la réforme de la CPG : la création d'entreprises de sous-traitance appartenant à un potentat local multi-positionné, à la fois député du Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD) – le parti hégémonique en Tunisie – et secrétaire régional de l'UGTT, s'est traduite par une précarisation de l'emploi et « une régression quant à la pénibilité du travail du statut des employés... »⁹.

7. La CPG est l'entreprise publique d'exploitation des phosphates ; elle a fusionné en 1994 avec l'un des principaux groupes industriels du pays, le Groupe chimique tunisien, également public.

8. Constitué de militants, d'opposants et de syndicalistes de différentes régions de Tunisie, ce Comité national a comme porte-parole le responsable de la Ligue tunisienne des droits de l'homme (LTDH) de Kairouan. Ce collectif produit des communiqués, organise des réunions à Tunis et ses membres rejoignent – lorsque la police ne les bloque pas – les cortèges des manifestations à Redeyef.

9. Entretien avec l'un des leaders du mouvement de protestation à Redeyef (mars 2008). Ceux-ci font parfois un rapprochement historique entre la situation actuelle des ouvriers et la pénibilité du travail à l'époque coloniale.

Un contexte de chômage et de régression des services d'encadrement publics

À Sidi Ifni et Gafsa, les dynamiques protestataires sont indissociables d'une trajectoire de déclin socio-économique initiée à des dates différentes, dans des contextes singuliers.

La région minière de Gafsa connaît une situation de crise depuis les années 1980 et l'application des réformes néolibérales à la CPG. L'importante réduction de main-d'œuvre salariée a aiguisé les problèmes socio-économiques¹⁰ dans la région, l'entreprise publique minière, créée sous le Protectorat français en 1896, étant la principale pourvoyeuse d'emplois locaux. Jusqu'aux années 1970, le bassin de production phosphatier est un véritable eldorado du travail : quatre villes ont été créées *ex nihilo* pour le phosphate. La CPG a besoin d'ouvriers et de personnel administratif pour ses bureaux, à Gafsa. Jusqu'en 1975, le plein-emploi masculin est assuré par la CPG qui fonctionne selon un modèle de capitalisme d'État et d'employeur-protecteur : épiceries, pharmacies, centres de soins, écoles, transports, clubs de football appartiennent à l'entreprise qui prend en charge une part importante de la vie sociale et économique. Entre 1975 et 1985, les commerces, les banques ainsi que la distribution et la commercialisation de l'eau potable et de l'électricité sont transférés à différents opérateurs nationaux publics et privés. Avec l'évolution aléatoire des cours mondiaux du phosphate dans les années 1980 (Anani Mensah, 2003) et les difficultés de vente¹¹, la CPG entreprend, sur les conseils des institutions financières internationales, l'application d'une « modernisation » : mécanisation de la production, réduction des dépenses et suppression progressive d'emplois. À partir de 1985, près de 10 000 postes sont supprimés et il reste aujourd'hui 5 200 employés à la CPG. Le plan stratégique de réforme de la Compagnie a été financé par la Banque mondiale dans le cadre de la « mise à niveau » de l'économie tunisienne. Les crédits débloqués par la Banque ont alimenté le Fonds de restructuration des entreprises publiques dont la première tranche (1986) est consacrée à la réforme de la CPG.

Alors qu'à Gafsa, l'exacerbation des tensions sociales exprime un mécontentement face au démantèlement d'un modèle social déployé par l'État selon une logique de paternalisme patronal, à Sidi Ifni (comme dans la majeure partie du Maroc), un tel filet social n'a jamais été mis en place par l'État postcolonial. Dans cette localité, le souvenir d'un État développementaliste et employeur remonte

10. Le taux de chômage dans le gouvernorat de Gafsa est l'un des plus élevés du pays, soit le double du taux national selon les chiffres pourtant très « contrôlés » de l'Institut national de la statistique : 38 % pour Oum El Araïes, 21 % pour Métaoui, 28 % pour M'dhila et 27 % pour Redeyef, contre 14 % pour l'ensemble du pays au recensement de 2004. cf. www.ins.nat.tn consulté le 19 décembre 2009.

11. Le cours mondial du phosphate passe de 46 \$/t en 1980 à 31 \$/t en 1987 en raison du niveau élevé de la production (supérieure à la demande), du cours élevé du dollar et de la situation financière critique des industries d'engrais. Depuis 2007, le prix du phosphate et de ses dérivés s'emballent en raison de la demande de la Chine et de l'Inde pour l'usage de fertilisants.

à l'époque coloniale espagnole et c'est dès les années 1970 que la décadence commence, au lendemain de la rétrocession, en 1969, de l'enclave espagnole¹² à l'État marocain. Celui-ci est en effet peu enclin à poursuivre les efforts de développement entamés par Madrid après la prise de possession effective du « territoire de Santa Cruz de mar pequeña » (nom espagnol de Sidi Ifni) par un corps militaire. Les autorités espagnoles bâtissent une ville-garnison qu'ils érigent en vitrine de la modernité. Auréolée du statut de capitale de l'Afrique occidentale espagnole (1946-1958), Sidi Ifni est dotée d'équipements coûteux et surdimensionnés : aéroport international, port accessible par téléphérique, hôpital réputé, zoo, installations culturelles... forgent la renommée de la « perle » espagnole. La réintégration de la ville au royaume sonne le glas de cette période de prospérité impulsée par l'État colonial : la régression au rang de chef-lieu de cercle signifie concrètement la perte des équipements par abandon, fermeture ou transfert vers la préfecture voisine de Tiznit. L'évacuation des soldats espagnols et de leurs familles (plus de 13 000 personnes selon P. Oliva, 1971) et la suppression de la franchise douanière affectent les activités (marocaines) de jardinage-élevage, l'animation des commerces, des bars, ainsi que la contrebande de marchandises vers le Maroc sous Protectorat français, puis indépendant (1956). Mais le coup fatal est porté après l'attentat contre le roi Hassan II, tenté à Sidi Ifni en février 1972. Cet événement mal connu stoppe pendant plus de 30 ans toute action velléitaire de développement, qu'elle soit d'origine publique ou privée (Kadiri, 2009). Fomenté ou non de « l'extérieur », le coup d'État vaut à la ville l'opprobre royal et une suspension des investissements publics. Au fil des ans, les infrastructures urbaines se délabrent, le chômage gonfle (plus de 30 % dans les années 2000), poussant au départ par des voies légales ou illégales un nombre croissant d'habitants vers d'autres villes du Maroc ou vers l'étranger, notamment les îles Canaries situées à quelques encablures de Sidi Ifni. Entre les deux derniers recensements de population, la ville enregistre une diminution du nombre de résidents qui atteint 20 000 habitants en 2004.

Ancien centre politique et fleuron colonial, Sidi Ifni est aujourd'hui une périphérie sous-intégrée au territoire national marocain : l'aéroport est abandonné dans les années 1980, le raccordement au réseau routier national est mal assuré, accentuant l'isolement de la ville contournée par la voie côtière. Les dispositifs d'aide ou de subventions publiques, très médiatisés depuis l'accès au trône de Mohamed VI (réputé « roi des pauvres »), parviennent peu dans cet angle mort du territoire marocain. Postée à l'extrême sud de la région Sous-Massa-Drâa, à trois heures de route de la capitale régionale Agadir, Sidi Ifni n'est administrativement pas rattachée aux « Provinces du Sud du royaume » en dépit de ses liens historiques, économiques et familiaux avec le Sahara. Par voie de conséquence,

12. Par le traité de Tétouan (1860), le sultan accorde la pêcherie de Santa Cruz de Mar Pequeña à la Couronne d'Espagne. Ce micro-territoire de 1 500 km² dessine une enclave au sein du Maroc sous Protectorat français.

la ville ne bénéficie ni des actions coordonnées par l'Agence pour la promotion et le développement économique et social des Provinces du Sud (créée en 2002), ni des investissements ou des aides injectés dans la zone contentieuse du Sahara (subventions sur l'essence et les produits alimentaires de base, aide au logement, salaires élevés etc.).

À Gafsa, la relation avec le centre politique est plus ambivalente et son évolution fluctuante. Honnie par le président Bourguiba depuis l'attentat perpétré contre lui en 1963 et dans lequel étaient impliqués de nombreux Gafsiens ayant combattu contre la colonisation française, la région était marginalisée et cantonnée à un rôle d'extraction du minerai. Après 1987 et l'arrivée de Ben Ali à la présidence de la république, la zone fait l'objet d'investissements publics : un nouvel aéroport, un centre d'affaires, une université voient le jour à Gafsa. Les gouvernants reconnaissent en effet la nécessité d'une « normalisation » de cette région au passé dissident (l'expression revient souvent dans les entretiens avec les cadres de l'administration, à Tunis ou à Gafsa, et ce, avant les mobilisations de 2008). Mais cette « normalisation », qui vise à asseoir la légitimité du nouveau président en se démarquant de son prédécesseur, ne déroge pas aux grandes orientations politiques et économiques nationales. Le XI^e Plan du développement (2007-2011) entend consolider les « avancées économiques » des régions littorales au détriment des régions de « l'intérieur », telle Gafsa, dont les équipements procèdent, au final, d'une politique de saupoudrage.

L'insuffisante relève privée

La mutation d'un capitalisme d'État à Gafsa et l'évitement de Sidi Ifni par les plans publics de développement ne sont pas compensés par des initiatives alternatives issues du secteur privé, du champ associatif ou des ONG. Ainsi, à Gafsa, pour pallier le déclin du bassin phosphatier et soutenir la « reconversion » de la CPG, un Fonds de réorientation et de développement de centres miniers (FRDCM) est mis en place en 1991. Inspirée du modèle des Charbonnages de France, cette société d'investissement à capital-risque est censée aider au lancement d'activités de petits entrepreneurs pour contrecarrer la baisse des emplois. Mais jusqu'à présent, les activités créées sont peu nombreuses, concernant tout au plus 1 500 bénéficiaires. Qui plus est, la plupart des petits « entrepreneurs » ont perçu les crédits comme des dons pour des activités économiques non viables et le fonds a surtout entretenu un système clientéliste circonscrit, ciblant mal les espaces sinistrés. Le « crédit garanti »¹³, en suivant les chemins des réseaux personnels locaux, a concerné les zones non minières

13. Le prêt est sans garantie et accordé après entretien avec le bénéficiaire du prêt et un recueil d'informations auprès des cellules du parti, des comités de quartier et de l'assistante sociale ou du *omda* (le représentant du « secteur », la plus petite échelle administrative du ministère de l'Intérieur, ou encore directement par les rapports de police (observations personnelles et entretiens, Gafsa, 2006-2007).

de la région, en contradiction avec l'objectif affiché du FRDCM. Mis à part ce Fonds, peu d'initiatives ont été mises en œuvre dans le bassin en dehors des mécanismes de clientélisme et de contrôle caractéristiques de l'économie politique tunisienne¹⁴. Une ONG, Enda Interarabe¹⁵, tente depuis 2006 une implantation dans la région, mais ses activités à Gafsa, essentiellement tournées vers le microcrédit¹⁶, ne sauraient changer radicalement la situation.

Du côté de Sidi Ifni, les initiatives associatives sont plus nombreuses, en particulier celles de l'Association Aït Baamrane pour le développement¹⁷ qui s'est mobilisée pour asphalté certaines pistes rurales de l'arrière-pays ou lancer des coopératives rurales (miel, huile d'argane, confiture de figes) lors de la décennie 1990. Toutefois, à l'instar des actions de coopération espagnole, ces mesures, certes bénéfiques, restent circonscrites en termes spatial et sectoriel et sont insuffisantes pour insuffler une dynamique locale. Les initiatives privées individuelles sont quant à elles restreintes : est-ce par découragement, après que plusieurs projets aient été suspendus par les autorités provinciales pour des raisons d'imbroglio foncier, de non-respect des normes réglementaires (cabinet de pédiatrie, usine de bateau de pêche etc.) ? Faut-il y voir la prégnance d'un esprit d'assistanat instillé par le versement de pensions aux retraités de l'armée espagnole ? Les acteurs institutionnels en charge, depuis Agadir, d'aider à la micro-entreprise ou aux montages de projets privés, tels le Centre régional d'investissement ou le guichet *muqawalati*¹⁸ soulignent tous le faible nombre de dossiers en provenance de Sidi Ifni, stigmatisé en paradigme du « Maroc inutile ».

« À Sidi Ifni, les gens ne font rien : ou ils veulent émigrer aux Canaries ou ils attendent des postes de l'État... Là où était l'Espagne, les gens ne font rien (...). À Sidi Ifni, les retraités de l'armée attendent leur solde et les enfants ont grandi avec cette mentalité (...). Sidi Ifni, c'est un mal nécessaire. » (Propos du responsable du guichet *muqawalati*, Agadir, entretien, novembre 2008).

Souvent décrits comme des moteurs du développement local, les investissements des émigrés ont un impact limité sur l'économie locale. À Sidi Ifni, les MRE (Marocains résidents à l'étranger) agissent au travers d'associations

14. Une illustration est le rôle de la Banque tunisienne de solidarité (BTS) et des fonds présidentiels (2121 et 2626), institutions porteuses de ce que Béatrice Hibou (2006, p. 404) appelle le « pacte de sécurité ».

15. Pour une analyse de l'action de cette ONG dans la périphérie ouest de Tunis et le quartier Ettadhamen, voir Laroussi (2009).

16. Ces petits crédits servent surtout à des activités de revente de fripe, notamment dans la médina de Gafsa. Les « ingéniosités » de tel « agent de crédit » ont permis l'invention d'un produit « réservoir à gaz » vendu aux taxis de Gafsa. Mais, comme le confie un agent d'Enda, « on prête de l'argent pour que les gens se revendent et rachètent leurs habits entre voisins, ce qui permet au moins de combattre la misère » (entretien personnel, mai 2007).

17. Cette association, créée en 1993 et déclarée d'intérêt public en 2001, fut l'une des plus actives grâce à ses 900 adhérents (aux deux-tiers non-résidents) et à la participation de personnalités originaires de la région, placées à de hauts postes politiques ou économiques. Dénoncée par certains habitants comme « une association de notables » préoccupés par leurs intérêts, la structure s'est étiolée depuis 2006 et ses locaux, situés dans le centre de Sidi Ifni, ont été l'objet d'un incendie d'origine suspecte en 2008.

18. Dispositif national de promotion à la petite entreprise lancé en 2005.

d'entraide qui effectuent des dons ou organisent des caravanes médicales ; maints d'entre eux privilégient le secteur immobilier : la construction de petits immeubles ou la réhabilitation des vieilles demeures espagnoles à des fins de multi-résidence ou de location touristique saisonnière sont légion (Bennafla, 2010). Bref, les investissements productifs sont rares, une situation qui tranche avec la multiplication des initiatives privées dans les localités proches (Mirleft) ou dans d'autres villages isolés de la région du Sous.

Des attentes frustrées au regard de la disponibilité des ressources et du changement annoncé

À Sidi Ifni comme à Gafsa, le délabrement de la situation socio-économique est d'autant plus mal ressenti que le discours étatique officiel met l'accent sur le thème du changement et que les ressources locales existent, qu'il s'agisse des ressources halieutiques (Sidi Ifni) ou du sous-sol (Gafsa). Exploitées par une société publique ou des personnalités haut placées dans l'appareil politico-militaire, ces richesses sont sources de rente mais leurs retombées sont peu perceptibles sur place.

Ainsi, s'il n'égale pas l'équipement d'Agadir ou les tonnages comptabilisés dans d'autres ports de la côte méridionale (Dakhla, Laayoune etc.), le port de Sidi Ifni se signale par une activité de pêche intense, liée à la présence d'eaux côtières particulièrement poissonneuses. Reste que les salaires des pêcheurs sont maigres, incitant certains à utiliser leurs barques pour devenir conducteurs de migrants clandestins vers Lanzarote. À Sidi Ifni, la plupart des armateurs sont extérieurs à la région et c'est vers Agadir que les prises sont acheminées par camions frigorifiques pour être conditionnées, traitées en usine ou / et exportées. De leur côté, les autorités municipales ne perçoivent qu'une maigre portion des recettes portuaires, captées pour l'essentiel par la préfecture de Tiznit, ce qui nourrit le sentiment d'être ponctionné sans contrepartie.

À Gafsa, les richesses du sous-sol (plus de 80 % de la production nationale de phosphates) n'ont jamais profité à la région, hormis l'emploi. L'entreprise publique génère un profit « national », reversé au budget de l'État, mais le bassin minier ne bénéficie pas de ces plus-values en hausse depuis 2007¹⁹. Gafsa demeure un « simple couloir où rien ne s'arrête » (où) la ligne de chemin de fer Gafsa-Sfax est l'équivalent phosphatier d'un oléoduc pour le pétrole : un système d'aspiration à distance des ressources de Gafsa » (Baduel, 1981, p. 501).

Ce décalage entre la détention de ressources locales et la régression de la protection sociale (par l'emploi, l'accès aux services et équipements de base) éclaire les modes d'action des protestataires qui, après avoir eu recours aux formes

19. En 2007, les recettes des exportations de produits phosphatiers finis ont atteint 1,2 milliard de dinars (source : *Le Quotidien*).

classiques d'expression (marche, manifestation, *sit-in*, lettres aux autorités...), décident de cibler les infrastructures contribuant au bon fonctionnement de l'économie. Le 30 mai 2008, un groupe de jeunes et de chômeurs, exaspérés par l'absence de perspectives et « devenus incontrôlables » selon les représentants locaux de divers collectifs, partis et syndicats, dressent un barrage à l'entrée du port de Sidi Ifni, en pleine saison de pêche, interrompant la noria de camions frigorifiques. À Gafsa, début janvier 2008, ce sont des barrages routiers et l'occupation des lignes de chemin de fer qui bloquent l'évacuation du phosphate. En enrayant directement la machine à profits, ces actes franchissent la limite tolérée des expressions de mécontentement par le pouvoir central et déclenchent une répression massive.

Si les revendications exprimées se bornent à un contenu socio-économique, elles véhiculent une charge politique minorée aussi bien de la part des collectifs protestataires (dans l'espoir d'obtenir des résultats) que de la part des autorités en charge de la négociation ou des médias, prompts à mettre en exergue les difficultés socio-économiques ou professionnelles. Pourtant, dans les deux sites, l'explosion de colère populaire en 2008 naît d'une contestation du mode d'attribution d'emplois publics, emblématique de pratiques clientélistes annoncées révolues par le « régime du changement » tunisien ou censées disparaître dans le cadre du « nouveau concept d'autorité » évoqué par le monarque marocain. De même, les slogans scandés lors des manifestations sont quelquefois une dénonciation ouverte des pratiques prébendaires ou kleptocrates des représentants de l'État : « *Bnaou villa, zadou 'imâra, rekbou siyyara bi flouss el fouqara'* » [Ils ont construit une villa, ajouté un immeuble, pris la voiture avec l'argent des pauvres] (Sidi Ifni, *sit-in*, juillet 2008). Mais parce qu'ils réclament l'assistance de l'État, les collectifs chargés des négociations s'efforcent au niveau des énoncés de minimiser le contenu politique des protestations. Celles-ci sont reformulées dans un discours complexe, chargé d'affect²⁰, questionnant la posture de désengagement de l'État, évoquée en termes d'ingratitude et d'injustice.

LES AMBIGUÏTÉS DU DISCOURS REVENDICATIF : L'USAGE DE MYTHES PRO- ET ANTI-ÉTATIQUES

Le rôle moteur des associations de chômeurs et de collectifs non partisans

À Sidi Ifni comme à Gafsa, les revendications sont défendues et portées par des franges importantes de la population avec une participation très visible d'adolescents et de jeunes non encadrés ainsi que de femmes. Beaucoup de ces

20. Pour une analyse des émotions et dispositifs de sensibilisation dans les mobilisations collectives, cf. Traini (2009).

participants aux démonstrations de rues sont à première vue sans affiliation partisane ou syndicale. Sans être totalement absents des mobilisations ou des collectifs protestataires, partis politiques et syndicats sont en retrait de ceux-ci. Les reconfigurations sociopolitiques spécifiques aux deux contextes nationaux éclairent cette donne : au Maroc, la fin des « années de plomb » de l'ère Hassan II²¹ et « l'alternance gouvernementale », amorcées dans les années 1990 (Tozy, 1999 ; Ferrié, 1999 ; Catusse, Vairel, 2003) signifient la cooptation de la gauche par le pouvoir et, par ricochet, l'affaiblissement de sa capacité de mobilisation ; en Tunisie, la consolidation autoritaire est marquée par un contrôle important du « champ partisan »²² et de la centrale syndicale par le régime (Camau, Geisser, 2003). Stimulée par l'accroissement des marges d'expression internes et les connexions possibles avec un mouvement associatif international en plein essor (Siméant, 2010), associations ou coordinations s'affirment comme relais et cadres des actions collectives (Ben Néfissa, 2002). Par exemple, à Sidi Ifni, le Secrétariat Sidi Ifni Aït Baamrane est l'avatar d'un Forum social associatif organisé en 2004 avec des associations de quartier, des associations culturelles, d'entraide sociale ou de chômeurs. La bourgade se signale, il est vrai, par un foisonnement exceptionnel d'associations et de groupements, pour la plupart non situés dans une mouvance partisane. Ainsi, les cellules locales de l'Association nationale des diplômés chômeurs du Maroc (ANDCM) et d'Attac, respectivement créées en 1993 et 2006, jouent un rôle moteur dans la dynamique protestataire. Ce rôle actif des collectifs non partisans illustre la méfiance envers les partis d'opposition classiques et leurs équivalents syndicaux, discrédités après leur entrée dans le gouvernement en 1998 (l'Union socialiste des forces populaires) ou leur position à l'occasion du dialogue social. Toutefois, la multi-appartenance simultanée ou successive de certains individus dans des collectifs, leur affiliation antérieure à des structures politiques (lors de leur passage à l'université) ou les liens d'interconnaissance personnelle avec des militants politiques ou syndicaux convient à nuancer la perte d'influence des partis et syndicats. À Sidi Ifni, la métamorphose du Forum social en organisation politique, le Secrétariat local, s'est opérée avec l'adjonction de partis politiques (Gauche socialiste unifiée future PSU, Istiqlal, Parti de la justice et du développement), des syndicats (enseignants, employés de la commune, CDT, UMT) et de nouveaux acteurs associatifs mais sans désignation de chef ou porte-parole unique. En désaccord avec le déroulement des manifestations, la plupart de ces partis marocains quittent le collectif dès 2005-2006.

21. Les principaux signes de cette décompression autoritaire sont la création d'un Conseil consultatif des droits de l'homme (1990), la libération de prisonniers politiques (1989, 1991, 1994), le retour des exilés, une révision constitutionnelle (1992, 1996) et le relatif élargissement des libertés d'expression et d'opinion.

22. Le parti au pouvoir est tellement hégémonique et les autres partis faibles (des « proto partis » ou des « partis clients »), qu'il paraît inadéquat de parler de champ partisan en Tunisie, cf. Camau et Geisser (2003).

À Gafsa, c'est aussi l'Union des diplômés chômeurs, une association active depuis 2006, mais non reconnue par les autorités, qui mobilise dans les villes du bassin minier. À Redeyef où le mouvement est le plus fort et dure le plus longtemps, des leaders syndicaux locaux n'appartenant pas aux syndicats ouvriers (les deux leaders sont instituteurs) coordonnent les actions contre leur hiérarchie syndicale qui menace de mesures disciplinaires les membres qui ont rejoint les rangs de la contestation. Quelques militants proches du petit Parti communiste ouvrier de Tunisie (PCOT), parti illégal, sont actifs sur place. Les partis de l'opposition légale quant à eux, davantage préoccupés par les élections législatives et présidentielles d'octobre 2009, n'interviendront que plusieurs semaines après le début des protestations dans la région de Gafsa. *Ettajdid* (issu du Parti communiste) et le Parti démocrate progressiste (PDP), mais aussi le Forum démocratique pour le travail et les libertés (FDTL) affirment, souvent depuis Tunis, leur solidarité avec la lutte. Les organisations de la « société civile » non dépendantes du parti hégémonique au pouvoir s'expriment aussi. C'est le cas de l'Association tunisienne des femmes démocrates (ATFD) et de la Ligue tunisienne des droits de l'Homme (LTDH). Depuis la France, la Fédération des Tunisiens pour une citoyenneté des deux rives (FTCR) publie des communiqués et organise des manifestations (cf. à Nantes où la présence de Redeyefiens est importante, voir l'article de Dumont dans ce numéro). À Sidi Ifni, le soutien des associations baamranies à l'étranger et des collectifs nationaux de défense des droits de l'homme et du citoyen (AMDH, Attac, Centre marocain des droits de l'Homme...) devient massif après l'intervention militaire et policière qui s'abat sur la ville le 7 juin 2008 : des rassemblements de soutien s'organisent devant plusieurs ambassades marocaines en Europe tandis que plusieurs caravanes de solidarité sont menées à partir des principales villes du royaume.

(Ré)invention et mise en scène d'une communauté identitaire locale

L'un des traits majeurs des mobilisations de Sidi Ifni et de Gafsa est la cristallisation et l'usage politique conjoncturel d'une identité collective²³ forgée autour d'une appartenance territoriale commune, en l'occurrence la région de Gafsa et le pays des Aït Baamrane (une confédération de 7 tribus berbères) à Sidi Ifni. Dans ce dernier cas, la référence au nom tribal Aït Baamrane ne signifie pas la reconnaissance d'une affiliation à un ancêtre commun mais elle renvoie à un territoire qu'il s'agit de défendre, aujourd'hui moins contre un ennemi (Montagne, 1930) que face à une politique de marginalisation socio-économique. Il est à noter que cette mise en avant des attachements primordiaux, tribaux ou localistes, pour réclamer des équipements modernes n'est pas nouvelle. Au Maroc, des mobilisations collectives qualifiées de « tribales » ont été observées

23. Pour une analyse de synthèse sur la question de l'identité collective dans les mouvements sociaux, voir Voegtli (2010).

dans les campagnes dès les années 1960 et même en 1979, par exemple chez les Aït Belqacem afin d'obtenir un découpage administratif épousant les limites du territoire tribal (Rachik, 2003). À Gafsa, le récit des protagonistes des protestations de 2008 construit un particularisme communautaire autour d'une dissidence « naturelle » née en réaction à la marginalisation et à l'injustice que connaîtrait la région sur le long cours. L'histoire linéaire articule différents « événements » pour raconter la bravoure de la lutte des habitants de la région contre les oppressions successives. Dans les entretiens avec les jeunes mobilisés de 2008, l'histoire d'une région réputée dissidente et rebelle est sans cesse relatée :

« La lutte contre la colonisation française c'est grâce à nous. Tu crois vraiment que Bourguiba aurait obtenu quoi que ce soit sans la lutte armée menée par Lazhar Chariti²⁴ et ses maquisards ? Dès qu'il y a eu un sentiment d'injustice trop fort dans la région, les gens d'ici ne baissent pas les bras, ils se révoltent contre les conditions difficiles de travail dans les mines où nos grands-pères mourraient au travail, contre les décisions gouvernementales qui nous affament etc... Regarde les « événements de Gafsa » de 1980 : c'était ici ; la grève générale de 1978 a été importante dans la région, les émeutes du pain de 1984 ont commencé en décembre 1983 ici... »²⁵.

Cette image d'un « peuple des mines » courageux et révolté est difficile à déconstruire tant elle est le produit d'une sédimentation longue. Cette dernière raccorde des épisodes de la lutte anti-coloniale aux prémices de l'histoire syndicale des années 1920 et à ses grandes grèves²⁶ et enfin, à l'opposition yousséfiste des années 1950. Principal opposant de Bourguiba, Salah Ben Youssef, comptait beaucoup de partisans dans le bassin minier. Ces événements successifs, plutôt indépendants les uns des autres, sont imbriqués dans un récit régional reconstruit pour abreuver l'imaginaire de « Gafsa rebelle ». Réactualisés par les collectifs protestataires, clichés culturels et mythes historiques locaux sont convoqués pour créer cohésion et unité parmi les rangs, mobiliser le plus grand nombre de personnes mais aussi pour justifier le bien-fondé des revendications socio-économiques et adresser une mise en garde aux pouvoirs publics. À Sidi Ifni, les slogans scandés lors des manifestations et *sit-in*, les vidéos enregistrées grâce aux caméras ou téléphones portables pendant la période de mobilisation (marches, charges policières, retours de prisonniers libérés...) participent à ce processus de mise en vitrine et d'assignation d'une identité collective depuis l'intérieur. Les discours militants forgent et entretiennent le mythe d'une région rebelle en relayant des épisodes du passé régional sous une forme héroïsée. Ici, le parallèle est fréquemment établi entre les guerriers montagnards du pays Aït Baamrane et ceux du Rif, autre bastion historique de dissidence, et la montagne, symbole de refuge, est omniprésente dans les reportages vidéo. Pour souligner

24. Chef des maquisards pendant la lutte contre l'occupant français jusqu'à l'indépendance en 1956, Lazhar Chariti fut condamné à mort et exécuté en 1963 après la tentative de coup d'État contre le président Bourguiba en 1962.

25. Entretien personnel Métaoui, mars 2008.

26. Les Gafsiens ont été impliqués dans la constitution de l'UGTT à l'échelle nationale. Le premier secrétaire général de la centrale syndicale en 1956 était natif de Gafsa.

leur « tradition » d'autonomie politique, les militants se plaisent à rappeler que leur région échappa à l'autorité du makhzen jusqu'en 1886 (date de la première expédition militaire royale) ou à évoquer l'exécution d'un caïd par les habitants, au début du XX^e siècle. L'histoire locale colportée donne lieu à des récits qui divergent parfois ouvertement de l'histoire officielle nationale, par exemple les modalités de la pénétration européenne : selon la version des leaders du collectif protestataire, l'occupation du site de Sidi Ifni et de la côte baamranie résulterait non pas d'un accord entre le sultan du Maroc et le roi d'Espagne mais d'une négociation directe avec une institution tribale locale, le Conseil des Quarante, et les représentants espagnols. Pour étayer l'image d'une région rebelle et combative, les leaders du Secrétariat local n'hésitent pas à se réapproprier l'historiographie coloniale, à commencer par la catégorisation de la région en « *bled siba* »²⁷ ou certains stéréotypes culturalistes sur la bravoure et le courage des montagnards Aït Baamrane mobilisés pour leurs qualités guerrières par le général Franco lors de la guerre civile d'Espagne. Ce passé idéalisé, réinterprété à l'occasion du mouvement protestataire pour élaborer une « tradition », occulte les épisodes susceptibles de porter atteinte à l'idée de cohésion ou d'unité du pays Aït Baamarane, telles les guerres intertribales.

Un imaginaire politique paradoxal de l'État

Le thème d'une région combative et résistante réactivé et formulé de l'intérieur à la faveur des actions collectives protestataires renvoie à un positionnement paradoxal vis-à-vis du pouvoir central et de la Nation : d'un côté, les leaders du mouvement se targuent de s'inscrire dans une continuité historique, marquée par l'autonomie ou / et la fronde face au pouvoir central ; de l'autre côté, ils insistent de façon concomitante sur le loyalisme des habitants de la région à l'égard de la Nation, en pointant leur participation active à la lutte anticoloniale. Ainsi, à Sidi Ifni, le siège en 1957 de l'enclave espagnole par les combattants nationalistes baamranis (membres de l'Armée de libération nationale du Sud) et les lourdes pertes essuyées lors de l'opération punitive Ecouvillon menée conjointement par les armées française et espagnole (bombardements, usage de napalm) sont rappelés pour légitimer les doléances actuelles et dénoncer l'ingratitude de l'État. À Sidi Ifni, la tribalisation du discours protestataire s'accompagne d'une exaltation nationaliste et d'une réaffirmation de l'appartenance au royaume avec le déploiement de drapeaux marocains et l'exhibition des portraits du roi au cours des marches *sit-in*. Une telle mise en scène vise à dissiper tout amalgame avec les manifestations indépendantistes sahraouies et les soupçons de félonie inhérents au complot ourdi contre le roi ; elle sert aussi

27. Signifiant anarchie et dissipation, le mot *siba*, employé avec parcimonie à l'époque précoloniale dans les correspondances du Palais, a fait l'objet d'un usage systématique assorti d'une grille de lecture réductrice par les administrateurs coloniaux opposant de façon schématique des zones contrôlées par le Makhzen et des zones insoumises, cf. Rivet (2002) et Ennaji et Pascon (1988).

à critiquer le délaissement inique de la localité par les pouvoirs publics et à solliciter un *deus ex-machina* royal pour lever les obstacles au développement.

Si les mouvements protestataires donnent lieu à la reconstitution d'une « communauté imaginée » locale (Anderson, 1996) bâtie sur des reconstructions historiques et des stigmates culturels, l'entreprise a un effet à double tranchant. La qualification de rebelle revêché à toute autorité extérieure est reprise par les autorités publiques pour justifier une politique de répression présentée comme un rempart contre l'implosion du territoire national. Ainsi, dans les entretiens avec des agents des autorités ou de la police à Gafsa, le stigmate « populations gafsiennes au sang chaud » justifie une « politique du bâton, la seule qu'ils comprennent ici ». La glorification militante du courage des femmes baamranies, en première ligne des combats actuels et passés, a valu à ces dernières d'être la cible directe des interventions policières et militaires en juin 2008. Par ailleurs, la convocation d'une appartenance identitaire locale ne fait pas l'unanimité dans les rangs des militants car elle empêche l'adhésion ou le soutien de militants extérieurs, freinés par l'absence de défense de valeurs universalistes contenue dans l'argumentaire revendicatif. À Sidi Ifni, la baamranisation de la dénomination de la structure représentative et des slogans suscite malaise et crispation chez des habitants originaires du Rif ou d'autres régions du Maroc et qui ne se reconnaissent pas dans ces formulations « autochtonistes ». Certes, chacun s'accorde à reconnaître que l'expression Aït Baamrane est un label identitaire susceptible d'effrayer les autorités publiques parce qu'il fait référence à une marche insoumise et à une capacité de mobilisation externe en raison de l'existence d'une diaspora baamranie dispersée au Maroc et à l'étranger. Et de fait, à Sidi Ifni, les associations Aït Baamrane d'Europe, du Canada et des USA ont contribué à ébruiter l'agitation sociale et la violence répressive. Toutefois, l'usage d'une rhétorique identitaire a contribué à une scission précoce du Secrétariat local, une fraction gauche du mouvement (militants ANDCM, Attac, syndicalistes...) voyant dans la manipulation de ce référent tribal une manœuvre de récupération des notabilités locales, afin de défendre leurs intérêts et se poser en médiateurs privilégiés du pouvoir central.

L'ÉTAT EN ACTION : RÉPRESSION ET PROGRAMMATION D'AIDES

Dans les deux cas analysés, la gestion par les pouvoirs publics des doléances de développement a balancé entre répression et négociations avec certains groupes de mobilisés. Les promesses de développement et les gratifications disséminées répondent à une volonté de neutralisation des protestations en calmant les mécontentements, au demeurant cantonnés dans leur énonciation à des revendications pragmatiques qui ne contestent pas frontalement l'ordre politique national.

À Sidi Ifni, des postes municipaux, des licences d'exploitation de pêche, des kiosques ou des terrains ont été donnés dès 2005 à certains mobilisés et groupes de chômeurs, ce qui a alimenté la rupture au sein du mouvement des diplômés chômeurs²⁸ et dans le bureau du Secrétariat local, les différends naissant autour du mode de répartition des dons et l'interprétation des concessions gouvernementales, vues comme une forme d'apprivoisement de l'opposition. Par sa portée symbolique, la visite de la ville par le monarque le premier décembre 2007 a eu temporairement un effet-tampon en laissant espérer une considération des problèmes locaux et une assistance publique future : la montée des attentes n'a fait qu'exacerber déceptions et frustrations. Dans la région de Gafsa, des promesses d'embauche ont été faites. Cette stratégie de fragmentation et de clientélisation de groupes de mobilisés a partiellement réussi puisque dès février 2008, des individus cessent leur implication dans la mobilisation du bassin minier²⁹. Au fil des mois, le foyer de lutte se restreint à Redeyef.

En plus des négociations au cas par cas, une répression s'abat dans les lieux de mobilisation, à plusieurs reprises à Gafsa, et à Sidi Ifni le 7 juin 2008, surnommé « samedi noir » par les habitants. La coercition est exceptionnelle dans les deux sites, surtout quand l'exploitation des ressources économiques est entravée par les protestataires. L'armée est appelée en renfort à Redeyef ; Sidi Ifni est assiégée par plusieurs milliers d'hommes qui poursuivent les militants jusque dans les maisons ; partout, arrestations et passages à tabac ont lieu, avec, à Sidi Ifni, des violences à caractère sexuel contre les femmes qui déclenchent la polémique³⁰... Procès et sanction judiciaires sont employés contre les principaux leaders, condamnés durement³¹ ou emprisonnés sans jugement pendant 11 mois à Sidi Ifni, mais aussi contre des jeunes, des propriétaires de cybercafés et des journalistes³². La similitude des modes de répression contribue à la défense mêlée et conjointe des prisonniers politiques de Gafsa et Sidi Ifni par des collectifs comme Attac-Maroc dès décembre 2008 ou le Collectif Maghreb solidarité³³.

28. De la section locale de l'ANDCM se sont détachés en 2006 trois nouveaux collectifs, aux effectifs faibles : l'association des techniciens chômeurs, l'association des chômeurs licenciés et l'association des chômeurs Aït Baamrane. Cette dernière a obtenu des licences de pêche à des conditions avantageuses et des formations.

29. Par exemple, le groupe des « veuves d'Oum El Araïes » constitué d'épouses d'ouvriers de la CPG décédés suite à un accident du travail. Elles dressent des tentes et revendiquent l'embauche de leurs enfants avant de lever le camp en février suite aux promesses d'embauche qui leur ont été faites.

30. Cf. les rapports sur les événements de Sidi Ifni d'Attac (http://www.maroc.attac.org/joomla/index.php?option=com_content&task=view&id=542&Itemid=373) et de l'Observatoire marocain des droits humains : www.omdh.org/newomdh/docs/117252008112629AM.doc, consultés le 20 mai 2010.

31. Les peines prononcées par la Cour d'appel de Gafsa du 4 février 2009 pour les 38 prévenus du mouvement de Redeyef vont de deux ans avec sursis à huit ans de prison ferme. Les leaders ainsi qu'une cinquantaine de prisonniers du bassin minier ont été libérés suite à la grâce présidentielle du 5 novembre 2009. Il reste le procès du correspondant de la chaîne *Al Hiwar Attounoussi* et du coordinateur du comité local des diplômés chômeurs de Redeyef.

32. Attaqué pour avoir annoncé des morts à Sidi Ifni dès le lendemain des événements, le directeur de la chaîne qatarie *Al Jazeera* au Maroc a été déchu de son accréditation et condamné au versement d'une amende.

33. Pour une mise au point sur la simultanéité, la diffusion et la convergence des mouvements sociaux, voir Sommier (2010).

Une fois les mobilisations enrayées, des plans de développement sont adoptés au sommet de l'État. Ainsi, suite à la convocation par le président Ben Ali d'un conseil régional exceptionnel au palais présidentiel de Carthage le 16 juillet 2008, de multiples annonces pour le développement de la région de Gafsa sont effectuées. Présenté comme un plan Marshall pour la région, le projet porté par le ministre de l'Industrie décline des « mesures incitatives » qui sont des mécanismes financiers d'allègements fiscaux (prime d'investissement, prise en charge de la cotisation patronale au régime légal de la sécurité sociale...) et d'aide (300 millions de dinars sont alloués au FRDCM et à la CPG) pour de potentiels investisseurs. De même, à Sidi Ifni, six mois après le « samedi noir », la ville est élevée au rang de préfecture et un programme de développement d'urgence sur trois ans est annoncé par le ministre de l'Intérieur, d'un montant de plusieurs millions de dirhams. L'objectif est la mise à niveau urbaine, la promotion de l'économie de la région et l'amélioration des services de base dans les villages alentour (adduction d'eau potable, électrification). L'accent est mis sur l'équipement portuaire et la desserte routière (désenclavement rural et route bitumée vers Tan Tan), le développement du tourisme balnéaire et intérieur, l'industrie (deux unités de transformation des produits de la mer sont programmées) et la création d'équipements sociaux – sportifs, culturels et médicaux (ouverture de postes de gynécologie et de pédiatrie à l'hôpital, acquisition d'une ambulance médicalisée). À Sidi Ifni comme à Gafsa, il est trop tôt pour mesurer l'impact de ces plans, d'une ampleur sans précédent, mais plusieurs éléments incitent au scepticisme : la faible attractivité des régions pour les entrepreneurs reste intacte en raison d'une situation politico-économique verrouillée pour qui ne dispose pas de l'entregent et des appuis nécessaires. À Sidi Ifni, l'élection (en juin 2009) au conseil municipal d'anciens détenus, jadis à la tête du mouvement protestataire, constitue une manœuvre habile du pouvoir central pour canaliser la prochaine vague de mécontentement populaire, déplacer les responsabilités du blocage de développement et diviser davantage.

CONCLUSION

En analysant deux situations conflictuelles périphériques, cet article permet d'aborder des représentations et des pratiques de l'« État » « par le bas », de reconstruire l'État au concret. Les mouvements protestataires révèlent une attente maintenue vis-à-vis d'un État régulateur dans la gestion matérielle de la vie sociale, nonobstant l'exaltation de leur particularisme local et l'inscription de leurs actions dans le champ associatif. La rhétorique paradoxale du groupe vis-à-vis du pouvoir central dévoile les qualités saillantes de l'État en action dans ces périphéries : un État force et un État corrompteur ou acheteur.

Le discours ambivalent des protestataires s'inscrit dans une trajectoire locale complexe où des imaginaires anciens de rébellion et de lutte contre l'oppression sont actualisés. L'épisode revendicatif puise ses ressorts dans la reconstitution d'une communauté identitaire locale façonnée par des récits locaux, sédimentant parfois des clichés de l'historiographie coloniale. En retour, les différentes actions protestataires participent selon un procédé dramaturgique à la mise en scène et à l'affirmation conjoncturelle d'une identité collective particulière grâce à l'enregistrement de vidéos et aux nouvelles technologies de communication.

Révélatrice des contraintes en situation autoritaire, la politisation en creux des revendications caractérise aussi bien les mouvements de Sidi Ifni et de Gafsa. Les collectifs mobilisés contestent les ressorts d'un ordre politique et d'un « système » injuste envers eux tout en endossant une posture de type « moral » qui va dans le sens d'une dénégarion du caractère politique de leurs actions. Pourtant, dans ces situations autoritaires, l'efficacité de la neutralisation des mobilisations par la double action de la coercition et de la corruption n'efface pas la publicité des causes. Les actions protestataires contribuent à la construction de problèmes publics et, ainsi, des réalités socioéconomiques et politiques cachées par les autorités deviennent dicibles et sont nommées. *In fine*, analyser les mobilisations collectives et les mutations dans les sociétés méditerranéennes ne peut se faire sans l'étude des procédés énonciatifs et des pratiques des protestataires.

BIBLIOGRAPHIE

- Alternatives Sud, 2009, *État des résistances dans le Sud 2010 – Monde arabe*, Vol. XVI.
- Anani Mensah D. A., 2003, « Dynamique et comportements stratégiques sur le marché international du phosphate », *Mondes en développement*, n° 122, pp. 37-56.
- Anderson B., 1996, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte.
- Baduel P.-R., 1981, « Gafsa comme enjeu », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, éditions du CNRS, pp. 485-511.
- Bennafla K., 2010, « Mobilités et politique à Sidi Ifni, ville isolée du sud marocain », *Espace, populations et sociétés*, n° 2/3, pp. 251-265.
- Ben Néfissa S. (dir.), 2002, *Pouvoirs et associations dans le monde*, Paris, éditions du CNRS.
- Camau M., 1988, « "Tarajji ya dawla" ou la "force et l'espérance", Propos sur le désengagement de l'État en Tunisie », *Bulletin du Cedej*, n° 23, pp. 81-108.
- Camau M., 2005, « Remarques sur la consolidation autoritaire et ses limites » in Assia Boutaleb A., Ferrié J.-N., Rey B. (dir.), *L'autoritarisme dans le monde arabe*, Le Caire, CEDEJ, 2005, pp. 9-58.
- Camau M., Geisser V., 2003, *Le syndrome autoritaire*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Catusse M., Vairel F., 2003, « "Ni tout à fait le même, ni tout à fait un autre", Métamorphose et continuité du régime marocain », *Maghreb-Machrek*, n° 175, pp. 73-91.

- Céfaï D., 2007, *Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective*, Paris, La Découverte.
- Emperador M., 2009, « Les manifestations des diplômés chômeurs au Maroc : la rue comme espace de négociation du tolérable », *Genèses*, n° 77, pp. 30-50.
- Ennaji M., Pascon P., 1988, *Le Makhzen et le Sous Al-Aqsa : La correspondance politique de la maison d'Illigh (1821-1894)*, Casablanca, éditions Toubkal.
- Ferrié J.-N., 1999, « Succession monarchique et désenchantement de l'alternance partisane au Maroc », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, t. 38, pp. 215-231.
- Ferrié J.-N., 2003, « Les limites d'une démocratisation par la société civile en Afrique du Nord », *Maghreb-Machrek*, n° 175, pp. 15-33.
- Groupe Huit, 1997, *Schéma directeur d'aménagement du territoire : étude stratégique, Rapport de 2^e phase*, Tunis, Ministère Environnement et aménagement du territoire.
- Hérodote, 2008, *Les enjeux de la crise alimentaire mondiale*, n° 131.
- Hibou B., 2006, *La force de l'obéissance. Économie politique de la répression en Tunisie*, Paris, La Découverte.
- Janin P., 2009, « Les « émeutes de la faim » : une lecture (géo-politique) du changement (social) », *Politique étrangère*, n° 2, pp. 251-263.
- Kadiri N., 2009, « À l'orée du Sahara : les turbulences de l'ancienne enclave espagnole de Sidi Ifni », *Outre-Terre*, n° 23, pp. 111-116.
- Laroussi H., 2009, *Micro-crédit et lien social en Tunisie. La solidarité instituée*, Paris, Karthala.
- Mathieu L., 2002, « Rapport au politique, dimensions cognitives et perspectives pragmatiques dans l'analyse des mouvements sociaux », *Revue française de sciences politiques*, vol. 52, n° 1, pp. 75-100.
- Montagne R., 1930, *Les berbères et le makhzen dans le sud du Maroc*, réédition : 1989, Paris/Casablanca, éditions Afrique-Orient.
- Oliva P., 1971, « Notes sur Ifni », *Revue de géographie du Maroc*, n° 19, pp. 85-96.
- Pommerole M.-E., Vairel F., 2009, « S'engager en situation de contrainte », *Genèses*, n° 77, pp. 2-6.
- Rachik H., 2003, *Symboliser la nation, Essai sur l'usage des identités collectives au Maroc*, Casablanca, éditions Le Fennec.
- Rivet D., 2002, *Le Maghreb à l'épreuve de la colonisation*, Paris, Hachette.
- Siméant J., 2010, « La transnationalisation de l'action collective » in Filleule O., Agrikoliansky E., Sommier I. (dir.), *Penser les mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, pp. 121-144.
- Sommier I., 2010, « Diffusion et circulation des mouvements sociaux » in Filleule O., Agrikoliansky E., Sommier I. (dir.), *Penser les mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, pp. 101-120.
- Tozy M., 1999, « Réformes politiques et transition démocratique », *Maghreb-Machrek*, n° 164, pp. 67-84.
- Traini C. (dir.), 2009, *Emotions... Mobilisation !*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Troin J.-F., 2002, *Maroc : régions, pays, territoires*, Paris, Maisonneuve et Larose.
- Vairel F., 2008, « L'opposition en situation autoritaire : statut et modes d'action » in Dabène O., Geisser V., Massardier G. (dir.), *Autoritarismes démocratiques et démocraties autoritaires au XXI^e siècle, Convergence Nord-Sud*, Paris, La Découverte, pp. 213-232.
- Voegtli M., 2010, « "Quatre pattes oui, deux pattes, non !" », L'identité collective comme mode d'analyse des entreprises de mouvement social » in Filleule O., Agrikoliansky E., Sommier I. (dir.), *Penser les mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, pp. 203-223.

MOBILISATIONS SOCIALES ET POLITIQUES : LES SOCIÉTÉS EN MOUVEMENT

DE REDEYEF À NANTES : MOBILISATION SOCIALE ET MIGRATION INTERNATIONALE

Antoine Dumont*

Mobilisation sociale et migration internationale peuvent être étroitement articulées dans les pratiques militantes, comme l'illustre l'exemple de Redeyef, dans le bassin minier de Gafsa (Tunisie). Le mouvement social de 2008, axé sur le droit au travail et à la dignité, et sa répression par l'Etat tunisien ont contribué à réactiver la filière migratoire vers Nantes (France), principal pôle d'installation des migrants de Redeyef depuis les années 1970. Les Tunisiens déjà présents s'y mobilisent et créent avec des organisations un collectif de soutien aux luttes en Tunisie et aux sans-papiers tunisiens à Nantes. Ces mobilisations entrecroisées du « *dehors* » et du « *dedans* » mettent en évidence un phénomène d'internationalisation *par la migration* de la contestation.

Mots clés : Migration, mobilisation, pratiques militantes, Redeyef, Tunisie, Nantes.

Cette enquête est née d'un étonnement ; celui de voir s'ériger, au printemps 2008, un campement de fortune face à la préfecture de Loire-Atlantique. Sur les banderoles, un nom : Redeyef, celui d'une ville minière de Tunisie¹ qui connaît alors une forte contestation populaire, porteuse de revendications axées sur le droit au travail et à la dignité. Ce campement nantais abrite durant un mois une dizaine de grévistes de la faim en soutien à cette mobilisation² et contre

* Docteur en géographie, membre associé du laboratoire Migrinter (UMR 6588, CNRS / Université de Poitiers), adumont@univ-poitiers.fr

1. Située à 60 km à l'Ouest de Gafsa, à proximité des frontières algériennes (22 km), Redeyef est un chef-lieu de délégation qui compte 26 143 habitants en 2004.

2. La forme spatiale du campement fait d'ailleurs écho à celle adoptée par les manifestants dans le bassin minier.

sa répression par l'État tunisien. Nous apprendrons par la suite que Nantes constitue, depuis les années 1970, le principal pôle d'installation des migrants originaires de Redeyef, dont quelques-uns participent à cette grève tournante. Qu'une telle filière migratoire ne se soit pas manifestée jusqu'alors dans l'espace politique local est déjà étonnant. Mais que la répression de la contestation à Redeyef ait provoqué, à partir de septembre 2008, l'arrivée à Nantes de centaines de jeunes Tunisiens, voilà qui est plus surprenant.

Des liens étroits ont donc été tissés à l'échelle transnationale entre deux pôles urbains et deux vagues d'immigration, dans un contexte de mobilisation sociale et de remise en cause de l'ordre politique tunisien³. Cette situation nouvelle et les interrogations qu'elle soulève renvoient aux articulations entre migration internationale et mobilisation sociale, aux rapports entre circulation migratoire et pratiques militantes. Il s'agit ici de saisir la construction d'une « cause tunisienne » à Nantes comme inscrite dans des dynamiques plus vastes et ancrées dans des actions concrètes. Cela permet une prise en compte plus ethnographique des protestations et du contexte, que la sociologie de l'action collective transnationale néglige trop souvent au profit d'organisations globales ayant des revendications post-matérialistes (Siméant, 2010, p. 144). La mobilisation des « sans-papiers », comme celles d'autres groupes dominés, reste dépendante du « soutien actif de militants aguerris qui, dans bien des cas, n'appartiennent pas à leur groupe » (Mathieu, 2004, p. 21). Mais le rôle des organisations ne doit pas être surestimé dans le cas présent, où elles apparaissent en retrait. L'attention se porte plutôt sur la répartition des tâches entre soutiens, immigrés avec ou sans papier mobilisés, selon la classe, le profil migratoire et le genre notamment.

L'enquête débute à Nantes à l'automne 2008, au sein du Collectif nantais de soutien aux Tunisiens de Redeyef formé par des militants locaux, dont certains immigrés tunisiens, dans le sillage des grèves de la faim et des manifestations évoquées. Nous adhérons au collectif en tant que membre de la Ligue des droits de l'Homme puis déclarons notre intention de réaliser une enquête sur les migrations liées à la mobilisation. L'éventualité d'une publication justifie cette enquête aux yeux des militants, qui y voient un moyen de populariser leur cause. Ce poste d'observation tenu deux années s'accompagne d'une participation active aux actions de rue (manifestations, rassemblements, distribution de tracts) et « de papier »⁴ qui permet d'observer en détail les pratiques militantes, la fluidité des interactions et la pluralité des raisons d'agir au sein de ce collectif. Mais l'observation directe se révélant toujours fragile et partielle (Bizeul, 2007),

3. Se reporter à l'article dans ce numéro de A. Allal et K. Bennafla, « Les mouvements protestataires de Gafsa (Tunisie) et Sidi Ifni (Maroc). Des mobilisations en faveur du réengagement de l'État ou contre l'ordre politique ? ».

4. Rédaction de tracts, courriels, communiqués et lettres officielles, confection de banderoles, tenue de tables de presse.

elle est complétée par un travail bibliographique, une analyse des textes du collectif, des articles de la presse locale, et la conduite d'entretiens avec des militants permanents ou occasionnels du collectif, dont des sans-papiers. Dans le même temps, la crainte et la réalité de la répression empêchent les entretiens avec des immigrés tunisiens non mobilisés, tandis que notre identification militante interdit la rencontre avec les représentants locaux de l'État tunisien, par exemple l'attaché social du vice-consulat.

Saisir le contexte des mobilisations et migrations de 2008 nécessite de revenir, dans un premier temps, sur l'histoire de Redeyef et de sa filière migratoire vers Nantes. Nous verrons ensuite comment a été construite la mobilisation autour d'une « cause tunisienne » à Nantes, au sein du collectif et parmi la population immigrée, avant d'expliquer comment ces pratiques militantes se trouvent confrontées et s'articulent – ou non – aux pratiques migratoires des jeunes Redeyefiens arrivés depuis 2008.

LE CONTEXTE À REDEYEF ET LA FILIÈRE MIGRATOIRE VERS NANTES

À Redeyef : industrie minière, attraction migratoire et naissance d'un prolétariat combatif

En 1885, le Français Philippe Thomas découvre les phosphates de la région de Gafsa. En 1897, la concession est accordée à une compagnie privée, la Compagnie des phosphates de Gafsa (CPG), qui construit une voie ferrée reliant Gafsa à Sfax, où elle participe à la construction du port. Les premières extractions et les exportations débutent en 1899, mais les sous-sols de Redeyef ne sont exploités qu'après 1908, grâce au prolongement de la voie ferrée. Jusqu'en 1913, 1 200 000 tonnes y sont extraites et exportées vers la France. Cette année-là, la Tunisie fournit plus de deux millions de tonnes à la France (Levainville, 1924, p. 160). Les années 1930 sont marquées en Tunisie par un gonflement des centres anciens, en particulier des centres miniers où apparaissent « quelques petits noyaux de sédentarisation où viennent s'agglomérer des populations miséreuses » (Signoles, 2006, p. 188). Le bassin minier de Gafsa est sans doute la région de Tunisie intérieure (avec le golfe de Gabès) à avoir le plus bénéficié des investissements coloniaux (*idem*, pp. 188, 203). En 1959, l'État tunisien rachète 51 % des parts de la CPG, alors que Redeyef est devenu le centre d'exploitation le plus important, avec la moitié des tonnes extraites dans la région depuis 1945 (Brunet, 1958, p. 432), et l'agglomération la plus peuplée, avec 11 760 habitants (Despois, 1961, p. 93). L'enclave minière de Gafsa est toute entière tournée vers l'exportation et se situe dès son origine au cœur des circulations de marchandises, de matières premières, de capitaux (Levainville, 1924, pp. 163-165) et, déjà, au centre des flux migratoires maghrébins.

Au début du xx^e siècle, la CPG fait venir des travailleurs kabyles, marocains et européens (Siciliens, Sardes). Les premiers partent pour la plupart vers la France lors de la guerre de 1914-1918, les seconds voient leurs conditions s'améliorer et adoptent le mode de vie des Européens (Brunet, 1958, pp. 438-439). La compagnie recrute alors ses employés étrangers parmi les paysans pauvres algériens du Souf et les Tripolitains fuyant leur pays pour raisons politiques. Surtout, et de plus en plus, la compagnie fait appel aux tribus locales (Abidis, Bouyahias, Djeridis⁵), qui représentent par exemple 57 % des nouvelles embauches ouvrières en 1955 (*idem*, p. 439). Ainsi, en 1956, Redeyef compte 890 ouvriers algériens, 320 ouvriers tripolitains et 50 ouvriers marocains, soit un total de 1 260 ouvriers maghrébins étrangers, auxquels s'ajoutent 1 220 ouvriers tunisiens. À cette date, plus de la moitié des travailleurs maghrébins des mines de Redeyef est donc étrangère à la Tunisie, avec une prépondérance des Algériens du Souf que confirment Pierre Marthelot (1962, p. 291) et Jean Despois (1961, p. 92). Toutefois, selon ce dernier, les Tunisiens sont devenus majoritaires parmi les employés des mines à l'échelle de la région : « sédentaires du Djerid, de Gabès et de Gafsa, Djebalia, bédouins Ouled Sidi Abid des montagnes frontalières, Ouled bou Yahia et Ouled Nacer de la région, et gens de la confrérie des Hamâma » (*idem*). Ainsi, « les centres miniers, par les emplois qu'ils offrent, constituent des pôles d'attraction pour cette population errante » locale, constituée de paysans sédentaires et d'éleveurs semi-nomades (Zarka, 1975, p. 88). Cette diversité des origines se traduit dans l'habitat et dans ses formes architecturales.

Si Christian Zarka insiste sur l'habitat bédouin, marqueur d'une sédentarisation autour de la mine, à Redeyef c'est l'habitat tripolitain à l'aspect allongé qui domine (*idem*, p. 89). L'originalité urbaine de ces centres miniers réside dans ces « villages ethniques », diffus, dispersés et « à l'écart des agglomérations européennes » (Despois, 1961, p. 92). À Redeyef, la dichotomie entre eux et le village européen donne ainsi à la ville un « aspect urbain insolite » (Brunet, 1958, p. 432). Cette diversité d'origine des habitants s'explique par le faible peuplement initial de la région, mais surtout par la politique d'embauche de la compagnie, qui fait jouer la concurrence entre les différents groupes dans le processus de spécialisation professionnelle. Toutefois, ce que Roger Brunet tend à montrer, c'est qu'au-delà de leurs différences, qui nourrissent une certaine ségrégation socio-spatiale, tous ces travailleurs partagent une même condition de nouveaux prolétaires faite de difficultés, de risques au travail et d'un genre de vie dans lequel le syndicat tient une place primordiale et devient la seule autorité légitime, face au déclin des autorités traditionnelles (*idem*, p. 445). À l'échelle du pays, le nombre de syndiqués, parmi les mineurs tunisiens, augmente fortement lors du Front populaire, passant de 4 322 en 1935 à 26 487 en 1938 (Liauzu,

5. Tribus respectivement originaires de la montagne, de la plaine et des palmeraies.

1978, pp. 115-120). Les grèves se multiplient, notamment à Redeyef où l'on compte une grève par an. Celle de 1937 est durement réprimée par la compagnie et le protectorat : 18 mineurs sont tués à Metlaoui et M' Dillah. Apparaissent alors les premiers syndicats locaux, créés par la Confédération générale des travailleurs (CGT). À Redeyef, le premier secrétaire en est un Algérien, ce qui illustre ce lien étroit entre migrations et mobilisations. La tradition de lutte se perpétue puisqu'en 1955, on ne compte pas moins de 30 grèves affectant la CGP (Brunet, 1958, p. 445).

À partir des années 1980, la période de croissance cède la place à un temps de crise révélant l'absence de structuration urbaine de la région et la dichotomie, propre au sous-développement, entre l'extraversion économique et l'appauvrissement social, auxquels s'ajoute le déclin rural dû à l'émigration vers Tunis et l'étranger (Poncet, 1973, pp. 604, 610). La CPG demeure le principal employeur de la région mais est l'objet de réformes néolibérales et de privatisations signant la fin du paternalisme patronal. Le bassin minier devient « une vaste zone déprimée » et, selon Pierre Signoles, « il n'y a plus de projets pour cette Tunisie-là », sinon le désamorçage des tensions sociales face aux frustrations populaires (Signoles, 2006, pp. 207-210). De fait, l'histoire locale est scandée d'épisodes de rébellion contre l'État central : bastion du yousséfisme, « synonyme de subversion » (Camau, Geisser, 2003, p. 144), la région est le fief de l'Union générale des travailleurs tunisiens (UGTT) et la première touchée par les « émeutes du pain » fin 1983. Cet « imaginaire rebelle » est réactivé en janvier 2008 lors d'une vaste mobilisation pour le droit au travail dans laquelle nombre de militants voient aujourd'hui les prémisses de la révolution ayant conduit au départ de Ben Ali, le 14 janvier 2011. Reste que la place de Redeyef est centrale dans ce mouvement protestataire, car c'est là qu'il est le plus long, intense et structuré par des leaders syndicaux. Le mouvement s'internationalise rapidement, via Internet, au sein des groupes d'exilés et d'immigrés en Europe. À l'été 2008, face à une répression qui se renforce⁶, la fuite vers les montagnes et l'émigration vers l'Europe devient une solution pour de nombreux jeunes. Ceux-ci vont emprunter les voies d'une filière apparue dès les années 1960.

De Redeyef à Nantes : formation d'une filière et territorialisation de l'espace migratoire

Depuis le début du siècle, Redeyef est un pôle d'attraction migratoire exerçant son influence sur la région et les pays limitrophes. Son changement de fonction dans le champ migratoire tunisien (Simon, 1979) intervient relativement tardivement, dans les années 1970. En effet, se basant sur le recensement tunisien de 1966, Michel Picouet (1971) affirme que l'existence des mines

6. Alors qu'on compte trois manifestants morts, la ville est encerclée par la police et l'armée à partir du 7 juin.

freine les départs vers Tunis, ville-étape de l'émigration vers l'Europe, sauf chez les habitants des parties sahariennes du gouvernorat. Rappelant « la vocation ancienne et marquée pour l'émigration des personnes originaires de l'extrême Sud tunisien », Mahmoud Seklani (1974, p. 108) souligne aussi la faiblesse de l'émigration interne et internationale provenant de Gafsa, comparée aux trois autres gouvernorats du Sud pour la période 1956-1966. La distance et le manque d'information des ruraux expliquent cette faible attraction de Tunis parmi la population rurale de la région. Celle-ci privilégie la migration vers le centre urbain le plus proche (Redeyef par exemple), qui peut toutefois devenir une étape avant le départ vers la capitale. Michel Picouet, qui classe les centres miniers de la région de Gafsa dans les zones d'immigration, au même titre que Sfax, Bizerte, Nabeul ou Tunis, précise toutefois que leur attraction s'exerce de manière restreinte, limitée aux populations des oasis, du Djérid, de Gabès et des gouvernorats limitrophes (Picouet, 1971, pp. 139-140) et des pays voisins, comme nous l'avons dit.

Dans ce contexte, la formation d'une filière migratoire vers Nantes est relativement précoce. En effet, l'enquête pionnière de Rached Dribek (1984) établit que des originaires du bassin minier de Gafsa arrivent à Nantes dès 1963, peu après les premiers émigrés tunisiens⁷. Les arrivées augmentent fortement à partir de 1969 et, au total, de 1966 à 1975, ce sont 401 Tunisiens qui s'installent à Nantes (tableau 1), dont une centaine d'originaires de Gafsa. Parmi eux, les Redeyefiens sont majoritaires à 65 % (Croix, 2007, p. 352). Cette surreprésentation est confirmée par les estimations de Rached Dribek (tableau 2) : ainsi, la moitié des 83 immigrés arrivés en 1972 sont originaires du bassin minier (Dribek, 1984, p. 181). Au milieu des années 1980, les originaires de Gafsa représentent donc près d'un tiers des immigrés tunisiens de Nantes, une proportion sans commune mesure avec leur part dans la population tunisienne en France (1,9 %) ou avec le taux d'émigration parmi les actifs de Gafsa (0,9 %) (*idem*, p. 95). Les originaires des régions de Sousse et de Sfax sont également fortement présents. Pour chacune de ces régions, c'est en fait un village ou une petite ville qui fournit l'essentiel des migrants : Redeyef pour Gafsa ; Nakta pour Sfax ; Jammel pour Sousse.

Cependant, seules les arrivées en provenance de Redeyef et Nakta répondent à une logique de filière, bénéficiant de réseaux familiaux étendus et d'une forte solidarité entre leurs membres. Ces migrants, jeunes et célibataires, sont en grande majorité de petits paysans n'ayant pas connu l'exode rural et ayant émigré directement à l'étranger. Employés à Nantes dans le bâtiment et l'industrie, au sein d'entreprises de taille modeste, ils ont parfois été recrutés avant leur départ selon un mécanisme classique « de proche en proche » au sein d'un réseau

7. L'auteur note l'arrivée isolée – sans filière – de trois immigrés tunisiens en 1953 et 1955 (Dribek, 1984, p. 178).

familial étendu. De fait, dans les années 1970, les travailleurs constituent la majorité de la population tunisienne à Nantes, qui s'élève à 977 personnes en 1974, puis à 1 246 en 1976, avant de se stabiliser. Depuis les années 1980, ces effectifs ont sensiblement diminué, puisque la ville compte 735 Tunisiens en 2006, contre 1 376 Marocains et 2 039 Algériens, soit environ 5 % de la population étrangère locale. Cette population, masculine à 64 %, est relativement plus jeune que ses consœurs algérienne et marocaine⁸. Cela semble indiquer que l'immigration vers Nantes se poursuit, d'autant qu'à l'échelle nationale la proportion de Tunisiens dans les flux migratoires maghrébins est en légère mais constante augmentation, passant de 13 % (1995) à 17 % (2007)⁹. Outre les entrées régulières, l'enquête signale une importante vague migratoire dans les années 2000-2001, qui concerne de 100 à 200 personnes selon les sources. Ces Tunisiens, originaires de Redeyef pour la plupart, obtiennent un visa au consulat de Sfax en raison de la corruption qui y régnait à l'époque. Plusieurs interviewés proches du collectif de soutien et issus de cette migration estiment à 3 000 dinars le prix du visa à l'époque. Outre cette corruption, il faut souligner le rôle dans cette filière des liens familiaux et des mariages entre familles. Dans les années 2000, une autre solution pour quitter la Tunisie est de trouver un contrat de travail en Italie. C'est le cas d'un interviewé, qui y obtient en 2003 un contrat de neuf mois mais rejoint très vite sa famille à Nantes. Il y vit de manière irrégulière, enchaînant les contrats dans le bâtiment jusqu'aux mobilisations de 2008, lorsqu'il participe à la grève de la faim.

Tableau 1 : Nombre estimé d'arrivées d'immigrés tunisiens à Nantes de 1963 à 1973

Année	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973
Nombre estimé d'arrivées	6	4	2	11	14	17	51	55	45	83	53

Source : Dribek, 1984, p. 180.

Ces estimations sont tirées de 349 dossiers individuels constitués par le Consulat de Tunisie à Nantes.

À ces réalités statistiques, s'ajoute la perception des acteurs locaux qui tendent à surestimer la présence des originaires de Redeyef. Ainsi, le chiffre partout repris est celui de 2 000 originaires de Redeyef résidant dans l'agglomération nantaise qui, pour être plausible, doit inclure les enfants nés en France et les naturalisations. Surtout, ce chiffre traduit la visibilité de la « communauté » de Redeyef en partie due à une concentration socio-spatiale relativement marquée au sein d'un quartier de l'Ouest nantais, le Sillon de Bretagne, sur la commune

8. En 2006, 57 % des Tunisiens de Nantes sont âgés de 25 à 54 ans ; à l'inverse, seulement 15 % sont âgés de plus de 54 ans, contre 19 % des Marocains et 22 % des Algériens.

9. Source : Institut national des études démographiques, *Flux d'immigration d'étrangers depuis 1994*, d'après le fichier central des titres de séjour (AGDREF) du ministère de l'Immigration.

Tableau 2 : Principales régions d'origine des Tunisiens à Nantes et en France en 1984

Capitales de la région d'origine	Nombre d'originaires résidant à Nantes	En % de la population tunisienne à Nantes	En % de la population tunisienne en France
Gafsa	97	27,7	1,9
Sousse	59	16,9	19,3
Sfax	48	13,7	4,6
Tunis	31	8,8	22,61
Gabès	20	5,7	6,3

Source : Dribek, 1984, p. 75.

Pour la France, les pourcentages proviennent de l'OTTEEF, un organisme tunisien.

périurbaine de Saint-Herblain. Nous y reviendrons. Dans les années 1970 et 1980, des familles tunisiennes s'installent dans d'autres quartiers populaires périphériques (Dervallières, Bellevue, Boissière, Malakoff, Contrie)¹⁰, tandis que des célibataires sont logés dans des foyers Sonacotra, notamment celui du boulevard des Martyrs Nantais, et dans des secteurs dégradés du centre-ville¹¹. Les chambres partagées et les hôtels meublés ont longtemps joué un rôle essentiel pour les nouveaux arrivants, dont la répartition correspond aux origines régionales : par exemple, ceux de Gafsa logent place de la République, ceux de Sfax au quai de la Fosse (Dribek, 1984, p. 194). Dans les années 1980, une segmentation ethno-régionale de l'espace persiste : « le Sillon de Bretagne est l'espace des sudistes (Gafsa : Metlaoui, Redeyef). La Boissière abrite les originaires de Sfax : Nakta et Maharès. Quant à Bellevue, il accueille les originaires de Sousse et de Kairouan alors que Malakoff est réservé aux nordistes (Bizerte, Tunis, Nabeul) » (*idem*, pp. 204-205). Cette segmentation de l'habitat est reproduite dans l'espace de vie, ceux de Gafsa se retrouvant café de la Bourse, place du Commerce¹². Quant à l'espace politique et syndical, il est très peu investi du fait d'une méconnaissance de ses règles et d'un encadrement par la section locale du Parti socialiste destourien (PSD) et l'amicale tunisienne locale, toutes deux créées en 1975-1976 et dont la plupart des migrants de l'époque possèdent la carte. Dans ces années déjà, « à Nantes, les Tunisiens voient et imaginent l'hostilité partout » (*ibid.*, p. 15).

10. Plus récemment, le quartier du Chêne des Anglais, au Nord de Nantes, est devenu le second lieu d'installation.

11. L'auteur cite par exemple la place de la République, la rue de Richebourg et la chaussée de la Madeleine.

12. Un immigré de Bizerte manifeste ainsi son mépris pour ces « Sudistes » : « Si tu vas au café de la Bourse, tu les trouves ensemble à dix, quinze. Ils parlent fort et ne font pas attention aux autres. Au marché de Talensac, tu les trouves en groupe même pour acheter des légumes ou des fruits, dans la rue aussi : mais où est-ce qu'ils se croient ? Là-bas en plein désert ? » (Dribek, 1984, p. 214).

LA CONSTRUCTION D'UNE CAUSE TUNISIENNE À NANTES

Les immigrés tunisiens de Nantes sont informés dès l'été 2007 des mobilisations dans le bassin minier. Ils organisent la première manifestation de soutien le samedi 12 avril, en écho à celle du 10 avril à Redeyef, la plus importante avec 20 000 participants. Cette manifestation réussie est mentionnée le lendemain par le Comité national de soutien aux habitants du bassin minier, qui évoque « des centaines d'immigrés originaires de Redeyef »¹³. En réalité, le 12 avril, deux manifestations fusionnent : à mi-parcours, les quelques 150 immigrés tunisiens rencontrent les militants rassemblés place Royale autour du droit à la santé. Cette rencontre est improvisée par des militants sensibilisés aux deux questions et qui s'arrangent pour orienter le parcours du défilé « tunisien » vers cette place. Cet arrangement tactique se révèle crucial, car il permet l'échange puis le soutien à la grève de la faim, enfin la création en septembre 2008 du Collectif nantais de soutien aux Tunisiens de Redeyef. Conçu comme le prolongement de cette mobilisation nantaise du printemps, mais aussi en réaction aux procès des manifestants arrêtés en Tunisie, il est initié par des militants « aguerris », sensibilisés à la question tunisienne, motivés par la solidarité internationale et mandatés pour certains par leurs organisations respectives¹⁴. À leur côté, se trouvent quelques originaires de Tunisie déjà militants sans organisation particulière, certains étant proches de la Fédération tunisienne pour une citoyenneté des deux rives (FTCR). Le faible effectif (une quinzaine de personnes) augmente lors des phases plus intenses de mobilisation et est compensé par une importante rotation, notamment parmi les immigrés. Les objectifs sont d'informer la population nantaise de la situation tunisienne, de soutenir les luttes dans le bassin minier et d'obtenir la libération des prisonniers.

Si ces deux dernières tâches ne sont pas spécifiques au collectif, celui-ci s'attache à dénoncer la répression envers les militants tunisiens en France, dont les familles sont menacées au pays, à cause des indicateurs présents à Nantes. Ainsi, l'été 2008, Ess'ghaier Belkhiri est arrêté à son retour en Tunisie et inculpé de financement d'association de malfaiteurs, pour avoir manifesté et envoyé de l'argent aux familles de prisonniers. Agé de 29 ans, il est arrivé à Nantes lors de la vague migratoire de 2000-2001 et a participé à la grève de la faim du printemps. Il sera détenu plus d'un mois en Tunisie¹⁵. D'autres interpellations et interrogatoires sont opérés lors des étés 2009 et 2010, y compris parmi les membres tunisiens du collectif. Ces expériences renforcent la crainte des Tunisiens de Nantes vis-à-vis de tout engagement pouvant être perçu comme

13. Communiqué reproduit par Chouikha et Gobe (2009).

14. Alternatifs, Groupement Accueil soutien promotion des travailleurs immigrés (Gasprom), Ligue des droits de l'Homme (LDH), Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), Solidaires.

15. Joël Bigorgne, « Un Tunisien de Nantes arrêté dans son pays », *Ouest-France*, août 2008.

une opposition au régime de Ben Ali. Les voitures immatriculées « 44 » (Loire-Atlantique) font ainsi l'objet d'une surveillance étroite à Redeyef. Il semble alors d'autant plus nécessaire aux militants de soutenir ceux d'entre eux qui osent encore se mobiliser et, pour ce faire, de populariser la « cause tunisienne » et de briser ce qui est perçu comme un « mur du silence » entourant la Tunisie.

La division du travail militant

Rapidement, une division implicite du travail est mise en place selon les disponibilités et compétences de chacun, selon l'expérience militante aussi. Si le contenu des tracts et communiqués est discuté collectivement, ce sont ceux maîtrisant suffisamment le français qui les rédigent entre deux réunions. Distribuer efficacement un tract sur un marché implique d'en avoir une expérience routinière et de pouvoir s'exposer sans crainte dans l'espace public, ce dont sont privés nombre d'immigrés tunisiens. Pouvoir réserver une salle municipale en centre-ville, obtenir un rendez-vous avec un maire ou un député, faire publier intégralement un communiqué dans la presse locale, organiser matériellement un rassemblement et y appeler le nombre le plus large sont autant d'autres actions collectives prises en charge par un nombre restreint de militants – un(e) seul(e) parfois – car elles nécessitent d'être doté de ressources liées notamment à la notoriété locale et aux carnets d'adresses (courriels, listes de diffusion, numéros de téléphone portable). Et, tandis que les militants « aguerris » font bénéficier le collectif des ressources de leurs organisations associatives et syndicales, les militants d'origine tunisienne lui procurent leur ancrage au sein de la population immigrée et leur connaissance fine des tensions et des clivages la traversant. Au cours des actions de rue, seuls ces militants savent identifier, et parfois mettre à l'écart, les indicateurs et sympathisants du régime tunisien. L'origine tunisienne ne suffit pas, bien sûr, à posséder de telles compétences. L'ancienneté de la présence joue également et un nouvel arrivant, tout Tunisien qu'il soit, en sera toujours moins doté que tel membre du collectif, médecin retraité, sans origine tunisienne mais implanté dans le quartier « tunisien » de Nantes depuis les années 1970.

À cette séparation des rôles s'ajoute une hiérarchisation des tâches. Ainsi, plutôt qu'à un nouveau venu, une tâche jugée importante dans ses formes ou ses conséquences sera dévolue à un membre très actif, à l'égard duquel elle représente une sorte de rétribution militante. L'exemple-type est la représentation du collectif ailleurs que dans l'espace local, notamment à Paris et en Tunisie, une tâche réservée à ses membres les plus expérimentés. Parmi ceux-ci figurent les trois ayant participé à la délégation française s'étant rendu à Tunis et Redeyef fin novembre 2008, aux côtés de personnalités politiques¹⁶. Les contacts et

16. Parmi lesquelles Jacques Gaillot, Cécile Dufflot ou Marie-Georges Buffet.

témoignages recueillis et les sentiments éprouvés sur place vont longtemps nourrir l'ardeur militante du collectif, qui parvient à rassembler une centaine de personnes fin 2008 lors d'une réunion de restitution de cette délégation. Mais dans les mois suivants, deux de ces trois participants, en charge d'autres tâches et causes, se tiennent à distance des activités quotidiennes du collectif. Cette division du travail militant, qui procède en partie de l'inégalité de compétences elles-mêmes très diverses, est renforcée par les représentations des acteurs, qui tendent à se spécialiser dans certaines tâches, en l'absence de réelle formation interne au militantisme¹⁷.

Enfin, cette division du travail militant apparaît fortement sexuée. Le collectif au sens large (membres actifs et sympathisants) ne compte aucune femme immigrée tunisienne et celles-ci sont absentes des réunions publiques, y compris en cas de forte affluence. Cette absence se retrouve chez la population, exclusivement masculine, des sans-papiers originaires de Redeyef et s'explique par le confinement de ces femmes dans la sphère privée. Pourtant, à Redeyef, les femmes jouent un rôle central dans les mobilisations sociales, notamment à partir de leur répression après mai 2008. Elles y organisent des rassemblements, comme le 10 mai 2009, pour réclamer la libération des prisonniers, qui sont aussi leurs maris et leurs enfants. Leur engagement s'effectue le plus souvent sous cette double dimension maternelle et conjugale, qui les renvoie à leur condition féminine. Ce faisant, tout en assumant leur rôle familial, en visitant leurs maris emprisonnés notamment, elles procurent aux militants tunisiens et étrangers de précieuses informations sur les conditions de détention. Leur témoignage écrit, photographié ou filmé est particulièrement recherché par les militants, qui y puisent des motifs pour mobiliser l'opinion publique sur un registre oscillant entre émotion et politique. Ainsi, un petit film amateur, tourné clandestinement à Redeyef en 2009, a été ensuite largement diffusé dans les quartiers nantais. Intitulé *Redeyef : le combat de la dignité*, mais sous-titré *Leila Khaled, la Tunisienne*, ce film met en scène plusieurs femmes de prisonniers et démontre leur rôle central dans la lutte pour libérer les prisonniers, résister à la répression et maintenir « l'extraordinaire cohésion et la grande solidarité dans la population et au sein des familles »¹⁸.

Dès lors, l'absence des femmes dans la mobilisation immigrée à Nantes n'est qu'apparente, car elles aussi accomplissent plusieurs tâches vis-à-vis du collectif, dont la plus importante est sans doute celle liée à « l'intendance », notamment à la préparation des plats et des boissons pour les réunions publiques.

17. Un exemple parmi d'autres : l'adresse électronique redeyef.nantes@yahoo.fr est destinée à un usage collectif, avec identifiant et mot de passe communiqués à tous les membres actifs. Mais seuls deux d'entre eux l'utilisent régulièrement, les autres invoquant une mauvaise maîtrise de l'outil, malgré de multiples démonstrations.

18. Extrait du texte de présentation du film, qui précise que les femmes « assument le rôle de porte-paroles de leurs maris, frères et fils emprisonnés, mais aussi des populations réduites au silence dans leur localité comme dans toute la région ».

Ainsi, lorsqu'est organisé un « couscous solidaire » en juin 2009, suivi d'une projection-débat, la question de sa confection est rapidement réglée : les femmes, cousines et sœurs, s'en chargeront. Cette tâche, jugée subalterne, est cruciale car le couscous permet ce soir-là d'attirer une cinquantaine de sans-papiers venus d'abord *pour manger gratuitement*, mais qui assistent au débat et échangent avec les militants. Ce couscous, qui nourrira quatre-vingts personnes, est donc fabriqué par des femmes et distribué par des hommes. Cette invisibilisation du travail militant des femmes, observée dans d'autres contextes (Roux, Fillieule, 2009), renvoie au caractère informel de leurs pratiques, tournées pour l'essentiel vers l'entretien de la sociabilité interne du groupe, alors que les hommes ont des pratiques plus formalisées, telles les prises de parole. Celles-ci peuvent d'ailleurs utiliser le registre maternel pour évoquer Redeyef. Ainsi, en juin 2009, un Tunisien du collectif s'exprime en ces termes : « Nous savons tous que nos frères et amis sont en prison (...) On nous conseille de nous taire, sinon on nous colle l'étiquette de perturbateur. (...) Ils veulent nous faire peur et nous faire taire pour qu'on n'ose plus se réunir comme ce soir par exemple. Mais la réponse est non, on va continuer pour Redeyef, parce que Redeyef c'est notre mère et notre mère est blessée, elle demande secours à ses enfants et nous lui répondons présents... »¹⁹. Cette division sexuée du travail militant est moins prégnante du côté des membres non immigrés du collectif. Elle n'a en tout cas pas retenu notre attention, tant les femmes non immigrées y occupent des rôles clés : c'est une femme qui préside aux réunions, c'en est une autre qui gère le budget. Ce contraste saisissant entre les composantes immigrée et non immigrée donne lieu à quelques escarmouches lors des réunions, d'autant que deux militantes sont aussi actives au sein du Collectif de vigilance féministe, mais il n'est jamais devenu l'enjeu d'un débat interne. Les tensions sont plus fréquentes sur la division du travail entre organisations et sur l'autonomie du collectif dans l'espace militant.

L'autonomie dans l'espace des mobilisations

L'autonomisation du collectif s'exerce d'abord vis-à-vis de la quinzaine d'organisations locales qui ont contribué à sa création. Si leurs noms apparaissent comme « soutiens » sur la production écrite du collectif, seules trois d'entre elles contribuent matériellement à son existence. La LDH, le MRAP et Solidaires réservent pour lui des salles de réunion ou lui prêtent les leurs. Elles prennent en charge les frais d'envoi, d'impression et de photocopie, lui procurent une boîte postale et relaient largement ses messages et communiqués. Parallèlement, le collectif s'efforce d'acquérir ses propres ressources afin de renforcer sa visibilité et sa réactivité. Outre la création d'un courriel, d'un bulletin mensuel, *Redeyef*

19. Discours traduit de l'arabe.

infos, et la collecte de dons, l'adoption de la forme associative participe à cette autonomisation. Mais elle suscite aussi de longs débats entamés dès 2009 par ceux qui voient dans l'association un moyen de gagner en crédibilité auprès des autorités (mairie, préfecture, voire consulat). D'autres militants, dont les plus « aguerris », craignent le formalisme imposé par la loi 1901 en termes de bureau et de vote, alors que le collectif fonctionne tant bien que mal au consensus. Ce débat est tranché en 2010 par la création d'une association des « amis du collectif », dont la seule fonction est matérielle (subventions et locaux) et qui ne saurait combler l'absence d'association indépendante d'immigrés tunisiens à Nantes. Parallèlement, le consulat entretient le trouble en créant en octobre 2009 l'association Solidarité Redeyef, destinée à contrôler les dons destinés aux victimes d'inondations à Redeyef.

À l'échelle locale, les relations avec les partis et les syndicats sont distantes²⁰ en raison de leur manque d'intérêt pour la situation à Redeyef²¹ ou, du côté du collectif, par crainte d'une instrumentalisation²². Par contre, les rencontres se multiplient avec les députés et maires de gauche, aboutissant à l'adoption de motions au conseil municipal et à des interventions à l'Assemblée nationale. Le collectif est tenu à l'écart de l'intersyndicale nationale CFDT-CGT-FSU-Solidaires-UNSA, qui envoie des délégations aux procès à Gafsa et même à Redeyef, en mai 2010. Cette difficile articulation entre local et national se retrouve dans les relations avec les associations d'immigrés tunisiens à Paris, la FTCT pour l'essentiel, dont les informations parviennent au collectif de manière parcellaire. Celui-ci n'est aucunement impliqué dans les initiatives unitaires des associations issues de l'immigration maghrébine à Paris²³, si bien qu'en janvier 2011, le rassemblement nantais en soutien aux luttes tunisiennes a lieu un samedi alors qu'une journée internationale de solidarité est prévue le jeudi²⁴.

Ces exemples illustrent les conséquences négatives, sur la mobilisation, de l'autonomisation du collectif vis-à-vis des organisations locales et nationales. Cela contraste avec la force des liens tissés entre certains de ses membres et des militants de Redeyef, qui peuvent avoir une dimension familiale : à plusieurs reprises, des frères et cousins de prisonniers politiques sont présents aux réunions du collectif. Ces liens possèdent aussi une dimension militante : par exemple, lors de la grève des instituteurs du 25 novembre 2010 à Redeyef, Adnane Hajji lit le message de soutien du collectif nantais « longuement applaudi

20. À l'exception des Alternatifs, du Nouveau parti anticapitaliste et de Solidaires, représentés au sein du collectif.

21. Ainsi, la proposition du collectif d'un communiqué intersyndical soutenant les luttes à Redeyef à l'occasion du 1^{er} mai 2009 ne recevra aucune réponse.

22. Par exemple, lorsqu'en mars 2010, en pleine campagne électorale, les Verts de Saint-Herblain organisent une réunion-débat sur Redeyef, aucun membre du collectif ne s'y déplace.

23. Tels que le Collectif pour un Maghreb des droits de l'Homme (2009) et Maghreb solidarité (2010).

24. Un rassemblement beaucoup plus modeste aura finalement lieu ce jeudi-là à Nantes à l'initiative du collectif.

par les Redeyefiens »²⁵. La volonté d'autonomie du collectif se lit enfin dans ses réticences à être présent au sein d'un lieu de concertation municipale tel que le Conseil nantais pour la citoyenneté des étrangers, où siège un Tunisien supposé proche du consulat, que les militants auraient pu juger utile de décrédibiliser aux yeux du maire. Celui-ci doit d'ailleurs clairement prendre position sur la situation tunisienne lors du Forum mondial des droits de l'Homme de 2010, lorsque l'intervenante Zakia Dhifaoui se fait insulter et menacer par des fidèles du régime tunisien, au cours d'un débat co-organisé par le collectif. Mais c'est la présence croissante de jeunes sans-papiers originaires de Redeyef qui va provoquer un changement dans les pratiques militantes. L'autonomie du collectif se pose alors en des termes nouveaux car ses membres ont besoin pour agir de l'expertise des organisations de soutien aux sans-papiers.

DE LA « CAUSE TUNISIENNE » À LA « CAUSE DES SANS-PAPIERS » TUNISIENS

Les sans-papiers de Redeyef : soutien familial, aide humanitaire et gestion policière

À Redeyef, les premiers départs vers l'Europe s'effectuent lorsque la répression s'accroît après le 6 juin 2009 et la mort d'un troisième manifestant, Hafnaoui al Maghazoui. La ville est assiégée par l'armée et l'émigration devient la seule solution aux yeux de nombreux jeunes menacés d'arrestation. Ceux-ci fuient vers les montagnes puis passent en Libye via les réseaux familiaux et les transports privés (voitures), pour finalement gagner l'île italienne de Lampedusa, contre environ 1 800 euros. Après un passage au centre de rétention, ces jeunes rejoignent le continent puis effectuent en train le trajet jusqu'à Nantes, via Milan, Nice et Paris²⁶. C'est l'itinéraire emprunté par deux proches du collectif de soutien et interviewés par la presse locale²⁷. Arrivés à Nantes, ces jeunes sont pour la plupart logés chez des familles et amis, notamment dans le quartier du Sillon de Bretagne, dont le principal bâtiment (le Sillon, à proprement parler) concentre la plupart des originaires de Redeyef vivant dans l'agglomération. Ce lieu symbolise l'émigration réussie vers la France dans l'imaginaire collectif des Tunisiens de Redeyef, qui le surnomment « Redeyef 2 ». Il marque aussi les représentations par son architecture imposante : construit dans les années 1970, ce « grand vaisseau d'habitat social »²⁸ se compose de deux barres de

25. *Redeyef Infos* n° 3, décembre 2010.

26. Avant juin 2009, les jeunes de Gafsa émigraient aussi vers Tunis ou trouvaient du travail dans la maçonnerie sur le littoral du Sahel et dans l'hôtellerie à Djerba (Allal, 2008).

27. Agnès Clermont, « Traqués, les deux Tunisiens se cachent à Nantes », *Ouest-France*, 4 février 2009.

28. Selon l'agence d'urbanisme de l'agglomération nantaise, dont sont tirées les données qui suivent.

part et d'autre d'un noyau central de 30 étages, en forme d'escaliers dont les parties les plus basses comptent 4 étages. L'ensemble s'étend sur un linéaire de 500 mètres et compte aujourd'hui 600 logements, contre 900 à l'origine, dont certains vacants. En 2006, la proportion d'étrangers s'élève à 20,6 % dans le quartier contre 3,2 % dans l'ensemble de l'agglomération nantaise²⁹, ce qui explique là encore sa centralité dans l'espace migratoire tunisien. Mais au fil du temps, la cohabitation devient difficile au sein des familles, du fait de l'exiguïté des appartements, du mode de vie des jeunes et, surtout, de la pression des polices française et tunisienne.

Une cinquantaine de jeunes sans-papiers vont alors trouver refuge dans les parties vacantes du vaste immeuble, dont les caves, cages d'escaliers et locaux techniques forment un véritable labyrinthe. Les conditions d'hygiène, de santé et de sécurité y sont extrêmement précaires, ce qui émeut l'opinion. *Presse Océan* titre en une « Ils vivent dans les caves du Sillon » et développe la situation sur une double page documentée, mais sans réaction de la préfecture ni de la municipalité de Saint-Herblain³⁰. Dans ce contexte, les jeunes vont régulièrement au Logis Saint-Jean, en centre-ville de Nantes, qui leur fournit des repas et des douches. Mais le 18 mars 2009, la police intervient au Logis pour effectuer des interpellations. Cette intrusion dans un lieu jusque-là sanctuarisé provoque une forte mobilisation des organisations de soutien aux sans-papiers, qui l'interprètent comme l'application du « délit de solidarité », alors objet d'une campagne nationale unitaire. La situation à Redeyef n'est évoquée qu'en arrière-plan, la priorité étant à la prise en charge humanitaire et juridique des jeunes sans-papiers. Parallèlement, dans le quartier du Sillon, la situation se dégrade un peu plus durant l'été 2009 et, à l'automne, la présence des jeunes dans le quartier est considérée comme une gêne voire une menace par une partie des habitants. Des départs de feu sont relevés (incendie de matelas) et, après une courte pause, les interpellations policières reprennent sur la base d'infractions liées au séjour, à la consommation d'alcool et de hashish et au tapage nocturne. Après l'échec des médiations, dont certaines menées par des membres du collectif, le bailleur social ordonne l'expulsion le 16 décembre 2009, avec l'appui d'un jugement prononcé en avril. Aucune interpellation n'a lieu, les jeunes, prévenus, s'étant enfuis³¹. Certains reviendront au Sillon, d'autres quitteront le quartier, voire la ville. Fin 2010, leur nombre est estimé à une quarantaine³² contre 180 à 200 deux ans plus tôt.

29. Le premier chiffre correspond à l'IRIS Sillon de Bretagne, le second à la Communauté urbaine de Nantes.

30. Emmanuel Vautier, « Ils vivent dans les caves du Sillon », *Presse Océan*, 23 juin 2009. La photographie en une est légendée ainsi : « Originaires de Redeyef, ces Tunisiens ont fui le régime de Ben Ali et se cachent dans les caves d'un immeuble herblinois ».

31. Marylise Couraud, « Les sans-papiers du Sillon de Bretagne expulsés », *Ouest-France*, 17 décembre 2009.

32. Agnès Clermont, « Ramadan extrême pour les clandestins de Redeyef », *Ouest-France*, 10 septembre 2010.

Le soutien des familles s'épuise et la gestion policière prend peu à peu le pas sur l'aide humanitaire. Avant de l'expliquer en analysant les stratégies militantes, il convient de revenir sur la réalité de cette gestion, dont la principale modalité est la privation de liberté. Comme tous les sans-papiers en France, les jeunes de Redeyef sont en effet l'objet d'une politique aux objectifs chiffrés et marquée par une surenchère sécuritaire. Durant l'enquête, leurs interpellations se succèdent, mais seul le nombre de leurs placements en rétention nous est disponible. De 2007 à 2009, à l'échelle nationale, le nombre de retenus tunisiens ne cesse de croître, à l'inverse du nombre total d'étrangers retenus (tableau 3). En 2009, un étranger retenu sur dix est Tunisien. Seuls les Algériens et les Marocains sont plus nombreux. Au centre de rétention administrative (CRA) de Nantes, cette croissance est encore plus forte puisque la proportion de Tunisiens détenus y a presque triplé en un an (tableau 4). Après l'incendie de ce centre en janvier 2009, les Tunisiens interpellés à Nantes sont transférés au CRA de Rennes, dont l'effectif tunisien passe subitement de 32 à 111 retenus, soit 50 % des retenus maghrébins. Une même personne peut être retenue plusieurs fois, comme ce Tunisien de Nantes placé cinq fois en rétention en dix mois (Cimade, 2009, p. 158). D'autres transferts sont opérés vers les CRA de Palaiseau et du Mesnil-Amelot. Ce cycle de répression, dont rend compte la presse³³, conduit certains à la violence, au suicide ou à la résistance à l'expulsion³⁴.

Tableau 3 : Nationalité des personnes retenues dans les centres de rétention administrative en France de 2007 à 2009

Nationalité	2007		2008		2009	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Algérienne	4 297	12,5 %	3 977	12,32 %	3 721	12,83 %
Marocaine	3 742	10,88 %	3 837	11,89 %	3 545	12,22 %
Tunisienne	2 406	7 %	3 026	9,37 %	3 222	11,11 %
Total étrangers	34 379	100 %	32 284	100 %	29 013	100 %

Source : Cimade.

Tableau 4 : Nationalité des personnes retenues aux centres de rétention administrative de Nantes en 2007 et 2008 et de Rennes en 2009

Nationalités	2007 (Nantes)		2008 (Nantes)		2009 (Rennes)	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Algérienne	26	8,5 %	14	5,1 %	66	6,87 %
Marocaine	14	4,5 %	14	5,1 %	50	5,20 %
Tunisienne	12	3,9 %	28	10,3 %	111	11,55 %
Total étrangers	306	100 %	271	100 %	961	100 %

Source : Cimade.

33. Emmanuel Vautier « La valse des sans-papiers nantais », *Presse Océan*, 28 octobre 2009.

34. Un jeune Tunisien, qui quitte le Sillon de Bretagne le 16 décembre 2009, est interpellé en Belgique le 31 et retrouvé mort le 3 janvier 2010, au centre de rétention de Vottem. La thèse du suicide est retenue. En octobre 2010, son frère est interpellé au Sillon et résiste à plusieurs tentatives d'expulsion, avant d'être renvoyé.

Les soutiens nantais aux sans-papiers : nécessité de l'expertise et problèmes d'agenda

Dès sa création, le Collectif nantais de soutien aux Tunisiens de Redeyef est informé de l'afflux de migrants qu'il souhaite soutenir. Face à leurs problèmes quotidiens, il s'adresse à la préfecture et aux élus locaux pour obtenir la fin des interpellations³⁵ et des logements. Sur le premier point, le collectif fait intervenir le député-maire auprès de la préfecture, mais le bref répit du printemps 2009 dans les interpellations et mises en rétention est davantage dû à l'action à Paris de la FTCT et de la LDH, dont des représentants nationaux rencontrent, aux côtés d'une membre nantaise du MRAP, le chef de cabinet du ministre de l'Immigration. Certains sans-papiers, ceux les plus militants, profitent de ce répit pour assister aux réunions du collectif et leur présence est massive (une cinquantaine) lors du couscous solidaire de juin 2009. Après la reprise des expulsions en septembre, ils ne viendront plus. Quant au logement, la réponse des élus locaux est claire : les jeunes de Redeyef doivent demander l'asile, seule voie d'accès aux droits fondamentaux. En 2009, le collectif tente donc plusieurs fois de convaincre les jeunes originaires de Redeyef de déposer des demandes d'asile. Peu expert du droit des étrangers, il réunit en février une quinzaine de militants spécialisés sur cette question, en précisant bien qu'« il ne s'agit pas de se débarrasser du problème des sans-papiers tunisiens, mais d'éviter que l'urgence des situations auxquelles ils se trouvent confrontés ne nous pousse à ne plus faire que cela »³⁶. La conclusion de cette réunion est qu'« attaquer sur le droit d'asile est la seule stratégie possible ». Les militants arguent que l'asile correspond à la situation des jeunes Redeyefiens, car ils ont fui la répression et que le temps nécessaire à l'examen des demandes et recours éventuels recule le moment de l'expulsion d'un an et demi en moyenne. Ils conseillent également aux jeunes – dont certains sont présents – de se déclarer Tunisien lors des interpellations, alors que beaucoup se déclarent Irakien ou Palestinien pour éviter l'expulsion³⁷. Pour les militants, les fausses déclarations sont à éviter vis-à-vis de la préfecture comme du pays d'origine : en cas d'expulsion, l'expulsé ne sera pas accusé d'avoir trahi son pays.

Malgré l'organisation d'une réunion d'explication spécifique avec plusieurs dizaines de migrants, ceux-ci ne sont pas convaincus. Leurs réticences sont nombreuses : ils ne se considèrent pas comme opposants à Ben Ali et craignent

35. Par exemple, le 26 février 2009, le collectif déplore que « ces deux dernières semaines, une dizaine de jeunes Redeyefiens ont été placés aux centres de rétention du Mesnil-Amelot-région parisienne et de Rennes ». Le 3 mars 2009, nouvelle demande d'audience au préfet : « Nous voudrions, Monsieur le Préfet, que la peur ne poursuive pas les habitants de Redeyef jusque dans notre pays ».

36. Compte-rendu de la réunion du 28 janvier 2009.

37. Ce qui fausse les chiffres cités de la Cimade : ainsi, au CRA de Nantes, il y aurait eu 24 Irakiens et 18 Palestiniens retenus en 2008, contre 6 et 7 en 2007.

d'être catalogués ; beaucoup souhaitent rentrer un jour au pays, ils ont peur des représailles sur leurs familles. Certains disent même privilégier une autre voie, celle du mariage avec une Française. Au final, seuls deux d'entre eux obtiendront le statut de réfugié politique. Ce bilan s'explique d'abord par le profil particulier de ces migrants, qui correspond mal aux catégories juridiques et à celles de l'expertise militante, mais aussi par des problèmes de registres et d'agendas du côté des soutiens.

En effet, comme le montre Johanna Siméant (1998, p. 53), les soutiens aux sans-papiers ne se mobilisent pas, ils *sont* mobilisés selon des registres spécifiques (humanitaire par exemple). Les entrepreneurs de l'action collective se posent sans cesse la question de la stratégie : au nom de quoi défendre les sans-papiers ? Dans la situation nantaise de 2008 à 2010, les choses sont relativement simples. La Cimade soutient les jeunes de Redeyef à l'intérieur des CRA de Nantes et de Rennes, auxquels elle est la seule à avoir accès, afin de faciliter l'exercice de leurs droits. C'est elle seule qui, après septembre 2009, informe le collectif des interpellations. De son côté, le Gasprom³⁸ se positionne politiquement : il plaide pour un dépôt collectif de demandes d'asile, donc pour un nombre suffisant (plusieurs dizaines) de dossiers individuels, contre la politique gouvernementale du « cas par cas ». En mars 2009, un de ses militants déplore ainsi que seuls cinq Tunisiens soient venus le voir à ce sujet. Surtout, à l'époque, les rapports du Gasprom avec la préfecture se détériorent : celle-ci n'accepte plus les dossiers de sans-papiers domiciliés au Gasprom, ce qui met en danger ses rapports quotidiens avec eux³⁹, voire son existence même en tant qu'organisation de soutien. On peut émettre l'hypothèse que l'organisation ne souhaite pas alourdir son agenda, d'autant que les gains espérés sont faibles.

En effet, ces demandes d'asile de migrants arrivés par l'Italie doivent être traitées là-bas, selon la convention de Dublin. La solution réside peut-être, selon le Gasprom, dans la notion de protection d'un groupe social fondé sur l'origine régionale (Redeyef) et soumis à des traitements inhumains et dégradants. Enfin, d'autres soutiens locaux aux sans-papiers sont absents. Le collectif Enfants étrangers citoyens solidaires, rattaché au Réseau éducation sans frontières (RESF), se mobilise en faveur des seules familles, tandis que la CGT traite en priorité des dizaines de dossiers de travailleurs sans-papiers, dans le cadre d'un mouvement national. Toutes deux considèrent que les jeunes de Redeyef sont hors de leur champ d'action. Dans ce contexte, le collectif nantais de soutien aux Tunisiens de Redeyef se recentre progressivement sur la solidarité

38. L'une des premières associations de soutien aux travailleurs immigrés (Asti) – et l'une des dernières à être active, créée dans les années 1960 par des militants d'extrême-gauche et du catholicisme social.

39. Cf. la grande affluence des sans-papiers dans les locaux du Gasprom les jours de la « permanence courrier ».

internationale aux luttes et aux prisonniers politiques en Tunisie au détriment d'un soutien devenu improbable aux sans-papiers de Redeyef à Nantes.

CONCLUSION

Deux enseignements peuvent être tirés de cette étude. Le premier concerne les effets pratiques des politiques migratoires. Les jeunes de Redeyef tentent en permanence de contourner les obstacles dressés sur leur parcours vers Nantes, tant aux frontières méditerranéennes de l'Union européenne, qu'à celles entre États (Tunisie-Libye-Italie-France) ou à l'intérieur des villes étapes ou d'installation. Ils perçoivent leur émigration comme temporaire et le « statut » de demandeur d'asile comme trop rigide, car leurs projets migratoires dépendent en partie d'une conjoncture politique tunisienne extrêmement fluide, comme le montrent les récents événements. Soumis à d'incessantes expulsions, ces jeunes sont dans une situation différente de celles des sans-papiers de 1972 à 1991, pour lesquels « le prélude à la mobilisation » était « la situation impossible faite à des « non expulsables » – mais non « régularisables » (Siméant, 1998, p. 137). Ces jeunes se tiennent hors des catégories juridiques régissant l'entrée et le séjour, dans un entre-deux rendant improbable la mobilisation de soutiens, car celle-ci nécessite des objectifs clairs et atteignables. La mobilisation nantaise de 2008, tournée d'abord vers Redeyef, s'explique par la réactivation de la filière migratoire, y compris dans les pratiques et les représentations militantes. C'est le second enseignement, théorique, de cette enquête. Les militants du collectif nantais ne se mobilisent pas d'eux-mêmes mais *sont mobilisés* par les immigrés tunisiens. Ils adaptent leurs stratégies en recourant autant à leurs organisations respectives qu'à l'expérience spécifique de ces immigrés. Cette imbrication des mobilisations et des migrations est observée en 2008 à Nantes, mais aussi dans l'histoire sociale de Redeyef. Elle se traduit par l'émergence de centralités (le Sillon de Bretagne par exemple) et de réseaux à différentes échelles, qui permettent aux migrants et aux militants de s'autonomiser vis-à-vis des territoires institués et des acteurs dominants de l'espace des mobilisations. Pour comprendre ces phénomènes contemporains marquant l'actualité du Maghreb, la sociologie des mobilisations doit s'articuler à la géographie des migrations.

BIBLIOGRAPHIE

- Allal A., 2008, « Réformes néo-libérales, clientélismes et protestations en situation autoritaire, Les mouvements contestataires dans le bassin minier de Gafsa en Tunisie », *Politique africaine*, n° 117, pp. 107-126.
- Bizeul D., 2007, « Que faire des expériences d'enquête ? Apports et fragilité de l'observation directe », *Revue française de science politique*, vol. 57, n° 1, pp. 69-89.

- Brunet R., 1958, « Un centre minier de Tunisie : Redeyef », *Annales de géographie*, vol. 57, n° 363, pp. 430-446.
- Camau M., Geisser V., 2003, *Le syndrome autoritaire, Politique en Tunisie de Bourguiba à Ben Ali*, Paris, Presses de Science Po, 372 p.
- Chouikha L., Gobe E., 2009, « La Tunisie entre la « révolte du bassin minier de Gafsa » et l'échéance électorale de 2009 », *L'Année du Maghreb*, n° 5, pp. 387-420.
- Cimade, 2009, *Centres et locaux de rétention administrative, Rapport 2009*, Paris, Cimade, 216 p.
- Cimade, 2008, *Centres et locaux de rétention administrative, Rapport 2008*, Paris, Cimade, 415 p.
- Cimade, 2007, *Centres et locaux de rétention administrative, Rapport 2007*, Paris, Cimade, 296 p.
- Croix A. (dir.), 2007, *Nantais venus d'ailleurs, Histoire des étrangers à Nantes des origines à nos jours*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 431 p.
- Despois J., 1961, *La Tunisie : ses régions*, Paris, Armand Colin (coll. « Section géographie » n° 357), 224 p.
- Dribek R., 1984, *Les travailleurs immigrés tunisiens dans l'espace nantais*, Thèse de doctorat en sociologie, Université de Nantes, 353 p.
- Levainville J., 1924, « Ressources minérales de l'Afrique du Nord », *Annales de géographie*, vol. 33, n° 182, pp. 151-166.
- Liauzou C., 1978, *Salariat et mouvement ouvrier en Tunisie, Crises et mutations (1931-1939)*, Paris, CNRS (coll. « Les cahiers du CRESM »), 192 p.
- Marthelot P., 1962, « II. La répartition de la population », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, vol. 17, n° 2, pp. 289-301.
- Mathieu L., 2004, *Comment lutter ? Sociologie et mouvements sociaux*, Paris, Textuel, 206 p.
- Picouet M., 1971, « Aperçu des migrations intérieures en Tunisie », *Population*, vol. 26, n° spécial, pp. 125-148.
- Poncet J., 1973, « La régionalisation en Tunisie », *Revue Tiers Monde*, vol. 14, n° 55, pp. 597-614.
- Roux P., Filleule O. (dir.), 2009, *Le sexe du militantisme*, Paris, Presses de Science Po, 361 p.
- Seklani M., 1974, « L'émigration tunisienne en particulier pour le Sud Tunisien », *Population*, vol. 29, n° spécial, pp. 107-120.
- Signoles P., 2006, « La Tunisie, pionnière et fragile » in Troin J.-F. (dir.), *Le Grand Maghreb (Algérie, Lybie, Maroc, Mauritanie, Tunisie), Mondialisation et construction des territoires*, Paris, Armand Colin (coll. « U Géographie »), pp. 181-210.
- Siméant J., 2010, « La transnationalisation de l'action collective » in Filleule O., Agrikoliansky E., Sommier I. (dir.), *Penser les mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, pp. 121-144.
- Siméant J., 1998, *La cause des sans-papiers*, Paris, Presses de Sciences Po, 504 p.
- Simon G., 1979, *L'espace des travailleurs tunisiens en France : structures et fonctionnement d'un champ migratoire international*, Thèse d'État en géographie, Poitiers, Université de Poitiers, 426 p.
- Zarka C., 1975, « Maison et société dans le monde arabe », *L'Homme*, vol. 15, n° 2, pp. 87-102.

MOBILISATIONS SOCIALES ET POLITIQUES : LES SOCIÉTÉS EN MOUVEMENT

« NON À L'ÉTAT HOLDING, OUI À L'ÉTAT PROVIDENCE »*

Logiques et contraintes des mobilisations sociales dans le Liban de l'après-guerre

Marie-Noelle AbiYaghi**, Myriam Catusse***

La société libanaise démontre des capacités de mobilisation politique remarquables, mais une singulière faiblesse des revendications sociales. Depuis la fin de la guerre civile (1990), des mouvements se sont organisés contre les effets anti-sociaux des politiques de reconstruction du pays, mais ont rarement été couronnés de succès. L'État social libanais reste embryonnaire, les droits sociaux se réduisent à peau de chagrin et le fossé social s'élargit. C'est sur cet apparent paradoxe que porte cet article. Nous examinons la timidité des politiques sociales, puis les limites dans lesquelles s'organisent aujourd'hui des mobilisations emblématiques, celles des secteurs du transport routier et de l'enseignement public secondaire.

Mots clés : Liban, mobilisations, syndicalisme, droits sociaux, État social, enseignement, transport routier.

Des manifestations massives pour « l'indépendance » (*intifadat al-istiqlâl*)¹ de 2005 aux taux de participations élevés aux élections législatives de 2009, en passant par le *sit-in* qui a bloqué le centre ville de Beyrouth de décembre 2006 à mai 2008 ou encore les affrontements armés qui ont secoué le pays en mai 2008,

* « *Lâ lil-dawlat al-charika, na'am li-dawlat al-rî'âya* », slogan des mobilisations des enseignants du public au Liban, 2009-2010.

** Doctorante au Centre de recherches politiques de la Sorbonne, Université Paris1 Panthéon-Sorbonne, mabiyaghi@gmail.com

*** Chargée de recherche au CNRS, Institut de recherches sur le monde arabe et musulman, mcatusse@hotmail.com

1. En 2005, suite à l'assassinat de l'ancien Premier ministre R. el-Hariri, des mobilisations polarisées s'organisent dont le « soulèvement de l'indépendance », *intifadat el-istiqlâl*, qui conduit au retrait des troupes syriennes du Liban.

la société libanaise ne cesse de démontrer ces dernières années une capacité de mobilisation et un degré de politisation remarquables. Cela n'est pas vraiment nouveau. Les mouvements d'avant-guerre (Favier, 2004), le conflit civil (el-Khazen, 2000) et les différents cycles de mobilisation d'après-guerre (Karam, 2009) attestent d'une longue histoire de l'engagement, de formes de sociabilité variées et de modes d'action collective pluriels. Quant à l'action publique, elle y est réputé « sur-politisée » (Catusse, Karam, 2009) du fait notamment des effets du communautarisme politique qui met en concurrence et en recherche récurrente d'alliances les représentants des différentes communautés et leaders de partis. Le spectaculaire (comme les coupures de route, le passage aux armes ou, dans un autre registre, l'hyper-couverture médiatique des campagnes électorales) se combine à des mobilisations plus feutrées, au quotidien, voire clandestines pour ce qui est de l'effort de guerre déployé, par exemple dans le cadre des activités de « résistance » du Hezbollah dans le Liban sud (Mervin, 2008). Loin d'être expurgée de luttes politiques, la société libanaise contemporaine est donc le théâtre de mobilisations plurielles qui débordent largement l'espace cantonné et les pratiques multiformes de la « société civile » que l'on observe dans de nombreux pays limitrophes (Camau, 2002). La politique contestataire ne s'y réduit ni à l'alternative entre « culture de l'émeute » et « culture de la déférence »², ni à des velléités révolutionnaires. Elle s'inscrit au contraire dans une vaste et complexe panoplie d'actions aux relations à géométrie variable avec l'action publique, qui s'est transformée dans l'après-guerre avec les évolutions du régime : l'arrangement « consociatif »³ sous tutelle syrienne des élites issues du conflit civil jusqu'en 2005 ; la confirmation de la communautarisation du jeu politique, avec la consolidation progressive des leaderships du mouvement du Futur (*Mustaqbal*) de Rafiq puis Saad Hariri au sein de la communauté sunnite, celle du *Hezbollah* auprès des chiïtes et celles concurrentes des Forces libanaises et du Courant patriotique libre auprès des chrétiens ; la polarisation enfin du jeu politique après 2005 entre les forces du « 8 mars »⁴ devenues « l'opposition » et celles du « 14 mars »⁵ qui revendiquent le label de « loyalistes », qui s'affrontent tantôt par les armes, tantôt par les urnes.

2. Pour une discussion de ces approches dans le monde arabe, voir Geisser, Karam, Vairel (2006).

3. À l'inverse du principe des régimes de démocratie majoritaire, le régime libanais répond au principe des démocraties consociatives, où l'État est gouverné par l'institutionnalisation d'un consensus entre les élites des principales confessions reconnues par la Constitution, afin d'éliminer le risque qu'un segment minoritaire soit marginalisé et exclu *de facto* de la prise de décision, quand, à l'instar du Liban, la société politique est profondément divisée autour de clivages politico-communautaires. Pour une présentation critique de ce type de gouvernement, voir Picard (1997) et pour une analyse de l'arrangement consociatif d'après-guerre, voir Kassir (2000).

4. Cette coalition est animée par le Hezbollah, le mouvement Amal et le Courant patriotique libre de Michel Aoun.

5. Cette coalition est animée par le Courant du futur de S. el-Hariri, le Parti progressiste socialiste du chef druze W. Jumblatt, et des leaders et groupes chrétiens dont les Forces libanaises de S. Geagea et les Kataëb de A. Gemayel.

Cela étant, le pluralisme libanais reste limité⁶, et avec lui les contours de l'action collective : d'une part, du fait des règles du jeu du consociativisme libanais qui, comme l'indique encore l'organisation du dernier cycle d'élections 2009-2010 (Catusse, Karam, Lamoum, 2010), ancre la mobilisation dans des logiques patronales et confessionnelles ; d'autre part, du fait de logiques autoritaires (el-Khazen, 2003) incarnées notamment dans la « politique hégémonique » menée par le régime syrien dans le pays jusqu'à 2005.

Or, dans ce contexte, on ne peut qu'être frappés par la faiblesse des mobilisations protestataires autour de causes sociales (AbiYaghi, 2010). Si depuis 1990⁷, des mouvements réguliers et variés se sont organisés contre les effets anti-sociaux des politiques de reconstruction du pays, ils sont singulièrement étouffés, peu relayés par les organisations politiques concurrentes, et ont rarement été efficaces : les options de politique économique sont plus que jamais indexées aux mots d'ordre néolibéraux (Dibeh, 2005). L'État social libanais reste embryonnaire, les droits sociaux se réduisent à peau de chagrin et le fossé social s'élargit (Nasr, 2003)⁸.

C'est sur cet apparent paradoxe que se penche cet article : pourquoi dans une société politisée et rompue à la mobilisation, où par ailleurs les citoyens sont soumis à d'importants risques politiques⁹ mais aussi sociaux (en cas de perte d'emploi, de maladie, de handicap, de mise à la retraite, etc.), le passage à l'action collective et protestataire autour de causes « sociales » s'euphémise-t-il ? Pourquoi ces mobilisations sont-elles reléguées à des espaces périphériques du politique, rarement traduites dans les clivages politiques dominants ? En d'autres termes, pourquoi les problèmes sociaux auxquels les citoyens libanais sont confrontés au quotidien se réduisent-ils à des problèmes « latents » sans être l'objet de prise de conscience subjective collective, sans que la « question sociale » ne soit construite comme un problème public et inscrite sur un agenda politique ?

Nous examinerons dans un premier temps la timidité des processus de mise sur agenda (public et politique) de causes de mobilisation socio-économiques pour, dans un second temps, nous pencher sur les limites dans lesquelles s'organisent aujourd'hui les principales mobilisations syndicales, en particulier celles de la Fédération des syndicats des chauffeurs de taxis et du transport routier et de la Ligue des professeurs de l'enseignement secondaire public du Liban, qui occupent les devants de la fragile protestation sociale.

6. Nous synthétisons ici l'analyse de Karam (2009).

7. En 1990, le Parlement libanais vote l'accord de Taëf qui met fin au conflit civil et l'inscrit dans la nouvelle constitution.

8. Pour un descriptif des politiques sociales d'après-guerre (Melki, 2000 ; Catusse, 2009).

9. On parle de « guerre civile froide » (c'est le titre de l'ouvrage de Charara, 1976) et les conflits armés avec Israël sont nombreux.

LES PUDEURS DU SOCIAL

Nous reviendrons peu dans ce papier sur l'état du dispositif public de protection sociale au Liban. Retenons simplement que, par comparaison à d'autres pays de la région, il s'avère congru, et qu'à la différence d'autres expériences de sortie de guerre, les politiques de reconstruction au Liban ont évacué rapidement la question de l'extension de droits collectifs, d'une « sécurité sociale » pour tous (Hamdan, 2000).

Les performances socio économiques du Liban sont médiocres, au regard en particulier de sa dette¹⁰. Les indicateurs de « développement humain » construits par les experts du PNUD rangent néanmoins en 2009 le Liban au dernier rang des pays à développement humain élevé (83^e sur 179 pays). Les taux globaux de pauvreté (un tiers environ de la population) semblent placer également le pays parmi les moins durement touchés de la région¹¹. Ces moyennes nationales gommant en réalité les importantes disparités géographiques et sociales qui caractérisent la société libanaise, depuis les années 1950 au moins où elles étaient déjà pointées du doigt par les travaux de la mission Irfed pour le président de la République F. Chehab (Lebret, 1960-1961)¹². Les cartes de la pauvreté montrent de criantes disparités entre Beyrouth ou le Mont Liban et les régions du Sud, de la plaine de la Bekaa et du Nord (République libanaise, 2007). Les pauvres s'appauvrissent (Kochuyt, 2004). Les écarts se sont renforcés au cours du conflit civil du fait des importants déplacements de population d'une part, de la construction territorialisée de fiefs miliciens d'autre part. Les territoires sont plus « confessionnels », les « classes moyennes » s'atrophient (Maroun, 2000). Les chiffres officiels du chômage (11,5 % environ) ne rendent pas compte de l'état du marché de l'emploi, souvent informel, des situations d'embauches précaires, temporaires ou occasionnelles : on estime le chômage réel à 20 % environ sans compter les jeunes qui émigrent avant d'obtenir un premier emploi et les femmes qui ne parviennent pas à trouver un premier emploi (Nasnas, 2007a, p. 36). L'inflation galope¹³ et, malgré cela, le niveau du SMIG est resté bloqué de 1996 à 2008.

Un rééquilibrage de la répartition des richesses s'observe entre chrétiens et musulmans (Nasr, 2003), ce qui sape en partie au passage les ferments de mobilisations mêlant mots d'ordre communautaires à revendications socio-économiques, à l'instar de la popularisation du thème des « communautés

10. Le Liban figure parmi les pays les plus endettés au monde avec 150 % de son PIB (UNDP, 2009).

11. Ministry of Social Affairs (MoSA), Central administration of statistics, UNDP (2006).

12. En 2007, C. Nahas (2009, p. 129) souligne que 800 comptes en banques, appartenant à moins de 200 familles, couvrent environ 20 % du total des dépôts, soit près de 14 milliards de dollars US.

13. Le taux cumulé d'inflation depuis 1996 a atteint un record de 60 % en 2006 (UNDP, 2009, p. 49).

classes » (*tâ'ifa-tabaqa*)¹⁴, dans les années 1970, entourant la formation d'une « communauté chiite politisée » (Norton, 1986, pp. 20-22).

Les fortes différences de revenus s'accompagnent enfin de remarquables inégalités en termes d'accès à l'emploi, d'accès à l'éducation et d'accès aux services publics. Les soins de santé et les dépenses d'éducation en particulier demeurent inaccessibles pour un nombre important de citoyens. Les plans de retraite au Liban sont financés par des cotisations relativement élevées. Fondés sur un système d'indemnité de fin de service, ils sont au final peu conséquents, extrêmement risqués, soumis aux aléas de l'inflation, d'autant que l'arrivée à l'âge de la retraite fait perdre leurs droits sociaux aux cotisants du privé. Les principaux hôpitaux, orphelinats, centres sociaux ou universités, sont gérés par des institutions privées, souvent communautaires¹⁵. Le « miracle libanais », avéré ou fantasmé, ne s'est donc pas reproduit dans l'après-guerre.

Les catégories de population les plus vulnérables sont, sans surprise, les femmes chefs de ménages (CRI, Banque mondiale, MoSA, 2007), les enfants ouvriers (plus de 50 000 enfants de moins de 14 ans travaillent), les chômeurs, les personnes handicapées, les personnes âgées et les travailleurs et travailleuses étrangers : autant de catégories que l'on range volontiers parmi celles dont les mobilisations restent plus improbables que d'autres, du fait de leurs faibles ressources matérielles et symboliques, de leur déclassement social et de l'hétérogénéité de leurs expériences (Mathieu, 1999).

Des protestations sociales peu audibles

Dans l'après-guerre, des protestations sociales se sont fait entendre, au cours de deux cycles principaux de protestation : le premier, dans la décennie 1990, a été l'objet d'une répression et d'un noyautage politique ; le second, dans le sillage des mesures de rigueur prises à la Conférence de Paris III (2007), n'est jamais parvenu à se construire en cause pour « tous » à l'échelle du pays.

Au lendemain du conflit civil, la Confédération générale des travailleurs libanais (CGTL) était parmi les seules forces politiques qui pouvaient « se prévaloir d'une influence transcommunautaire touchant les différentes régions libanaises, notamment les grandes villes » (Khalife, 1999, p. 73). Elle joua un rôle déterminant dans la « révolution des pneus » qui entraîna en mai 1992 la démission du gouvernement de O. Karamé : grèves et manifestations syndicales et partisans s'insurgeaient contre l'inflation, la cherté de la vie et la gestion de la crise économique. Le mouvement se poursuivit avec, en 1994, un programme

14. Dubar et Nasr, 1976 et Picard, 1985.

15. 95 % des services de santé sont par exemple offerts par le privé et 88 % des hôpitaux sont privés. La participation de l'État dans le financement des dépenses de santé est de 20 à 30 % contre 50 % environ en Tunisie ou en Jordanie et 75 % à 80 % dans les pays de l'Union européenne (Nasnas *et alii*, 2007a, p. 381 et p. 299).

d'action revendicatif de la centrale sur la situation économique et sociale du pays et, en 1995, un nouvel appel populaire pour protester contre la cherté de la vie et les insuffisances des politiques sociales du gouvernement. Un bras de fer s'engagea entre les pouvoirs publics (et leur tuteur syrien) et la CGTL, qui se solda par une « infiltration par l'État d'une des plus importantes composantes de la société civile » (*idem*, p. 74). L'état d'urgence fut momentanément déclaré en 1996, les brigades anti-émeutes intervinrent à plusieurs reprises, et parallèlement le mouvement syndical, puissant avant guerre, avec son allié le parti communiste (Traboulsi, 2007, chap. 9 et 10), fut neutralisé de l'intérieur. L'un des observateurs du mouvement syndical évoque cette période comme celle d'un suicide collectif (Slaiby, 1999, p. 101) : il fait référence par là tant aux divisions internes du mouvement syndical, avivées par l'encouragement des pouvoirs publics à la création d'organisations concurrentes, qu'à son incapacité à trouver des modes d'action efficaces, qui ne les cantonnent pas à la confrontation violente et inégale.

À cette époque, des partis purent s'emparer un temps de problématiques « sociales », que ce soit pour entrer dans le mouvement syndical à l'instar du mouvement Amal ou du parti Baath, pour continuer à y défendre des positions comme le PC, les Kataëb (phalangistes) et dans une moindre mesure les Forces libanaises¹⁶ ou encore pour affirmer un leadership territorialisé, à l'image du Hezbollah qui encouragea en 1991 l'organisation de mobilisations des habitants de *al-dâhiyya* (la banlieue sud de Beyrouth) afin de demander aux autorités publiques d'agir sur leur territoire, en particulier en matière d'adduction d'eau (Harik, 1994 ; Harb, 2005). Mais, rapidement, la question sociale s'oublia, au profit de mots d'ordre plus politiques, tandis que les gouvernements Hariri (1992-1998 ; 2000-2004) s'engageaient dans une reconstruction peu soucieuse de questions sociales. La fiscalité indirecte, la plus injuste socialement, augmenta, tandis que l'impôt sur les revenus s'allégea¹⁷. En 2001, les cotisations patronales furent abaissées de 41 %.

Un nouveau cycle de protestations sociales s'organisa à partir de 2007, en réaction à la préparation de la Conférence internationale des donateurs de soutien au Liban et aux mesures afférentes. Organisée à la suite de la guerre qui a opposé Israël au Hezbollah au cours de l'été 2006, cette conférence de « Paris III » se proposait de contribuer à prendre en charge les conséquences économiques de ce nouveau conflit meurtrier et destructeur en accordant au gouvernement libanais de nouveaux prêts, en contrepartie de quoi celui-ci s'engagea à réduire encore des dépenses publiques et à « privatiser » – dans un pays où le secteur public

16. Le parti organise une association de consommateurs dans le prolongement de ses comités populaires créés au cours du conflit civil (Harik, 1994).

17. Pour une analyse critique et détaillée des politiques fiscales, voir Nahas, 2003.

est peau de chagrin. À la différence des conférences de soutien précédentes¹⁸, le programme présenté par le gouvernement de F. Siniora aux bailleurs du pays en 2007 associa un volet social aux volets financiers : un « Plan d'action social » (République Libanaise, 2007) qui évoque dans sa présentation une « affaire » sociale (*sha'an ijtima'i*). Mais celui-ci n'a rien d'audacieux ni même de structurel. Le « social » reste essentiellement envisagé comme une question résiduelle par rapport à la croissance et aux performances macro-économiques. Une réforme du système de sécurité sociale est envisagée dans l'objectif général et généreux de « réduire la pauvreté, améliorer l'efficacité des dépenses sociales et améliorer la qualité des indicateurs d'éducation et de santé » (*idem*). Elle propose des axes de réformes compensatoires qui ne touchent pas au système lui-même : il s'agit d'améliorer les conditions de fonctionnement de la protection sociale instituée, mais pas de la réorganiser, si ce n'est dans le domaine, prioritaire mais particulièrement complexe, du système des pensions de retraite.

Dans le cadre de la préparation de ce document gouvernemental, agréé par l'ensemble des partis représentés au gouvernement (y compris les partis chiites démissionnaires en décembre 2006), quelques mouvements de protestation s'organisèrent, menées notamment par le Parti communiste et la CGTL, sans succès. Dans un contexte d'extrême polarisation du jeu politique, ils se prolongèrent les mois et les années suivants essentiellement par les mobilisations animées parallèlement par la Ligue des enseignants et les principaux syndicats de chauffeurs et propriétaires de taxi qui s'insurgent à un niveau général contre la nature des réformes envisagées. « Avec Paris III, on est sorti de l'État social et on va vers un État privatisé », nous explique l'un des leaders syndicaux en pointe sur ce dossier. « Le gouvernement cherche à se débarrasser de cette facture qui est énorme, en la renvoyant aux banques privées »¹⁹. Plus prosaïquement, ils défendent les droits de leurs syndiqués, conquis dans les années d'avant-guerre et de guerre, enseignants et conducteurs routiers parmi les mieux protégés dans un système de sécurité sociale extrêmement fragmenté et très peu protecteur.

Des manifestations contre la cherté de la vie, le rationnement inégal de la distribution d'électricité et la hausse du prix du pain dégénérent en janvier 2008 en batailles meurtrières dans des quartiers de Beyrouth. Quelques jours plus tôt, la CGTL, les principaux syndicats de taxis, d'enseignants et d'agriculteurs avaient appelé à la grève générale, pour demander une hausse du salaire minimum, le relèvement des salaires publics bloqués depuis 1996 et des mesures face à l'inflation galopante qui touche avant tout les classes moyennes et modestes. Ces mots d'ordre, faiblement suivis, ne perturbèrent pas

18. Depuis la fin du conflit civil, plusieurs conférences internationales (Paris I, février 2001 ; Paris II, novembre 2002 ; Stockholm, août 2006) se sont tenues pour soutenir, par des prêts, le développement économique du pays et sa relance économique alors que la dette publique ne cessait d'augmenter.

19. Entretien avec H. Gharib, président de la Ligue des enseignants, 26 juin 2009.

le quotidien des Libanais. Mais les enseignants firent grève, des routes furent coupées et quelques taxis descendirent leurs passagers, en vain. Au début du mois de mai 2008, c'est sur la même problématique que la CGTL appela à nouveau à la grève générale ; mot d'ordre suspendu brutalement et oublié par le déclenchement de violents combats de rues entre forces politiques du « 8 mars » et du « 14 mars »²⁰ : « le gouvernement a cassé notre mouvement. Nous avons des revendications sociales nationales, nous avons annoncé la grève générale plusieurs semaines à l'avance ; ils ont répondu par une décision politique, en s'en prenant au réseau téléphonique supposé du Hezbollah »²¹. Quelques semaines après l'arrêt des hostilités et la formation d'un nouveau gouvernement d'union nationale, le SMIG fut enfin relevé de 300 000 LL²² (200 dollars US) à 500 000 LL (333 dollars US). En 2009, dans le cadre des législatives, ces syndicats s'efforcèrent de maintenir la mobilisation contre les conditions du projet de fusion (et d'indexation à la baisse) des nombreuses caisses de sécurité sociale. Leurs efforts se poursuivent en 2010, peu relayés par les médias, peu soutenus hors du groupe, que ce soit par les partis politiques (pourtant en course pour des élections locales), ou par le « mouvement associatif ».

Dans l'arène politique d'après-guerre, l'expression de ces revendications s'accompagne ainsi d'un frappant déni de leurs enjeux. Les questions sociales paraissent tout à la fois dépolitisées dans le sens où elles sont rarement érigées en cause de mobilisation et de résistance nationale, et surpolitisées dans le sens où la précarité sociale dans laquelle vivent les Libanais alimente une politique du clientélisme favorisant largement les solidarités communautaires, comme nous allons le voir.

À l'instar de l'historien A. Beydoun (1986, 1993) qui parle de « pudeur des communautés » au moment de la fondation de l'État libanais, pour évoquer la façon dont la question du communautarisme fut évacuée du débat, puis après la guerre, il semble donc qu'on puisse parler d'une « pudeur du social » dans cette période de « reconstruction » et de « guerre civile froide » : une mise sous silence de revendications sociales par peur peut-être que les clivages de classe, tus au profil des conflits communautaires, ne remettent en cause le pacte politique libanais. Celui-ci repose plus volontiers sur le confessionnalisme politique et le consociativisme : non seulement, du fait de l'institutionnalisation du communautarisme, les intérêts politiques et sociaux s'expriment avant tout en termes communautaires et non en termes économiques, mais les pratiques du

20. En mai 2008, de violentes batailles à Beyrouth et dans d'autres régions du pays entrouvrirent le spectre de l'embrasement d'un conflit. Après 6 mois de vacance, un nouveau président de la République est élu, le *sit-in* bloquant le centre ville depuis décembre 2006 levé, et les discussions de « dialogue national » reprennent (Karam, 2008).

21. Entretien avec Ali Mouhieddine, secrétaire général du syndicat des chauffeurs et propriétaires de taxi et trésorier de la Fédération des syndicats des chauffeurs de taxi et du transport routier, le 22 septembre 2010, au siège de la Fédération.

22. Livres libanaises.

gouvernement par consensus sont plus fondées sur la recherche de compromis que sur la mise en confrontation de l'expression d'intérêts sociaux divergents. En d'autres termes, la faiblesse des mobilisations sociales et de classe dans le Liban d'après-guerre ne s'explique pas par des politiques publiques tournées vers un effort de solidarité nationale post-conflit et la promotion d'un modèle quelque peu triomphal de reconstruction néolibéral, mais au contraire par une action publique qui peut se faire sélectivement généreuse pour neutraliser les velléités de protestation à coup de redistribution ciblée.

Une action publique paralysante

Les travaux de T. Kochuyt (2004) et R. Jawad (2009) développent une approche plutôt fonctionnaliste, à bien des égards intéressante, sur ce point : par leur caractère fragmentaire et peu développé, les politiques sociales au Liban contribuent à entretenir à leurs marges des formes de clientélisme qui consolident la légitimité de patrons politiques et expliquent l'étonnante timidité des demandes sociales organisées. Finalement, la nature du système de *welfare* au Liban, largement pris en charge par des institutions privées, souvent religieuses, contribue à la reproduction sociale plus qu'à quelques transformations des structures sociopolitiques du pays (Jawad, 2009, pp. 246-248). Nombre d'activités sociales produites en alternative ou en collaboration avec les institutions publiques assurent un minimum de sécurité sociale et d'emploi et consolident la gratitude que leurs bénéficiaires peuvent éprouver à l'égard du parti ou du patron bienfaiteur. En palliant partiellement le sentiment de frustration relative et d'injustice que pourrait susciter l'écart négatif entre ce que les Libanais pourraient considérer être en droit d'attendre et la protection sociale dont ils bénéficient effectivement, cette politique de l'entraide communautaire et patronale, qui entretient la reproduction d'un système de précarité fonctionnel, hypothèque l'expression d'une citoyenneté sociale et l'exercice (ou la revendication) de droits sociaux.

Cette politique sociale par la décharge²³ repose bien sur des mobilisations : des mobilisations non pas protestataires mais au service d'un « gouvernement privé indirect » qui rend « possibles de nouveaux modes de constitution de la propriété privée et de l'inégalité » (Mbembe, 1999, p. 103). De façon lapidaire, un cadre du ministère des Finances proche de l'opposition affirme : « le Premier ministre [F. Siniora] a mobilisé tout le monde contre la sécurité sociale. En fait, ils veulent défendre l'option privée après avoir déblayé le terrain et discrédité les organismes publics. Le secteur public est ravagé. Mais qui est-ce, le secteur privé ? Une clique... D'accord pour avoir recours au privé, mais quel privé ?

23. Par « décharge », nous faisons ici référence aux travaux menés dans la veine de ceux de Hibou (1999) sur les processus par lesquels l'interventionnisme public peut redéployer son autorité et son contrôle économique et social par des techniques de subsidiarité et de délégation.

La corruption renforce le système. Elle n'est pas subsidiaire, elle est au cœur du sujet et du système »²⁴. Si ce réquisitoire mériterait peut-être d'être nuancé quant à l'ampleur de la corruption proprement dite au Liban, reste qu'il pointe un système d'économie politique de « laisser-faire sans marché » pour reprendre l'expression de R. Leenders (2004), où les ressources publiques sont largement employées à des fins de clientélisation (voir aussi Dibeh, 2005), *via* des canaux communautaires ou des institutions *ad hoc*, fonctionnant au service de tel ou tel groupe ou leader politique, à l'instar de ce que décrit C. Nahas (2009, p. 135) :

« Since *private* economy is structurally unable to provide with revenues a sufficient number of Lebanese, from all categories, from all communities and from all regions, it rests with the State to provide a double function of redistribution: it must first pay significant amounts of interests on public debt to keep the financial mechanism working, interest being the first form of redistribution; it must secondly inject considerable amounts of subsidies to cater to the needs of large categories of the population who suffer from the negative effects of the model on their jobs, their revenues and their cost of living ».

Malgré l'extrême polarisation du jeu politique au cours de la dernière décennie, la plupart des groupes politiques concurrents au Liban, directement en charge des affaires publiques ou affichant leur opposition, s'inscrivent dans ce schéma. Ainsi, les institutions sociales du Hezbollah, sujet de moult spéculations, gravitent finalement dans un dense réseau d'organisations sociales privées, entretenant des relations à géométrie variables aux institutions politiques. On évoque la prodigalité du Hezbollah à l'égard de populations démunies. On souligne son attention aux dommages collatéraux de ses desseins militaires : soigner les victimes, prendre en charge les familles de « martyrs », les veuves, les orphelins ou les blessés. Ou encore, on interroge ses prédispositions politiques à savoir capter et mobiliser la frustration sociale (Catusse, Alagha, 2008). Certes, le tissu de ces organisations sociales du parti est dense et tourné vers le soutien à la « société de résistance » (*mujtama' al-muqâwama*). Il n'est pas pour autant exceptionnel, et il côtoie par exemple aujourd'hui celles de *Maqâsid al-khayriyya al-islâmiyya* (les oeuvres caritatives islamiques), une association sunnite de bienfaisance qui depuis plus d'un siècle œuvre à Beyrouth sous les auspices de réseaux forgés avec la notabilité beyrouthine, celles plus récentes des fondations R. Hariri ou K. Jumblatt, celles des Églises libanaises, de la Ligue maronite et d'ordres monastiques dans les domaines sanitaires et éducatifs en particulier, de la fondation druze pour la protection sociale, et tant d'autres encore qui, dans de petites localités ou à l'échelle nationale, prodiguent soin, éducation et assistance. Elles se déploient également dans une arène où des associations nationales ou internationales ont joué un rôle de premier ordre en matière d'aide de première urgence au cours des conflits qui ont jalonné l'histoire récente du Liban. Sortie des périodes de conflits, ces dernières voient leur action se

24. Entretien, 29 juin 2009.

routiniser dans un entre-deux avec l'action publique. En somme, ces pratiques de redistribution et de prises en charge privées ou clientélistes (patronales, communautaires ou partisanses) se sont institutionnalisées dès le XIX^e siècle, ont évolué avec la formation de l'État libanais indépendant jusqu'aux années 1970, se sont renforcées dans la guerre civile (1975-1989) et se redéployaient avec les politiques de reconstruction (Catusse, 2009).

Dans cette perspective, loin d'exprimer un dysfonctionnement du système, l'insécurité sociale dans laquelle vivent les citoyens libanais, et narrée comme telle par nombre d'entre eux, est au contraire souvent décrite comme allant de soi, rarement comme « insupportable », souvent comme le pendant des « politiques du faire »²⁵, attendues de la part des leaders politiques locaux ou nationaux, dans un contexte de clientélisme concurrentiel. Non seulement, les « problèmes sociaux » que l'observateur pourrait considérer comme objectivement réels ne sont pas étiquetés collectivement comme des problèmes d'ordre public, mais la prise de parole peut s'avérer plus coûteuse que des stratégies de ticket gratuit ou de loyauté : encore récemment, en mai 2004, la répression contre l'appel à la grève et les manifestations de la CGTL dans les différentes régions libanaises pour dénoncer la politique socio-économique du gouvernement et la hausse des prix des carburants se soldent dans le sang dans le quartier populaire de *hay el-sellum* dans la banlieue sud de Beyrouth.

Au-delà de cette analyse, partiellement satisfaisante (à l'observation sur le terrain, il nous paraît difficile de réduire l'engagement et la loyauté politique à cette relation d'échange entre patrons et clients, quand bien même est-elle opérante), d'autres hypothèses peuvent être formulées. Notamment, les transformations du monde du travail dans le Liban contemporain contribuent à neutraliser la mobilisation collective au nom de causes économiques et sociales.

Un marché du travail peu solidariste

Les difficultés rencontrées par les animateurs de protestation sociale résident en effet également dans le peu d'intérêts partagés au sein du monde du travail libanais.

Ce dernier connaît dans l'après-guerre une baisse de l'activité industrielle au profil d'activités tertiaires (Gaspard, 2004), chute qui s'accélère avec l'abaissement des protections douanières en 2001 (Nasnas, 2007a, p. 122). La part du salariat dans le PIB diminue : « les salariés permanents ne représentent que 46 % des résidents actifs (...). Finalement les salaires, y compris les cotisations sociales, ne doivent pas excéder 23 % du PIB » (Nahas, 2009, p. 130). Dans le

25. Nous faisons référence notamment aux travaux de Goirand (2000) qui montrent qu'au Brésil, en contexte de libéralisation politique, les notables locaux s'engagent dans une « politique du faire », tentant de séduire les électeurs en faisant plus, mieux et autrement que leurs adversaires.

même temps, les relations au travail se précarisent : le taux estimé du travail non déclaré est de 36 % (Republic of Lebanon/World Bank Health Sector Mission, 2009, p. 1), le taux de chômage, comme on l'a vu, est élevé. Les petites et moyennes entreprises (de moins de 50 employés, et pour la majorité de moins de 10 salariés) représentent plus de 95 % des entreprises et contribuent à 90 % de l'emploi environ (Nasnas, 2007b, p. 238). Ce tissu de petites PME/PMI connaît d'importantes difficultés au cours de la dernière décennie. Enfin, l'essentiel de la création d'emploi est le fait d'auto-emploi (Destremau, AbiYaghi, 2007).

Ces conditions de travail s'avèrent peu propices à l'engagement collectif tant le coût de l'action peut s'avérer exorbitant ; tant également la construction éventuelle de causes communes est entravée par la parcellisation des expériences de travail, leur cantonnement à des espaces domestiques (notamment pour les femmes), à l'atelier ou à la petite unité de travail, sans compter que les années de guerre ont contribué au développement d'une géographie de quartier, de village ou de région du marché du travail (bien que Beyrouth demeure le pôle principal d'emploi du pays). Cela s'accroît avec la dépendance du marché du travail libanais aux migrations.

La singulière mobilité des salariés accentue la difficulté à organiser des actions collectives. La part importante de travailleurs étrangers, souvent des travailleurs et travailleuses temporaires en provenance de Syrie, d'Asie du Sud-Est, d'Égypte et, plus récemment, de la Corne de l'Afrique, n'est quasiment pas protégée par les dispositifs publics. Par leurs contrats de travail, ces employés sont soumis à l'autorité d'un garant (*kafil*). Les estimations de leur nombre sont imprécises. En 2008, 131 114 permis de travail ont été délivrés à des étrangers par le ministère du Travail, et des sources d'organisations non gouvernementales font état de plusieurs centaines de milliers de travailleurs syriens dans les domaines du bâtiment et de l'agriculture surtout, à qui l'on ne délivre pas de permis de travail, ni de carte de séjour (Chalcraft, 2009). Sur une population évaluée à environ 4 millions d'habitants, ils représentent un contingent de travail non négligeable : leurs conditions d'emploi précaires et le caractère très improbable de leur mobilisation émousse encore les possibilités de revendications sociales ambitieuses. Il en est de même pour les réfugiés, les quelque 250 000 Palestiniens du Liban²⁶ (Tarraf-Najib, 2005) et les nouveaux réfugiés irakiens (selon l'UNHCR, ils seraient 50 000 en 2008) en proie à une insécurité exacerbée en matière juridique, économique, sanitaire et sociale.

Parallèlement, les citoyens libanais émigrent. Plus de Libanais ont quitté le pays dans les quinze ans suivant la guerre que pendant les quinze ans de guerre (Kasparian, 2003). Les chiffres relatifs à l'émigration font l'objet des estimations les plus variées (Verdeil, Faour, Velut, 2007, p. 34) mais s'accordent sur ce qu'il

26. Soit 8 % environ de la population.

s'agit d'un fait massif, qui concerne pour une large part des diplômés. Leur nombre contribue en partie à atténuer les indicateurs du chômage et à rétablir des équilibres financiers, y compris au sein des ménages les plus aisés (Nasnas, 2007a, p. 315 et ss.). Leurs trajectoires professionnelles faites d'aller-retour freinent d'autant les velléités de mobilisations collectives dans le monde du travail.

AUX LIMITES DES MOBILISATIONS SOCIALES

Dans ce contexte, les mobilisations autour de causes socio-économiques font face à un double système de contraintes qui les encadrent : des limites en interne qui se traduisent, au niveau du militantisme, par des logiques de démobilisation et, dans leurs relations aux pouvoirs publics, un processus récurrent de sectorisation des mouvements.

Crise de confiance du mouvement syndical

Coupables aux yeux de certains d'avoir flirté de trop près avec la politique²⁷ et d'être traversés par des logiques confessionnelles et partisans²⁸, les syndicats attirent peu au Liban²⁹. « Aujourd'hui, les gens n'ont plus confiance dans le mouvement syndical, regrette Castro Abdallah, Secrétaire général du syndicat des travailleurs dans le bâtiment (FENASOL) et membre du comité exécutif de la CGTL. Nous sommes en pleine crise. Nous avons très peu d'adhésions et les rares personnes qui viennent au syndicat sont des travailleurs en situation de conflit avec leur employeur qui cherchent notamment un soutien légal »³⁰. Contrairement aux organisations de la société civile qui peuvent jouer le rôle de tremplin vers le monde politique, l'espace syndical semble désormais plus porteur de stigmates que de capitaux sociaux ou politiques. « Depuis que j'ai commencé à collaborer, au début des années 1980, au journal de la CGTL *Hayât al-'ummâl* (La vie des travailleurs), personne ne veut plus m'embaucher. Et cela me cause un problème jusqu'aujourd'hui »³¹. Avec leur multiplication encouragée par les pouvoirs publics dans les années 1990, ils comptent souvent

27. Pour N. Moufid, membre de la Ligue des enseignants et chargé de la publication de *Manshûr*, journal trimestriel du Rassemblement de gauche pour le changement, *al-Tajammu' al-yasârî min ajl al-tagh'yîr*, un groupe socialiste révolutionnaire au Liban, « Le clivage entre le 14 mars et le 8 mars a poussé le bloc de gauche jusque-là majoritaire dans le syndicat [des enseignants] à s'aligner avec le 8 mars. Ce qui fait qu'ils [les leaders du syndicat] ont perdu leur crédibilité par rapport à la base qui, elle, est plus proche du 14 mars, même si au fond leurs revendications sont les mêmes. Aujourd'hui, depuis que Joumblatt a quitté la coalition du 14 mars, le clivage 14/8 mars n'est plus très clair au sein du syndicat. Joumblatt a beaucoup d'enseignants ». Entretien, 28 avril 2010.

28. Notes de terrain, avril 2010.

29. D'après Slaibi (1999, p. 49), le taux d'adhésion à la CGTL serait de l'ordre de 7 % des travailleurs en droit d'adhérer, à la fin des années 1990.

30. Entretien avec C. Abdallah, 19 juin 2008.

31. *Idem*.

peu de militants ou ont été investis par des partis politiques qui satellisent leurs actions et en jouent, avant tout comme structures d'encadrement³².

Nous l'avons souligné plus haut, la politique d'après-guerre s'est en effet appliquée à neutraliser la contestation sociale à coup de répression et d'infiltration dans les affaires syndicales. La CGTL se scinde en 1994 avec la réanimation de l'ancienne Confédération générale des syndicats sectoriels, soutenue par les autorités, ainsi que de nouvelles fédérations sectorielles et régionales. En jouant de sa prérogative de délivrer des licences aux organisations syndicales, le ministère du Travail favorisa ainsi le développement de syndicats et de fédérations « jaunes »³³ ou « fictifs »³⁴, concurrents des organisations les plus à gauche existantes et limitant l'autonomie du mouvement syndical (Slaiby, 1999, p. 22).

Divisés sur l'ensemble du territoire, ils s'appuient souvent sur des groupes politiques et communautaires (Khalife, 1999). La logique du « diviser pour mieux régner » passe également par la segmentation des avantages sociaux par profession. Ainsi, en 1994, sont détachés de l'importante coopérative des fonctionnaires de l'État les mutuelles des Juges et des Professeurs d'Université qui bénéficient de plus d'avantages que les autres affiliés à la coopérative.

Cette forte division du monde du travail est déplorée par les leaders syndicaux qui ne parviennent pas à trouver les ressources nécessaires à une mobilisation puissante : « Les alliances entre les pôles de pouvoir ont contribué à briser les syndicats et à asseoir leur contrôle sur la CGTL. Ajoutez à cela les confrontations au sein de la CGTL elle-même, qui ont conduit à sa désintégration. Le fait que les syndicats soient fondés sur la base de l'association volontaire et libre contribue aussi à saper le mouvement puisque, dans les faits, 10 ouvriers peuvent se réunir et créer leur propre organisation. Aujourd'hui, il y a entre 500 et 600 syndicats au Liban, mais la somme de leurs adhérents ne dépasse pas les 1 000 personnes, ce qui est aberrant. De plus, le travail syndical est devenu politisé et marqué par le suivisme. Enfin, la faiblesse du mouvement est liée à la situation politique en ce sens que le mouvement syndical ne pourra retrouver sa vigueur que dans le cadre d'un système démocratique comme ce fut le cas à l'époque de la montée du mouvement national (*al-harakat al-wataniyya*). Aujourd'hui, le mouvement syndical recule avec ces forces-là »³⁵.

La domestication du monde syndical a conduit à son éloignement des préoccupations des travailleurs et à sa désensibilisation par rapport aux intérêts

32. G. Slaiby, « Étude exploratoire sur la CGTL » (*Dirasat istittâ'iyya 'an al-ittihâd al-'ummâfi al-'âm*), Extraits parus dans *an-Nahar*, 9 mai 2010, <http://www.annahar.com/content.php?priority=4&table=tahkikat&type=tahkikat&day=Sun>

33. Sur l'histoire des syndicats « jaunes » et l'opposition historique avec la « Fédération mondiale des syndicats chrétiens » notamment, voir Al-Bouari (1986, chap. 1).

34. Un syndicaliste nous parle même d'un « entrisme à l'envers ».

35. Extraits d'un entretien avec H. Gharib, président de la Ligue des enseignants, dans *al-Manshûr*, n° 12, avril-mai 2008 : <http://www.tymat.org/?q=node/1158>

économiques qu'ils sont supposés défendre. En l'absence d'un projet transversal global, qui leur fournirait des cadres d'interprétation voire un répertoire d'action commun, et divisées en leur sein quant à leurs orientations partisans³⁶, les mobilisations syndicales s'articulent autour de demandes ponctuelles et sectorielles qui peinent à mobiliser de façon durable.

Confinement des demandes et sectorisation des mouvements

La difficulté à fédérer et à déssectoriser les mobilisations socio-économiques, dans une société où le confessionnalisme politique a revêtu des habits neufs (Picard, 1994) et où l'action collective se décline avant tout autour d'un cadre communautaire, s'illustre dans l'histoire récente des mouvements lancés par la Fédération des syndicats des chauffeurs de taxi et du transport routier et la Ligue des professeurs de l'enseignement secondaire public du Liban (LPESPL). Le premier représente un secteur particulièrement organisé du privé. Présente au Conseil économique et social (créé en 1999 mais sans pouvoir à ce jour) mais surtout à la Caisse nationale de sécurité sociale (à travers deux catégories de bénéficiaires : les chauffeurs de taxi propriétaires et les chauffeurs de taxi non propriétaires), la Fédération est, depuis le conflit civil, l'un des plus puissants syndicats dans le pays, dont des membres de premier plan se présentent comme étant « historiquement proches du Parti communiste »³⁷. La seconde est une ligue (*râbîta*) (les fonctionnaires n'ont pas le droit de se syndiquer au Liban) : ce statut la distingue des associations (en ce que l'adhésion à la Ligue est automatique et non volontaire) et des syndicats (la Ligue ne peut, juridiquement, organiser de grève ou porter de plainte collective au nom de l'intérêt de ses membres) ; elle est accueillie dans les locaux du ministère de la Culture. Si elle est représentée en théorie au Conseil économique et social, sa capacité d'action réside essentiellement dans le nombre de ses adhérents (la Ligue des enseignants des écoles primaires publiques en revendique 65 000 et la Ligue des enseignants de l'enseignement secondaire public 40 000³⁸), et sa force de mobilisation plusieurs fois démontrée. D'autant que le corps des fonctionnaires reste relativement protégé au Parlement.

S'ils s'efforcent de monter en généralité leurs revendications et d'en faire une cause pour tous, ces dernières restent peu consensuelles et leur traitement par les pouvoirs publics les cantonne à l'espace interne de leur profession.

36. Le mouvement syndical épouse les divisions actuelles de la scène politique, avec néanmoins une forte représentation du PC, de Amal, du Hezbollah et du Courant du futur. Cela conduit à des décrochages en termes de mobilisation. « J'ai des sympathies politiques, notamment pour un parti politique qui ne soutient pas nos mobilisations syndicales. (...) - Et vous allez voter le mois prochain ? - Oui, oui, comme je vous ai dit : la politique, c'est autre chose que le syndicalisme ». Note de terrain, manifestation de la Ligue des enseignants, 12/03/2009.

37. Notes de terrain, septembre 2010.

38. Entretien avec H. Gharib, 26 juin 2009.

La Fédération des syndicats des chauffeurs de taxi et du transport routier ou la politique en coulisses

Le syndicat des chauffeurs et des propriétaires de taxis, le plus actif des syndicats du secteur du transport routier, se caractérise par une longue histoire de militantisme. Il voit le jour en 1926 – sous le Mandat français – comme une organisation régie par la loi ottomane sur les associations de 1909. Les années 1930 sont le théâtre de ses premières grandes mobilisations, à l'époque déjà contre la hausse du coût des carburants. Il se constitue en syndicat officiellement en 1954, conformément aux dispositifs de la loi du travail de 1946. Un second cycle de mobilisations voit le jour dans les années 1970 contre les « *murâbin* », des usuriers qui revendent des plaques minéralogiques rouges (celles des véhicules de transports publics) avec de hauts taux d'intérêt, puis à la fin des années 1970 pour protester contre l'annulation des subventions des prix des carburants, dans le contexte de crise pétrolière. C'est dans ce contexte que la Fédération des syndicats des chauffeurs de taxi et du transport routier, qui regroupe les six syndicats du secteur au Liban, est créée en 1986 par des « personnes proches du Parti communiste et des gauchistes »³⁹. Elle jouit au final d'une longue expérience de la négociation de privilèges réservés à la profession, l'exemple le plus intéressant étant la négociation « donnant-donnant » pendant la guerre civile de l'affiliation à la CNSS en contrepartie de leur acceptation de la hausse de fait des prix des carburants⁴⁰. Dans un contexte où l'accès à une protection sociale instituée est rare, l'accès à la CNSS est devenu un élément déterminant dans l'organisation de la profession. Les prix particulièrement élevés des plaques rouges⁴¹ s'expliquent en large partie par les droits sociaux auxquels ces dernières permettent d'accéder, pour le chauffeur ou le propriétaire de taxi mais aussi pour leurs ayants-droits, ascendants et descendants.

La Fédération des syndicats des chauffeurs de taxi et du transport routier rassemble l'ensemble du secteur, propriétaires et salariés (au Conseil économique et social, elle est d'ailleurs comptée au rang des représentants du patronat et non des employés). Elle offre par là la possibilité d'un traitement sectorisé de ses demandes, qui donne lieu à des compromis politiques fragmentaires, malgré les efforts déployés par leur porte-parole : « La question du prix de l'essence touche tout le monde. En fin de compte nous, les taxis, nous sommes au service des citoyens, et si l'essence est moins chère, le prix du taxi sera aussi moins cher »⁴².

39. Entretien avec un responsable syndical, M. Moghniyyé, au siège de la Fédération à Beyrouth, le 23 avril 2010. Il ajoute « et c'est d'ailleurs Kamal Joumblatt qui nous avait accordé le permis ».

40. En vertu d'un décret promulgué en 1982 et appliqué depuis 1983, les chauffeurs et propriétaires de taxi peuvent s'affilier à la CNSS en tant que « catégorie spéciale » (*fi'a khâssa*).

41. À ce jour, environ 18 millions de LL, soit 9000 euros environ.

42. Entretien avec M. Moghniyyé, Fédération des syndicats des chauffeurs de taxi et du transport routier, 23 avril 2010.

En réponse à leurs revendications généralistes et citoyennes ou plus spécifiques, les ministères du Transport et de l'Intérieur avancent la nécessité de mettre en place un plan visant à réorganiser la profession, selon une méthode déjà éprouvée dans les années 1990 face à la CGTL : sans préjuger de ce qu'il adviendra, les informations distillées dans la presse laissent entrevoir une forme d'interventionnisme dans l'organisation du secteur, qui pourrait tout à la fois affaiblir les syndicats dans leur relation de confiance à leurs membres et les renforcer dans leur capacité à contrôler la profession : « ce qu'ignorent les chauffeurs de taxi, ce sont les négociations en coulisses de la Fédération avec les ministres de l'Intérieur et des Transports. Le cœur des négociations porterait sur la possibilité de rendre obligatoire l'adhésion aux syndicats [...] qui signifierait dans les faits l'obligation de passer par le syndicat pour pouvoir exercer le métier »⁴³. La mobilisation qui cherchait à se décliner en partie sur le mot d'ordre de justice sociale (« les gens au pouvoir ne veulent que mettre des impôts en plus ; des impôts que les pauvres finissent par payer. En quoi seraient-ils meilleurs que nous ? Où est l'égalité dans l'humanité ? »⁴⁴), paraît donner lieu finalement à un traitement catégoriel *a minima* de la part des pouvoirs publics.

Les objets de revendication des syndicats de transports sont en effet singulièrement les mêmes depuis près d'un siècle. Au cœur des soucis de la profession, les prix du carburant (et les éventuelles subventions des pouvoirs publics) et la réglementation du droit à exercer, *via* par exemple la détention de plaques rouges. En 1989, la Fédération obtient que l'État contribue aux cotisations à la CNSS, mais pour les propriétaires de taxis uniquement, et pas pour les simples chauffeurs « alors que nous c'est plutôt le contraire que l'on voulait »⁴⁵. Plus récemment et depuis 2007 notamment, les syndicats de la Fédération organisent grèves et *sit-in* devant le Conseil des ministres à Beyrouth pour que soient stabilisés les prix de l'essence, qu'ils soient exonérés de la TVA⁴⁶, des droits de douanes pour l'achat de nouvelles voitures ou encore de la taxe « mécanique » (vignette). Leurs responsables syndicaux mettent sur la table la réorganisation du secteur afin de remédier, avec les pouvoirs publics (qui limitent et régulent la vente des plaques rouges), au problème de la multiplication de « fausses » plaques. « Nous essayons de mettre la réorganisation du secteur des transports sur l'agenda politique depuis les années 1980 en mettant en garde contre le chaos qui règne aujourd'hui et qui ne peut qu'empirer [...]. Aujourd'hui le syndicat fait le travail de l'État, mais le transport est un droit et devrait être aux mains de l'État. Il n'y a de justice possible qu'à travers un État du bien-être (*dawlat al-rafâh : Welfare*

43. « *al-intisâb ila al-naqâba ilzâmî !* » (L'adhésion au syndicat est obligatoire !), *Al-Akhbar*, 4/05/2010.

44. Entretien avec M. Moghniyyé, 23 avril 2010.

45. Entretien avec Ali Mouhieddine, secrétaire général du syndicat des chauffeurs et propriétaires de taxi et trésorier de la Fédération des syndicats des chauffeurs de taxi et du transport routier, le 22 septembre 2010.

46. Les taxes constituent presque la moitié du prix de l'essence.

State) » précise Ali Mouhieddine, un leader de premier plan du mouvement syndical des taxis⁴⁷. « Le problème commence en 1994 avec la loi 384/94 » qui a autorisé l'émission de 12 000 plaques rouges supplémentaires pour les taxis et qui rend encore plus « ardue la tâche de reconnaître les vraies plaques rouges des fausses, une même plaque pouvant servir à plusieurs voitures ». Les mobilisations de 2010 conduisent finalement à introduire une procédure supplémentaire pour exercer le métier de taxi : une carte professionnelle avec photo du titulaire, placée en évidence sur les taxis, est délivrée par le ministère de l'Intérieur par l'intermédiaire des syndicats. Ces derniers bénéficient ainsi d'un nouveau mode de contrôle de la profession qui s'ajoute à leur compétence antérieure de délivrer une attestation professionnelle nécessaire pour l'affiliation à la CNSS.

La Ligue des professeurs de l'enseignement secondaire public du Liban : des mobilisations pour la hausse du SMIG à la défense des droits acquis

La LPESPL a été créée en 1981 à l'instigation de militants du Parti communiste libanais, de l'Organisation de l'action communiste (OACL) et du Parti socialiste progressiste (PSP), en vertu d'un décret (n° 112) qui autorise les enseignants du secteur public à se rassembler. Auparavant, seuls existaient des comités (*lijân*) régionaux d'enseignants, qui représentaient la profession de façon localisée et souvent confessionnelle. « La création de la Ligue constitue une victoire pour nous, mais nous continuerons à nous battre jusqu'à ce que les fonctionnaires aient le droit de syndication au Liban et, par conséquent, le droit de faire grève, de porter des plaintes collectives et d'être partenaires dans le processus de prise de décision dans le secteur de l'éducation » affirme Hanna Gharib, président de la Ligue⁴⁸. De fait, si le mouvement des enseignants est l'un des plus actifs depuis plusieurs décennies, leurs modes d'action restent suspendus à l'épée de Damoclès de leur illégalité. Les enseignants, forts de leur histoire militante, de leur poids numérique et d'un compromis politique qui empêche qu'ils soient directement sanctionnés, ont régulièrement recours à la grève. Néanmoins, chaque année une circulaire de la Présidence rappelle que tout gréviste de la fonction publique est considéré *de facto* comme démissionnaire. Autrement dit, leur militantisme de fait reste exposé à une interdiction de droit. Le représentant de la Ligue n'est pas non plus, juridiquement parlant, habilité à défendre les intérêts de la profession : « aujourd'hui, je ne suis pas partenaire social, je suis au mieux dans la position de demander rendez-vous au ministre de l'Éducation. Si le ministre est dans de bonnes dispositions, il me permettra peut-être de lire le projet de loi »⁴⁹.

47. Entretien avec A. Mouhieddine, 22 septembre 2010.

48. Entretien avec H. Gharib le 23 septembre 2010.

49. *Idem*.

La Ligue se mobilise, depuis 2000, notamment pour protester contre la suppression d'une indemnité qui était jusqu'alors versée aux enseignants depuis une trentaine d'années. D'une quinzaine d'heures d'enseignement par semaine dans les années 1950, les instituteurs sont passés à vingt heures dans les années 1960 du fait de la généralisation de l'enseignement dans le pays, en contrepartie de quoi leur était versée une prime qui s'élevait à 30 voire 50 % de leur salaire de base (loi de 1966). Dès sa création, la Ligue s'empare de la question et obtient, après des grèves en 1982 et 1987, des revalorisations de cette prime, jusqu'à 75 % du salaire de base.

En 1998, à la suite de la réorganisation de la grille de la fonction publique par le gouvernement Hariri, les enseignants se voient privés de cette prime, avec un manque à gagner substantiel. Une première grève en 2000 autour du mot d'ordre « Pas de travail sans rémunération ! » (*la 'amal min dūn ajr !*) n'avait que très partiellement obtenu satisfaction (le versement de 25 % de la prime leur avait été accordé). Ils finissent par obtenir un reclassement de 4 échelons et demi supplémentaires – au lieu des 7 échelons revendiqués correspondant à la somme de la prime –, à la suite de compromis politiques : « Le président de l'Assemblée nationale, Nabih Berri (chiite) nous avait promis 5 échelons, alors que le gouvernement Hariri (sunnite) ne voulait nous concéder que 4 échelons ; nous avons fini par accepter 4 échelons et demi pour veiller à l'unité de la Ligue qui rassemble des enseignants de toutes les confessions. Mais ce n'est que partie remise »⁵⁰.

À compter de 2007, dans la veine de Paris III, les mobilisations s'intensifient et se déplacent : tout en conservant leur demande de respect des droits acquis (le paiement de l'indemnité en question, avec ce qu'ils considèrent comme des arriérés depuis 2000), les enseignants se positionnent en principaux défenseurs d'une hausse générale du SMIG (mesure qui ne les concerne d'ailleurs pas directement), puis en fer de lance dans la lutte contre les réformes touchant le secteur de la santé et le projet de loi prévoyant la fusion (à la baisse) des différentes caisses de la sécurité sociale du privé et des coopératives du public⁵¹. En effet, le système institutionnalisé de prise en charge des risques sociaux par la CNSS⁵² ou par des mutuelles et coopératives⁵³ s'avère particulièrement fragmenté (outre

50. *Idem*.

51. Comme le résume Melki (2000, p. 189), les institutions de protection sociale nationale rassemblent « une multitude d'institutions et de régimes, qui souvent se juxtaposent et ne se complètent que dans la mesure où la couverture supposée mettre son bénéficiaire à l'abri du besoin est très insuffisante. Ainsi, une nette distinction est toujours observée entre les salariés du secteur privé et ceux du secteur public, aussi bien pour les couvertures que pour les cotisations. La protection sociale ne touche que les salariés déclarés et très marginalement quelques professions libérales. (...) Certains corps professionnels (avocats, médecins, ingénieurs) tentent de prendre des couvertures collectives, mais celles-ci se limitent aux frais d'hospitalisation ».

52. Pour les chauffeurs de taxis propriétaires et non propriétaires, les employés des boulangeries, les vendeurs de journaux, les médecins, les *mukhtars* (élus locaux), les professeurs et les universitaires.

53. Les mutuelles des juges, des professeurs d'université, ou la coopérative des fonctionnaires du secteur public et la protection sociale des corps armés.

qu'il ne concerne qu'un nombre réduit de Libanais) : trois types de prestations sont fournis (les indemnités de fin de service, les allocations familiales et les assurances maladie et maternité) à des catégories variées d'employés du public ou du privé. Leurs cotisations varient d'une catégorie à l'autre, les prestations qui leur sont fournies diffèrent également selon leurs professions, ce qui conduit à un morcellement extrême des maigres droits des assurés sociaux. Au sein de cet écheveau, les chauffeurs de taxi et les enseignants (ainsi que leurs ayants-droits) constituent les contingents les plus importants numériquement parlant. Et les enseignants estiment être les moins favorisés en termes de prorata entre leurs cotisations et les prestations dont ils sont bénéficiaires.

En 2009, le contrat en cours entre le gouvernement libanais et les hôpitaux privés garantissant des services médicaux aux fonctionnaires du service public expire. C'est l'occasion de renégocier les taux et la nature des prestations fournies par le système de coopératives. Les enseignants du public défendent leurs « droits acquis »⁵⁴, en revanche les hôpitaux privés refusent de leur fournir tout traitement médical au prétexte que leur coopérative n'est pas solvable (plus exactement les arriérés de l'État en matière de remboursement des frais médicaux sont énormes). « Nous sommes là aussi pour demander au gouvernement de payer ses charges ; aujourd'hui à peine quelques hôpitaux acceptent les malades à Beyrouth et c'est encore pire dans les autres régions »⁵⁵.

La Ligue parvient finalement à empêcher le « déclassement » des prestations hospitalières de ses membres après d'âpres négociations (« nous fermerons les écoles si vous fermez les hôpitaux »), qui s'appuient en partie sur une surenchère dans le contexte de la campagne électorale pour les législatives de juin 2009 (les manifestants enseignants menacent de boycotter le scrutin). La peur et la frustration engendrées par le projet de réformes (« avant, enseigner était vécu comme un privilège et donnait beaucoup de prestige. À cause de la privatisation de l'éducation, que notre État considère comme une marchandise et pas comme un service public, et de l'attaque du secteur privé, il est de mon devoir aujourd'hui de lutter pour la classe populaire »⁵⁶), la pression sociale et la menace de privatisation finissent par avoir raison des efforts de déssectorisation les renvoyant à la défense de leur statut spécifique et de leurs acquis sociaux. « Aujourd'hui la Ligue porte le poids de toutes les revendications sociales et mène les batailles à la place de la CGTL. La hausse des prix, l'unification des caisses, la privatisation des retraites, la contractualisation des fonctionnaires sont des problématiques qui touchent tous les travailleurs et pas seulement les

54. Il est question de « déclasser » les prestations hospitalières auxquelles ils ont droit.

55. Propos recueillis lors de la manifestation de la Ligue des enseignants et des fonctionnaires le 12 mars 2009.

56. Entretien avec N. Moufid, enseignant, 18 mars 2009.

enseignants. En fin de compte tout ce qu'on veut c'est un État providence (*dawla ri'âya*) et pas un État-holding »⁵⁷.

Malgré la volonté de montée en généralité de la protestation, qui s'illustre encore par le rôle qu'entendent jouer les deux groupements dans les protestations contre la cherté des prix du pain au tournant de cette décennie, l'hypothèse de mobilisations plurisectorielles et transcommunautaires s'affaiblit, face à quoi les forces de gauche semblent démunies : « Les enseignants et les taxis, nous les soutenons dans les limites des capacités de notre petit groupe [...] Nous ne sommes pas un mouvement de masse (*harakat jamahiriyya*) qui peut mobiliser des foules mais plutôt un groupe d'intellectuels révolutionnaires. Nous voulons pouvoir nous inscrire dans la lutte de classe au niveau de tous les secteurs et nous espérons que notre nouveau parti, le Forum Socialiste (*al-muntada' al-ishtirâki*⁵⁸), puisse pallier cette faiblesse [...] En fait la mobilisation syndicale des enseignants comporte les caractéristiques d'un mouvement de classe parce qu'elle articule ses revendications à partir de leurs intérêts de classe. Mais elle reste sectorielle. Donc insuffisante »⁵⁹. Par ailleurs, la difficulté des enseignants à défendre leurs droits et à faire entendre leur voix auprès des pouvoirs publics se traduit par un confinement de leurs demandes au secteur proprement dit et à un affaiblissement interne de leurs organisations : « les pouvoirs publics ne nous interdisent pas directement de nous mobiliser ; leur stratégie est de nous abattre (*ihbât*) en ne satisfaisant pas nos revendications »⁶⁰.

Les fortunes et infortunes contemporaines de ces deux mouvements, qui concernent les catégories numériquement les plus importantes des bénéficiaires des institutions formelles de protection sociale, mettent en lumière un processus ambivalent qui touche nombre d'organisations professionnelles dans la région (Longuenesse, 2007 ; Gobe, 2006). Les luttes de reconnaissance dont elles sont le terrain se situent dans un entre-deux politique ambigu : d'une part, les autorités publiques peuvent trouver dans le soutien de groupes professionnels et dans la création de syndicats des lieux idoines pour l'encadrement de la société ; mais d'autre part, ces mêmes milieux professionnels peuvent servir de refuge pour l'expression de protestations politiques par défaut, dans un contexte de pluralisme limité. En tout état de cause, dans la société politique libanaise, organisée autour d'un système de communautarisation et de segmentation des identités politiques qui tend aujourd'hui à se renforcer, la segmentation du traitement des demandes sociales et leur cantonnement dans un espace corporatiste éclaire d'une façon originale, qu'il faudrait creuser, les affinités que

57. H. Gharib, 23 septembre 2010.

58. Parti politique créé en 2010, rassemblant des organisations d'extrême gauche.

59. Entretien avec C. Dagher, Président du Forum socialiste (*al-muntada al-ishtiraki*), 20 avril 2010.

60. H. Gharib, 23 septembre 2010.

N. Ayubi (1995, p. 190) relevait entre communautarisme et corporatisme, dans les régimes patrimoniaux : « Dans les deux cas, le pouvoir politique organise sa relation avec la société sur la base d'identités discrètes et juxtaposées — qu'elles soient prescrites ou construite par des intérêts — une forme d'organisation qui permet aux élites de classer et soumettre la société, et, dit-il, de retarder les mobilisations nationales sur un mode horizontal » (Picard, 2006, p. 72).

CONCLUSION

La mobilisation soutenue de ces deux syndicats reste singulière à bien des égards dans un contexte où les principaux cycles récents de mobilisations n'ont pas été construits à partir ou autour de mots d'ordre socio-économiques mais plutôt « civils » jusqu'en 2000, « souverainistes » entre 2000 et 2005, et enfin partisans depuis 2005 (Karam 2009).

L'analyse à grands traits de ces mobilisations et du peu d'échos qu'elles suscitent dans la société d'après-guerre suggère, s'il en était besoin, la fragilité de la problématique de la citoyenneté sociale en dépit des discours unanimistes sur les chantiers nécessaires de la reconstruction et de la réconciliation. Si la guerre civile peut être lue, à certains égards, comme l'exacerbation d'un conflit social entre un *establishment* politique, commercial et financier et des forces sociales émergentes, dans les ceintures de pauvreté beyrouthines, les universités, les plantations de tabac du Sud, les fermes des latifundiaires au Nord, le monde ouvrier, etc. (Traboulsi, 2007, chap. 10), le compromis de sortie de guerre a effacé cette dimension. L'accord de Taëf en 1989, supposé mettre fin au conflit civil et éradiquer les causes de la guerre, a validé le rééquilibrage de la représentation politique des chrétiens et des musulmans. Mais devant la question sociale exacerbée par les années de guerre, les signataires de l'accord, préambule de la nouvelle Constitution de 1990, se contentèrent de la réduire à une répartition des richesses et du pouvoir entre communautés en appelant à un « développement équilibré » des régions, slogan resté lettre morte en l'absence à ce jour de politique de décentralisation, et en prévoyant l'instauration d'un Conseil économique et social. L'effort de reconstruction afficha comme priorité l'effacement des traces « urbaines » du conflit civil, s'attacha à la remise sur pied des infrastructures et fit la part belle à l'impératif de reprise de la croissance – trois chantiers d'ailleurs loin d'être achevés – au détriment de toute considération sociale.

En somme, dans la « république marchande » libanaise, les clivages sociaux et leur prise en charge politique paraissent relégués à l'arrière plan. En comparaison des mobilisations partisans et du travail des associations de développement ou de service, les mouvements syndicaux jouent plus à l'arrière-garde qu'à l'avant-garde des changements sociaux. Ils sont plus tournés vers un passé érigé

en âge d'or (le dernier succès du syndicat des taxis raconté par un syndicaliste remonte à la période de la guerre civile avec l'« imposition d'un représentant de la fédération au conseil d'administration de la CNSS »⁶¹) que vers l'horizon d'une révolution sociale, d'une répartition renégociée des richesses ou au moins de l'obtention de droits sociaux substantiels. Face aux nombreux héros et martyrs contemporains dont se prévalent les différentes formations politiques, jusqu'aux « martyrs combattants » du Hezbollah, figures exemplaires de la « société de résistance » telle qu'elle est imaginée et façonnée par le Parti (Coëffic, 2010 ; Chaïeb, 2007) notamment dans la région du Liban sud, les dispositifs (de mobilisation) victimaires, repérés dans d'autres contextes comme des terreaux fertiles de mobilisation (Traïni, 2009), semblent avoir peu de prise : le statut de victime (du système) socio-économique, qui a pu s'incarner ici dans la prise de parole au nom des déshérités (*mahrûmîn*)⁶², des opprimés (*mustad'afîn*) ou des marginalisés (*muhammashîn*) pour reprendre certains slogans des mouvements chiïtes, ne suscite plus d'émotions collectives particulièrement partagées.

Loin de faire écho, voire d'amplifier les protestations sociales, les forts clivages partisans d'aujourd'hui les assourdissent au contraire : preuves en sont les programmes politiques des différents partis en lice lors des législatives et municipales de 2009-2010 qui, s'ils leur arrive de s'affronter sur la bonne ou la mauvaise gestion des affaires publiques, le gaspillages ou la corruption, ne se sont guère démarqués quant aux questions de politique socio-économique. Le projet de loi sur les retraites reste bloqué dans les tiroirs du parlement. Les ministres dits de l'opposition (essentiellement de Amal, du Hezbollah et du Courant patriotique libre) sont en charge de politiques de privatisation du secteur de l'électricité (Verdeil, 2009) par exemple, et les rares voix à s'élever contre les directives de Paris III rencontrent des critiques virulentes, certains militants rapportant s'être fait traiter de « traîtres aveugles aux intérêts de la Nation »⁶³.

Quant aux nombreuses organisations non gouvernementales, elles nourrissent moins la mobilisation socio-économique qu'elles ne la freinent : les associations de plaidoyer, attractives pour les nouvelles générations de militants, notamment les étudiants, prennent parole, sont familières des médias, en discussion permanente avec de nombreux bailleurs et les pouvoirs publics, mais sur d'autres causes, plus tournées vers les droits politiques que vers les droits économiques et sociaux (Karam, 2006). Avec la guerre de juillet 2006,

61. Entretien avec M. Moghniyyé, 23 avril 2010.

62. En 1974, le clerc chiite M. el-Sadr fonda avec l'archevêque grec catholique, G. Haddad, surnommé « l'archevêque rouge », le mouvement des déshérités, « *harakat al-mahrumîn* ». Très rapidement, ce mouvement abandonna sa dimension transcommunautaire et se développa sous le leadership de M. al-Sadr en direction de la population chiite du Sud Liban. Le mouvement Amal et le Hezbollah s'en réclamèrent.

63. Entretien avec une militante d'Attac Liban – l'« Association libanaise pour une autre mondialisation », *al-jam'iyya al-lubnâniyya min ajli 'awlama badlâ*, 25 mai 2007.

beaucoup ont diversifié leurs activités, de l'intervention humanitaire aux programmes de développement, en passant par les campagnes de sensibilisation et de conscientisation (Raymond, 2007). Certaines d'entre elles, actives dans la mobilisation civile des années 1990, concentrent désormais leurs priorités sur la fourniture de services (*service delivery*) s'engageant par là dans des « transactions routinières » plus que « protestataires » (McAdam, Tarrow, Tilly, 2001, p. 5). Quant aux associations de développement ou de services sociaux proprement dites, aux denses ramifications comme on l'a vu plus haut, elles contribuent certes à inscrire des questions économiques et sociales en problèmes publics (la prise en charge du handicap, de la vieillesse, des disparités de genre, de l'enfance, etc.) et parfois parviennent à obtenir de nouveaux droits sociaux (notamment dans le domaine des mobilisations autour du handicap) ; mais leurs activités de service, qui pallient l'absence de droit et les défaillances du dispositif public, peuvent aussi indirectement diminuer le sentiment d'imminente nécessité d'une prise en charge collective des questions posées.

Finalement, « l'intrigante » faiblesse des mobilisations sociales dans le Liban d'après-guerre, que l'on pourrait mettre en miroir de leur force avant la guerre, soulève deux questions au moins en rapport avec les ressorts des formes contemporaines de la mobilisation : celle de l'indexation de la problématique des droits sociaux à celle des droits civiques, plus valorisés sur l'échelle des problématiques légitimes dans l'espace médiatique et le champ internationalisé de la « société civile » ; et celle de la mise en concurrence de la défense d'intérêts socio-économiques avec des formes de mobilisations communautaires, qui tendent à monopoliser les préférences et références en termes d'identités politiques.

BIBLIOGRAPHIE

- AbiYaghi M.-N., 2010, « Liban : clivées et instrumentalisées, les résistances peinent à se développer », *Alternative Sud*, « État des résistances dans le Sud – Monde arabe », Paris, éditions CETRI/Syllepse, pp. 71-75.
- AbiYaghi M.-N., 2010, « Liban : clivées et instrumentalisées, les résistances peinent à se développer », *Alternative Sud*, « État des résistances dans le Sud – Monde arabe », Paris, éditions CETRI/Syllepse, pp. 71-75.
- Ayubi N., 1995, *Overstating the Arab State. Politics and Society in the Middle East*, Londres, IB Tauris.
- Al-Bouari E., 1986, *Târîkh al-harakat al-'ummaliyya fî lubnân. 1908-1946 (Histoire du mouvement ouvrier et syndical au Liban)*, 1908-1946, Beyrouth, Dar al-Farabi.
- Beydoun A., 1986, *Identité confessionnelle et temps social chez les historiens libanais contemporains*, Beyrouth, Publications de l'Université libanaise.
- Beydoun A., 1993, *Le Liban. Itinéraire dans une guerre incivile*, Paris, Karthala/Cermoc.
- Camau M., 2002, « Sociétés civiles « réelles » et téléologie de la démocratisation », *Revue internationale de politique comparée*, n° 2, vol. 9, pp. 213-232.
- Catusse M., 2009, « La décharge à l'épreuve : les chemins de traverse de la réforme de la caisse nationale de la sécurité sociale au Liban »,

- Texte pour l'atelier « Les politiques sociales : mutations, enjeux, théories », 10^e congrès de l'Association française de science politique.
- Catusse M., Alagha J., 2008, « Les services sociaux du Hezbollah. Effort de guerre, ethos religieux et ressources politiques » in Mervin S. (dir.), *Hezbollah. État des lieux*, Paris, Actes Sud, pp. 123-146.
- Catusse M., Karam K., 2009, « Le développement contre la représentation ? La technicisation du gouvernement local au Liban et au Maroc » in Camau M., Massardier G. (dir.), *Démocraties et autoritarismes, Fragmentation et hybridation des régimes*, Paris, Karthala/CSPC, pp. 85-120.
- Catusse M., Karam K., Lamoum O. (dir.), 2010, *Mobiliser et voter. Les législatives de 2009 au Liban*, Beyrouth, Presses de l'IFPO.
- Chaïeb K., 2007, « Le Hezbollah libanais à travers ses images : la représentation du martyr » in Mervin S. (dir.), *Les mondes chiites et l'Iran ?*, Paris, Karthala, pp. 113-131.
- Chalcraft J., 2009, *The Invisible Cage: Syrian Migrant Workers in Lebanon*, Stanford, Stanford University Press.
- Charara W., Domont F., 2004, *Le Hezbollah. Un mouvement islamo-nationaliste*, Paris, Fayard.
- Charara W., 1976, *al-Silm al-ahli al-bârid [La paix civile froide]*, Beyrouth, Centre d'études arabes.
- Coëffic K., 2010, *Fabrication des héros et construction identitaire. Le cas de la résistance islamique au Liban*, Mémoire de master 2 en science politique, Beyrouth, Université Saint Joseph.
- Consultation and research institute (Cri), Banque mondiale et Ministry of social affairs (MoSA), 2007, *Post-conflict Social and Livelihoods Assessment in Lebanon*, CRI.
- Destremau B., AbiYaghi M.-N., 2007, « Workers' Security and Rights in the Arab Region », Beyrouth, ILO ROAS – CAWTAR, non publié.
- Dibeh G., 2005, « The Political Economy of Post-war Reconstruction in Lebanon », *WIDER Research Paper*, RP 2005/44.
- Dubar C., Nasr S., 1976, *Les classes sociales au Liban*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- El-Khazen F., 2000, *The Breakdown of the State in Lebanon, 1967-1976*, Londres/New York, I.B.Tauris.
- El-Khazen F., 2003, « The Postwar Political Process: Authoritarianism by Diffusion » in Hanf T., Salam N. (dir.), *Lebanon in Limbo. Postwar Society and State in an Uncertain Regional Environment*, Baden-Baden, Nomos Verlagsgesellschaft, pp. 53-74.
- Favier A., 2004, *Logiques de l'engagement et modes de contestation au Liban. Genèse et éclatement d'une génération de militants intellectuels. 1958-1975*, Thèse de science politique, Aix-en-Provence, IEP.
- Gaspard T., 2004, *A Political Economy of Lebanon, 1948-2002: The Limits of Laissez-faire*, Boston, Brill Academic Publishers.
- Geisser V., Karam K., Vairel F., 2006, « Espaces du politique. Mobilisations et protestations dans le monde arabe » in Picard E. (dir.), *La politique dans le monde arabe*, Paris, Armand Colin, pp. 193-213.
- Gobe E., 2006, « Corporatismes, syndicalisme et dépolitisation » in Picard E. (dir.), *La politique dans le monde arabe*, Paris, Armand Colin, pp. 171-192.
- Goirand C., 2000, *La politique des favelas*, Paris, Karthala/CERI.
- Hamdan K., 2000, « Le Social dans la reconstruction au Liban : éléments de réflexion », *Maghreb-Machrek*, n° 169, pp. 55-69.
- Harb M., 2005, *Action publique et système politique pluricommunautaire : les mouvements politiques chiites dans le Liban de l'après-guerre*, Thèse de science politique, Aix-en-Provence, IEP.

- Harik J., 1994, « The Public and Social Services of the Lebanese Militias », *Papers on Lebanon*, Oxford, Centre for Lebanese Studies, n° 14.
- Hibou B. (dir.), 1999, *La Privatisation des États*, Paris, Karthala.
- Jawad R., 2009, *Religion and Social Welfare in the Middle East: A Lebanese Perspective*, Bristol, The Policy Press.
- Karam K., 2006, *Le Mouvement civil au Liban. Revendications, protestations et mobilisations associatives dans l'après-guerre*, Paris, Karthala.
- Karam K., 2008, « Liban: de Charybde en Scylla » in de Montbrial T., Moreau-Defarges P. (dir.), *RAMSES 2009. Turbulences économiques et géopolitiques planétaires*, Paris, Institut français des relations internationales/Dunod, pp. 246-249.
- Karam K., 2009, « An Analysis of Political Change in Lebanon in the Light of Recent Mobilization Cycles » in Guazzone L., Pioppi D. (dir.), *The Arab State and Neo-liberal Globalization. The Restructuring of State Power in the Middle East*, Reading, Ithaca Press, pp. 47-73.
- Kasparian C. (dir.), 2003, *L'entrée des jeunes Libanais dans la vie active et l'émigration*, Beyrouth, Université Saint Joseph, Faculté des lettres et des sciences humaines.
- Khassir S., 2000, « Dix ans après, comment ne pas réconcilier une société divisée ? », *Maghreb-Machrek*, n° 169, juillet-septembre, pp. 6-22.
- Khalifé P., 1999, « L'infiltration par l'État de la société civile : le cas de la CGTL » in Mes-sara A. (dir.), *Syndicats et organisations professionnelles au Liban*, Beyrouth, Publications de la Fondation libanaise pour la paix civile permanente.
- Kochuyt T., 2004, « La misère au Liban : une population appauvrie, peu d'État et plusieurs solidarités souterraines », *Revue Tiers Monde*, t. XLV, n° 179, juillet-septembre, pp. 515-537.
- Lebret L. J., 1960-1961, *Besoins et possibilités de développement du Liban, Étude préliminaire*, Beyrouth, Ministère du Plan, Mission IRFED Liban.
- Leenders R., 2004, « Nobody Having too Much to Answer for: Laissez-faire, Networks and Postwar Reconstruction in Lebanon » in Heydemann S. (dir.), *Networks of Privilege: The Politics of Economic Reform in the Middle East*, New York, Palgrave-Mac Millan, pp. 169-200.
- Longuenesse E., 2007, *Professions et société au Proche-Orient. Déclin des élites, crises des classes moyennes*, Rennes, PUR.
- McAdam D., Tarrow S., Tilly C., 2001, *Dynamics of Contention*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Maroun I., 2000, « La question des classes moyennes au Liban (ou l'accentuation des disparités sociales dans les années "80" et "90") », *UNDP Conférence on Linking Economic Growth and Social Development*, Beyrouth, UNDP.
- Mathieu L., 1999, « Une mobilisation improbable : l'occupation de l'église Saint-Nizier par les prostituées lyonnaises », *Revue française de sociologie*, vol. XL, n° 3, pp. 475-499.
- Mervin S. (dir.), 2008, *Hezbollah. État des lieux*, Paris, Actes Sud/IFPO.
- Mbembe A., 1999, « Du gouvernement privé indirect », *Politique africaine*, n° 73, pp. 103-121.
- Melki R., 2000, « La protection sociale au Liban : entre réflexe d'assistance et logique d'assurance », *UNDP conférence on Linking Economic Growth and Social Development*, Beyrouth, UNDP.
- Ministry of social affairs (MoSA), Central administration of statistics, UNDP, 2006, *Living Conditions of Households. The National Survey of Household Living Conditions, 2004*.
- Nahas C., 2009, « The Lebanese Socio-Economic System. 1985-2005 » in Guazzone L., Pioppi D. (dir.), *The Arab State and Neo-liberal Globalization. The Restructuring of State Power in the Middle East*, Reading, Ithaca Press, pp. 125-157.

- Nahas C., 2003, *Les chances d'éviter une crise et les conditions de sa résolution. Tentative de réforme au Liban*, Beyrouth, Dar Annahar, août [en arabe].
- Nasnas R. (dir.), 2007a, *Le Liban de demain. Vers une vision économique et sociale*, Beyrouth, éditions Dar Annahar.
- Nasnas R. (dir.), 2007b, *Emerging Lebanon. Towards an Economic and Social Vision*, Beyrouth, éditions Dar Annahar.
- Nasr S., 2003, « The New Social Map » in Hanf T., Salam N. (dir.), *Lebanon in Limbo. Post War Society and State in an Uncertain Regional Environment*, Baden Baden, ed. Nomos Verlagsgesellschaft, pp. 143-158.
- Norton R. A., 1986, « Shi'ism and Social Protest in Lebanon » in Cole J. R. I., Keddie N. R. (dir.), *Shi'ism and Social Protest*, New Haven, Yale University Press.
- Picard E., 1985, « De la « communauté-classe » à la résistance « nationale ». Pour une analyse du rôle des Chi'ites dans le système politique libanais (1970-1985) », *Revue française de science politique*, vol. 35, n° 6, pp. 999-1028.
- Picard E., 1994, « Les habits neufs du communautarisme libanais », *Cultures et Conflits*, n° 15-16, automne-hiver, pp. 49-70.
- Picard E., 1997, « Le communautarisme politique et la question de la démocratie au Liban », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 3, n° 4, pp. 639-656.
- Picard E., 2006, « Les liens primordiaux vecteurs de dynamique politique » in Picard E. (dir.), *La politique dans le monde arabe*, Paris, Armand Colin, pp. 55-78.
- Raymond C., 2007, « Samidoun, 33 jours de mobilisation civile à Beyrouth » in Mermier F., Picard E. (dir.), *Liban : Une guerre de 33 jours*, Paris, La Découverte.
- Republic of Lebanon, World Bank Health Sector Mission, 2009, *Aide mémoire*, 26-30 janvier.
- Republic of Lebanon, 2007, *Social Action Plan Toward Strengthening Social Safety Nets and Access to Basic Social Service*, janvier, document préparatoire à la conférence de Paris III, <http://www.economy.gov.lb>
- Slaibi G., 1999, *Fī al ittihād kuwwa. Bahth fī much-kilāt al ittihād al-'ummālī al-'āmm fī lubnān [L'union fait la force. Études des problèmes de la Confédération générale des travailleurs au Liban]*, Beyrouth, Mukhtarat.
- Tarraf-Najib S., 2005, « Travail et déni de travail : les Palestiniens de Tripoli et des camps de réfugiés (Nahr el Bared, Beddawi) au Nord Liban », *REMMM*, n° 105-106, pp. 283-305.
- Traboulsi F., 2007, *A History of Modern Lebanon*, Londres, Pluto Press.
- Traïni C. (dir.), 2009, *Émotions... Mobilisation!*, Paris, Presses de Science Po.
- UNDP, 2009, *Toward a Citizen's State, Lebanon 2008-2009*, The National Human Development Report.
- Verdeil É., 2009, « Électricité et territoire : un regard sur la crise libanaise », *Revue Tiers Monde*, t. L., n° 198, avril-juin, pp. 421-436.
- Verdeil É., Faour G., Velut S., 2007, *Atlas du Liban*, Beyrouth, IFPO/CNRS.

MOBILISATIONS SOCIALES ET POLITIQUES : LES SOCIÉTÉS EN MOUVEMENT

LA CONTESTATION SOCIALE EN ÉGYPTÉ DEPUIS 2004

Précarisation et mobilisation locale des ouvriers de l'industrie textile

Marie Duboc*

Depuis 2004, plus de 1,7 million d'Égyptiens ont protesté sur leur lieu de travail en recourant à la grève, au *sit-in* ou à d'autres formes de protestation. L'une des particularités de ces mobilisations qui constituent le plus important mouvement de contestation depuis 1952 est d'émaner de secteurs très variés de l'économie. Cet article étudie d'une part l'impact du contexte politique et économique à l'échelle locale. Par ailleurs, à travers une étude ethnographique réalisée dans deux usines textiles situées dans la région du Delta – *Misr li-l-ghazl wa al-nasij* à Mahalla al-Kubra et Indorama à Shibin al-Kawm – je propose de présenter le mode d'organisation à l'échelle locale en mettant en évidence les réseaux sociaux, les structures permettant de promouvoir les revendications des grévistes ainsi que les trajectoires des organisateurs.

Mots clés : Grèves, mouvements sociaux, Égypte, réseaux, ouvriers, précarité.

Depuis 2004, plus de 1,7 million d'Égyptiens ont protesté sur leur lieu de travail en recourant à la grève, au *sit-in* ou à d'autres formes de protestation¹. L'une des particularités de ces mobilisations qui constituent le plus important mouvement de contestation depuis 1952 est d'émaner de secteurs très variés de l'économie. Parmi les professions mobilisées, on peut citer des médecins, pharmaciens,

* Doctorante en sociologie à l'EHESS, allocataire de recherche à St. Edmund College, université d'Oxford, marie.duboc@gmail.com

1. Source : *Markaz al-Ard li-Huquq al-Insan* (Centre de la terre), *Silsilat al-huquq al-iqtisadiyya wa al-ijtima'iyya*, n° 34 (juillet 2004) ; n° 35 (février 2005) ; n° 39 (août 2005) ; n° 42 (janvier 2006) ; n° 49 (juillet 2006) ; n° 54 (février 2007) ; n° 56 (juillet 2007) ; n° 58 (février 2008) ; n° 65 (mars 2009), www.lchr-eg.org/

ouvriers de l'industrie, journalistes, ou encore éboueurs, enseignants et collecteurs d'impôts qui comme d'autres groupes dénoncent l'augmentation des prix et la dégradation de leurs conditions de vie. Représentant les intérêts du régime plutôt que ceux des ouvriers, l'Union générale des syndicats de travailleurs égyptiens (UGSTE) n'a reconnu qu'une seule des 1 900 grèves ayant eu lieu au cours des cinq dernières années. Néanmoins, les ouvriers ont défendu leurs revendications à travers des grèves et d'autres formes de protestation. L'absence apparente de structures syndicales – et de partis politiques – susceptibles d'encadrer les grèves invite à aller au-delà des interprétations présentant ces actions comme spontanées et désorganisées ou encore comme le fruit des manifestations organisées par Kifaya en 2004-2005. Dès lors, il faut s'interroger sur le contexte dans lequel se déroule ce mouvement, sur ses modes d'organisation et, enfin, sur les canaux permettant de défendre les revendications des grévistes.

Pour répondre à ces questions, ma démarche consiste à replacer la contestation sociale dans le contexte politique et économique de la période afin d'étudier la relation, réelle ou construite, entre mobilisations ouvrières à partir de 2006-2007 et protestations anti-Mubarak en 2004-2005. Loin de corroborer le paradigme des opportunités politiques qui suggère d'emblée une relation de causalité entre ces deux événements, les grèves ouvrières sont dans les faits solidaires de plusieurs facteurs. Après avoir discuté les aspects théoriques, cet article montrera que la mobilisation est liée à la précarisation économique des secteurs les plus « stables » de la société égyptienne : baisse du pouvoir d'achat face à l'inflation croissante depuis 2004, précarisation renforcée par la politique économique du gouvernement d'Ahmad Nazif depuis juillet 2004 ou encore remise en question des canaux de représentation des ouvriers lors des élections syndicales de novembre 2006.

Par ailleurs, en s'appuyant sur une étude ethnographique réalisée dans deux usines textiles situées dans la région du Delta – *Misr li-l-ghazl wa al-nasij* à Mahalla al-Kubra et Indorama à Shibin al-Kawm – cet article analyse le mode de mobilisation à l'échelle locale en mettant en évidence les réseaux de sociabilité, les trajectoires des dirigeants ouvriers, ainsi que les structures promouvant les revendications des grévistes.

KIFAYA : UNE OPPORTUNITÉ POLITIQUE POUR LES MOBILISATIONS SOCIALES ?

Au début des années 2000, les premières manifestations depuis les émeutes du pain de 1977 voient le jour en Égypte. Ces mobilisations, qui coïncident avec le début de la seconde Intifada palestinienne en septembre 2000, puis la guerre en Irak en mars 2003, dénoncent la violence israélienne dans les territoires occupés et l'ingérence diplomatique et militaire des États-Unis dans les affaires

régionales. De la dénonciation des desseins « impérialistes », les mots d'ordre des manifestants glissent vers des revendications de politique intérieure. À partir de 2004, et en particulier en 2005, le mouvement Kifaya portera ces critiques dans la rue et les médias sans toutefois parvenir à mobiliser au-delà d'un cercle restreint d'intellectuels et de militants, en majorité cairotes.

Au-delà du contexte électoral (élections présidentielles et législatives de l'automne 2005), les mobilisations de Kifaya s'inscrivent dans une période de montée de la contestation sociale, apparue dès 2004 mais exponentielle à partir de 2007. La relation entre ces différentes mobilisations mérite d'être examinée pour dégager les dynamiques à l'œuvre. D'un point de vue heuristique, elle permet d'interroger certains paradigmes de la sociologie des mouvements sociaux, en particulier celui des opportunités politiques. Car l'enjeu est de savoir si Kifaya est le catalyseur des mobilisations sociales comme la chronologie des événements le suggère. Il est en effet tentant de lire les protestations qui ont lieu entre 2000 et 2010 comme une continuité d'événements se succédant par un effet « boule de neige » : du régional au social, les mots d'ordre deviennent de plus en plus centrés sur des enjeux nationaux et mobilisent de larges pans de la société. Kifaya aurait saisi les opportunités qui se présentaient au début des années 2000 et ouvert une « brèche » dans laquelle se sont engouffrés des secteurs entiers de la population à partir de 2006.

Le mouvement Kifaya et la Campagne populaire pour le changement² vont organiser au cours de l'année 2005 une série de manifestations dénonçant le régime Mubarak et les velléités de succession de son fils, Gamal Mubarak. Pourtant, à partir de 2006, Kifaya s'efface progressivement de la rue et des médias, victime de son manque d'ampleur et de sa « ghettoïsation » (El-Mahdi, 2009, p. 1015). Le bilan est mitigé, bien qu'il ne fasse pas l'objet d'un consensus. Kifaya n'a pas réussi à mobiliser un mouvement de large ampleur pour apporter le changement politique escompté. On peut même parler d'un triple échec, les revendications démocratiques ayant abouti au renforcement de l'emprise de l'exécutif tandis que le scénario de la succession de Gamal Mubarak est loin d'avoir été écarté et que Kifaya n'est pas parvenu à s'imposer comme une « troisième force » entre les Frères musulmans et le régime (Ben Néfissa, 2008, p. 11).

Les figures de proue du mouvement (Georges Ishaq, Sha'ban ou 'Abd al-Qandil) comme d'autres militants insistent au contraire sur « l'effet levier »

2. Le 9 septembre 2005, la Campagne populaire pour le changement (*al-hamla al-sha'biyya min ajl al-taghbir*) est lancée. Sa composition est hétérogène, elle regroupe des partis légaux (Parti nassérien) ou non autorisés (Parti communiste, Parti Karama), des organisations de défense des droits de l'homme comme le Centre Hisham Mubarak, les Frères musulmans, des syndicalistes et militants indépendants (Vairel, 2006). Le communiqué fondateur appelle à la levée de l'état d'urgence et à une réforme constitutionnelle introduisant la pluralité des candidatures à l'élection présidentielle : <http://web.archive.org/web/20051119094541/www.hamla.net/petition/statement.html> Archivé le 17 février 2010.

suscité par Kifaya (Badawi, 2007). Selon eux, le Mouvement égyptien pour le changement a permis de casser un tabou de la vie politique égyptienne en attaquant directement le président de la République. Malgré le faible nombre de participants, les mobilisations de Kifaya auraient ainsi permis de donner un souffle nouveau à la « culture de la protestation » qui était étouffée depuis des décennies (El-Mahdi, 2009).

Il est vrai qu'à partir des manifestations contre la guerre, Kifaya a en effet su construire un mouvement et développer une logique de contestation qu'il faut se garder de discréditer hâtivement. Les manifestations de rue ont également violé ouvertement l'état d'urgence et conféré une visibilité nouvelle à des opposants disposant de peu de tribunes en dehors de la presse ou de réunions privées. Le recours à Internet et la participation de bloggeurs à ces manifestations ont offert de nouveaux modes d'organisation et de coordination entre manifestants. Car les élections de 2005 et les mobilisations qu'elles ont suscitées marquent l'intégration des bloggeurs dans l'espace public égyptien (Klaus, 2010). Le mouvement Kifaya, qui apparaît dans un contexte de développement de médias privés se démarquant des discours figés et aseptisés des médias gouvernementaux, a certainement lui aussi contribué à mettre sur le devant de la scène médiatique des enjeux habituellement relégués à des arènes intellectuelles et politiques restreintes (Ben Néfissa, 2008, pp. 20-21). L'expression dans les médias de voix dissidentes et critiques à l'égard du régime a permis de reconfigurer la marge de manœuvre de l'opposition.

Ces mutations réelles et significatives de l'espace médiatique et contestataire sont souvent mises en relation avec les mobilisations sociales qui prennent en quelque sorte le relais de la mobilisation à partir de 2006-2007. Le lien entre protestations de Kifaya et contestation sociale mérite cependant d'être dépassé. L'étude de la protestation sociale permet notamment de souligner les limites d'une approche en termes de causalités et de l'enrichir d'autres facteurs que je présenterai dans la section suivante après avoir discuté le concept des opportunités politiques.

Se concentrant sur la porosité de l'action collective au contexte dominant, le modèle des opportunités politiques semble corroborer le lien de causalité entre Kifaya et contestation sociale. Formulé par Peter Eisinger (1973), développé et enrichi par Charles Tilly (1978) puis Sidney Tarrow (1989) et Doug McAdam (1982), le concept d'opportunités politiques étudie l'influence de l'environnement politique sur la mobilisation, les revendications et l'impact d'un mouvement social. Depuis, nombre de chercheurs l'ont repris et l'ont enrichi, au point que l'on peut dire avec Jeff Goodwin et James Jasper que la notion d'opportunités politiques est devenue hégémonique et incontournable dans le champ de la sociologie de l'action collective (Goodwin, Jasper, 2004, p. 3). Les contraintes et encouragements qui pèsent sur l'action contestataire

constituent des opportunités politiques que Tarrow et Tilly définissent comme une propriété des régimes et des institutions qui facilitent ou inhibent la mobilisation (Tilly, Tarrow, 2007, p. 22, p. 49). En d'autres termes, le contexte politique et les représentations dominantes influencent l'action collective et les discours d'un mouvement. Ces opportunités sont principalement structurées par le fonctionnement de l'État, la cohésion des élites politiques et la structure, l'idéologie et la composition des partis politiques (Jenkins, Klandermans, 1995).

Bien que largement dominante dans le champ de la sociologie des mouvements sociaux, la théorie des opportunités politiques fait l'objet d'un certain nombre de critiques invitant à en reconsidérer les postulats. Tout d'abord, le biais structuraliste de cette approche consiste à privilégier les facteurs stables et indépendants du contrôle des acteurs au risque de perdre la fluidité et le sens de leurs stratégies (Mathieu, 2002). Loin d'être perçues comme des variables, les opportunités politiques restent considérées comme des structures dont les effets de causalité sont mécaniquement appliqués sans en étudier les dynamiques (Goodwin, Jasper, 1999, p. 28 ; Kurzman, 2004, p. 115). Si le structuralisme n'est plus « dans l'air du temps » – il existe désormais une volonté de s'en démarquer comme le soulignent les prises de position de certains chercheurs (McAdam, Tarrow, Tilly, 2001, pp. 43-45 ; Tarrow, 2006) –, un résidu de structuralisme est cependant toujours présent dans leurs travaux, les perceptions subjectives n'étant pas suffisamment prises en compte selon Kurzman (2004, p. 119). Il faut pourtant reconnaître que, depuis la fin des années 1990, les défenseurs de la théorie des opportunités politiques ont été amenés à intégrer les critiques auxquelles elle était exposée. Ainsi, la perception des opportunités a permis de prendre en compte une approche plus cognitive de l'environnement politique et de nuancer l'existence de causalités (McAdam, Tarrow, Tilly, 2001, p. 43). Un certain nombre de variables, comme la stratégie ou l'*agency*, ont ainsi complété la notion d'opportunités politiques. L'introduction des *frames* et des structures de mobilisation participe de cette tendance mais sans fondamentalement dépasser le cadre structuraliste (Goodwin, Jasper, 1999).

Des recherches empiriques, en particulier en contexte non démocratique, ont mis en évidence l'existence de mobilisations malgré un environnement hostile, offrant peu d'opportunités (Almeida, 2003 ; Kurzman, 2004 ; Hafez, 2003). Pour tenter de répondre à cette anomalie, on a récemment incorporé au concept d'opportunités politiques la notion de menaces – *threats* – qui fut longtemps sous-estimée (Tilly, Goldstone 2001 ; McAdam, Tarrow, Tilly, 2001, p. 44). Cette démarche s'avère féconde pour rendre compte du contexte de mobilisation et en souligner les complexités à condition de ne pas traiter les menaces comme un simple facteur extérieur à l'action collective.

L'étude de la contestation sociale en Égypte montre la pertinence des critiques des opportunités politiques évoquées plus haut³. Par exemple, ce modèle ne nous explique pas pourquoi il existe un délai d'environ deux ans entre les mobilisations de Kifaya et celles des ouvriers, exponentielles à partir de 2007. Il ignore en outre le fait que la mobilisation ouvrière émerge antérieurement à l'apparition de Kifaya. En effet, pourquoi faut-il attendre le déclin de Kifaya, l'augmentation de la répression, manifeste au moment des protestations des magistrats au printemps 2006, pour que s'intensifie la mobilisation sociale ? Si le climat de contestation créé par Kifaya avait pesé sur le reste des protestations, pourquoi les ouvriers n'ont-ils pas pris part à ce mouvement dès l'hiver 2005 ? On peut avancer un certain nombre d'arguments qui invitent à se détacher d'un modèle enfermant l'action collective dans des cadres d'analyse statiques, au risque de perdre de vue les dynamiques à l'œuvre. Car c'est bien le lien de causalité qu'il faut nuancer et reconsidérer.

Le décalage dans le temps entre mobilisations de Kifaya et envolée de la contestation sociale souligne que les Égyptiens mobilisés à partir de 2007 n'ont pas vu dans les manifestations de 2005 une occasion de faire entendre leurs revendications. Des facteurs indépendants de ces manifestations ont favorisé la protestation : dans les usines, la fraude électorale massive lors des élections syndicales de 2006 joue, je pense, un rôle crucial dans la protestation, la constitution par les candidats écartés du jeu électoral de réseaux de soutien ayant facilité la mobilisation des ouvriers. La dégradation du pouvoir d'achat n'a rien de nouveau, mais l'augmentation des prix à partir de 2004 aggrave les conditions de vie de la population. Par ailleurs, la menace de plus en plus visible et pesante d'une précarisation de la main-d'œuvre face à la vente des avoirs des entreprises publiques ou la privatisation avive les inquiétudes sur le devenir des employés, inquiétudes qui étaient déjà présentes depuis la promulgation du nouveau code du travail de 2003. En témoignent les débats relayés par la presse à l'été 2006 lorsque les sommes issues de la vente de terrains de l'entreprise *Misr li-l-ghazl wa al-nasij* à Mahalla al-Kubra ne sont toujours pas réinvesties dans la société. Ou encore lorsque la vente de l'usine de filature à Shibin en février 2007 est réalisée en laissant un arriéré de primes dû à la main-d'œuvre. Ces éléments qui s'inscrivent dans le cadre des « menaces » sont occultés par une analyse centrée sur les médias et les contestations cairotés de 2005.

3. Pour une discussion du concept d'opportunités dans le contexte des mobilisations sociales au Moyen-Orient, voir Beinin et Vairel (2011).

CONTESTATIONS SOCIALES ET PRÉCARITÉ

Les grèves ne sont pas un phénomène nouveau en Égypte, mais l'un des traits spécifiques de ce mouvement est de toucher des secteurs très diversifiés de la société égyptienne. Parmi les professions mobilisées pour revendiquer une amélioration de leurs conditions de travail ou de leur rémunération, on compte, entre autres, des médecins, des enseignants, des juristes, des fonctionnaires des impôts, des infirmières, des ouvriers, des éboueurs, des cheminots ou des conducteurs de bus. D'Alexandrie à Assouan, des employés et ouvriers du secteur public ou privé recourent depuis 2004 à la grève et ont ainsi participé à la constitution du mouvement de protestation de plus grande ampleur qu'ait connu l'Égypte depuis cinquante ans.

La main-d'œuvre du secteur privé participe également à la contestation sociale puisqu'elle représente un tiers des grévistes depuis 2004. Les statistiques disponibles⁴ soulignent que, dès 2004, il existe une mobilisation sociale croissante : de 2003 à 2004, le nombre des protestations passe de 86 à 266. Le nombre de grèves connaît toutefois une augmentation exponentielle en 2007 – il triple pratiquement par rapport à l'année 2006, passant de 222 à 614.

Pour comprendre ces chiffres, les grèves doivent être tout d'abord mises en relation avec les élections syndicales de 2006 qui ont exacerbé les critiques à l'égard des directions d'entreprises et souligné le déficit de représentation syndicale dont souffrent les ouvriers (Clément, 2007). Avec une main-d'œuvre s'élevant à 22 000 ouvriers, l'usine *Misr li-l-ghazl wa al-nasij*, située dans la ville de Mahalla, est la plus grande usine textile d'Égypte. Créée en 1927 par le banquier Tala'at Harb, c'est une entreprise publique qui a une histoire militante ancienne, marquée par des mobilisations dans les années 1930 et 1940, puis dans les années 1970 et 1980. Depuis décembre 2006, l'usine est considérée comme le centre de gravité de la contestation sociale en Égypte. Le 7 décembre 2006, soit quelques semaines à peine après l'annonce des résultats des élections syndicales marquées par une fraude massive dans l'usine, les ouvriers de l'entreprise entrent en grève pour réclamer le paiement d'une prime promise par le ministre de l'Investissement. Les grévistes obtiennent le paiement de la prime après trois jours d'occupation des locaux et des négociations menées avec la direction de l'entreprise et le ministère de l'Investissement. Les dirigeants ouvriers qui ont organisé la grève ne sont pas des représentants des institutions syndicales, ce qui

4. Les chiffres cités dans cet article s'appuient sur les rapports du Centre de la terre, une organisation non gouvernementale de droits de l'homme spécialisée dans la défense des agriculteurs et des ouvriers. Créé en 1996, le centre publie bi-annuellement un rapport recensant le nombre de protestations ayant eu lieu dans les entreprises égyptiennes publiques et privées ainsi que dans l'administration. Les rapports s'appuient sur les articles de la presse égyptienne consacrés à ces mobilisations. La presse ne constituant pas une source d'information fiable, il faut considérer ses chiffres comme une estimation plutôt que comme un compte-rendu précis des événements. Ces chiffres fournissent cependant une indication précieuse sur les tendances de la protestation tout au long de la période.

les a encouragés à mettre en œuvre une procédure de retrait de la confiance au syndicat dans les semaines qui suivirent la grève. 13 000 ouvriers signèrent une pétition exigeant la démission de la section syndicale de l'entreprise et réclamant la tenue d'élections syndicales libres. Des initiatives similaires ont eu lieu dans d'autres usines au cours de l'année 2007, en particulier dans l'entreprise de filature, Indorama, située à Shibin al-Kawm⁵.

À Mahalla, comme dans d'autres usines, la fraude a exacerbé le sentiment de défiance à l'égard des institutions syndicales, jugées incompétentes et corrompues alors que la main-d'œuvre est confrontée à une précarisation croissante. Parce qu'elles permettent de désigner les représentants ouvriers dans les usines, les élections syndicales sont peut-être le scrutin électoral qui importe le plus aux ouvriers. En usurpant le vote des ouvriers, la fraude a non seulement contribué à fermer les maigres canaux d'expression et de représentation dont pouvaient disposer les ouvriers mais elle a permis aux candidats déçus de recourir à d'autres modes d'engagement face aux revendications matérielles des salariés. Forts des réseaux constitués pendant la campagne électorale, ils ont pu s'appuyer sur ces soutiens pour mobiliser la main-d'œuvre. À Mahalla ou à Shibin, les deux usines sur lesquelles a porté mon étude ethnographique, la majorité des dirigeants ouvriers sont des candidats évincés des élections.

La participation au scrutin syndical repose sur un large réseau de relations développé au sein de l'usine sur le long terme. Pour l'un des organisateurs des grèves à Mahalla, son action auprès des ouvriers implique de leur fournir des services aussi variés que de faciliter l'accès à des soins médicaux dans l'hôpital de l'entreprise ou d'intervenir dans des conflits familiaux⁶. La capacité à offrir ces services et à gagner la confiance de ses collègues est un élément considéré comme essentiel pour participer à la campagne électorale. Un autre ouvrier évincé en 2006 explique que les candidats disposent de représentants (*mandubin*) répartis dans les différents départements de l'usine (*qism*) qui permettent d'être tenu au courant des problèmes, mais aussi d'évaluer sa popularité au sein de l'usine :

« Le candidat sait s'il va gagner ou non. Quand les résultats sont publiés, il sait s'ils sont justes ou non. Les représentants (*mandubin*) savent qui va voter pour qui dans les *qism*. Donc il a une idée des résultats. Les gens en 2006 savaient... [Nom d'un candidat] a dit que s'il arrivait en deuxième position, il serait énervé [parce qu'il était convaincu d'obtenir le nombre le plus élevé de voix]. Tu vois un peu le degré de confiance qu'il pouvait avoir dans les gens et en lui-même » (Entretien avec un ouvrier, Mahalla, 30 juin 2009).

5. Les mobilisations dans cette usine coïncident avec la privatisation de l'entreprise en 2007 et son rachat par une multinationale indonésienne, Indorama. En février 2007, alors que le nouvel investisseur s'apprête à prendre possession de l'usine, les 4 000 ouvriers de l'usine organisent un arrêt de travail pour demander le paiement d'un arriéré de primes dû aux ouvriers. Tout comme à Mahalla, le comité syndical nouvellement « élu » s'oppose à la grève ce qui exacerbe la grogne des ouvriers. À l'issue d'une semaine de grève et d'occupation de l'usine, le gouvernement accorde aux ouvriers le paiement des sommes dues.

6. Entretien avec un ouvrier, Alexandrie, 23 octobre 2009.

La fraude électorale en elle-même n'offre donc pas une explication satisfaisante à l'émergence de grèves à l'automne 2006, les scrutins électoraux en Égypte étant toujours soumis à des irrégularités destinées à contrôler les résultats finaux. Cependant, sa conjonction avec le non-paiement de primes – et *a fortiori* à Shibin l'incertitude matérielle que la privatisation de l'entreprise fait craindre aux ouvriers – alimente la contestation et favorise la mobilisation à un moment où les candidats évincés des sections syndicales disposent de soutiens à l'intérieur de l'usine. La promulgation du nouveau code du travail (loi 12) de 2003 avait déjà fait peser sur les ouvriers un climat d'insécurité et attisé la crainte des licenciements⁷.

La mobilisation est en effet également solidaire d'un contexte économique et politique préoccupant pour les ouvriers, notamment en raison de la hausse de l'inflation et la dégradation de leur pouvoir d'achat. Par ailleurs, la période est marquée par une accélération de la mise en œuvre du programme de privatisation. C'est l'une des principales tâches que le gouvernement Nazif, nommé en juillet 2004, s'attelle à mener, à la suite de son prédécesseur, 'Atif 'Abeid. Le programme de privatisation s'accompagne d'une restructuration des entreprises publiques afin de les rendre plus compétitives et d'attirer de potentiels investisseurs. L'une de ces composantes est le programme de départs en préretraite⁸. Ainsi, de 1990 à 2002, la main-d'œuvre des entreprises publiques est réduite de 238 000 salariés grâce à la mise en œuvre d'un programme de préretraites. Dans le secteur du textile, 24 000 salariés furent concernés par ce programme.

Le statut des salariés se précarise avec la fin des contrats à durée indéterminée introduite par le nouveau code du travail et l'incertitude sur le sort réservé aux ouvriers une fois l'entreprise dirigée par un investisseur privé. De nombreuses grèves et protestations s'inscrivent dans ce contexte : par exemple, en octobre 2004, des ouvriers de l'usine textile Ghazl Qaliub, une filiale de l'entreprise Esco, protestent à la suite de la vente de l'entreprise ('Abd al-Hamid, Abu al-Layl, 2004a). Dans l'entreprise de glucose de Shubra al-Khayma, au Caire, 1 400 ouvriers manifestent lorsque l'investisseur koweïtien refuse de leur verser une prime ('Abd al-Hamid, Abu al-Layl, 2004b). Dans le secteur du ciment, l'entreprise Asmant Tora est confrontée en janvier 2005 à une grève des ouvriers qui protestent contre l'absence d'information sur leur statut après la privatisation de l'usine ('Abd al-Hamid, Abu al-Layl, 2005).

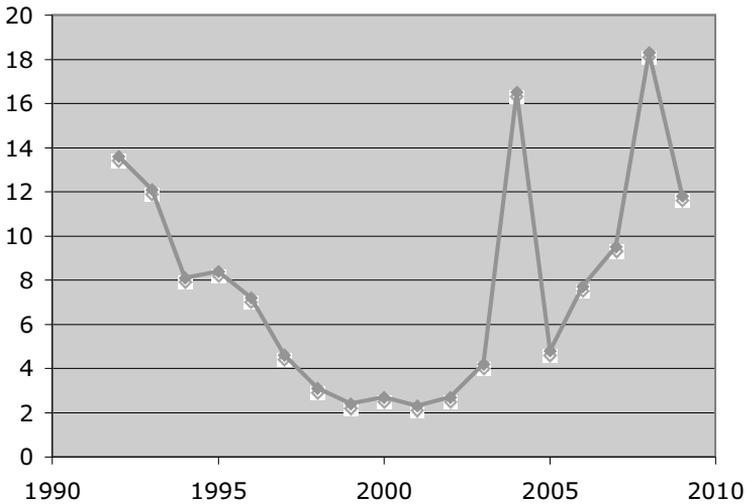
Parallèlement, les préoccupations de beaucoup d'Égyptiens restent tournées sur la dégradation de leur pouvoir d'achat. Le taux d'inflation moyen sur les

7. Entretien avec un ouvrier, Mahalla, 8 juillet 2010.

8. Entamé en 1990, le programme est notamment l'un des outils de réduction de la main-d'œuvre sur lequel s'appuie le gouvernement avec le soutien technique et financier de bailleurs de fonds internationaux, voir (Clément, 2000, pp. 681-682).

produits de consommation courante s'élevait à 2,9 % en 2000-2003. En 2004, il atteint 16,5 %, un chiffre cinq fois plus élevé qu'au cours de la période précédente. Il faut remonter à 1992 et 1993 pour voir une inflation à deux chiffres en Égypte, les dix années qui couvrent la période 1994-2003 étant marquées par un taux moyen de 4,5 % (voir figure 1). L'inflation joue donc un rôle crucial dans la protestation, car c'est précisément à partir de 2004, au moment où le pouvoir d'achat des ménages se dégrade, que l'on assiste à une augmentation des contestations sociales. Au cours de la période 2004-2009, l'augmentation moyenne des prix est supérieure à 11 % :

Figure 1 : Variation du taux d'inflation 1992-2009



Source : CAPMAS.

Enfin, il faut rappeler que l'une des caractéristiques des protestations est d'émaner de groupes sociaux en voie de précarisation. Les secteurs les plus mobilisés représentent en effet les couches de la population intégrées à l'économie formelle, mais dont la stabilité économique et sociale est totalement remise en question. Ces groupes qui, comme les ouvriers, avaient bénéficié des politiques nassériennes de plein-emploi et d'accès à l'éducation, sont fortement touchés par les réformes économiques et la réduction des dépenses publiques. La contestation sociale actuelle souligne que, si les ouvriers sont toujours fortement mobilisés, ils n'ont plus le monopole de la protestation, les cols blancs étant eux aussi prêts à recourir à la grève pour défendre leur pouvoir d'achat et leurs conditions de travail. Avec les ouvriers, cette classe moyenne éduquée appartient à la catégorie des « stables en voie de déstabilisation » (Castel, 1995) qui a contribué au durcissement des protestations en Égypte depuis 2004.

LA PRODUCTION D'UN TISSU SOCIAL

À travers une étude ethnographique centrée sur deux usines textiles du Delta, il est possible d'étudier à l'échelle locale les répercussions de ces contraintes économiques. Lesquelles sont constamment renégociées grâce à l'enracinement de la main-d'œuvre dans un tissu social et familial dense, centré autour de l'usine. Ces relations ne permettent pas seulement de faire face aux difficultés matérielles, elles contribuent également à renforcer la relation collective des ouvriers à l'usine et à entretenir le sentiment de cohésion entre la main-d'œuvre – un sentiment plus symbolique que réel en raison des transformations des relations salariales.

Le tissu social des ouvriers comprend aussi bien leurs collègues de travail que des voisins, des connaissances et des parents. L'usine facilite la création de réseaux car les ouvriers ont déjà établi des relations de travail à l'intérieur de l'usine. L'usine est alors perçue comme la source des liens qui unit les ouvriers en dehors de leur lieu de travail – à la fois à travers des liens matrimoniaux, sociaux ou des relations économiques. Ces relations dépendent donc de l'usine tandis que la reproduction de la famille est intimement liée aux opportunités économiques et sociales offertes par l'usine.

Les ouvriers et employés de l'usine *Misr li-l- ghazl wa al-nasij* à Mahalla, tout comme ceux de Ghazl Shibin (maintenant appelée Indorama) vivent soit dans des villages et villes autour de Shibin et Mahalla, soit dans les logements ouvriers de l'usine⁹. À Shibin, les activités quotidiennes des habitants des logements ouvriers sont centrées sur l'usine : ils prient dans la mosquée de la résidence, ils fréquentent le club de l'entreprise (*nadi*) et ils entendent même depuis leur appartement la sirène de l'usine qui marque le début et la fin de chaque quart de travail. Les ouvriers qui ne vivent pas dans ces logements sont moins exposés à cet environnement mais leurs collègues vivent dans le même quartier ou sont des voisins. Par ailleurs, les entreprises publiques égyptiennes avaient pour tradition de recruter les enfants des ouvriers, ce qui signifie qu'à Shibin comme à Mahalla, des familles entières travaillent encore dans l'usine – c'est d'autant plus marqué à Mahalla où la part de la main-d'œuvre féminine est plus grande, en raison de la production de bonneterie et de vêtements. Les relations entre les collègues sont également renforcées par des liens de mariage. Les relations entre ouvriers ne se limitent donc pas au lieu de travail, mais prennent place dans le contexte de relations familiales quotidiennes incluant conjoints, parents et enfants.

9. Pour une analyse plus détaillée des questions urbaines dans la région du Delta, voir Denis (2006) qui montre que des zones urbaines dans le Delta ne sont pas officiellement reconnues comme des villes. Cela crée une distinction arbitraire entre centres urbains et ruraux. Par exemple, Batanun, qui compte 35 000 habitants, est considéré comme un village (Denis, 2006, p. 145). Indorama emploie de nombreux ouvriers originaires de Batanun.

De nombreux travaux ont été consacrés à la relation entre réseaux et mouvements sociaux. Les chercheurs ont étudié les réseaux pour montrer qu'ils facilitent la mobilisation en créant des liens sociaux dont dépend l'action collective (Diani, McAdam, 2003, p. 7). Les réseaux servent trois fonctions principales en relation avec les mouvements sociaux : un rôle de socialisation qui incite à la participation ; un rôle structurel permettant de connecter les individus à une opportunité de mobilisation ; enfin, les réseaux peuvent avoir un effet sur les perceptions, comme l'efficacité de l'action politique (Passy, Giugni, 2001). Bien que ces trois dimensions ne doivent pas être négligées pour comprendre comment les interactions sociales influencent les mobilisations pendant les grèves, je me suis intéressée ici à une fonction différente des réseaux, en particulier aux activités matérielles et pratiques résultant de ces interactions et à leur influence sur le tissu social d'une communauté.

Les relations à l'intérieur de ces réseaux, qui comprennent famille, collègues, voisins et amis, ont pour but de réduire les difficultés matérielles des ménages et de compenser les lacunes des services publics. Cela peut signifier partager une parabole satellite ou une connexion Internet avec des collègues de l'immeuble ou de la rue. Dans les villages aux alentours de Shibin ou Mahalla où les services municipaux sont extrêmement médiocres, les habitants sont contraints de payer de leur poche l'asphaltage des rues ou les réparations des canalisations d'eau. Le coût de ce type de travaux est partagé entre les habitants de la rue – à Mahalla même, certains ouvriers financent eux-mêmes le coût des travaux de voirie.

Les associations de crédit (*gam'iyyat*) ou tontines sont probablement le meilleur exemple de l'intégration des ouvriers à l'intérieur de réseaux de solidarité locaux. La *gam'iyya* est un système de prêt reposant sur les cotisations mensuelles des membres. Une personne est désignée comme responsable de la collecte de l'argent et doit s'assurer que chaque membre reçoit la somme empruntée selon un calendrier établi dès le début. Par exemple, si dix personnes acceptent de participer à une *gam'iyya* pendant dix mois et de payer 50 livres mensuellement, un membre différent recevra 500 livres chaque mois. Ce système d'emprunt et d'épargne est très répandu en Égypte car il n'implique pas le paiement d'intérêts, contrairement aux prêts bancaires (Singerman, 1995, pp. 124-126). À Mahalla et Shibin, les ouvriers utilisent ce système pour financer les préparatifs d'un mariage, pour faire face à des dépenses médicales ou pour acheter des produits électroménagers. Ce système repose sur une relation de confiance entre les membres de la *gam'iyya* et impose des obligations morales concernant le paiement des contributions mensuelles.

Ces initiatives locales sont une réponse aux dysfonctionnements des services publics, lesquels génèrent des critiques envers l'incapacité de l'État de répondre aux besoins des citoyens. Comme le remarque Thierry Boissière à propos de la Syrie « les pratiques sociales face à la précarité dépassent l'individu et s'inscrivent

dans des complémentarités familiales » (Boissière, 2005). Cette situation est analogue au contexte auquel les ouvriers sont confrontés à l'intérieur de l'usine. À Shibin, la privatisation de l'usine renvoie au déclin de l'État providence. À Mahalla, le déclin de l'entreprise, dont le corollaire est une remise en question des acquis sociaux des ouvriers, est attribué à la corruption de l'État et à l'incapacité de la direction de gérer une entreprise de cette envergure.

Afin de comprendre comment les réseaux sociaux et les revendications des ouvriers s'articulent, il est important de souligner que les réseaux ne permettent pas seulement de faire face aux difficultés matérielles. Ils contribuent également à renforcer la relation collective des ouvriers à l'usine. L'usine et ses machines constituent pour les ouvriers leur pain quotidien tandis que les grèves mettent en évidence leur préoccupation et inquiétude sur le devenir de l'entreprise. Les trajectoires individuelles et familiales à l'intérieur de l'usine renforcent ce sentiment d'identification. Un ouvrier de Shibin indique l'intensité de cette filiation : « L'entreprise c'est comme notre mère, elle nous a élevés (*rabbitna*). L'Égypte est notre mère, la grande, mais l'usine m'a élevé, m'a allaité »¹⁰.

Les ouvriers se sentent investis d'une responsabilité envers « leur » usine. Ce désir de résoudre collectivement les problèmes sur le lieu de travail est médiatisé par les réseaux sociaux qui entretiennent ce sentiment de responsabilité collective. Les réseaux sociaux ouvriers montrent que l'usine n'est pas juste un lieu de travail. Leur vie sociale et familiale est centrée autour de l'usine. Toute menace à l'encontre de l'usine est une menace pour la vie sociale des ouvriers. Ces réseaux contribuent à entretenir indirectement le sentiment que l'usine leur appartient et qu'ils peuvent s'organiser collectivement. Les liens sociaux et familiaux entre ouvriers soulignent par ailleurs le clivage entre « ouvriers » d'une part et ceux qui profitent de leur travail aux dépens des ouvriers – la direction, le syndicat et les représentants du gouvernement. Par conséquent, le terme « ouvrier » est utilisé pour désigner n'importe quelle personne employée à l'intérieur de l'usine et prête à remettre en question la légitimité de ces groupes.

Au-delà de ce discours, il faut se garder d'essentialiser les ouvriers comme un groupe homogène au risque d'ignorer les différences de statut que les politiques économiques et salariales évoquées plus haut ont introduites. À Shibin, Indorama recourt désormais à des contrats à durée déterminée (CDD) (*muwaqqatin*) pour recruter la nouvelle main-d'œuvre. Les différences de salaires et d'acquis sociaux sont significatives entre ouvriers en CDD et en CDI, ces derniers bénéficiant de la sécurité sociale, de la retraite, de primes annuelles et d'une sécurité de l'emploi. Les ouvriers restent attachés à ces acquis bien qu'ils soient insuffisants pour assurer leur subsistance quotidienne. Ces acquis sont par ailleurs menacés face aux programmes de préretraite, la crainte de licenciements abusifs ou le

10. Entretien avec un ouvrier, Shibin al-Kawm, 11 mars 2009.

non-paiement de primes, mais, symboliquement, ils marquent la continuité de l'entreprise publique telle qu'elle existait par le passé et matériellement représentent le dernier bastion d'une sécurité financière, fût-elle vulnérable et limitée.

De même, le recrutement des CDD a introduit une nouvelle relation à l'usine. Bien que parfois recrutées parmi les fils d'ouvriers, les nouvelles recrues ne comptent pas faire carrière dans l'usine. Les plus jeunes sont dans certains cas titulaires de diplômes universitaires et voient dans l'usine le symbole de leur échec professionnel et du marasme de l'emploi qui ravage les jeunes Égyptiens. C'est donc faute de mieux et en dernier recours que ces CDD travaillent dans l'usine. Les implications en termes de mobilisation furent fort visibles lors de la grève de mars 2009¹¹. Ne bénéficiant pas de la prime qui était l'enjeu de la grève, les CDD affichaient leur indifférence face à cette action. « Forcés » de faire grève parce que l'usine ne pouvait pas fonctionner sans la majorité des ouvriers, les CDD partageaient les critiques à l'égard de la direction de l'entreprise jugée incompétente. Cependant, la mobilisation de leurs collègues était en marge de leurs propres préoccupations salariales, dont ils savaient qu'elles ne pourraient pas trouver une issue dans ce conflit.

Plutôt que d'appréhender les réseaux sociaux comme une opportunité structurelle permettant aux ouvriers de se mobiliser en temps de crise, il semble plus pertinent de s'intéresser au rôle central de l'usine dans la constitution de ces réseaux lesquels renforcent le sentiment d'appartenance à l'usine comme unité sociale et non pas strictement professionnelle. Ce sentiment est à l'œuvre dans les mobilisations. Il est solidaire des revendications matérielles dont il contribue à renforcer la légitimité.

Il serait erroné de supposer que ces interactions suffisent à expliquer la mobilisation des ouvriers : la proximité n'est pas une garantie de consensus. Par exemple, des voisins ou membres de la même famille qui travaillent dans l'usine n'ont pas nécessairement le même point de vue sur les grèves et les protestations. Ils sont certes d'accord sur les motivations qui engendrent un conflit social mais ils n'y participent pas nécessairement avec la même intensité. Les parcours des dirigeants ouvriers et les organisations sur lesquelles repose leur action permettent d'appréhender les modalités de l'action collective ainsi que la notion de « leadership ».

11. En mars 2009, l'usine Indorama entre en grève pour protester contre la décision de la direction de ne pas payer aux ouvriers une prime annuelle représentant 228 jours de salaire.

LEADERSHIP ET GRÈVES

Le contexte des élections syndicales a facilité dans une certaine mesure la mobilisation grâce à l'engagement des candidats victimes de la fraude. Leurs expériences et profils variés invitent à décrire plus en détail des parcours militants qui diffèrent d'une génération à l'autre. Les plus jeunes ont, à quelques exceptions près, en commun l'absence d'engagement au sein de structures politiques ou partisans. Ceux de leurs collègues qui ont plus de 45 ans ont une histoire plus complexe de militantisme au sein de groupes politiques. À Mahalla, les partis de gauche : Tagammu', Amal et Parti communiste ont pu attirer entre les années 1970 et 1990 des ouvriers qui participèrent à l'organisation de grèves dans l'usine. L'un d'entre eux explique la différence de parcours et d'expérience entre les dirigeants ouvriers des années 1980 et ceux d'aujourd'hui :

« Les organisateurs de grèves venaient avant de partis politiques tandis que maintenant ils sont créés pendant les grèves. Ils sont ce qu'on appelle des leaders « naturels » (*taba'iyyin*), c'est-à-dire qu'ils sont issus des rangs ouvriers et les ouvriers se rassemblent autour d'eux, de façon spontanée [...] » (Entretien avec un ouvrier, Mahalla, 21 juin 2009).

Pour cet autre ouvrier, engagé lui aussi dans les grèves des années 1980 et 1990, la notion de « dirigeants naturels » va de pair avec le manque d'expérience politique et organisationnelle :

« Les ouvriers « naturels » sont apparus lors de la première grève [décembre 2006] ; ce sont des ouvriers qui n'avaient pas de rôle, qui n'étaient pas membres de partis. Il y avait même des ouvriers du PND avec nous. Il y a une grosse différence entre un dirigeant qui vient de sortir, au milieu des ouvriers, qui n'est ni cultivé (*muthaqqaf*), ni membre d'un parti... Moi j'ai été à l'école du Baath [a vécu trois ans en Irak]. Ici, j'ai été membre du Tagammu' mais ça ne m'a pas plu car c'est un instrument du régime. Et puis j'ai rejoint le Parti communiste. J'ai été élevé politiquement » (Entretien avec un ouvrier, Mahalla, 3 octobre 2009).

Ce discours présente un point de vue critique sur les « nouveaux » dirigeants qui constituent la majorité à Mahalla – seuls trois dirigeants ont plus de cinquante ans – et dont le manque d'expérience est rétrospectivement mis en cause pour évaluer les limites du mouvement :

« Les médias avaient commencé à mettre un ouvrier au premier plan. Il n'était pas prêt politiquement ou idéologiquement à ça. Un jeune qui est monté de façon spontanée, avec courage, c'est vrai, mais il fallait qu'il se forme... sur le processus de négociation. Il y a une école de négociations, car les gens avec qui tu négocies savent de quoi ils parlent, ils ont des intérêts politiques » (Entretien avec un ouvrier, Mahalla, 5 juin 2009).

Ces citations permettent d'identifier, selon ces trois ouvriers, l'expérience politique et militante comme l'un des critères définissant un leader ouvrier compétent. Dans les années 1980 et 1990, « l'éducation politique » était acquise progressivement au sein de groupes militants, par la lecture ou la rédaction de journaux ouvriers. Cet apprentissage n'existe pas dans un contexte dominé par le déclin des partis politiques et une période de démobilisation depuis le milieu des années 1990. Comme l'indique l'un des ouvriers cité précédemment, les

partis politiques étaient nombreux dans l'usine de Mahalla au début des années 1980 – Tagammu', Wafd, 'Amal, Nassérien, Communiste – ce qui permettait à leurs membres de s'organiser à l'intérieur de l'entreprise.

Le profil des « dirigeants naturels » révèle que les partis politiques ne sont pas toujours absents de leur parcours, mais des formes d'engagement beaucoup plus distanciées et autonomes ont pris le pas sur le militantisme qui prévalait dans les années 1980. Par exemple, il n'y a pas nécessairement d'attachement à un parti ou à un groupe particulier, ou bien de façon provisoire et discontinue. Cette situation contribue à faire apparaître ces dirigeants comme peu expérimentés et « sortis de nulle part » aux yeux de leurs collègues plus âgés. Pour certains, l'absence d'affiliation à un groupe politique rend également confuse toute tentative de leur accoler une étiquette politique. À deux reprises, à Shibin et Mahalla, des ouvriers m'ont fait part avec amusement de cette confusion, expliquant qu'ils étaient aussi bien considérés comme communistes ou membres des Frères musulmans par des collègues ou même par la police.

Tous n'entrent pas dans ce schéma cependant. Il faut noter que l'un des organisateurs des grèves à Mahalla est un membre actif du PND, tandis qu'à Shibin l'un d'entre eux est membre des Frères musulmans. Les ouvriers plus âgés sont eux-mêmes en marge d'organisations politiques depuis la fin des années 1990 en raison du déclin de ces groupes. Le point de vue de ces ouvriers peut être nuancé par le fait que leurs collègues plus jeunes ont participé aux élections syndicales de 2006, ce qui leur a permis de se construire une visibilité au sein de l'usine, comme évoqué plus haut. Une partie importante de leur activité consiste par ailleurs à se documenter sur le droit du travail afin de maîtriser les règles juridiques sur lesquelles appuyer leurs revendications. À Mahalla, l'un des ouvriers aspire d'ailleurs à suivre un cursus universitaire de droit dans ce but. Cette compétence qui était déjà reconnue par la génération précédente est valorisée par les dirigeants des grèves car elle leur donne les outils pour concurrencer l'UGSTE sur son propre terrain. Par ailleurs, vis-à-vis du reste des ouvriers de l'entreprise, cette compétence confère une légitimité renforçant la position de « dirigeant ».

À Mahalla, à mesure que les mobilisations ont lieu, la notion de « dirigeant » constitue elle-même un objet de lutte entre organisateurs pour savoir qui peut prétendre à ce titre. Une douzaine de personnes environ participent à l'organisation des grèves et sont identifiées en tant que tels. Il n'existe pas un leader se démarquant de ce groupe mais plutôt des groupes issus de scissions ou d'affinités apparaissant au cours du temps et au gré des conflits. Elles reflètent des prises de position différentes sur la procédure de retrait de confiance ou encore la grève du 6 avril ou bien la manifestation du 30 octobre 2008. Un premier groupe s'est formé autour de *dar al-khadamat*, une ONG de défense des libertés syndicales qui fournit également une assistance juridique aux

ouvriers¹². Cette organisation apportait déjà un soutien logistique et juridique aux candidats aux élections syndicales à l'automne 2006. Au moment de la grève de décembre 2006, les bureaux de l'organisation à Mahalla offraient un lieu de réunion sûr et pratique pour un groupe plus large d'organisateur. Lorsque les premières divisions sont apparues, certains d'entre eux ont constitué la Ligue des ouvriers du textile (*rabitat al-'amalin bi-l-ghazl wa al-nasij*) destinée à concrétiser le projet de syndicat indépendant. Le terme *rabita* faisait référence à l'initiative de constitution d'un syndicat indépendant lancée par les ouvriers des chemins de fer dans les années 1980. Au cours de l'année 2008, des sous-groupes se sont formés à Mahalla à la suite de nouvelles querelles portant toujours sur la stratégie. À l'été 2010, un certain nombre de dirigeants ont décidé de dépasser ces divisions pour privilégier la cohésion de leur action.

À Shibin, l'absence du syndicat n'a pas donné lieu à la constitution de groupes tels qu'ils ont pu apparaître à Mahalla. La taille de l'entreprise est beaucoup plus modeste et Shibin al-Kawm, n'étant pas une ville industrielle de l'ampleur de Mahalla, elle ne possède pas une histoire militante comparable. L'un des organisateurs de la grève de 2007 indique qu'ils étaient une vingtaine à coordonner la mobilisation. Certains ont pu mettre en œuvre des compétences particulières pendant la grève : négocier avec les représentants du gouvernement, être en relation avec les médias, scander des slogans etc.

Un jeune ingénieur – il a moins de 35 ans – considère l'expérience militante comme gage d'organisation du mouvement. Il est lui-même proche du parti du Tagammu' au sein duquel il a milité à Shibin, mais refuse de se considérer comme membre d'un parti dont les réalisations sont inexistantes selon lui. Son discours permet en particulier de mettre en évidence l'absence de cohésion et d'union lors de la grève de 2007 :

« Les gens ont senti que la grève avait donné des résultats. Après la grève, tout le monde voulait ramener la couverture à soi et ne disait pas qu'on avait réussi parce qu'on s'était aidé, non. Les gens pensaient qu'ils avaient produit le résultat tout seul, mais pas en groupe. Après la grève, chacun a commencé à dire, moi j'ai fait ceci, cela ».

L'absence « d'esprit de groupe » donne un caractère diffus à la mobilisation qui affaiblit sa capacité à se prolonger au-delà d'un épisode de mobilisation. De nombreux arrêts de travail ont pourtant eu lieu dans l'entreprise Indorama entre février 2007 et l'été 2009 mais ils portaient sur des revendications propres

12. *Dar al-khadamat* fut fondée en 1990 par Kamal 'Abbas, un ancien ouvrier et militant licencié de l'usine métallurgique d'Helwan pour avoir participé aux grèves de 1989. L'organisation entend représenter de manière indépendante les ouvriers et « combler le vide laissé par le syndicat officiel qui a manqué à ses obligations envers les ouvriers », <http://ctuws.jeeran.com/archive/2008/9/683377.html> Consulté le 23 novembre 2010.

'Abbas fut très proche de la mouvance de gauche, mais *Dar al-khadamat* a concentré ses efforts sur les questions matérielles plutôt que sur une stratégie d'opposition directe avec le régime. L'organisation a néanmoins été la cible d'une campagne de répression menée par le régime qui a fermé ses locaux d'avril 2007 à juillet 2008 et intenté une procédure judiciaire à l'encontre de 'Abbas.

à certaines unités de production et ne donnèrent pas lieu à une mobilisation de l'ensemble de la main-d'œuvre de l'entreprise, à l'exception de la grève de mars 2009.

La grève de 2007 donne cependant naissance à un mode d'organisation plus complexe que ne le laisse entendre cet employé. Le contrat de vente de l'usine prévoyait l'achat par Indorama de 70 % des parts de l'entreprise tandis que l'État conservait 18 % – gérés par la société holding du textile (*al-sharika al-qabda*) – et la main-d'œuvre devenait actionnaire de 12 % des parts. Les intérêts financiers des ouvriers étaient placés sous la responsabilité d'un conseil des actionnaires (*ittihad al-musahamin*) composé de représentants de la main-d'œuvre. En février 2007, ce conseil n'avait pas encore été formé, mais les grévistes s'intéressèrent au rôle de cette institution et à son domaine de compétence pour les représenter. Deux des organisateurs des grèves furent par la suite élus au sein de ce conseil et purent ainsi gagner un rôle au sein de l'entreprise qui entrainait en compétition avec celui que le syndicat était censé jouer. Par ailleurs, la fraude électorale et l'opposition des membres du syndicat à la grève signifiaient que le conseil des actionnaires pouvait avoir un rôle et une légitimité supérieurs pour représenter les intérêts des ouvriers, au-delà de ses prérogatives strictement financières. Cette tendance était renforcée par des divisions personnelles et politiques entre le président du syndicat et le président du conseil des actionnaires, membres respectivement du PND et des Frères musulmans. Le président du conseil des actionnaires avait par ailleurs été écarté des élections syndicales à l'automne 2006 et n'avait pu présenter sa candidature.

Le domaine d'action des membres du conseil des actionnaires ne concerna pas la mobilisation directe des ouvriers, mais se concentra sur des questions juridiques et financières, enjeux des revendications ouvrières. Faire rendre des comptes à la direction d'Indorama et mettre à jour les irrégularités dans la gestion de l'entreprise devenait crucial pour les membres de l'organisation et faisait appel à des compétences techniques complémentaires entre les membres. Le travail de ce comité a souvent eu lieu isolément des mobilisations à l'intérieur de l'usine – selon les recensements réalisés par un membre du personnel de l'entreprise, une centaine d'arrêts de travail temporaires ont eu lieu en deux ans. Ils regroupent un nombre restreint d'ouvriers dans une unité de production ou un département donnés autour de revendications très spécifiques – comme un conflit avec un superviseur par exemple. C'est ce qui fait regretter à l'un des membres du conseil des actionnaires que ces grèves, rassemblant selon les cas entre 20 et 100 ouvriers, naissent de revendications individuelles (*fardiyya*), sans constituer un enjeu (*qadiyya*) ou projet concernant l'ensemble de la main-d'œuvre¹³.

13. Entretien avec un ouvrier, Shibin, 15 février 2009.

Les grèves de Mahalla et Shibin mettent en évidence l'existence d'organiseurs disposant d'une visibilité, aussi bien au sein de l'entreprise que dans les champs médiatiques et militant. Rétrospectivement, la visibilité est considérée comme insuffisante pour donner des attributs de dirigeant compétent. Pourtant, dans un contexte marqué par le déclin et le discrédit dont souffrent les partis politiques, l'expérience partisane semble être un facteur peu pertinent pour mesurer les lacunes d'un mouvement – certains pourraient plutôt y voir un gage de sa vitalité. D'autres voies permettent aux ouvriers d'exprimer leurs prises de position. Par exemple, à Mahalla, l'un des dirigeants ouvriers prêche lors du sermon religieux du vendredi. S'il se plaint du contrôle dont le contenu des sermons fait l'objet, cette activité lui a néanmoins apporté une expérience oratoire et rhétorique pour partager ses idées politiques avec une audience de fidèles car il conçoit l'engagement politique et social comme intimement lié à la pratique religieuse.

Un autre ouvrier membre du PND participe à des activités qu'il considère comme bénéfiques à la vie de son quartier : rénovation des évacuations d'eau ou travaux de voirie. Par ailleurs, l'organisation à l'intérieur de l'usine est propice à un travail de proximité avec les ouvriers afin de prendre en compte leurs revendications et d'en discuter les enjeux, ce qu'aucun parti n'est actuellement en mesure de réaliser. Le « buffet » (*al-bufi*) est la cafétéria où les ouvriers de Mahalla se retrouvent pendant la coupure de travail pour boire un thé ou manger un sandwich. Chaque unité de production ou département (*qism*) dispose de son buffet. L'un des organisateurs le compare à un « petit Parlement » (*maglis al-sha'b al-musaghar*). Bien qu'importantes, ces expériences demeurent cependant marquées par leur caractère individuel.

CONCLUSION

Affirmer que l'action collective est influencée par le contexte dans lequel elle se déroule est une évidence difficilement contestable. Reste à savoir quel élément de ce contexte pèse sur la mobilisation, sous quelle(s) forme(s) et à quelles conditions. La réactivité manifeste ou latente des acteurs face à leur environnement affecte des formes diverses en fonction de leur perception du contexte. Bien qu'offrant une explication commode et plausible, les manifestations dans les rues du Caire en 2005 et la visibilité croissante de l'opposition au régime ne sont pas des facteurs d'émergence de la mobilisation sociale qui vont de soi. En mettant l'accent sur le contexte économique depuis 2004, ainsi que sur les pratiques autoritaires du régime, on a pu souligner comment la portée de ce contexte était perçue à l'échelle des usines. L'adoption du nouveau code du Travail, le programme de préretraites et l'accélération de la privatisation ont avivé la crainte de la précarité qui s'est concrétisée pour les ouvriers par la hausse des

denrées alimentaires, le recrutement de main-d'œuvre en CDD ou encore par le non-paiement de primes. La fraude électorale lors des élections syndicales a par ailleurs souligné la corruption de l'institution syndicale supposée représenter les intérêts des ouvriers et encouragé les éléments les plus mobilisés à recourir à l'action directe pour faire entendre leurs revendications matérielles.

À travers deux usines du secteur textile, cet article a tenté de montrer que la contestation n'est pas spontanée ni même anarchique mais solidaire de ce contexte auquel les modes d'organisation à l'échelle locale permettent de répondre. Bien qu'intégrés à l'économie formelle et engagés dans des actions collectives et publiques pour protester contre leurs conditions de travail, ces ouvriers sont aussi engagés dans des stratégies informelles afin d'améliorer leurs conditions de vie. Sans pour autant constituer une opportunité structurelle de mobilisation, les réseaux sociaux ouvriers montrent que l'usine ne se réduit pas à un lieu de travail car la vie sociale et familiale gravite autour de l'entreprise. La nécessité de résoudre collectivement les problèmes sur le lieu de travail est médiatisée par ces relations qui entretiennent un sentiment de responsabilité collective, lequel est déterminant pour appuyer les revendications matérielles et renforcer leur légitimité. De même, les trajectoires des organisateurs de grèves soulignent que la notion de « leadership » ou de « dirigeant » est constamment renégociée, individuellement ou à travers les organisations qui facilitent la mobilisation.

BIBLIOGRAPHIE

- 'Abd al-Hamid H., Abu al-Layl S., 2004a, *al-'Arabi*, 24 octobre.
- 'Abd al-Hamid H., Abu al-Layl S., 2004b, *al-'Arabi*, 7 novembre.
- 'Abd al-Hamid H., Abu al-Layl S., 2005, *al-'Arabi*, 9 janvier.
- Almeida P. D., 2003, « Opportunity Organizations and Threat-Induced Contention: Protest Waves in Authoritarian Settings », *The American Journal of Sociology*, vol. 109, n° 2, septembre, pp. 345-400.
- Badawi Y., 2007, *al-Karama*, 17 décembre.
- Beinin J., Vairel F., 2011, *Social Movements, Mobilization and Contestation in the Middle East and North Africa*, Stanford, Stanford University Press.
- Ben Néfissa S., 2008, « "Ca suffit" ? Le "haut" et le "bas" du politique en Égypte », *Politique africaine*, n° 108, pp. 5-24.
- Boissière T., 2005, « Précarité économique, instabilité de l'emploi et pratiques sociales en Syrie », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 105, Dossier « Le travail et la question sociale au Maghreb et au Moyen-Orient », pp. 135-151.
- Castel R., 1995, *Les métamorphoses de la question sociale, Une chronique du salariat*, Paris, Fayard.
- Clément F., 2000, « Péripéties et vicissitudes de la libéralisation du marché du travail en Égypte », *Égypte/Monde arabe*, n° 20, Dossier « L'Égypte en débats », pp. 143-153.

- Clément F., 2007, « Élections ouvrières : entre fraude et chasse aux "Frères masqués" » in Klaus E., Hassabo C. (dir.), *Chroniques 2006*, pp. 59-86, Le Caire, Cedej.
- Denis É. (dir.), 2006, *Villes et urbanisation des provinces égyptiennes : vers l'écoumèropolis*, Paris/Le Caire, Karthala.
- Diani M., McAdam D., 2003, *Social Movements and Networks Relational Approaches to Collective Action*, Oxford University Press.
- Eisinger P. K., 1973, « The Conditions of Protest Behavior in American Cities », *The American Political Science Review*, vol. 67, n° 1, mars, pp. 11-28.
- El-Mahdi R., 2009, « Enough!: Egypt's Quest for Democracy », *Comparative Political Studies*, vol. 42, n° 8, pp. 1011-1039.
- Goodwin J., Jasper J. M., 1999, « Caught in a Winding, Snarling Vine: The Structural Bias of Political Process Theory », *Sociological Forum*, vol. 14, n° 1, mars, pp. 27-54.
- Goodwin J., Jasper J. M. (dir.), 2004, *Rethinking Social Movements: Structure, Meaning and Emotion*, Lanham (MD), Rowman & Littlefield.
- Hafez M. M., 2003, *Why Muslims Rebel: Repression and Resistance in the Islamic World*, Londres, Lynne Rienner Publishers.
- Jenkins J. C., Klandermans B., 1995, *The Politics of Social Protest: Comparative Perspectives on States and Social Movements*, University of Minnesota Press.
- Klaus E., 2010, « Integration of Weblogs in the Egyptian Media Environment » in Heinemann A., Lamoum O., Weber A.-F. (dir.), *The Middle East in the Media: Conflicts, Censorship and Public Opinion*, Londres, Saqi Books.
- Kurzman C., 2004, « The Post-Structuralist Consensus in Social Movement Theory » in Goodwin J., Jasper J. M. (dir.), 2004, *Rethinking Social Movements: Structure, Meaning and Emotion*, Lanham (MD), Rowman & Littlefield.
- Mathieu L., 2002, « Rapport au politique, dimensions cognitives et perspectives pragmatiques dans l'analyse des mouvements sociaux », *Revue française de science politique*, vol. 52, n° 1, pp. 75-100.
- McAdam D., 1982, *Political Process and the Development of Black Insurgency, 1930-1970*, University of Chicago Press.
- McAdam D., Tarrow S. G., Tilly C., 2001, *Dynamics of Contention*, Cambridge University Press (coll. « Cambridge Studies in Contentious Politics »).
- Passy F., Giugni M., 2001, « Social Networks and Individual Perceptions: Explaining Differential Participation in Social Movements », *Sociological Forum*, vol. 16, n° 1, mars, pp. 123-153.
- Singerman D., 1995, *Avenues of Participation: Family, Politics, and Networks in Urban Quarters of Cairo*, Princeton University Press.
- Tarrow S. G., 1989, *Democracy and Disorder: Protest and Politics in Italy, 1965-1975*, Oxford, Clarendon Press.
- Tarrow S. G., 2006, « Confessions of a Recovering Structuralist », *European Political Science*, vol. 5, n° 1, mars, pp. 7-20.
- Tilly C., 1978, *From Mobilization to Revolution*, McGraw-Hill Companies.
- Tilly C., Goldstone J. A., 2001, « Threat and Opportunity: Popular Action and State Response in the Dynamics of Contentious Action » in Aminzade R., Goldstone J. A., McAdam D., Perry E. J., Sewell W. H., Tarrow S. G., Tilly C. (dir.), *Silence and Voice in the Study of Contentious Politics*, Cambridge University Press, pp. 179-194.
- Tilly C., Tarrow S. G., 2007, *Contentious Politics*, Boulder, Paradigm Publishers.
- Vairel F., 2006, « Quand "Assez !" ne suffit plus : Quelques remarques sur Kifàya et autres mobilisations égyptiennes » in Kohstall F. (dir.), *L'Égypte dans l'année 2005*, Le Caire, Cedej.

MOBILISATIONS SOCIALES ET POLITIQUES : LES SOCIÉTÉS EN MOUVEMENT

NOUVELLES STRATÉGIES DE MOBILISATION ET RÉFORME DU DROIT DE LA FAMILLE

La « loi sur le *khul'* » en Égypte

Nathalie Bernard-Maugiron*

Le droit de la famille dans les pays arabes est chargé d'une telle symbolique politique et religieuse que la référence au religieux est devenue une modalité incontournable de participation au débat public. Aucun acteur ne remet plus en cause sa prédominance et les organisations féministes ont même fini par se rallier à ce cadre discursif dominé par la quête du « véritable sens » des sources religieuses en matière de statut personnel. À travers l'analyse du processus d'élaboration de la « loi sur le *khul'* » en Égypte en 2000 et les débats et mobilisations suscités par son adoption, cette contribution s'attachera à analyser les tensions et les enjeux qui prédominent au sein de la scène politique égyptienne et la prégnance du cadre de référence religieux, tout en s'interrogeant sur le rôle que peuvent jouer, dans le changement social, des normes juridiques imposées par l'État.

Mots clés : Égypte, *shari'a*, *khul'*, mobilisation, autoritarisme, droit de la famille.

À la charnière du juridique, du politique, du religieux et du social, le droit de la famille constitue un enjeu crucial des réformes en cours dans nombre de pays arabes, ainsi qu'en témoignent la vivacité des débats et l'importance des mobilisations suscitées par toute tentative d'intervention du législateur. Initiée « d'en haut », soutenue par de hauts dignitaires du régime et des responsables officiels d'institutions religieuses, la « loi sur le *khul'* » en Égypte suscita ainsi en 2000 des débats animés dans les médias et au sein du parlement. Mode

* IRD, UMR 201 « Développement et Sociétés » (Université Paris 1/IEDES et IRD), nathalie.bernard-maugiron@ird.fr

unilatéral de rupture du mariage, le *khul'* permet à l'épouse d'obtenir la dissolution de son union conjugale en échange de sa renonciation à tous ses droits financiers. Bien qu'adoptée pour des raisons essentiellement sociales – permettre aux épouses d'obtenir une rupture automatique et relativement rapide d'une union malheureuse – la loi fit l'objet de sérieuses attaques, qui tournèrent essentiellement autour de la question de sa légitimité religieuse. Les débats et mobilisations dont elle fut l'objet sont révélateurs des tensions et des enjeux au sein de la scène politique égyptienne et montrent bien la prégnance du cadre de référence religieux dans le domaine du droit de la famille.

Alors que les autres branches du droit égyptien ont été sécularisées dès la fin du XIX^e siècle, le droit de la famille continue à puiser ses sources dans la Loi islamique. Central pour la reproduction de l'ordre social et chargé d'une symbolique politique forte, il exprimerait une identité musulmane à préserver impérativement. Se posant en gardien des valeurs religieuses, l'État égyptien s'attache à présenter ses réformes comme le résultat d'un processus interne de rénovation, issu du droit musulman et respectant les principes de l'islam. Si le cadre discursif est dominé par la référence à l'islam, le débat porte sur le contenu de la norme religieuse, chacun s'efforçant de découvrir le véritable sens de l'islam. Alors que les débats et la mobilisation autour de la loi sur le *khul'* soulèvent la question de la gestion du religieux par le politique, les difficultés de sa mise en œuvre montrent aussi les limites de la réforme de la société par le droit.

Pour mieux comprendre les enjeux représentés par la « loi sur le *khul'* », son contenu et ses particularités seront tout d'abord exposés, avant d'étudier les mobilisations suscitées par son adoption et d'analyser la prégnance de la référence au religieux chez tous les acteurs, y compris les groupes féministes. Quelques éléments relatifs à la mise en œuvre de la loi seront ensuite présentés, avant de conclure par une interrogation autour des liens entre réforme du droit de la famille et autoritarisme de l'État.

LA LOI SUR LE *KHUL'*

Si le législateur égyptien a prévu différents cas d'ouverture du divorce¹, l'octroi de la dissolution du mariage par le juge reste toujours subordonné à la preuve par l'épouse d'un préjudice subi. Non seulement cette charge de la preuve est difficile à apporter et est souvent humiliante, mais le préjudice

1. Alors que l'école de droit hanafite ne reconnaît guère que l'impuissance ou la castration de l'époux comme causes de dissolution judiciaire du lien conjugal à l'initiative de la femme, le législateur égyptien a autorisé l'épouse à demander le divorce pour absence prolongée du mari pendant plus d'un an sans motif légitime ; condamnation à une peine de prison de plus de trois ans ; maladie grave incurable ou aliénation mentale de l'époux ; défaut de paiement de la pension alimentaire ; préjudice ou polygamie.

est soumis à l'appréciation discrétionnaire du juge et la procédure peut durer des années. Pour tenir compte de ces difficultés, une coalition de féministes égyptiennes a obtenu en 2000, grâce à de nouvelles stratégies de mobilisation², la possibilité pour l'épouse de rompre son union conjugale sans préjudice, en échange de la renonciation à tous ses droits financiers : procédure dite de « *khul'* ». Il suffit qu'elle déclare au tribunal qu'elle ne souhaite plus être mariée, que la vie conjugale lui est devenue intolérable et qu'elle craint d'enfreindre les prescriptions de Dieu³. Elle n'aura pas à justifier sa requête ni à prouver son bien-fondé et le juge ne pourra lui refuser la rupture de son union même en cas d'opposition de son époux. En contrepartie, toutefois, l'épouse ne pourra prétendre à la pension alimentaire (*nafaqa al-'idda*) qui est versée pendant une durée maximale d'un an après le prononcé d'un divorce « classique ». Elle ne pourra obtenir non plus la compensation financière (*mut'a*) que l'épouse divorcée sans son consentement et en dehors de toute responsabilité peut toucher depuis 1985 et dont le montant doit être égal à au moins deux années de pension alimentaire. Enfin, l'épouse qui recourt à la procédure de *khul'* devra rembourser le montant de la dot qui lui a été versé au moment du mariage et renoncer à l'arriéré non versé⁴. Ses autres droits ne sont toutefois pas atteints, en particulier la garde de ses enfants, de même que l'obligation qui pèse sur le mari de lui verser une pension alimentaire pour l'entretien de ces derniers⁵ ou la possibilité d'occuper avec eux le domicile conjugal pendant toute la durée de la garde. Cette forme de rupture du mariage est plus rapide à obtenir qu'un divorce judiciaire « classique » mais les conséquences financières sont plus lourdes pour la femme (Bernard-Maugiron, 2005).

Le *khul'* est une institution traditionnelle du droit musulman (Arabi, 2001 ; El-Alami, 2001), que des pays comme le Maroc, le Yémen ou la Syrie avaient déjà codifiée dans leurs lois du statut personnel. La particularité de la loi égyptienne de 2000 est toutefois de suivre une interprétation quelque peu particulière des textes classiques, ce qui explique l'ampleur de la polémique suscitée lors de son adoption. Bien que divergeant entre elles sur des points de détail, les quatre écoles sunnites semblent en effet unanimes à exiger le consentement du mari dans la procédure de *khul'* (Arabi, 2001, p. 175 et s.). Or, la loi égyptienne ne l'exige pas et cette interprétation, bien que contestée, notamment par les milieux

2. Voir *infra*.

3. La fin de cette disposition reprend la formulation du verset 229 de la sourate *al-baqara* (la vache). Parmi de telles infractions aux prescriptions de Dieu figurerait le fait de se montrer désagréable avec son époux et de lui rendre la cohabitation difficile, de ne pas respecter ses biens et son honneur, de ne pouvoir lui accorder ses droits légitimes, de ne pas lui obéir, de ne pas savoir garder les secrets familiaux ou de lui tenir des propos déplacés (al-'Agúz, 2001, p. 368).

4. Le mari doit verser une dot à sa femme, somme d'argent qui appartient en propre à cette dernière. En Égypte, la coutume est de diviser la dot en deux montants, l'un est versé au moment du mariage et l'autre lors de sa dissolution (décès de l'époux ou rupture du mariage).

5. Art. 20 alinéa 3 de la loi n° 1 de 2000.

religieux traditionnels, a été validée par le juge constitutionnel égyptien en 2002 (Bernard-Maugiron, 2008).

Le *khul'* était déjà connu en droit égyptien avant 2000⁶, mais le juge n'intervenait pas dans la procédure qui se déroulait entièrement devant le *ma'dhûn'*⁷ et l'accord du mari était toujours requis. Si ce dernier acceptait de répudier son épouse moyennant contrepartie financière ou renonciation par sa conjointe à ses droits financiers, tous deux se rendaient chez le *ma'dhûn'*. Ce dernier devait alors faire figurer dans le certificat de répudiation les termes de l'accord conclu par les époux devant lui et la nature ainsi que le montant de la compensation consentie en échange de la répudiation⁸. C'est cette forme traditionnelle qui existe également en droit marocain ou syrien (Nasir, 2002, p. 115 et s.). Si le mari refusait de répudier son épouse, elle n'avait d'autre recours que de déposer une requête en divorce.

Une autre particularité de la codification égyptienne de 2000 est que le contenu de la contrepartie financière a été fixé par le législateur et n'est donc plus laissé à la négociation entre les parties. De plus, le divorce prononcé est définitif⁹, irrévocable¹⁰ et la décision du juge n'est pas soumise à appel¹¹. La Cour constitutionnelle a affirmé que le fait que le jugement soit rendu en premier et dernier ressort n'était pas contraire à la Constitution¹². Pour elle, en effet, il est inutile de prévoir une procédure d'appel car le *khul'* repose sur des considérations personnelles que seule la femme peut connaître. Le juge doit donc se fier à ses déclarations ; permettre l'appel irait à l'encontre des objectifs sociaux recherchés par le législateur¹³.

L'originalité de la loi de 2000 reposait aussi sur le fait qu'elle avait prévu un mécanisme de conciliation par deux médiateurs nommés par chacune des parties¹⁴, mécanisme remplacé lors de l'adoption de la loi de 2004 mettant en place les tribunaux de la famille par un bureau des conciliations, qui intervient désormais pour toute requête en divorce et non seulement en cas de *khul'*.

6. Il était visé par les articles 6 et 24 du règlement de 1931 sur les tribunaux *shar'i*, ainsi que par l'article 5 du décret-loi n° 25 de 1929 relatif à certaines questions se rattachant au statut personnel.

7. Officier d'état civil qui enregistre les mariages et les répudiations entre Égyptiens musulmans.

8. Art. 39 du règlement des *ma'dhûn'* de 1955.

9. Art. 20 alinéa 4 de la loi n° 1 de 2000.

10. *Ibid.*

11. Art. 20 alinéa 5 de la loi n° 1 de 2000.

12. La Cour avait déjà établi ce principe dans sa jurisprudence antérieure, voir par exemple Haute Cour constitutionnelle (HCC), 7 février 1981, n° 7/1e, *Recueil des décisions de la Haute Cour constitutionnelle*, vol. 1, p. 160 et s.

13. HCC, 15 décembre 2002, n° 201/23e, J.O., n° 52 (suppl.), 26 décembre 2002.

14. Articles 18 à 20 de la loi n° 1 de 2000.

LES MOBILISATIONS AUTOUR DU *KHUL'*

Le projet de loi sur le *khul'* fut soumis successivement aux deux chambres du parlement en décembre 1999 puis en janvier 2000, où les débats portèrent essentiellement sur le caractère islamique ou non des principales innovations apportées par le projet de loi à la procédure de *khul'* connue jusque-là en Égypte : le fait que la rupture soit prononcée par le juge et que le consentement du mari ne soit plus requis. Le 26 janvier 2000, au terme de deux journées de débats exceptionnellement animés, le projet de loi fut adopté.

Stratégies de mobilisation des partisans du projet de loi

La note explicative de la loi¹⁵ affirme que le *khul'* a une origine islamique qui remonte au Coran et à un *hadîth* de Ibn Habath. Elle cite un verset coranique¹⁶ ainsi qu'un *hadîth*, selon lequel l'épouse de Thâbit b. Qays, qui ne supportait plus de vivre avec son époux, s'adressa au prophète afin qu'il lui offre une solution. Le prophète lui demanda de restituer un terrain que lui avait offert son mari au moment du mariage, en échange de la rupture de son union, et s'adressa ensuite à Thâbit b. Qays pour lui ordonner d'accepter le terrain et de répudier son épouse. La note explicative rappelle ensuite que même si le *khul'* était déjà mentionné dans le règlement d'organisation des tribunaux *shar'î*, aucune loi n'avait été adoptée jusque-là pour préciser sa mise en œuvre. Elle ajoute que ce mode de rupture du mariage décharge le mari d'un lourd fardeau, puisqu'il est exempté des obligations financières à l'égard de son épouse et que cette dernière, de plus, lui rembourse la partie de la dot qu'il lui a versée au moment du mariage.

Le gouvernement s'attacha à faire valider et entériner la référence religieuse par les institutions islamiques officielles. Le *shaykh al-Azhâr* apporta ainsi son soutien tout au long de la procédure d'élaboration du texte et vint même défendre le projet devant l'Assemblée du peuple, affirmant qu'il était parfaitement conforme à la *shar'îa* islamique et que le *khul'* figurait dans le Coran et dans la Sunna¹⁷.

Lors des débats devant l'Assemblée consultative, le ministre de la Justice affirma que l'Académie de recherches islamiques (*Majma' al-buhûth al-islâmiyya*) d'*al-Azhâr*¹⁸ avait garanti « l'islamicité » de la procédure. Un député de la

15. Cette note explicative n'a pas accompagné la publication de la loi dans le journal officiel et semble ne pas avoir été rendue publique par la suite non plus. Pour son texte, voir annexe aux comptes rendus de la séance de l'Assemblée du peuple du 16 janvier 2000 ou Mansûr, 2001, p. 215 et s.

16. Verset 229 de la sourate de la Vache.

17. Procès-verbal de la séance du 16 janvier 2000 de l'Assemblée du peuple, p. 7.

18. Créée par la loi n° 103 de 1961 sur la réforme d'al-Azhar, l'Académie de recherches islamiques, formée de 50 membres choisis parmi les grands ulémas, était à l'origine chargée de contrôler les éditions et commentaires du Coran et autres ouvrages

majorité fit remarquer que le *khul'* était déjà appliqué dans six pays musulmans, dont le Maroc et la Jordanie. Un membre de l'Académie de recherches islamiques déclara que si les époux ne parvenaient pas à se mettre d'accord pour procéder au *khul'*, alors la *shari'a* islamique autorisait la femme à s'adresser au juge, en tant que représentant du détenteur de l'autorité (*nâ'ib 'an walî al-amr*) : « l'article 20 dans sa formulation actuelle n'est pas contraire aux principes de la *shari'a* islamique » ajouta-t-il, et « il est conforme à l'opinion des Imam Mâlik et al-Shâf'î qui ont autorisé la femme à se racheter par consentement mutuel ou en s'adressant aux autorités ».

Le ministre des *Waqfs*, de son côté, souligna que le droit de la femme à recourir au *khul'* permettrait d'établir un équilibre avec le droit de répudiation que possède le mari. « Le *khul'* est conforme au Coran et à la Sunna », ajouta-t-il, « il faut que nous nous débarrassions des habitudes et des coutumes figées et dépassées et que nous revenions à la *shari'a* islamique car elle est la source de la législation, conformément à la constitution ». Devant l'Assemblée du peuple, ce même ministre affirma que « le *khul'* est un principe islamique à propos duquel existent plusieurs interprétations (*ijtihâdât*) entre les écoles et il n'y a pas de mal à recourir à l'opinion prédominante (*arjah aqwâl*) qui est conforme à l'intérêt général ».

Remarquons que le gouvernement tenta – en vain – de faire passer cette disposition discrètement en l'insérant dans une loi de procédure. La loi n° 1 de 2000 est en effet une loi particulièrement importante, puisqu'elle unifie et simplifie toute la procédure en matière de statut personnel en abrogeant tous les textes antérieurs relatifs à l'organisation des tribunaux, soit le règlement d'organisation des tribunaux *shar'i* de 1931 ; l'arrêté de 1907 réglementant la procédure à suivre pour l'exécution des jugements des tribunaux *shar'i* ; le livre 4 du Code de procédure civile et commerciale ainsi que la loi n° 462 de 1955 abolissant les tribunaux *shar'i* et les conseils communautaires (Bernard-Maugiron, 2004 ; Bernard-Maugiron, Dupret, 2002). Elle prévoit, de plus, la création de tribunaux de la famille¹⁹ et une procédure de conciliation obligatoire par des médiateurs. Or, l'attention générale se focalisa autour de la disposition relative au *khul'*, ce que reflète bien le surnom donné à la loi par les médias « *qânûn al-khul'* » (loi sur le *khul'*). Le gouvernement tenta de faire passer dans la loi deux autres dispositions de fond très controversées : l'une accordant la possibilité de rompre un mariage coutumier (*'urfi*)²⁰ et l'autre permettant à

relatifs au Prophète. Elle s'est progressivement déclarée compétente pour ordonner la saisie d'ouvrages dont elle estimait qu'ils portaient atteinte à l'islam ou même pour se prononcer sur des problèmes de société plus généraux.

19. Depuis octobre 2004, ce sont les tribunaux de la famille qui examinent les requêtes en matière de statut personnel. Cette réforme a permis de centraliser tout le contentieux en matière de droit de la famille, qui était auparavant éparpillé entre différents tribunaux. La réforme devait permettre également d'accélérer les procédures.

20. Le mariage coutumier (*'urfi*) est un mariage qui n'est pas enregistré et qui, jusqu'en 2000, ne pouvait être dissout devant les tribunaux.

l'épouse de voyager sans l'autorisation de son mari. Si la première disposition fut finalement adoptée, la seconde fut retirée au dernier moment pour ne pas mettre en danger l'adoption de la loi et, sans doute, donner des gages de bonne volonté aux opposants au projet de loi.

Mobilisation des opposants à la loi

L'opposition à la loi émana tant de quelques députés d'opposition siégeant au parlement, que de membres du Parti national démocratique au pouvoir. Ils affirmèrent que le projet d'article 20 était contraire à la *shari'a*, car le consentement du mari est indispensable pour que la femme puisse rompre unilatéralement son mariage. Devant l'Assemblée consultative, un député déclara qu'il était opposé au projet de loi, car il entraînerait la dislocation de la famille (*tafakkuk al-'usra*) et aurait des conséquences néfastes sur les enfants. Il ajouta que « le texte, dans son état actuel, donne la priorité à l'aspect individuel sur l'aspect social. Or, la *shari'a* islamique fait du mariage une fonction sociale (*wazifa ijtimâ'iyya*). Il est possible que la femme fasse un mauvais usage [de ce texte] et déclare qu'elle déteste son époux et demande le *khul'*, que le juge lui accorde un jugement de divorce, mais que ses paroles ne correspondent pas à la réalité et constituent une utilisation abusive de ce droit (*ta'assuf fi istikhdâm al-haqq*) ». Il ajouta qu'il revenait au législateur de protéger l'existence et la cohésion de la famille, avant de mettre en garde : « Ce texte est dangereux (...), il doit faire l'objet de plus amples discussions afin de poser les règles qui permettront de protéger la famille de la souffrance de l'époux et de l'entêtement de l'épouse, afin de sauvegarder les intérêts de la société ». Cette déclaration entraîna l'intervention de la ministre des Affaires sociales, qui réagit vivement en déclarant : « Si le député s'oppose à ce droit de l'épouse, pourquoi ne s'oppose-t-il pas au droit dont bénéficie l'homme ? ». Interpellation qui suscita immédiatement un tollé de protestations au sein de l'Assemblée : « Non ! Non ! Non ! C'est un principe de la *shari'a*, Madame le Ministre ! Et vous voulez l'enfreindre ! Honte à vous ! (*harâm 'alayki*) ».

Devant l'Assemblée du peuple, un intervenant affirma : « Le *khul'* est une sorte de divorce irrévocable pour lequel deux conditions sont requises : premièrement, l'accord et le consentement des deux conjoints et, deuxièmement, le divorce est entre les mains de l'époux et c'est à l'époux et non au juge de prononcer d'une voix audible le mot divorce, ce sur quoi les quatre doctrines sont unanimes. Le projet de loi, dans sa forme actuelle, est contraire à la *shari'a*, en ce qu'il donne à la femme le droit au *khul'* sans le consentement de son époux. La loi doit être modifiée pour être conforme à l'avis unanime des juristes (*ijmâ' al-fuqaha*) » (Ferrié, Dupret, 2004, p. 273).

Un autre député affirma que les femmes allaient céder à la tentation et à la séduction et que les foyers allaient être détruits et les enfants se retrouver à la

rue. Un élu répondit en soulignant que la loi permettrait au contraire de mettre fin à divers maux, dont l'adultère qui est apparu dernièrement. De plus, « la société ne peut accepter d'obliger la femme à vivre avec son mari contre son gré ». Devant l'Assemblée du peuple, le ministre de la Justice affirma que le mariage ne devrait pas être une prison pour les femmes et que le projet de loi visait à soulager leurs souffrances.

Les partis politiques d'opposition représentés à l'Assemblée s'opposèrent eux aussi dans leur ensemble au projet de loi. Les députés du *Wafd*, vieux parti de l'époque monarchique pourtant de tradition laïque et libérale, se retirèrent même de l'hémicycle pour protester contre la non-conformité de l'article 20 à la *shari'a*, affirmant qu'il était faux de prétendre que l'Académie de recherches islamiques d'*al-Azhâr* avait donné son approbation unanime, car seulement 23 membres sur 50 avaient participé aux débats. Le représentant du parti libéral *al-Ahrâr* insista lui aussi sur la nécessité d'obtenir le consentement préalable de l'époux. Un groupe d'Ulémas rédigea un manifeste et l'adressa à plusieurs journaux²¹, pour dénoncer la non-conformité du projet à la *shari'a*, particulièrement l'absence de consentement du mari, et appeler à un moratoire de trois mois pour procéder à une étude approfondie de cette disposition²².

Le juge constitutionnel valide la loi sur le *khul'*

Le 15 décembre 2002, près de trois ans après l'adoption de la loi, la Haute Cour constitutionnelle égyptienne rejeta le recours en inconstitutionnalité intenté contre l'article 20, estimant qu'il était parfaitement conforme à la *shari'a* islamique.

La Cour affirma que le *khul'* faisait partie des règles relatives de la *shari'a* et que le *walî al-amr*, donc le législateur, pouvait procéder à son interprétation, en recourant au raisonnement interprétatif (*ijtihad*). En effet, il y était certes fait allusion dans un verset coranique et un *hadîth* du prophète, mais les détails de son organisation avaient donné lieu à des divergences d'interprétation entre juristes. Les auteurs du passé n'étaient pas tombés d'accord sur le caractère obligatoire ou non du consentement préalable du mari lors de l'utilisation du *khul'*. En s'appuyant sur l'école malikite pour autoriser l'épouse à recourir au *khul'* en cas de nécessité si elle ne supportait plus la vie avec son mari, conclut la Cour, le législateur n'avait pas violé la *shari'a* islamique. Conformément à la jurisprudence constante de la Cour²³, les règles relatives de la *shari'a* (*ahkâm*

21. *Al-Wafd* et *al-Akhbâr*, 16 janvier 2000.

22. Si le projet de loi donna lieu à d'innombrables articles et à de nombreuses émissions de télévision, il n'alla toutefois pas jusqu'à susciter des manifestations ou même des conférences hostiles à l'adoption de la loi.

23. HCC, 15 mai 1993, n° 7/8°, *Recueil des décisions de la Haute Cour constitutionnelle*, vol. 5, part. 2, p. 290 et s.

zanniyya) soit dans leur origine²⁴, soit dans leur signification, soit dans les deux à la fois, sont évolutives dans le temps et dans l'espace, dynamiques, et doivent s'adapter à la nature et aux besoins changeants de la société. La Cour, reprenant en cela une distinction classique du *fiqh*, leur oppose des principes « dont l'origine et la signification sont absolues » (*al-ahkâm al-shar'iyya al-qat'iyya fi thubûtihâ wa dalâlatihâ*), qui représentent des normes non contestables que ce soit dans leur source²⁵ ou dans leur sens, et qui doivent être obligatoirement appliquées. Ces principes sont figés, ne peuvent donner lieu à raisonnement interprétatif (*ijtihad*) et ne peuvent évoluer avec le temps (Bernard-Maugiron, Dupret, 1999 ; Lombardi, 1998 ; Brown, Lombardi, 2006). En opérant une distinction au sein des principes de la *shari'a* et en ne déclarant figés que ses seuls principes absolus, la Cour constitutionnelle limite donc (ou précise) la portée de l'article 2 de la Constitution, selon lequel « les principes de la *shari'a* islamique sont la source principale de la législation ». En effet, pour la Cour, seuls les principes qu'elle qualifiera d'« absolus » s'imposeront au législateur comme source impérative de la législation. Ceux qu'elle considèrera comme « relatifs », eux, pourront faire l'objet d'une interprétation par le législateur qui pourra les adapter à l'évolution de la société égyptienne. Or, en pratique, la Cour constitutionnelle égyptienne n'a reconnu comme absolus qu'un nombre très limité de principes de la *shari'a* islamique²⁶. La Cour semble donc bien avoir tranché en faveur d'une conception de la *shari'a* comme œuvre de création permanente dans le cadre de principes généraux, et non comme ensemble de règles figées car révélées une fois pour toutes par Allâh.

La décision de la Haute Cour constitutionnelle fut saluée par ses défenseurs comme « une victoire pour les droits de l'homme, pour les droits des femmes et pour tous ceux qui se battent en faveur du progrès social dans le pays » (Tadros, 2002), qui allèrent jusqu'à ajouter que « le premier tournant dans l'histoire de la femme égyptienne a été effectué par Qassem Amin²⁷ il y a cent ans (en encourageant l'émergence de la femme dans la sphère publique), et le second l'a été par la Haute Cour constitutionnelle lorsqu'elle a jugé que la loi était parfaitement conforme à la *shari'a* et ne violait pas le droit de faire appel » (*ibid.*).

24. L'origine n'en est pas l'une des quatre sources absolues mais d'autres sources, comme le bien public (*maslaha*), l'équité (*istihsân*) ou la coutume (*'urf*).

25. Les sources considérées comme absolues en *fiqh* classique sont le Coran, l'ensemble des traditions (*sunna*), le consensus de la communauté (*ijmâ'*) et le raisonnement par analogie (*qiyâs*).

26. Comme le droit du mari musulman d'avoir quatre épouses, l'obligation d'obéissance de la femme à son mari ou l'obligation d'entretien des enfants mineurs par le père.

27. Qassem Amin est l'un des chefs de file du mouvement réformiste du XIX^e siècle et l'auteur de *La libération de la femme* (1899) et de *La femme nouvelle* (1900) dans lesquels il réclame l'émancipation de la femme et propose notamment de restreindre le droit de l'homme à la polygamie et à la répudiation.

PRÉGNANCE DE LA RÉFÉRENCE AU RELIGIEUX

On constate donc que tous les acteurs des débats parlementaires se positionnent par rapport au répertoire religieux, les débats portant sur le caractère islamique ou non de la réforme (et accessoirement sur la nocivité de ses effets sociaux). Le législateur et le juge constitutionnel ont tous deux recouru à des arguments tirés du droit musulman pour justifier l'adoption de l'article 20 de la loi n° 1 de 2000. Conscient que toute tentative de réforme du droit du statut personnel est rapidement politisée, le législateur s'efforce toujours de justifier ses lois en recourant à des solutions endogènes, légitimées par le recours aux enseignements de la *shari'a*, déployant en ce domaine « un effort qui tient de la prouesse » (Chehata, 1970). Il présente donc les transformations du droit introduites comme étant le fruit d'un processus interne de rénovation, respectant les exigences de l'islam, et non comme le résultat de l'importation de codes et principes de l'étranger. La référence à l'islam est, « en quelque sorte, devenue une condition d'« audibilité » et de respectabilité – l'une conditionnant l'autre – que peu de gens songent à mettre en cause » (Ferrié, Dupret, 2004, p. 264).

Avec la loi sur le *khul'*, le législateur égyptien a donc été encore plus loin que lors de l'adoption des précédentes lois du statut personnel où il n'avait pas hésité à puiser dans d'autres écoles sunnites²⁸, même minoritaires ou marginales, pour opérer ses réformes, combinant les éléments de diverses écoles pour assouplir la rigueur des solutions parfois fixées par l'école hanafite (Linant de Bellefonds, 1955, p. 15 et s.). Un autre artifice avait consisté à limiter les pouvoirs du juge par le biais du recours à l'exception d'incompétence ou fin de non-recevoir en fixant les attributions des tribunaux²⁹. Dans le cas du *khul'*, le législateur s'est détaché des interprétations proposées par les différentes écoles pour procéder à son propre *ijtihad*, la Cour constitutionnelle validant *a posteriori* cette démarche en qualifiant le *khul'* de principe relatif, donc évolutif.

Les différents acteurs politiques que sont l'État, les mouvements islamiques ou les partis politiques placent le débat public relatif au droit de la famille sur le terrain idéologique du religieux mais ils proposent chacun leur interprétation des textes classiques. Le consensus autour de la référence à la religion est presque général, mais les divergences quant à son interprétation sont immenses.

Ne voulant pas courir le risque d'apparaître comme hérétique aux yeux des croyants, le gouvernement va hésiter à aller à l'encontre de l'opinion publique conservatrice et à remettre en cause de façon radicale l'organisation des rapports

28. C'est ainsi, par exemple, que les dispositions législatives relatives à la pension alimentaire de la femme ; la durée de la *'idda* ; le divorce pour non-entretien, absence ou préjudice de la part du mari, sont d'origine malikite. Le fait que le montant de la pension alimentaire due à l'épouse par le mari soit fixé d'après la seule situation de fortune de ce dernier est d'origine shafi'ite.

29. Pour lutter par exemple contre les mariages précoces ou les mariages non enregistrés, qui ne sont pas interdits mais dont les tribunaux ne peuvent connaître en cas de litige.

au sein de la famille. Il n'adopte donc que des modifications ponctuelles et partielles qui ne remettent pas en cause le système patriarcal. De plus, il prend toujours soin de s'assurer de la caution des autorités religieuses officielles du pays, et en particulier du *shaykh al-Azhâr*. Même si le parti au pouvoir a toujours compté un grand nombre de conservateurs en son sein, la proximité des élections parlementaires, prévues pour l'automne 2000, n'est sans doute pas étrangère aux critiques souvent virulentes exprimées devant l'Assemblée du peuple.

On peut remarquer que le répertoire international ou constitutionnel des droits de l'homme fut totalement absent des débats parlementaires³⁰. Lorsque la notion de droits de la femme fut soulevée devant le Parlement, c'était en référence aux droits que lui a donnés la *shari'a* islamique et non par rapport à ceux garantis notamment par la Convention internationale relative à l'interdiction de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ratifiée par l'Égypte³¹. Le journal *al-Sha'b*³² contribua à politiser le débat en affirmant que le concept d'égalité entre hommes et femmes est une idée occidentale, inadaptée à la culture orientale, et accusa l'Occident, et plus particulièrement « les sionistes », de fourbir un complot contre l'Égypte afin de détruire la famille musulmane³³.

La Cour constitutionnelle, elle-même, ne fait aucune allusion au droit international des droits de l'homme dans sa décision, alors même qu'il lui était arrivé à de nombreuses reprises d'avoir recours aux conventions internationales à titre interprétatif (Bernard-Maugiron, 2003, p. 436 et s.). Même les ONG féministes à l'origine du projet de loi évitèrent d'invoquer les droits de la femme consacrés par les textes internationaux, préférant procéder à une réinterprétation des textes islamiques classiques³⁴.

La compatibilité de la loi sur le *khul'* avec le droit international des droits de l'homme fut d'ailleurs contestée par différents organes internationaux. Le Comité des droits de l'homme des Nations unies critiqua ainsi dans ses conclusions la loi sur le *khul'* : « Le Comité note avec inquiétude que les femmes qui cherchent à obtenir le divorce par volonté unilatérale conformément à la loi n° 1 de 2000 doivent renoncer à leurs droits financiers et, en particulier, à leur dot (art. 3 et 26 du Pacte). L'État partie devrait revoir sa législation afin d'éliminer la discrimination pécuniaire contre les femmes »³⁵. Dans ses conclusions, le Comité pour l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes

30. Le journal *al-Wafd* estimait même que cette loi était contraire aux droits de l'homme car elle s'immisçait de façon abusive dans les affaires intérieures des familles, *al-Wafd*, 29 janvier 2000, cité par Tâdrus (2003, p. 87).

31. Il est vrai toutefois qu'en se référant aux « droits de la femme » reconnus par la loi islamique, les acteurs se plaçaient tout de même sur le terrain des défenseurs des droits de la femme, en acceptant l'idée même que la femme puisse avoir des « droits ».

32. *Al-Sha'b* était le journal du Parti du travail, parti de tendance islamiste, gelé depuis 2000 après avoir mené plusieurs campagnes de presse contre des ministres et autres personnalités publiques.

33. *Ibid.*, p. 89.

34. Voir *infra*.

35. Concluding observations, 01/11/2002, CCPR/CO/76/EGY, p. 2.

(CEDAW) « note avec inquiétude que les femmes qui cherchent à divorcer en mettant fin de façon unilatérale à leur contrat de mariage conformément à la loi n° 1 de 2000 (*khul'*) doivent dans tous les cas renoncer à leurs droits à un soutien financier, y compris la dot »³⁶. Human Rights Watch, de même, dans un rapport publié en décembre 2004, critique la procédure de *khul'*, pour des raisons similaires : « Alors que le *khul'* a clairement permis à certaines femmes d'avoir un accès plus facile au divorce, il n'a pas remédié de façon satisfaisante à l'inégalité fondamentale dans la procédure de divorce. Les entretiens menés par Human Rights Watch montrent qu'en raison de la nécessité de renoncer à la fois aux biens conjugaux et au droit à tout soutien financier ultérieur, cette option n'est ouverte qu'aux femmes qui ont des ressources financières significatives ou à celles qui cherchent désespérément à divorcer » (Human Rights Watch, 2004, p. 24). Il est vrai qu'au contraire, le rapport du PNUD sur le développement humain de 2000 considère le *khul'* comme une victoire majeure pour les droits des femmes en Égypte : « Le début du XXI^e siècle a été témoin d'une victoire majeure pour les droits des femmes en Égypte – l'adoption d'une loi en février 2000 permettant à la femme d'obtenir le divorce sans le consentement de son époux » (PNUD, 2000, p. 114).

NOUVELLES STRATÉGIES DES MOUVEMENTS FÉMINISTES

Même les mouvements féministes ont fini par se résoudre à se placer sur le terrain du religieux pour fonder la légitimité de leurs revendications. Nul appel au droit international des droits de l'homme et aux conventions relatives aux droits de la femme de la part des initiateurs du projet de loi. Cette position ressortissait d'un choix stratégique : « Il était évident que nous ne pouvions nous baser sur les droits constitutionnels modernes d'égalité devant la loi, puisqu'ils ne s'appliquent pas de façon égale dans le cadre des lois sur la famille, qui sont considérées comme fondées sur les principes de la *shari'a*. Nous ne pouvions pas fuir devant le défi et continuer à utiliser une stratégie basée uniquement sur les droits constitutionnels et les droits de l'homme. Nous devons prouver que le discours religieux peut aussi être utilisé par les femmes pour défendre leur cause » (Zulficar, 2008, p. 242)³⁷.

L'initiative du projet de loi sur le *khul'* revient à un groupe d'activistes, avocates, ONG et autres universitaires (Singerman, 2005), qui choisit de se placer à l'intérieur même du référent religieux, donc sur le terrain de ses détracteurs, et de rechercher le soutien d'hommes de religion modérés et libéraux. Cette

36. Concluding observations, A/56/38, 02/02/2001, paragraphe 328.

37. Mona Zulficar expliquait la stratégie suivie lors de l'adoption de la réforme du formulaire de contrat de mariage, mais la même démarche fut adoptée lors de la campagne qui mena à l'adoption de la loi n° 1 de 2000.

même stratégie fut utilisée peu après lors de la campagne en vue de faire adopter un nouveau formulaire de contrat de mariage : « Pour la première fois dans le mouvement féministe égyptien, nous avons revendiqué notre droit à redéfinir notre héritage culturel, en tant que femmes musulmanes soumises aux principes de la *shari'a* (Zulficar, 2008, p. 242). « Les groupes religieux extrémistes placent constamment les questions de la femme en première ligne de leurs programmes de mise en œuvre des principes de la *shari'a* ou de « codification » de la *shari'a* et affirment qu'elles font partie de l'identité culturelle. Ils accusent par conséquent toute opposition féministe séculariste d'être anti-islamique et d'être un agent du bloc de l'Est « non-religieux » ou du bloc occidental « corrompu ». Il était par conséquent fondamental pour le mouvement des femmes de diversifier ses stratégies et d'adopter une stratégie crédible qui pourrait atteindre des hommes et femmes religieux simples et ordinaires et obtenir leur soutien » (*ibid.*). De la même façon, au début du XX^e siècle, les féministes avaient utilisé le discours nationaliste pour se faire reconnaître et légitimer leurs revendications. Certaines avaient alors justifié la nécessité d'améliorer le statut de la femme par le fait que les enfants sont éduqués par les mères et que des mères analphabètes et incultes ne peuvent élever des enfants de façon convenable, ce qui affaiblit les familles et donc la nation. À l'époque, ainsi, « une alliance nationaliste / féministe d'hommes et de femmes progressistes avait produit un nouveau discours sur les femmes et sur la famille qui était surtout instrumental. L'analphabétisme des femmes, l'isolement et la pratique de la polygamie n'avaient pas été dénoncés simplement parce qu'ils violaient ouvertement les droits individuels de la moitié de la population, mais parce qu'ils entraînaient l'apparition de mères ignorantes, de partenaires superficielles et calculatrices, d'unions maritales instables et de membres de la société oisifs et non productifs. Les femmes avaient été de plus en plus présentées comme le gaspillage d'une ressource nationale » (Kandiyoti, 1991, p. 9 et s.).

En prônant une réforme des droits de la femme à partir du référent islamique, la coalition égyptienne se place dans l'optique prônée par Abdullahi an-Naïm³⁸, pour lequel les standards internationaux des droits de l'homme ayant peu de légitimité dans les pays musulmans car perçus comme étrangers à leurs valeurs, les défenseurs des droits de l'homme doivent se placer dans le cadre de l'islam s'ils veulent être efficaces : « la seule approche efficace pour parvenir à une réforme suffisante de la *shari'a* en relation avec les droits universels de l'homme est d'invoquer les sources dans le Qur'an et la sunna qui sont incompatibles avec les droits universels de l'homme et de les expliquer dans leur contexte historique, tout en citant les sources qui soutiennent les droits

38. Abdullahi An-Naïm est un réformiste musulman soudanais, disciple de Mahmoud Mohamed Taha, théologien musulman libéral qui fut condamné à mort pour apostasie et atteinte à la sécurité de l'État soudanais en 1985.

de l'homme comme fondements des principes et règles du droit islamique applicables juridiquement de nos jours » (An-Na'im, 1990, p. 171)³⁹.

La « clôture » du champ politique et juridique par le référent islamique s'impose donc à tous les acteurs, même aux organisations de la société civile. Accusé par les mouvements islamistes, les gouvernements et même des courants nationalistes de gauche de porter les valeurs de l'Occident et de faire le jeu de l'impérialisme culturel occidental, le mouvement féministe égyptien choisit de plus en plus de se placer lui aussi dans le champ du religieux. Les ONG puisent de nouvelles interprétations des sources classiques dans l'héritage islamique pour légitimer leurs revendications de modernisation de la condition féminine, affirmant que les interprétations actuelles de la *shari'a* qui consacrent le statut d'infériorité de la femme sont le résultat du système patriarcal de la société qui a engendré des interprétations erronées, masculines, de la norme islamique (Singerman, 2005). Pour elles, une nouvelle interprétation de la *shari'a*, prenant en considération les conditions sociales et économiques actuelles, permettrait de mettre fin à ces inégalités. Cette tendance semble être commune à de nombreux pays arabes et on la retrouverait par exemple au Maroc où les ONG auraient également renoncé, non sans débats, à des positions purement laïcistes, de même que les ONG algériennes (Bras, 2007, pp. 114-115).

Cette stratégie est toutefois loin de faire l'unanimité et des féministes laïcistes considèrent le fait de se placer sur le terrain du religieux comme une acceptation implicite de la clôture du champ politique et juridique. Pour elles, la renonciation à l'idéal de l'universalisme des droits de l'homme fait de plus le jeu du pouvoir en place dont une grande partie du discours à l'attention de l'Occident repose sur l'affirmation du relativisme culturel. Les mouvements islamistes, quant à eux, leur dénie toute légitimité à procéder à une réinterprétation des sources classiques et les accusent de déformer la tradition islamique.

La coalition a également instrumentalisé les institutions étatiques et religieuses, se plaçant à l'intérieur du champ politique et activant leurs réseaux, s'alliant avec des membres du gouvernement au lieu de les considérer comme des adversaires, pour tenter d'influencer la prise de décision par des contacts formels et informels. Elle a également bénéficié du soutien tacite, mais actif, de l'épouse du président de la République, elle-même à la tête du Conseil national pour la Femme, et s'est appuyée sur le soutien constant et actif du ministre de la Justice de l'époque, Fathi Naguib⁴⁰, auquel Mona Zulficar, une des principales artisanes

39. Pour une critique de cette position, voir Afshari, 1994.

40. Lorsque la loi sur le *khul'* fut soumise au contrôle de la Cour constitutionnelle, quelques mois plus tard, Fathi Naguib, devenu entre temps président de cette juridiction, ne participa pas à l'examen de l'affaire, se récusant par souci d'impartialité à l'égard de cette loi qu'il avait tant contribué à faire adopter.

de la réforme, rendit un vibrant hommage : « Il est reconnu par beaucoup d'activistes de la coalition comme l'un de ses principaux « architectes » et stratèges qui, pour diverses raisons tenant à des motivations à la fois professionnelles et personnelles, était convaincu que les femmes devaient bénéficier d'un meilleur accès au divorce et que la loi sur le statut personnel devait être réformée de façon substantielle sur de nombreux aspects » (Singerman, 2005). Quelques mois après son décès en 2003, une coalition d'organisations non gouvernementales lui rendit hommage en organisant une journée spéciale pour saluer sa mémoire. Il fut même proposé de créer un prix annuel, qui porterait son nom, pour récompenser un défenseur des droits de la femme⁴¹.

UN SUCCÈS RÉEL, MAIS LIMITÉ

En pratique, il semble que l'on soit loin de la crise sociale annoncée et du recours abusif par les femmes à cette forme de rupture unilatérale du mariage (Zakariya, 2003, p. 76). Dix ans après sa mise en œuvre, la loi semble rencontrer un grand succès auprès des épouses concernées, non seulement celles des classes aisées, comme il avait été prétendu à l'origine, mais également celles appartenant aux classes les plus défavorisées (Sonneveld, 2008, p. 108 et s.)⁴². La rapidité et le moindre coût que cette procédure représente ont incité des femmes ayant déposé un recours en divorce « classique » à changer leur demande en divorce-*khul'*. La participation d'un nombre croissant d'épouses aux charges familiales, parfois même en exclusivité, pourrait expliquer que les femmes des classes moyennes, voire populaires, y recourent aussi. La renonciation par l'épouse à ses droits financiers ne change alors rien à la situation existante. Bien au contraire, le fait d'être divorcées leur permet de ne plus avoir à assumer la charge d'un époux oisif.

Sur le plan social, le *khul'* a commencé à faire partie du paysage juridique et a peut-être permis de susciter de nouveaux comportements. Contrairement aux prévisions les plus pessimistes, bien loin de « mettre le feu aux foyers », le *khul'* aurait parfois contribué à renforcer la cohésion des familles en rétablissant une certaine égalité entre le mari et la femme. Il permet en effet à l'épouse de renforcer sa place au sein du couple et la reconnaît comme un être indépendant, émancipé, capable de prendre des décisions de façon individuelle.

La mise en œuvre de cette norme se heurte toutefois à des résistances sociales. Le *khul'* reste, encore plus que le divorce « classique », marqué par des préjugés sociaux très forts, tant à l'égard de la femme qui y recourt qu'à celui du mari ainsi « répudié » par son épouse. Les pressions sociales et familiales tendent à

41. Amira El-Noshokaty, « Honouring a Pioneer », *Al-Ahram Weekly*, 18-24 décembre 2003, n° 669.

42. Il n'existe pas de statistiques officielles sur le nombre de divorces prononcés par la procédure de *khul'*. Cet article se fonde sur des études menées par des ONG, des interviews avec des avocats et l'analyse de jurisprudence des tribunaux de la famille.

dissuader les femmes de rompre leur mariage, surtout si elles ont des enfants et même si elles ont de bonnes raisons de le faire⁴³. L'idée reste que la famille, unité de base de la société, doit être préservée et protégée même aux dépens des sentiments personnels de la femme. L'épouse divorcée continue à être stigmatisée et considérée comme responsable de la destruction de son foyer, même si la séparation est due à des mauvais traitements infligés par son époux.

La condamnation sociale est telle que certaines mères renonceraient à recourir à cette procédure, de peur que leurs filles ne trouvent pas à se marier, les candidats éventuels craignant que la fille ne suive l'exemple de sa mère. Si l'honneur et la virilité de l'homme sont considérés comme atteints lorsque l'épouse fait une simple requête en divorce (Shukri, 2003, p. 181), qu'en est-il alors en cas de demande de *khul'* ! Pour éviter l'humiliation d'être « répudié » par son épouse, on peut s'attendre à ce que le mari recoure le premier à son droit de rupture unilatérale du mariage. Il est vrai toutefois qu'à l'inverse, d'autres maris pourraient pousser leurs épouses à utiliser ce type de dissolution du mariage, plus avantageux pour eux financièrement.

À l'opprobre de la société, s'ajoutent des difficultés matérielles. Les procédures judiciaires représentent un obstacle financier important, surtout pour les femmes des milieux défavorisés. Le législateur a tenté en 2000 de réduire ces coûts en rendant gratuites les requêtes en paiement de la pension alimentaire, mais cette exemption ne s'étend pas aux autres requêtes, notamment en divorce. Par ailleurs, les femmes divorcées font face à de graves difficultés financières, un grand nombre d'ex-maris ne s'acquittant pas du paiement de leur pension alimentaire. Elles n'ont souvent d'autre solution que de retourner vivre dans leur famille qui n'a pas toujours la place ni les moyens d'accueillir des bouches supplémentaires. En cas de tension conjugale, les parents de l'épouse tentent donc de la convaincre que sa place est auprès de son mari, s'efforçant de minimiser les mauvais traitements dont elle est victime et les présentant comme une fatalité inévitable et partagée par la plupart des épouses. Un grand nombre de mères renonceraient à la garde de leurs enfants, faute de pouvoir les entretenir.

Ces résistances sociales aux changements par le droit se sont manifestées à d'autres occasions. Ainsi, la même coalition de féministes s'était battue au début des années 2000 pour que le contrat de mariage laisse une demi-page vide, afin que les époux qui le souhaitent puissent rajouter des conditions. L'acte de mariage est en effet considéré comme un véritable contrat, à l'occasion duquel les parties peuvent s'entendre sur des conditions qui s'appliqueront à leur union. Les époux peuvent ainsi convenir que la femme aura le droit de s'auto-répudier, de travailler et d'étudier ou que le mari ne pourra pas se remarier sans l'autorisation de son épouse. Mais en pratique, cette faculté n'est

43. Pour les normes et pratiques du divorce en Égypte, voir Bernard-Maugiron (2007a, pp. 711-731) et Fawzy (2004).

que rarement utilisée, soit parce que la femme en ignore l'existence, soit aussi et surtout parce que les pressions sociales sont telles qu'elle n'osera pas demander de rajouter de telles conditions, qui pourraient être perçues comme une insulte et un manque de confiance envers son futur époux. Et même si elle ose soulever la question avec son mari, la famille de ce dernier refusera d'inclure de telles clauses dans le contrat de mariage, de crainte que l'on pense que le mari laisse sa femme imposer ses volontés. En dernier ressort, même si la famille accepte, c'est souvent l'officier d'état civil lui-même qui manifesterà son étonnement, voire sa désapprobation.

Les femmes, surtout pendant les premières années de la mise en œuvre de la « loi sur le *khul'* », se sont également heurtées aux réticences des magistrats. Si les juges égyptiens ont fait preuve de libéralisme dans le domaine politique en se battant pour le respect de l'État de droit et l'indépendance de la magistrature (Bernard-Maugiron, 2007b), ils semblent se montrer plus conservateurs en ce qui concerne les litiges conjugaux et les requêtes en justice introduites par des femmes⁴⁴.

Dans le cas du *khul'*, le juge ne peut refuser d'accorder la dissolution du mariage si la femme accepte de renoncer à tous ses droits financiers et rembourse le montant de la dot. Mais en pratique, l'opposition des magistrats s'est manifestée autrement. Certains exigeaient que la femme rembourse non seulement la dot mais également sa *shabka*⁴⁵ et tous les cadeaux reçus lors des fiançailles. Or, pour beaucoup d'auteurs, la *shabka* ne fait pas partie des cadeaux que la femme doit restituer pour obtenir la rupture de son union par le *khul'* (Mansûr, 2001, p. 270). Certains juges auraient exigé de l'épouse qu'elle verse à son mari l'arriéré de la dot, alors même qu'elle ne l'a pas reçu et que la loi n'exige le remboursement que de la partie versée le jour du mariage ; d'autres auraient imposé aux épouses d'assister personnellement à leur procès afin de renoncer à leurs droits, alors que la loi ne le prévoit pas expressément. Des problèmes d'application de la loi se posèrent également en ce qui concerne le remboursement par l'épouse de la partie de la dot touchée au moment du mariage, le montant qui figure dans le contrat de mariage ne correspondant pas toujours au montant effectivement versé par l'époux. Des taxes étant perçues par le *ma'dhûn* proportionnellement au montant de la dot, les époux ont en effet tendance à déclarer un montant inférieur à celui effectivement versé. Si l'on s'en tient à la lettre de la loi, toutefois, l'épouse n'est tenue de rembourser à son mari que le montant indiqué dans le contrat de mariage, soit bien souvent 1 livre égyptienne. Devant les protestations de maris, certains juges ont fait peser sur

44. De même, lorsque fut adoptée la loi de 1979 donnant aux femmes le droit d'obtenir automatiquement le divorce en cas de remariage de leur époux sans avoir à prouver l'existence d'un préjudice, de nombreux juges refusèrent d'appliquer cette disposition qu'ils jugeaient contraire à la *shari'a* islamique et l'attaquèrent devant le juge constitutionnel.

45. Cadeaux offerts par le fiancé à sa future épouse, consistant généralement en des bijoux en or.

la femme la charge de la preuve de l'exactitude du montant perçu. Si elle ne pouvait fournir de preuve, alors le juge retenait le montant fourni par le mari sous serment ou fixait le montant qu'il estimait correspondre à la coutume pour les couples de leur condition.

En pratique, la procédure dure également plus longtemps qu'initialement prévu (plus d'une année en moyenne), ce qui pourrait également être une forme de résistance passive des magistrats, même si ces délais sont également dus à la durée de la procédure de conciliation.

Il est vrai qu'en l'absence de publication de la note explicative de la loi et, encore plus, d'adoption d'un règlement d'exécution, les juges du fond se sont trouvés longtemps quelque peu désorientés. Jouissant d'une grande liberté d'interprétation, certains se sont laissés entraîner par leurs sentiments personnels. Opposés au *khul'*, ils eurent tendance à faire peser des charges financières plus lourdes sur l'épouse. Ces questions semblent maintenant réglées, après l'adoption de différents règlements de mise en œuvre de la loi, même si on a pu constater des résistances similaires de la part des experts chargés de procéder à la procédure de conciliation (al-Sharmani, 2008).

Bien que serviteurs de la loi, les juges n'en restent pas moins des acteurs sociaux, dont le sens commun imprègne le savoir technique. Les résistances initiales des magistrats reflètent sans doute la résistance de la société face à cette forme de dissolution unilatérale du mariage par les femmes, qui remet en question les représentations sociales traditionnelles où ce privilège n'appartient qu'au mari.

CONCLUSION

En intervenant dans le droit de la famille, l'État affirme son contrôle sur la société et sur la sphère privée. En codifiant le statut personnel et en choisissant l'interprétation de la *shari'a* qui lui convient le mieux, il se pose comme centre unique de décision et seul habilité à dire le droit. Ce renforcement du rôle de l'État, son emprise croissante sur la société à travers la centralisation des pouvoirs, a entraîné des mutations de la culture juridique et des évolutions sociales concomitantes. De principes contenus dans des traités classiques de grands jurisconsultes et interprétés par eux, les principes de la *shari'a* ont été transformés en droit positif, formulé par le chef de l'État ou par des assemblées élues et appliqué par des tribunaux nationaux laïcs. Le contrôle public de ce qui était jusqu'alors essentiellement considéré comme une matière privée entre individus n'a donc fait que s'accroître, dans un but de plus grande uniformité et de contrôle des normes juridiques. À travers le processus de codification, l'État a également affirmé son monopole d'exercice du pouvoir et du droit,

en retirant à l'élite religieuse les pouvoirs dont elle jouissait en la matière. En se plaçant à l'intérieur du répertoire religieux islamique, les pouvoirs publics prennent soin de ne pas heurter directement leur opposition islamiste, de loin la force principale d'opposition dans le pays. En réformant le droit de la famille, l'État cherche également à se montrer « moderne » et soucieux des droits des femmes, face à une opinion internationale très attentive à la question des femmes, légitimant ainsi son autoritarisme politique face à la « menace islamiste » qui revendique une application plus rigide des principes islamiques en ce qui concerne les femmes. Les enjeux politiques soulevés par la question des droits des femmes en Égypte et dans le monde arabe expliquent également l'ampleur des mobilisations que peut susciter tout projet de réforme du droit de la famille.

L'adoption de réformes ambitieuses du droit de la famille nécessite-t-il un gouvernement fort, qui prenne le risque de faire adopter de façon autoritaire des mesures impopulaires ? Ce fut le cas en 1979, lorsque Anouar al-Sadate adopta par décret-loi un texte considérant la polygamie comme un préjudice en soi et accordant le divorce automatiquement à toute femme dont le mari s'était remarié. Cette loi fut finalement déclarée inconstitutionnelle en 1985 pour excès de pouvoir du président, la Haute Cour constitutionnelle estimant qu'il n'aurait pas dû légiférer par décret-loi. Paradoxalement, le fait que ces réformes viennent d'un haut et soient adoptées de façon autoritaire les fragilise et les associe dans l'inconscient collectif au régime autoritaire qui est à leur origine, quelle que soit leur valeur intrinsèque. Elles sont souvent rejetées, et parfois le mouvement réformiste avec eux, parce que venant d'un gouvernement que beaucoup considèrent comme illégitime.

La mise par écrit et l'unification des normes, ainsi que l'amélioration du statut de la femme dans les relations familiales, offrent certes aux femmes une garantie juridique de leurs droits et un remède en leur permettant de rompre une union malheureuse, mais elles doivent bénéficier d'un environnement qui leur permette d'utiliser ces droits et de revendiquer une plus grande protection. L'efficacité de ces réformes est en effet liée à leur acceptation par la société, il ne faut pas présumer que la seule présence de droits suffit à assurer leur respect. Au-delà de l'utilisation du droit comme véhicule du changement social se pose donc la question de la mise en œuvre effective de ces réformes, lorsqu'elles doivent subir la concurrence d'autres normes, religieuses et sociales, qui régissent elles aussi les comportements individuels (Nassar, 1999). Le droit de l'État peut-il changer la société ?

BIBLIOGRAPHIE

- Afshari R., 1994, « An Essay on Islamic Cultural Relativism in the Discourse of Human Rights », *Human Rights Quarterly*, n° 16, pp. 235-276.
- al-'Agûz N., 2001, *Da'awâ al-tatfiq wa al-khul'* (Les requêtes en divorce et en *khul'*), Alexandrie, Manshi'ât al-Ma'ârif.
- al-Sharmani M., 2008, *Recent Reforms in Personal Status Laws and Women's Empowerment. Family Courts in Egypt*, AUC Social Research Center (on line: <http://www.pathwaysofempowerment.org/Familycourts.pdf>).
- Amin Q., 2005, *The Liberation of Women. The New Woman*, Le Caire, The American University in Cairo Press, (4^e édition, 1^{ère} édition en arabe, respectivement 1899 et 1900).
- An-Na'im A. A., 1990, *Toward an Islamic Reformation: Civil Liberties, Human Rights, and International Law*, Syracuse (New York), Syracuse University Press, 272 p.
- Arabi O., 2001, « The Dawning of the Third Millennium on Sharia: Egypt's Law n° 1 of 2000: Women May Divorce at Will », *Arab Law Quarterly*, pp. 2-21.
- Bernard-Maugiron N., 2005, « Normes et pratiques en matière de statut personnel : la « loi sur le *khul'* » en Égypte », *Maghreb-Machrek*, n° 181, pp. 77-98.
- Bernard-Maugiron N., 2004, « Quelques développements récents dans le droit du statut personnel en Égypte », *Revue internationale de droit comparé*, n° 2, pp. 89-120.
- Bernard-Maugiron N., 2003, *Le politique à l'épreuve du judiciaire : la justice constitutionnelle en Égypte*, Bruxelles, Bruylant, 668 p.
- Bernard-Maugiron N., 2007a, « Les femmes et la rupture du mariage en Égypte », *Cahiers d'études africaines*, XLVII (3-4), n° 187-188, pp. 711-731.
- Bernard-Maugiron N., 2007b, « Le Printemps des juges et la réactualisation autoritaire en Égypte », *Politique africaine*, n° 108, pp. 67-85.
- Bernard-Maugiron N., 2008, « The Judicial Construction of the Facts and the Law. The Egyptian Supreme Constitutional Court and the Constitutionality of the Law on the *Khul'* » in Dupret B., Drieskens B., Moors A. (dir.), *Narratives of Truth in Islamic Law*, Le Caire/Londres, Cedej/I. B. Tauris, pp. 243-264.
- Bernard-Maugiron N., Dupret B., 1999, « Les principes de la *shari'a* sont la source principale de la législation. La Haute Cour constitutionnelle et la référence à la loi islamique », *Égypte-Monde arabe*, n° 2, pp. 107-125.
- Bernard-Maugiron N., Dupret B., 2002, « From Jihan to Suzanne: Twenty Years of Personal Status in Egypt », *Recht van de Islam*, Leiden, n° 19, pp. 1-19.
- Bras J.-P., 2007, « La réforme du code de la famille au Maroc et en Algérie : quelles avancées pour la démocratie ? », *Critique internationale*, vol. 37, n° 4, pp. 93-125.
- Brown N., Lombardi C. B., 2006, « Do Constitutions Requiring Adherence to Shari'a Threaten Human Rights? How Egypt's Constitutional Court Reconciles Islamic Law with the Liberal Rule of Law », *American University International Law Review*, n° 21, pp. 379-435.
- Chehata C., 1970, *Précis de droit musulman. Applications au Proche Orient*, Paris, Dalloz, 200 p.
- El-Alami D., 2001, « Remedy or Device? The System of *Khul'* and the Effects of its Incorporation into Egyptian Personal Status Law », *Yearbook of Islamic and Middle Eastern Law*, 6, pp. 134-139.
- Fawzy E., 2004, « Muslim Personal Status Law in Egypt: the Current Situation and Possibilities of Reform through Internal Initiatives »

- in Welchman L. (dir.), *Women's Rights and Islamic Family Law: Perspectives on Reform*, Londres/New York, Zed Books, pp. 17-94.
- Ferrié J.-N., Dupret B., 2004, « Préférences et pertinences : analyse praxéologique des figures du compromis en contexte parlementaire. À propos d'un débat égyptien », *Information sur les sciences sociales*, 43 (2), pp. 263-290.
- Human Rights Watch, 2004, *Divorced from Justice. Women's Unequal Access to Divorce in Egypt*, vol. 16.
- Kandiyoti D. (dir.), 1991, *Women, Islam and the State*, New York, Palgrave Macmillan, 284 p.
- Linant de Bellefonds Y., 1955, « Immutabilité du droit musulman et réformes législatives en Égypte », *Revue internationale de droit comparé*, pp. 5-39.
- Lombardi C. B., 1998, « Islamic Law as a Source of Constitutional Law in Egypt: the Constitutionalization of the Shari'a in a Modern Arab State », *Columbia Journal of Transnational Law*, n° 37, pp. 81-123.
- Mansûr H. H., 2001, *Sharh masâ'il al-ahwâl al-shakhsiyya* (Explication de questions de statut personnel), Alexandrie, Matba'at sâmi.
- Nassar N., 1999, « Legal Plurality. Reflection on the Status of Women in Egypt » in Dupret B., Berger M., al-Zwaini L. (dir.), *Legal Pluralism in the Arab World*, La Haye/Londres/Boston, Kluwer Law International, pp. 191-204.
- Nasir J. J., 2002, *The Islamic Law of Personal Status*, 3^e édition, La Haye/Londres/New York, Kluwer Law International, 288 p.
- PNUD, 2000, *Human Development Report*.
- Shukri 'A., 2003, *Qadâyâ al-mar'a al-misriyya bayn al-turâth wa al-wâqi'* (La femme égyptienne entre héritage et réalité), Université du Caire, Faculté de lettres, Centre de recherches et d'études sociales.
- Singerman D., 2005, « Rewriting Divorce in Egypt: Reclaiming Islam, Legal Activism and Coalition Politics » in Hefner R. (dir.), *Remaking Muslim Politics: Pluralism, Contestation, Democratization*, Princeton University Press, pp. 161-188.
- Sonneveld N., 2007, *The Khul Law of 2000: The Public Debate*, Doctorate Dissertation Manuscript, ISIM, Leiden, the Netherlands.
- Tadros M., 2002, « Khul' Law Passes Major Test », *Al-ahram Weekly*, n° 617, 19-25 décembre.
- Tâdrus M., 2003, « Qânûn al-Khul' fi al-Sahâfa al-misriyya » (La loi sur le khul' dans les journaux égyptiens) in al-Sâwî A. (dir.), *al-Hisad. 'Âmân 'alâ al-khul'*. *Dirâsa tahlîliyya* (La récolte. Deux ans après le khul'. Étude détaillée), Le Caire, Markaz Qadâyâ al-Mar'a al-Misriyya, pp. 83-90.
- Zakariyâ H., 2003, « al-Khul'. Dirâsa fi 'ilm al-ijtimâ' al-qânûnî » (Le khul', étude de sociologie juridique) in al-Sâwî A. (dir.), *al-Hisad. 'Âmân 'alâ al-khul'*. *Dirâsa tahlîliyya* (La récolte. Deux ans après le khul'. Étude détaillée), Le Caire, Markaz Qadâyâ al-Mar'a al-Misriyya, pp. 75-82.
- Zulficar M., 2008, « The Islamic Marriage Contract in Egypt » in Quraishi A., Vogel F. E. (dir.), *The Islamic Marriage Contract. Case Studies in Islamic Family Law*, Harvard Series in Islamic Law, n° 6, pp. 231-274.

MOBILISATIONS SOCIALES ET POLITIQUES : LES SOCIÉTÉS EN MOUVEMENT

CONTESTATIONS COPTES CONTEMPORAINES EN ÉGYPTÉ

Laure Guirguis*

Dans cet article j'étudierai les caractéristiques inédites de l'activisme copte contemporain en Égypte. J'insisterai sur l'interaction complexe qui existe entre ses deux tendances antagonistes, communautariste et universaliste. Je mettrai en lumière les dynamiques nationales et transnationales qui motivent l'émergence de nouvelles formes de mobilisations ainsi que les diverses réactions du régime égyptien à ces contestations.

Mots clés : Contestation, mobilisation, Égypte, coptes, confessionnel, conversions religieuses, violence, autoritarisme.

La réapparition d'un militantisme copte¹ et la diversification des modalités de contestation marquèrent la première décennie du XXI^e siècle en Égypte. Après le carnage perpétré à l'église des Deux Saints à Alexandrie au tournant de l'année, les manifestations qui se déroulèrent dans le monde entier témoignèrent de la diversification des acteurs engagés dans les actions contestataires coptes. Le passage à la mobilisation dans les années 1970 et le renouvellement d'un activisme

* EHESS, laureguirguis@gmail.com

1. Les coptes d'Égypte, formés principalement de coptes orthodoxes, représentent 6 à 10 % de la population égyptienne. Répartis de manière assez homogène sur le territoire national, malgré quelques concentrations plus forte en moyenne Égypte ainsi que dans certains quartiers du Caire et d'Alexandrie, ils sont présents à toutes les échelles de la hiérarchie sociale et expriment, quand ils le font, des orientations politiques très diverses, bien qu'une majorité d'entre eux soutienne le PND (Parti national démocratique) au pouvoir, par intérêt et / ou par crainte de voir les Frères musulmans parvenir à la tête du gouvernement. Il existe peu de discriminations légales, mais de très nombreuses pratiques et discours, des règles tacites en vertu desquelles les coptes sont confrontés à des tracasseries, voire à des attaques. La violence et les pamphlets hostiles aux chrétiens ont gagné en intensité de manière inquiétante au cours de la dernière décennie. L'Église copte orthodoxe, égyptienne, autochtone, aurait été fondée au premier siècle de l'ère chrétienne et l'évangéliste Saint Marc est considéré comme son premier patriarche.

copte au début de ce siècle ne constituent pas simplement un symptôme des mutations des règles du jeu politique dans la situation autoritaire égyptienne, ils y contribuèrent.

La « question copte », et l'énonciation de revendications coptes dès le début du XX^e siècle, sont toujours apparues comme la pierre d'achoppement des projets de construction étatique et d'émancipation nationale dès lors que, d'emblée, la religion devint un marqueur identitaire de la définition de la nation et de l'État (voir par exemple Bozarslan, 2007). Par la suite, tout projet politique fut déterminé par cette logique identitaire qui structurait la construction nationale. La tentative de masquer cette fracture originaire de la nation égyptienne en définissant cette dernière en termes d'union « de la croix et du croissant » ou des « deux éléments de la nation », pour reprendre les mots d'ordre de la Révolution de 1919, fondement mythique de l'unité nationale, a lamentablement échoué. Or, tant qu'aucune alternative à cette politique identitaire ne sera inventée, la « question copte » touchera aux fondements du politique, à la circonscription du domaine qui lui est propre ainsi qu'à la définition des enjeux de toute *praxis*.

Dans une telle configuration, les revendications coptes mettent en jeu, d'une part, les normes et les valeurs dites islamiques qui sont supposées gouverner les règles du dire et de l'agir. D'autre part, la politisation de l'appartenance religieuse, solidaire de la logique identitaire de définition de la nation et du politique, constitue un phénomène récurrent des tactiques politiques égyptiennes. J'énonce jusqu'à présent des traits structurels, il serait prématuré d'affirmer que les changements contemporains conduiront à une modification structurelle.

Dans cet article, à partir de l'examen des conditions d'émergence, des caractéristiques générales et des transformations contemporaines des actions contestataires coptes, je tenterai de contribuer à la nécessaire reformulation, et au dépassement, de plusieurs couples catégoriels exclusifs, à savoir : confessionnalisme / sécularisme, autoritarisme / démocratie, opposition / régime. En d'autres termes, les mutations contemporaines du jeu politique égyptien et des logiques autoritaires ainsi que la reconfiguration des rapports entre appartenance nationale / communautaire / pratiques religieuses ne peuvent être pensées avec justesse sans sortir des limites fixées par ces alternatives catégorielles exclusives.

Dans une première partie introductive, je procéderai à une esquisse des dynamiques politiques nationales et intracommunautaires qui présidèrent à l'émergence de plusieurs formes d'activisme copte, ou mené au nom des coptes, et proposerai un modèle comprenant quatre variables explicatives des conditions générales de possibilité d'apparition des actions collectives coptes. Je présenterai les principaux acteurs de ces mobilisations ainsi que les modalités d'action mises en œuvre. Ce faisant, je montrerai que nous assistons à l'heure actuelle à un brouillage des frontières catégorielles entre « sécularisation » et « communautarisation ». Il importe par conséquent d'analyser ces actions

contestataires en deçà de l'opposition entre confessionnalisme et sécularisme et en prenant en considération la reconfiguration des rapports entre pratiques religieuses / appartenance communautaire / identité nationale, et la redéfinition de chacun de ces termes.

Dans la seconde partie, je me concentrerai sur deux types d'acteurs, le patriarche et les avocats coptes, lesquels interviennent, en général mais pas exclusivement, dans deux espaces circonscrits, le premier dans l'espace ecclésial devenu espace communautaire, les seconds dans l'espace institutionnel des tribunaux. J'insisterai sur les dynamiques des mobilisations et les stratégies de leurs acteurs. J'examinerai les relations complexes entre ces derniers, d'une part, et, d'autre part, les acteurs gouvernementaux et les institutions étatiques impliqués dans ces actions, en deçà du dualisme entre opposition et régime. Je mettrai ensuite en évidence les enjeux normatifs des mobilisations étudiées. Enfin, dans le cas des mobilisations menées sous l'égide de Chenouda III (1971-?), je privilégierai une dimension souvent délaissée par les observateurs et les analystes de l'œuvre patriarcale, à savoir l'action collective comme moment de production de la communauté et affirmation de l'autorité patriarcale.

Dans la troisième partie, je prêterai attention aux réactions des acteurs gouvernementaux et à l'impact de ces actions militantes. Je m'interrogerai sur la signification et les implications politiques et théoriques de cette circonscription inédite du visible et de l'invisible dans laquelle ce qui était tabou apparaît à présent exposé en pleine lumière au cœur des exigences de réformes politiques et des tactiques politiciennes diverses.

LE FRACTIONNEMENT COMMUNAUTARISTE

La tendance « communautariste » et la tendance « universaliste » réapparurent en 2005 au point de leur exacerbation la plus extrême. L'entrée officielle des Frères musulmans dans la compétition électorale en 1984 et la rivalité entre les Frères et le PND avaient joué un rôle déterminant dans la politisation de l'appartenance religieuse dans les stratégies électorales. La mise en place progressive de procédures démocratiques avait entériné ce tournant de la vie politique égyptienne. Par la suite, l'annonce présidentielle d'amender l'article 76 de la Constitution égyptienne afin de permettre l'organisation d'élections présidentielles à plusieurs candidats contribua de manière décisive à modifier les modalités d'« instrumentalisation » de la « question copte ». Cette annonce suscita un bref moment d'enthousiasme et encouragea la formulation publique des revendications, au premier rang desquelles l'exigence de restauration de la citoyenneté, avec ce que ce concept implique en termes d'égalité des droits et de libertés politiques, civiques et religieuses. Enfin, malgré quelques incertitudes initiales et la crainte que le mouvement ne relève d'une initiative des Frères musulmans, de nombreux chrétiens et même des prêtres coptes

participèrent à la révolution égyptienne qui conduisit à la démission du président Hosni Moubarak au mois de février 2011. Pour autant, d'autres acteurs exprimèrent le mécontentement copte suivant une logique identitaire, voire sectaire, tandis que, dans divers médias et sites Internet, les discours de haines communautaristes, coptes et musulmans, se multiplièrent et atteignirent un degré de violence sans précédent.

Aussi Samer Soliman et Alain Roussillon, fins observateurs de la scène politique égyptienne, formulèrent-ils les interrogations suivantes : l'activisme copte peut-il constituer « *a path to democracy* » (Soliman, 2006) ? Le fer de lance du combat pour la « *nécessaire sécularité des institutions et de la société* » (Roussillon, 2006) ? Ou va-t-il contribuer à, et est-il le symptôme de, la confessionnalisation de la vie politique ? L'un et l'autre étaient toutefois parfaitement conscients que la situation égyptienne en général et le phénomène de l'activisme copte en particulier ne pouvaient être analysés avec rigueur sans sortir des limites fixées par ces alternatives catégorielles exclusives. De fait, le tableau des acteurs et des modes de mobilisations coptes actuelles ne montre pas simplement deux tendances antagonistes, l'une « séculariste », l'autre « communautariste », mais un inextricable « mélange des genres ». Tandis que l'établissement de procédures démocratiques en situation autoritaire sans promotion d'un véritable pluralisme politique dans une société gangrenée par les pratiques et les prétentions communautaristes renforce bien plutôt la politisation du fait communautaire.

Il importe de faire la distinction entre l'apparition de revendications coptes et celle d'un militantisme copte. La formation d'une « identité » copte et la formulation de revendications coptes coïncident avec l'instauration de l'État moderne en Égypte et le projet d'émancipation nationale. L'apparition simultanée, au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, des expressions « *Umma qibtiyya* » (« nation copte ») et « *umma misriyya* » (« nation égyptienne »), constitue le signe le plus saillant de cette production jumelée des « identités » nationale et communautaire coptes. Les plus anciennes revendications coptes, énoncées pour la plupart d'entre elles dès la conférence d'Assiout en 1911, touchent à l'intégration sociale et politique des coptes, à la reconnaissance de la spécificité et de la valeur de leur culture religieuse, à la liberté religieuse et à l'autonomie communautaire en matière de statut personnel².

2. Elles concernent en particulier la loi de construction des lieux de culte, l'accès à certaines fonctions dans les institutions étatiques et dans les assemblées électives, ainsi qu'aux postes de direction de l'appareil d'État interdits aux coptes en vertu de règles tacites, l'octroi de jours de congés nationaux pour les fêtes chrétiennes, la valorisation de la religion chrétienne dans les manuels d'enseignement... Elles demeurent d'actualité, en dépit de quelques gestes symboliques (la décision présidentielle de considérer le jour de Noël comme un jour férié, quelques modifications superficielles des programmes scolaires, et la délégation au gouverneur provincial du pouvoir d'octroyer des permis de restauration et de construction des églises en 2005). S'ajoutent actuellement (et dès 1953 dans le *memorandum* adressé par Ibrahim Hilal au comité de rédaction de la Constitution égyptienne présidé par Sanhūrī) les revendications relatives à la conversion, qu'aucune loi n'interdit mais dont les acteurs étatiques entravent l'accomplissement, par la force si besoin est. Pour autant, les coptes ne sont pas unanimes au sujet des modalités de satisfaction de ces exigences et des principes en vertu desquels les formuler.

Un militantisme copte ne se forme cependant qu'au début des années 1970, si l'on excepte la brève et emblématique expérience de la *Umma Qibtiyya*, association militante dont le leader, Ibrahim Hilâl, organisa la première action collective copte, en 1955, contre la réforme nassérienne des tribunaux confessionnels. Le militantisme copte, au début des années 1970, émane de manière quasiment simultanée de deux pôles : l'élite cléricale égyptienne, Chenouda III en tête, et des groupes de chrétiens émigrés aux États-Unis. À cette époque, ces deux principaux courants de la contestation copte ne mobilisent pas les mêmes ressources et ne planifient pas d'actions coordonnées. La contestation copte menée par les hommes de religion et, au premier chef, par le patriarche fait principalement appel aux symboles, aux espaces et aux rituels religieux en signe de colère et de protestation.

Ainsi, la première mobilisation copte d'envergure qui se produit le 12 novembre 1972 à Khânkha, dans la région du delta du Nil, sur les ruines d'une église incendiée six jours auparavant, et qui, d'un point de vue formel, pourrait être qualifiée de phénomène hybride entre procession religieuse et manifestation contestataire. Une association chrétienne (« *asdiqâ' al-kitâb al-muqddas* », « les amis du livre saint ») exerçait légalement son activité dans la ville de Khânkha depuis 1946. Elle avait, deux ans avant l'incident, construit de nouveaux bâtiments sur des terrains récemment acquis (l'un auprès d'un copte, l'autre acheté à un musulman) et utilisé l'un d'entre eux comme lieu de culte sans que le permis exigé pour la construction d'église ait été préalablement obtenu. Cela avait attisé l'hostilité et l'opposition de plusieurs voisins musulmans qui mirent le feu au local le 6 novembre. Le matin du 12, des centaines de prêtres caiotes décidèrent de célébrer la messe dominicale sur les lieux, le patriarche en appela au martyre et au sacrifice et l'Église se chargea du convoi des clercs. Des cordons de sécurité dressés en travers de leur route tentèrent de les empêcher d'atteindre leur destination, les agents de la Sûreté nationale ayant reçu l'ordre d'aviser les clercs que seul un nombre restreint d'entre eux pourraient poursuivre leur chemin jusqu'à Khânkha. Aucun incident ne se produisit durant la messe mais des voisins musulmans ripostèrent le soir du même jour. Ils s'assemblèrent dans la mosquée, formèrent un cortège que les forces de l'ordre ne dispersèrent que partiellement et se dirigèrent vers l'Union socialiste en incendiant, détruisant et pillant au passage des magasins et des résidences coptes. Un comité gouvernemental fut chargé de livrer les résultats de son enquête sur les causes de l'incident. Ce comité remit un rapport, connu sous le nom de « Rapport 'Utayfi », du nom de celui qui présida la commission, dont les conclusions n'ont jusqu'à présent pas été prises en compte par les décideurs politiques³.

3. Gamâl al-'Utayfi sera ensuite Président du Comité des affaires constitutionnelles et législatives et, à ce titre, l'un des protagonistes importants des stratégies gouvernementales dans l'affaire du projet d'application de la *char'â*. Le Comité est formé

Pour leur part, les militants émigrés coordonnent des manifestations dans leur pays d'adoption et rédigent des pétitions adressées au gouvernement égyptien. Ils mènent dans les médias et auprès des associations de défense internationales des campagnes de sensibilisation à la situation des coptes d'Égypte. Ils formulent leurs revendications en termes de droits et en appellent de plus en plus systématiquement aux traités internationaux, voire participent à l'élaboration de certains d'entre eux (Delhay, 2009). Ils mobilisent les réseaux chrétiens de la droite conservatrice américaine grâce auxquels ils établissent des contacts avec certains membres du Congrès américain.

Le passage à la mobilisation collective s'inscrit toujours, sous les présidences de Sadate (1971-1981) et de Moubarak (1981-2011), dans une configuration politique dans laquelle s'articulent quatre facteurs déterminants.

À ce modèle général que j'expose instamment, s'ajoute l'événement, ou la série d'événements, qui déclenche une charge émotionnelle et fournit le mobile immédiat de l'action collective, à savoir, dans les années 1970 puis dans les années 2000, une atteinte portée à l'Église – sa loi, ses symboles, ses membres, ses bâtiments... Depuis la première mobilisation copte à Khânkha en 1972 jusqu'à celles qui ponctuèrent l'année 2010, les mêmes motifs provoquent la colère copte : le dénigrement des symboles de la religion chrétienne (l'affaire *al-Naba'* en 2001⁴, Wafa' Qustantîn 2004), les attaques menées contre les lieux de culte (Khânkha 1972 par exemple), la violation de la loi communautaire (le projet de codification et d'application de la *chari'a* dans les années 1977-1981, Wafa' Qustantîn 2004, les réactions au verdict de mai 2010), les attentats contre les chrétiens (Alexandrie 2006, Nig' Hammâdi 2010) ou l'atteinte portée à des biens, des terres ou des propriétés chrétiens (Deir Abû Fanâ 2008, Dîr Abû Hinnis 2009...), les pressions exercées à l'égard des jeunes femmes pour se convertir (les cas de disparition et de conversion à l'islam de jeunes filles, l'affaire Wafa' Qustantîn en 2004, l'affaire Camelia en juillet 2010).

La formation d'un activisme copte suppose en premier lieu l'existence d'une pluralisation, même limitée et surveillée, de la vie politique, mais telle que les voies traditionnelles d'énonciation des revendications (les partis, en l'occurrence le Wafd dans les années 1920 et 1930, ou les pourparlers au sommet entre le chef

de 6 membres, trois coptes et trois musulmans. Le rapport est publié dans la presse le 29 novembre 1972 et reproduit dans Shukri (1991).

4. Le patriarche avait exigé des excuses après que le journal *al-Nabaa'* ait publié, photos à l'appui, le récit des prouesses sexuelles perverses d'un moine défroqué. Des secteurs de la jeunesse copte avaient manifesté à cette occasion contre ce qu'ils considéraient être une insulte à la religion chrétienne et aux fidèles. À Alexandrie en novembre 2005, les attaques furent encouragées par les Frères musulmans et des membres des courants salafistes contre les chrétiens après la diffusion d'un CD-Rom (qui circulait déjà depuis deux ans mais avait apparemment été à nouveau propagé, sans doute par quelque branche des services locaux de la Sûreté de l'État, en période électorale) sur lequel était enregistrée une pièce de théâtre à caractère anti-islamique ou anti-islamisme radical, selon les points de vue. À Alexandrie au printemps 2006, les mobilisations sont déclenchées par les attaques des églises coptes et la mort de plusieurs chrétiens, attaques non sanctionnées, l'assassin étant « psychologiquement perturbé » selon la terminologie officielle. Sur les affaires Wafa' Qustantîn, Dîr Abû Hinnis, Dîr Abû Fanâ, cf partie II.

de l'État et le patriarche considéré comme chef spirituel et porte-parole puis chef politique des coptes) sont perçues, au moins par une partie des acteurs politiques coptes, comme non opérationnelles. L'activisme copte dans les années 1970, de même que son renouvellement au début des années 2000 et en particulier à partir de 2005, est solidaire des transformations des règles du jeu politique et médiatique et du renouveau de l'activisme social et politique en général.

En second lieu, l'attitude du régime et des institutions étatiques à l'égard des divers mouvements de l'islam politique et des discours islamiques constitue la seconde variable explicative du phénomène étudié. Dans des configurations très différentes, le régime de Sadate, puis celui de Moubarak, sont considérés par les coptes (et par de nombreux observateurs et acteurs « sécularistes ») comme responsables, de manière active ou passive, de l'islamisation des discours, des pratiques et des espaces publics.

En troisième lieu, les actions contestataires coptes impliquent le recours à un tiers (Tarrow, 2000) en dehors des instances critiquées et des normes qu'elles véhiculent. À l'heure actuelle, les normes et traités internationaux en faveur de la liberté religieuse, des droits de l'homme ou des minorités, par exemple, ainsi que les institutions censées veiller à leur respect, remplissent cette fonction, tant pour les coptes émigrés que pour ceux qui vivent en Égypte.

Enfin et surtout, la formation d'un militantisme copte est solidaire de la régénération d'une institution puissante, l'Église. Celle-ci, incarnation des valeurs et de l'intégrité d'une « communauté » dont l'identité religieuse et culturelle est continuellement redéfinie, représente à la fois le mobile et l'enjeu de toute mobilisation. Seule cette institution fournit aux coptes les ressources symboliques, éthiques et matérielles sans lesquelles le sentiment d'une menace constante n'aurait pu se cristalliser, ni être formulé, et aucune mobilisation collective, pensée, ni organisée. Plus loin, les transformations de l'Église copte sous le règne de Chenouda III, à savoir le développement sans précédent de l'Église sur le sol national, son expansion internationale, la mobilisation des fidèles autour du projet de régénération de l'Église, ainsi que la revalorisation de « l'héritage » et de la « culture » coptes, entamées dès la fin du XIX^e siècle, ont contribué à la production de quatre déplacements majeurs : la mutation de l'espace ecclésial en espace communautaire, c'est-à-dire en un espace dans lequel se déroulent non seulement le culte et les activités religieuses, mais qui intègre maintes activités sociales, éducatives et qui apparaît comme l'« unique producteur de sens et de valeurs » (voir Khawaga, 1993) ; la redéfinition de l'identité communautaire en termes culturels, linguistiques voire raciaux ; l'individualisation des pratiques religieuses ; la politisation de la fonction patriarcale.

Aussi faut-il, avant de s'engager dans quelque réflexion sur les rapports entre « religieux » et « politique », ne pas préjuger de l'existence d'une signification établie et toujours valide et prendre en compte l'indétermination initiale de ces concepts dont le contenu ne cesse d'être redéfini. Dans le contexte égyptien,

il importe de saisir que leur articulation et leur définition dépendent d'un troisième terme, la « communauté » (nation ou confession), qui ne ressort pas simplement du « religieux ». Or précisément, l'histoire du XX^e siècle égyptien est celle de la redéfinition des rapports entre pratiques religieuses / appartenance communautaire / identité nationale et de chacun de ces termes. Ces déplacements des frontières et des priorités d'allégeance (l'appartenance nationale tendant à être reléguée au second plan) rendent très délicate la catégorisation des acteurs, des modes et des espaces de contestation ainsi que des ressources symboliques et matérielles mobilisées, et ce précisément en une période au cours de laquelle on assiste à leur multiplication et à leur diversification.

À l'étranger tout d'abord, le nombre des militants chrétiens égyptiens s'est accru, bien que ces derniers ne représentent qu'une infime minorité de la population égyptienne émigrée. Des États-Unis où furent créées les premières associations coptes, l'activisme copte gagna le Canada, l'Europe (en particulier la France et l'Allemagne) et l'Australie. Les associations de la diaspora, pourtant fondées et administrées en vue de mener une activité militante régulière, rencontrent des difficultés pour maintenir la mobilisation de leurs membres, peu nombreux, et pour retenir l'attention de leur audience et sympathisants une fois passé le temps fort du choc émotionnel causé par un événement traumatisant. Elles coordonnent peu leurs activités, principalement en raison des rivalités personnelles et des divergences d'opinion qui les divisent.

Les rapports entre les « coptes de la diaspora » et les « coptes de l'intérieur » s'avèrent complexes. Ces derniers attendent de ceux-là financements et soutien politique et, à cette fin, les informent des occurrences de violence et de discrimination à leur encontre. Cependant, la radicalité du discours de certains militants et leur volonté de satisfaire les exigences coptes par le moyen de pressions (voire de sanctions économiques) qu'une tierce instance exercerait sur l'Égypte ont nui à leur image dans le pays. Leurs discours sont désavoués officiellement par le patriarche (et par plusieurs hommes politiques coptes, tel Gamâl As'ad) qui a sans cesse convenu de la nécessité de régler le problème « en interne » tout en profitant, parfois, de l'activisme des coptes émigrés lors de ses négociations ou de rapports de force avec le régime. À moins qu'il n'en pâtisse⁵.

Ils ont néanmoins joué un rôle décisif dans la « réouverture » du « dossier copte » dans l'arène politico-médiatique égyptienne au début du siècle. Les mutations des technologies de l'information ont facilité les échanges entre les coptes émigrés et les chrétiens d'Égypte militants. Cela a favorisé l'élaboration d'actions en commun et contribué aux transformations récentes de la scène

5. Au retour d'un voyage aux États-Unis, le président Sadate accusa le patriarche de vouloir créer un État copte, de flétrir son image à l'étranger en répandant de fausses rumeurs sur l'oppression des coptes en Égypte, lesquelles auraient été à l'origine des manifestations des coptes américains lors de la visite du président égyptien à Washington.

contestataire copte en Égypte, dont les protagonistes ont également bénéficié de l'expérience militante et des modèles d'acteurs d'autres secteurs de la société.

L'investissement des espaces partagés, voire institutionnels, et des médias, la « judiciarisation » (Botiveau, 2006) du langage et la tentative de privilégier l'activité en amont du temps fort de la mobilisation constituent les trois caractéristiques saillantes communes à toutes les actions contestataires coptes, ou menées au nom des coptes. De plus, leurs protagonistes se sont diversifiés et ont multiplié les contacts, entre eux et avec les institutions et les acteurs gouvernementaux.

Des prêtres fondent des journaux et des associations de plaidoyer, par exemple l'Anba Makariûs publie la revue mensuelle *al-Katîba al-Tibiyya* (« la légion thébaine », sous supervision officieuse de l'Église, ainsi nommée en référence à une légion de l'armée romaine en Égypte formée de nombreux chrétiens qui devinrent des martyrs pour avoir refusé d'abjurer leur religion, se disant prêts à se battre pour l'empereur mais pas à lui vouer un culte) et prit l'initiative de créer l'association *Aqbât min ajl Misr* (« Coptes pour l'Égypte »). Ces noms en eux-mêmes, ainsi que certains slogans prononcés lors de la manifestation à laquelle les membres de l'association appelèrent au mois de janvier 2010, laissent peu de doutes sur la teneur « communautariste » de leur conception d'une spécificité culturelle et religieuse copte qui figurerait l'essence même de la nation égyptienne dont les coptes seraient les uniques représentants. Pour autant, ils ne puisent plus seulement dans la symbolique religieuse du martyr et de la prière, comme le fit le patriarche, mais adoptent résolument les modalités d'action communes à tous les acteurs contestataires de la planète. Avec cette différence notable que, jusqu'alors, les Égyptiens n'avaient jamais assisté au spectacle d'une manifestation copte organisée, en l'occurrence en signe de protestation et de douleur après le meurtre de six coptes dans la ville de Haute Égypte Nig' Hammâdî. Des jeunes hommes mais aussi des femmes et des enfants, comme dans la mobilisation qui se produisit une année auparavant dans le village de Dîr Abû Hinnis (gouvernorat de Mînia), se réunirent place de la Libération (*mîdân al-Tahrîr*) au Caire munis de banderoles et arborant larges croix et drapeaux égyptiens. Ils scandèrent des slogans qui exprimaient la colère face au sang versé, qui invoquaient l'intervention du chef de l'État, qui exigeaient que justice soit faite et qui mettaient en avant l'enracinement des coptes dans la terre égyptienne (« *ihna asl misr* », littéralement : « Nous sommes l'origine de l'Égypte »).

Les premières occurrences de ce phénomène se produisirent de manière inopinée en 2005. À Khânkha, c'étaient des moines, des prêtres, des évêques, que le patriarche exhortait à se rendre sur les lieux, et au transport desquels il pourvut. À partir de 2001 (affaire *al-Nabaa'*, puis Wafa' 2004 et Alexandrie 2005 et 2006), les jeunes occupent le devant de la scène. En 1972, le patriarche enjoignait les clercs à la prière et au sacrifice, et l'on sait la prégnance de la figure

du martyr dans l'imaginaire copte orthodoxe (voir par exemple Voile, 2004). En 2004, les manifestants ne prient pas ni n'aspirent au sacrifice et au martyr, ils assaillent brutalement les personnalités publiques et lancent des pierres sur les forces de l'ordre. Ils tentèrent d'investir l'espace public, mais celles-ci leur interdirent de franchir le seuil de la cathédrale. En 2005, ils marchèrent dans la rue et brandirent le signe de croix (Soliman, 2006). Ces jeunes, bien qu'ils mobilisent encore les ressources symboliques et matérielles de l'Église copte orthodoxe, sortirent de l'enceinte communautaire et en exposèrent les signes au dehors. Par un tel geste, les manifestants expriment sans ambiguïté, quoique non sans équivocité, leur volonté d'affirmer les valeurs et les normes chrétiennes et / ou celles de la « communauté » copte dans l'espace public, aux côtés, à l'égal (ou au dessus) des valeurs et normes islamiques, et leur désir de voir ces normes et valeurs reconnues et estimées. L'Église, le lieu et l'institution avec les ressources structurelles et organisationnelles que l'un et l'autre procurent, ne constitue plus l'unique espace de contestation.

Plusieurs associations de plaidoyer se sont engagées dans la lutte contre la discrimination religieuse (telle MARED, *Misriyûn Against RELigious Discrimination, Misriyûn didd al-tamiyz al-dîni*, fondée en 2005 par Muhammad Munîr Mijâhid) ou la défense des droits personnels, au nombre desquels la liberté religieuse (l'EIPR par exemple, *Egyptian Initiative for Personal Rights, al-Mubâdara al-misriyya li al-huqûq al-shakhsiyya*, fondée en 2002 par l'avocat Husâm Bahgat)⁶. Leur entrée en scène confirme les résultats de plusieurs études réalisées par les sociologues et politistes qui ont observé l'émergence de nouvelles modalités d'un militantisme dorénavant marqué par la professionnalisation et par quelque forme de coopération avec certaines institutions et acteurs étatiques et gouvernementaux (voir par exemple Geisser, Karam et Vairel, 2006 ; Khawaga, 2003).

Le groupe MARED (*Misriyûn Against RELigious Discrimination, Misriyûn didd al-tamiyz al-dîni*), dont les membres sont motivés par le désir de sensibiliser les Égyptiens à l'existence de discriminations et de conduire une réflexion sur les réformes éducatives et culturelles à entreprendre pour y remédier, s'engage aussi dans des actions ponctuelles (manifestations, *sit-in*, pétitions) de protestation en collaboration avec d'autres associations militantes. Aux obstacles que le régime et les Frères musulmans opposent à leurs activités s'ajoutent les divergences internes au groupe, produites par les tensions entre revendications « communautaristes » et « identitaires » et revendications « universalistes » ou citoyennes (Honneth, 1997 ; Castells, 1999). La particularité des mobilisations

6. L'EIPR consacre une partie de ses efforts à documenter (édition régulière de rapports) et à soutenir (pétitions, communiqués, *sit in*, intervention dans les débats publics) certains cas de violation de la liberté religieuse. Elle a pris activement parti pour la cause des *baha'i* et des reconvertis (cf. ci-après) et publié en collaboration avec Human Rights Watch un rapport sur ce sujet au mois de novembre 2007. Ses membres agissent suivant des principes non communautaristes et considèrent la liberté religieuse comme l'un des droits personnels au respect desquels veille l'organisation.

actuelles tient à ce que cette tension est exacerbée alors même que tous les acteurs, « sécularistes » et « communautaristes », adoptent de plus en plus fréquemment (mais pas exclusivement, j'y reviens) un langage séculier et juridique. Tous visent à modifier les normes sociales, religieuses et éthiques, qui légitimeraient les pratiques discriminatoires et l'exercice de violences à l'encontre des chrétiens.

Dans une société dans laquelle prédominent les valeurs et les comportements communautaristes, les individus et le langage sont « communautarisés », pour ainsi dire. Les acteurs « sécularistes » se retrouvent seuls, isolés dans des cercles fermés et des réseaux précis, de plus en plus restreints, et forment malgré eux une quasi « communauté ». En d'autres termes et sur un autre plan d'analyse, dans une telle configuration sociale et politique, les particularismes, ignorant les ressources spécifiques et universelles inhérentes à toute singularité, sont incapables d'inventer un universel, c'est-à-dire un principe de coexistence, à partir de leur singularité et, par la suite, se replient sur ce particularisme exclusif considéré comme un universel. Tandis que les principes en vertu desquels établir des règles de coexistence dans le respect des singularités sont réduits (sous prétexte par exemple qu'ils seraient « importés ») à jouer un rôle simplement instrumental et à devenir un particulier entre les autres. Par la suite, le but de chaque particularité réside dans la circonscription et la conquête des lieux et des êtres soumis à la « loi » de la particularité et dans l'affirmation de son particularisme dénué de toute singularité.

MOBILISER LA LOI, MOBILISER LA COMMUNAUTÉ

Le patriarche n'est pas sorti de la scène contestataire tandis que d'autres groupes d'acteurs ont également fait une entrée remarquée, notamment les avocats (et les hommes d'affaires). L'un et les autres partagent un trait spécifique qui les distingue de la plupart des protagonistes précédemment mentionnés. En vertu de leur fonction, non seulement ils font partie et dépendent des institutions étatiques mais évoluent dans des cercles (souvent) proches des élites politico-économiques. À la fois meneurs de certaines actions de contestations et conciliateurs entre, d'une part, des groupes plus radicaux ou sans contact avec les instances critiquées et, d'autre part, ces dernières, leur posture est équivoque. Leur engagement dans les mobilisations se double fréquemment de tactiques en vue de quelque promotion sociale ou politique ou, dans le cas du patriarche, vise à concrétiser l'un des fondements formels d'une autorité mise en question. Pour autant, les actions de l'un et des autres ont révélé l'un des enjeux cruciaux qui motivent toutes les mobilisations coptes : l'exposition, voire l'imposition, d'autres normes et / ou la défense d'un espace, quasiment d'un territoire, dans lequel vaut cette autre norme.

Les avocats coptes, grâce à leurs compétences et à leur position, nouent des connexions avec les hauts membres du clergé aussi bien qu'avec ceux des institutions étatiques. Ils frayent parfois dans quelques réseaux militants coptes émigrés aux conférences desquels ils sont régulièrement conviés. Ils établissent des rapports professionnels avec de nombreuses associations de défense des droits égyptiennes, étrangères ou transnationales. Ils sont également sollicités pour exercer une fonction de médiateur avant qu'une action en justice ne soit intentée, ou pour éviter qu'elle ne le soit. Par exemple, les habitants de Dîr Abû Hinnis, village exclusivement chrétien situé à quelques kilomètres de Mallawî dans la province de Miniyâ, manifestèrent pendant cinq jours pour s'opposer au changement du nom de leur village, vestige de l'histoire chrétienne, tel que stipulé par un décret du ministère de la Justice du 12 juin 2009 en application d'une décision gouvernementale de 1964. Ils signèrent une pétition qu'ils adressèrent à plusieurs avocats coptes, dont l'avocat Ramsîs al-Najjâr qui fut leur représentant légal. Ils menacèrent de poursuivre leur action devant l'Assemblée du peuple et d'entamer une grève de la faim si leur exigence n'était pas satisfaite. La médiatisation immédiate de l'affaire et les négociations au niveau local entre les divers conseils villageois, les autorités du district et du gouvernorat, permirent d'obtenir le retrait du décret de 2009 et l'abrogation de la décision de 1964 en se basant sur une décision contradictoire émise en 1979 d'une part, et d'autre part sur une argumentation d'ordre culturel et historique. La médiation de l'avocat Ramsîs al-Najjâr et de l'homme d'affaire copte 'Îd Labîb fut déterminante dans le succès de la mobilisation.

En effet, plusieurs hommes d'affaires coptes, lesquels ont depuis quelques années grossi les rangs de l'entourage du patriarche, s'attachèrent à jouer un rôle de médiateur dans les conflits ou actions protestataires. Les hommes d'affaires, en particulier, qui, ayant connu un succès économique récent, se soucient d'acquérir quelque notabilité politique en tablant sur la carte confessionnelle et sur celle des *balâdiyyât* (« solidarités locales »). 'Îd Labîb, par exemple, originaire du gouvernorat de Minîa, saisit l'opportunité du conflit au monastère de Abû Fana⁷, dans cette même province, pour se frayer un passage sur la scène médiatique et politique nationale.

7. Suite à la construction d'un mur à un endroit litigieux (d'après plusieurs observateurs chrétiens, les moines étaient dans leur tort), le monastère fut attaqué par des membres de familles musulmanes connues de tous dans la région, bien que la presse, les coptes et un chercheur mal informé, malgré un séjour sur le terrain, évoquent quelque « communauté bédouine » (Al-Saesser, 2010). Le terme « *badû* » constitue en effet dans de nombreux cas, et en particulier lorsqu'il est question de violences entre individus chrétiens et musulmans, l'un des procédés de construction de l'altérité. Dans la bouche des coptes, il s'agit de désigner les musulmans ou « arabes » de manière péjorative, de même que les Égyptiens en général emploient ce terme pour nommer de façon méprisante les arabes des pays du Golfe Persique jugés incultes. Sous la plume des journalistes, le procédé vise à ne pas désigner le coupable en le plaçant dans une situation d'extériorité par rapports aux événements qui se sont produits. Dans l'affaire du monastère Abû Fana, c'est précisément le fait que les coupables soient connus de tous qui fut à l'origine des multiples reports des séances de réconciliation (sur les conseils d'arbitrage voir par exemple Ben Néfissa, 2005) auxquelles les coptes ne souhaitaient pas se plier dans la mesure où elles impliquaient que les individus lésés renoncent à introduire une action en justice et à voir les coupables sanctionnés.

Un autre champ de bataille a été ouvert dans les tribunaux égyptiens à l'intérieur et autour desquels les adversaires guerroient à force de lois. Je prends l'exemple des procès dits de reconversion dans lesquels des individus initialement chrétiens mais enregistrés sous une identité religieuse musulmane (suite à une erreur, une conversion, la conversion de l'un des deux parents) souhaitent recouvrer leur nom et identité coptes sur leurs papiers officiels. Plus de trois cents chrétiens intentèrent une action en justice suite au refus de fonctionnaires du Département des affaires civiles d'effectuer la modification de la religion mentionnée sur leurs papiers d'identité de l'islam vers le christianisme, lesquels fonctionnaires exigèrent que l'ordre leur en soit donné par une décision émanant d'un tribunal administratif (*mahkama al-idâriyya*) (Human Rights Watch/EIPR, 2007 ; Bernard-Maugiron, 2010 ; Guirguis, 2008 ; Legeay, 2007). Le nombre de procès a brusquement augmenté après qu'un verdict en faveur des plaignants chrétiens eût été émis en 2004. Ce verdict inespéré ouvrit une nouvelle structure d'opportunité dans laquelle « s'engouffrèrent », pour reprendre le terme employé par un avocat copte⁸, avocats et plaignants.

Ces procès qui s'inscrivent dans la trame légale et institutionnelle et dont l'action se déroule selon les règles du droit égyptien (ou auxquelles l'État égyptien affirme se soumettre dans le cas de règles énoncées dans des traités internationaux ratifiés par l'Égypte) représentent l'une des modalités nouvelles de la contestation politique copte. Ils doivent être considérés comme des contestations d'ordre politique pour trois raisons. En premier lieu, ces procès sont dirigés contre des institutions étatiques, nommément le ministère de l'Intérieur dont dépend le Département des affaires civiles. En second lieu, ils sont accompagnés par des mobilisations de soutien (communiqués, pétitions, *sit-in*) et des campagnes de médiatisation dirigées par les principaux acteurs de la scène contestataire copte contemporaine : les militants émigrés, des associations telles l'EIPR ou MARED, les associations de défense des droits fondées par des avocats coptes. Enfin et surtout, dans ces procès, le tribunal est devenu le lieu dans lequel opérer une critique des normes sociales et éthiques prédominantes. Les avocats et les autres acteurs engagés dans la défense des reconvertis mobilisent le droit égyptien et international contre l'interdit qui pèse sur la conversion et pour la liberté religieuse. Plus, alors que de nombreux hommes de loi et acteurs de la société civile s'attachent à démontrer que la conversion au christianisme est autorisée en islam ou, au moins, ne peut être sanctionnée ici bas d'après le Coran et / ou la Sunna, les avocats dans plusieurs cas refusent de procéder, dans leur plaidoirie, à la référence obligée à l'islam et à la jurisprudence islamique et ne se réfèrent qu'au droit positif égyptien et international⁹. Ce faisant, ils refusent de se plier

8. Entretien avec Peter al-Najjâr (fils de Ramsîs), juin 2009.

9. La référence à l'islam, dans les cas des procès en reconversion, est indiquée si l'on considère que, en matière de conversion, il n'existe pas de législation et que, par conséquent, suivant l'article 3 alinéa 1 de la Loi 462/1955 telle qu'abrogée par la loi 1/2000,

à cette règle suivie par les acteurs des débats et des procès en Égypte et selon laquelle l'islam, quel qu'il soit et quoi que l'on s'autorise à dire en son nom, contient les principes mêmes du dire et du faire (Ferrié, 2004).

Cependant, bien qu'ils se réfèrent de la sorte au droit positif ou aux traités internationaux, c'est souvent la loi de la communauté qu'ils défendent en premier lieu tandis que les principes universels, c'est-à-dire les principes en vertu desquels organiser la coexistence et la reconnaissance des singularités, et le droit ne jouent qu'un rôle instrumental. La « loi de la communauté », soit la loi de statut personnel des coptes considérée par ces derniers comme dictée par les textes sacrés, constitue le fondement formel de l'autorité patriarcale et l'une des rares expressions concrètes de cet ensemble plus ou moins cohérent de pratiques et représentations dont la constellation figure l'idée de la communauté. Le premier geste de Chenouda III après son sacre consista à poser son interprétation de cette loi. Ainsi émit-il unilatéralement le décret par lequel il déclara, au nom des enseignements évangéliques, nul et non avenu le règlement de statut personnel voté en 1938 par le Conseil communautaire de l'époque et réduisit le nombre de clauses ouvrant droit au divorce et, par conséquent, au remariage. Les tribunaux égyptiens continuèrent par contre à considérer comme valide ce règlement de 1938 et à trancher en s'y référant (Bernard-Maugiron, 2010). Il s'ensuivit plusieurs cas de confrontations, non pas tant entre l'Église et les institutions étatiques qu'entre deux règlements ecclésiastiques, et leurs partisans respectifs.

Leader de la contestation copte en Égypte dans les années 1970 et au début des années 1980, Chenouda III s'engagea dans une lutte sans répit contre les projets de codifications de la *chari'a* fomentés par des azharites et qui prévoyaient l'application des sanctions pour l'apostasie. La menace qu'un tel projet représentait aux yeux des coptes éveilla les vocations militantes en diaspora et les premières actions d'envergure furent organisées par les chrétiens émigrés pour s'opposer à ce projet apparemment entériné par le chef de l'État. La confrontation avec Sadate sur ce point (et sur les accords de paix avec Israël) conduisit à la destitution du patriarche en 1981. Chenouda avait adopté une position plus accommodante à l'égard du régime et du nouveau président au retour de son exil forcé entre 1981 et 1985. Plus de trente ans après les événements de Khânkha, les affaires *al-Nabaa'* et, surtout, *Wafa' Qustantîn*, que je relate à présent, marquent le retour de la « question copte »

le juge doit se référer aux opinions de Abu Hanîfa. Ce que n'admettent pas certains avocats, chrétiens et musulmans, tels Ahmad Sayf al-Islâm Ahmad, ancien directeur du centre Hishâm Mubârak (cf. conférence organisée par MARED en décembre 2009, « A-t-on besoin d'une loi sur la conversion ? ») qui considèrent que l'article 47 de la loi 143/1994 sur le statut civil (qui autorise les modifications des données sur les papiers officiels, au nombre desquelles la religion), les articles 40 et 46 de la Constitution égyptienne et l'article 18 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (utilisé pour la première fois par le juge 'Abd al-Qâdir alors qu'il n'avait été ratifié qu'avec réserve par l'État égyptien précisément du fait qu'il autorisait le changement de religion) permettent d'affirmer que la conversion est autorisée par la législation égyptienne. Le Conseiller al-Husaynî, qui succédera à Abd al-Qâdir et est actuellement président du Conseil d'État, soumettra en juillet 2008 une requête à la Haute Cour Constitutionnelle afin qu'elle examine la constitutionnalité de l'article 47 de la loi 143/1994.

au centre des débats et des stratégies politiques et, avec elle, le regain de l'activisme copte sous l'égide du patriarche.

Le 27 novembre 2004, Wafa' Qustantîn disparut. La conversion à l'islam¹⁰ de cette femme de prêtre originaire d'un village du Delta constitua le mobile d'une manifestation qui, en quelques jours et en l'absence prolongée de la disparue malgré des promesses de retour faites au patriarche par des agents de la Sûreté de l'État, passa de l'échelle locale à l'échelle nationale grâce au transfert des manifestants dans des véhicules mis à leur disposition par l'Église. Le *sit-in* se poursuivit à la cathédrale cairote et, en l'absence de Wafa', la tension monta entre le 3 et le 8 décembre. Les manifestants profitèrent d'une occasion inespérée de faire entendre leur voix à une audience plus haut placée et plus large. Les obsèques du journaliste Sa'ïd Sunbul se déroulaient dans l'une des églises du patriarcat de 'Abbasiyya et la cérémonie réunissait des membres de l'élite intellectuelle et politique égyptienne. Les jeunes gens les assaillirent brutalement puis tentèrent de sortir dans la rue, les forces de l'ordre les continrent, les jeunes leur lancèrent des pierres et trente-quatre d'entre eux furent arrêtés. La demande de rendre Wafa' à sa famille se transforma et la foule, à l'instigation de l'anba Bakhumiûs, évêque de Bihaira dont Wafa' est originaire, exigeait dorénavant qu'elle soit livrée à l'Église. Moubarak donna personnellement l'ordre de livrer Wafa' Qustantîn à l'Église. Sous la haute surveillance des membres les plus éminents du clergé copte, Wafa' finit par revenir sur sa décision et s'exprima ainsi : « Je suis née chrétienne, resterai chrétienne et mourrai chrétienne ». Elle disparut à nouveau, vraisemblablement dans l'un des monastères du Wadi Natroun, dans lequel elle exercerait sa profession d'ingénieur agronome, loin de son époux décédé depuis. Pendant ce temps, Chenouda, retiré dans le Wadi Natroun, déclara qu'il n'en sortirait que lorsque les jeunes coptes arrêtés pendant les manifestations auraient été libérés. Il affirma souhaiter que la crise soit résolue avant Noël. Les parents des détenus adressèrent des lettres de doléances au président Hosni Moubarak dans lesquelles ils demandèrent que leurs enfants soient relaxés. Il en fut ainsi.

J'ai évoqué dans la précédente partie plusieurs différences notables entre les caractéristiques de cette mobilisation et celle qui se produisit à Khânkha en 1972. Je me concentre à présent sur l'action patriarcale. Certes, Chenouda III puise toujours dans le répertoire religieux comme mode de contestation politique (voir par exemple la thèse de Barbulesco, 1990). Le patriarche est passé maître

10. Sur l'affaire Wafa' Qustantîn : Bishri, 2005 ; Habîb, 2005 ; Soliman, 2006 ; Al-Ahrâm Center, 2005. La procédure légale de conversion implique deux autres démarches qui n'ont pas été effectuées : la rencontre avec les chaykh d'al-Azhar et la séance dite de conseil et de guidance (« *jalassa al-nush wa al-irshâd* ») avec des hommes de la religion initiale. Aussi les chrétiens soutiennent-ils que la conversion de Wafa' n'avait pas encore eu lieu. En Égypte, un chrétien, à moins de se convertir, ne peut pas épouser une musulmane, en raison de la séparation des législations de statut personnel chrétienne et musulmane et des dispositions propres à cette dernière. Il n'existe pas de mariage civil à proprement parler. De plus, Wafa' était femme de prêtre et sa disparition fut par conséquent considérée comme une agression à l'encontre de l'Église et de la religion chrétienne. Les jeunes scandaient, entre autres slogans « Avant ils prenaient nos femmes, maintenant ils prennent nos « *tasôni* » (« sœurs ») ! ».

dans l'art de signifier colère, tristesse, réprobation, en puisant dans le registre du langage symbolique et rituel religieux, tout en faisant de chaque larme un acte politique. La retraite dans le monastère du Wadi Natroun et la suppression de la prédication hebdomadaire en 2004 évoquent immédiatement des gestes similaires effectués dans les années 1970 et au début des années 1980 : retraite, jeûne, suppression des célébrations de la fête de Pâques etc. Il ne faut toutefois pas oublier que ces actes spectaculaires sont accompagnés de pourparlers et de négociations en coulisses, voire de menaces explicites. Lorsque, en 2004, le patriarche annonce qu'il ne prêchera pas et se retire dans le Wadi Natroun, il signifie de la sorte aux autorités qu'elles devront se débrouiller avec des milliers de jeunes gens furieux dont la colère va redoubler dès qu'il aura quitté les lieux, et non avec des clercs novices, encore, dans l'art de la protestation publique. L'argument, explicite quoique tacite, est politique dans le sens où les actes gouvernementaux définissent le politique, à savoir sécuritaire. Il se double d'un recours implicite à une audience internationale dans la mesure où une répression brutale des jeunes chrétiens eût été du plus mauvais effet.

Une question s'impose : pourquoi, après avoir renoncé à son attitude frondeuse, le patriarche renoue-t-il avec une logique de confrontation à la suite de la disparition de Wafa' Qustantîn en 2004 et tout d'abord dans l'affaire *al-Nabaa* en 2000 ? Et plus précisément, « renoue-t-il » réellement avec cette logique de confrontation qui avait marqué le règne de Sadate (selon une analogie souvent formulée par les observateurs) ?

Dans les années 2000, Chenouda III ne s'oppose pas à la politique menée par Moubarak dans la mesure où elle se distingue de celle de Sadate sur deux points essentiels. D'une part, la position patriarcale sur la question israélienne n'entrave plus la politique du régime comme c'était le cas sous la présidence de Sadate au moment des pourparlers en vue de la signature des accords de Camp David. D'autre part, les élites politico-militaires proches de Hosni Moubarak et les élites économique-politiques qui gravitent autour du clan Moubarak et en particulier de Jamâl Moubarak sont globalement hostiles aux Frères musulmans. La lutte idéologique du PND s'est fixé pour principal objectif de contrer le discours des Frères. Certes, cela a souvent pour conséquence une surenchère ; cela n'exclut pas le partage de valeurs, de normes et de pratiques communes aux élites dirigeantes et aux membres d'une société dans laquelle les codes dits islamiques apparaissent de plus en plus prégnants ; sur le plan des tactiques politiques, cela implique souvent l'instrumentalisation de l'identité religieuse, la marginalisation des coptes dans le parti ainsi que les marchés officieux et les alliances circonstancielle passés entre le parti et les Frères.

Cependant, fondamentalement, dans les années 2000, l'alliance entre le régime et le patriarche et le soutien que ce dernier accorde au PND lors des élections ne sont pas remis en question un seul instant. Certes, l'Église dirigée par Chenouda a à

plusieurs reprises laissé entendre par voix non officielle qu'un tel soutien n'était pas inconditionnel, mais dépendait de la capacité du régime à assurer la protection des coptes et à laisser au patriarche une sphère d'autonomie dans laquelle les normes et les règles qu'il représente valent sans partage. Tel est le pacte, biaisé, qui fonde leur connivence. Or précisément, un nombre croissant de coptes estime que le régime ne respecte plus les clauses de ce contrat de dupes. Ainsi, les jeunes manifestants, lors de l'affaire Wafa' Qustantîn, s'en prirent-ils de façon virulente aux hommes de religion qui, à titre de représentants de l'Église, étaient accusés d'adopter une position trop conciliante à l'égard d'un régime perçu, certes, comme un moindre mal, mais malgré tout complice, actif ou passif, de la réislamisation des espaces publics et de l'idiome politique, voire des exactions anti coptes et de la diffusion massive d'une littérature hostile au christianisme. Ainsi encore, depuis quelques mois et en particulier au cours des derniers jours après l'attentat dans lequel plus d'une vingtaine de coptes trouvèrent la mort à Alexandrie, les chrétiens ont-ils à plusieurs reprises fait acte de violence (jets de pierres) directement à l'encontre de représentants de l'État égyptien. Enfin, au mois de janvier 2011, nombreux furent ceux qui, dans les rangs coptes, refusèrent de se soumettre à l'injonction patriarcale de ne pas se joindre à la mobilisation. Chenouda soutint le régime et le président de la République, mais la révolution compta, dès les premiers jours, ses martyrs coptes.

L'indéfectible soutien du patriarche au président égyptien signale, plus ou autant que l'orientation politique du clergé, l'étroitesse de la marge de manœuvre de l'Église et sa nécessaire subordination au régime. Si l'Église dispose de quelques moyens de pression sur le gouvernement, le patriarche a appris à ses dépens que leur efficacité est minime en comparaison de ceux que le régime peut mobiliser contre elle et que son influence sur les décisions gouvernementales est d'autant plus grande que l'Église est plus proche des cercles dirigeants. En d'autres termes, Chenouda sait qu'un épisode ponctuel d'opposition à une décision émanant d'une institution étatique ne lui permet d'obtenir quelque résultat que sur la base d'une alliance fondamentale et dans le respect du pacte, certes biaisé, qui le lie au parti au pouvoir.

Si l'on examine à présent la seconde clause de ce pacte biaisé, l'autonomie juridique et législative de l'Église en matière de statut personnel, on s'aperçoit qu'il n'existe pas non plus d'opposition fondamentale sur cette question entre le régime / l'État et l'Église / le patriarche, malgré l'apparition récurrente de conflits touchant à la circonscription précise de l'espace d'autonomie accordé au patriarche.

Dans l'affaire Wafa' Qustantîn, l'Église et l'État violent allègrement les lois et les droits de Wafa'. Bien qu'elle soit la plus spectaculaire des mobilisations coptes et ait été parfois interprétée comme le signe d'un retour à la confrontation entre les représentants de l'État et de l'Église, aucune norme n'est remise en question ni aucune alliance politique brisée. L'Église, l'État et la « société » s'accordent, fondamentalement, au sujet de la norme conservatrice selon laquelle chaque

individu ferait mieux de rester « à sa place » et de ne pas changer de religion. Celle par qui le scandale arrive aura été contrainte de retourner d'où elle venait, et l'ordre restauré, sans que l'épisode conflictuel n'ébranle la profonde connivence entre les dirigeants et le patriarche, ni la subordination et l'allégeance politique de l'Église à l'État. Certes, il faudra tout de même « taquiner » un peu le patriarche pour avoir ainsi manqué de tempérance et donné libre cours à l'*hubris*. Plusieurs épisodes ultérieurs ont été lus en ce sens comme des ripostes d'agents de la Sûreté de l'État visant à embarrasser le patriarche. Cependant, le principe d'une séparation des législations de statut personnel et le refus de l'instauration d'un système légal commun à l'ensemble de la population égyptienne n'ont pas même été évoqués au moment de cette crise.

Loin de révéler la puissance d'une Église, « État dans l'État » (Bishri, 2005 ; Habîb, 2005), devant laquelle seule l'État céderait, l'incident n'a fait que dévoiler ce que tout un chacun savait déjà : le pouvoir du patriarche et celui des représentants de l'État égyptien ne reposent pas sur les mêmes fondements. Le patriarche est doué d'autorité et celle-ci ressort, formellement, de la loi communautaire. Le pouvoir de l'État égyptien est sans fondement, illégitime, ses représentants ne sont tenus par aucune loi ni aucun dogme. L'État autoritaire est sans autorité. L'arbitraire, seul, prévaut et cet état de fait est l'une des sources de sa puissance : il peut frapper ou récompenser quand, où et qui bon lui semble.

Par la suite, il importe de prêter autant d'attention aux rapports de force internes à l'Église qu'à ceux, plus visibles, qui opposeraient l'Église et l'État, ou le patriarche et les gouvernants ou quelque institution étatique. Pour le patriarche, défendre la loi communautaire ne signifie pas simplement la protéger contre des lois extra communautaires mais imposer son interprétation des textes bibliques à partir desquels elle a été établie et réaffirmer son autorité au sein de la communauté *en premier lieu*. En d'autres termes, dans tous les cas dans lesquels le patriarche engagea une action contre les gouvernants, l'existence d'une ou plusieurs lignes de fracture au sein de l'Église détermina le choix patriarcal. Les dissensions internes à l'Église et les critiques, de plus en plus nombreuses, à l'encontre de la politique patriarcale sur les scènes communautaire et nationale, constituent l'une des variables explicatives, négligée par les observateurs, de la formation des actions contestataires organisées ou encouragées par Chenouda III. Car mobiliser la « communauté » c'est produire la « communauté », c'est mobiliser affectivement les individus autour du projet communautaire et de la loi qui l'incarne.

Ainsi, trente ans après avoir émis le décret déjà évoqué et par lequel il modifiait le règlement de statut personnel des chrétiens, le patriarche refusa d'appliquer le verdict prononcé par un tribunal qui le sommait d'accorder une autorisation de remariage à un copte divorcé légalement pour adultère. Le patriarche réussit le tour de force de mobiliser derrière lui la quasi-totalité des coptes. Victoire à la

Pyrrhus que cette union apparente des coptes et d'une Église gangrenée par les luttes intestines en période pré-successorale ? Il n'est pas jusqu'aux athées et aux laïcs qui, refusant que l'on contraigne le patriarche à appliquer un verdict qu'il juge contraire aux enseignements bibliques, exigèrent le respect de la décision patriarcale aussi bien que l'instauration d'un mariage civil. Certains organisèrent des manifestations en ce sens. Quelques mois plus tard, la scission fut révélée et les coptes en masse grossirent les rangs des manifestants de la place Tahrir qui, en rejetant le régime en place, désavouaient également les institutions religieuses, musulmanes et chrétiennes, parties intégrantes de la machine répressive étatique égyptienne (Haenni, Tamam, 2010).

LOGIQUES AUTORITAIRES ET PUBLICITÉ : LA POLITIQUE À L'ÉPREUVE DU VISIBLE

La « visibilité nouvelle » (Roussillon, 2006) de la « question copte » ne signifie ni n'implique nécessairement une meilleure reconnaissance des droits et de la situation des coptes, cela n'est pas à démontrer. Les faits actuels sont éloquentes et l'avenir ne constitue pas un objet d'étude.

Comment le régime égyptien gère-t-il le passage au visible des démons qui le taraudent ? La visibilité, la publicité et, plus récemment, la transparence, semblaient être l'apanage des régimes dits démocratiques. Or les acteurs gouvernementaux égyptiens ne relèguent plus dans l'invisible et n'excluent plus des débats publics plusieurs sujets (la torture, le harcèlement sexuel, la question confessionnelle) autrefois tabous.

Plusieurs procédés récurrents et caractéristiques saillants permettent de repérer des constantes, des tendances et des logiques d'action dans une politique gouvernementale qui, à l'égard de la question confessionnelle, n'est ni unifiée ni unanime ni clairement énoncée.

La tendance générale n'a pas changé et est définie par deux logiques d'action contradictoires dans les faits. D'une part, écarter le pire et préserver l'ordre et, dans ce but de maintien du *statu quo*, la logique de l'intervention minimum et de la gestion sécuritaire du dossier domine. En d'autres termes, il s'agit de la sorte d'éviter une explosion sans procéder à un désamorçage périlleux, dont l'issue demeure incertaine et qui semble comporter plus de risques que de gains politiques. Face à la recrudescence des violences et des discriminations, il faudra sans doute réviser la justesse de l'équation. Cette stratégie de l'attentisme est caractéristique de Moubarak. D'autre part, l'« instrumentalisation » du « dossier confessionnel ». À cet égard, le fait inédit réside dans le développement des tactiques électorales en situation autoritaire, lesquelles ont impliqué des opérations de ciblage des populations qui s'effectuent d'abord au moyen de catégorisations à partir desquelles élaborer des

stratégies discursives et diplomatiques de « séduction ». Ainsi assiste-t-on depuis cinq ans à l'émergence de nouvelles catégories : après les femmes, les jeunes, puis, terme autrefois banni au nom de l'unité nationale : les minorités, toujours plus nombreuses : les coptes, certes, minorité entre les minorités, mais encore les *baha'i*, les Nubiens, les Bédouins...

Dans cette perspective, les acteurs politiques tirent parti et promeuvent cette visibilité nouvelle. *Tous* les acteurs politiques. L'apparition publique des tabous, la révélation de secrets scandaleux et la critique du régime étaient presque devenues une nouvelle manière de faire consensus pour une « opposition » morcelée et une élite intellectuelle dépendantes de l'ordre politique. Cependant, la surenchère par le scandale, excès de visible en quelque sorte, produit un effet d'aveuglement et, par conséquent, un effet de neutralisation du potentiel subversif de la mobilisation / revendication au profit du maintien de l'ordre. Le scandale, c'est l'apparition du paradoxe. Moment de rupture de l'ordre, il est en même temps réaffirmation de la norme et de l'ordre, comme dans l'affaire Wafa' Qustantîn. Pour autant, il signale aussi que la norme a toujours déjà été concurrencée par d'autres normes, respectées en silence : les droits de la personne contre les *diktats* patriarcaux et les contraintes des administrations étatiques, par exemple.

Scandale, catégorisation, et d'autres tactiques déjà éprouvées font partie de l'arsenal gouvernemental, telle par exemple la cooptation (l'alliance du régime et du patriarcat, les tentatives de rapprochement avec certains militants de la diaspora ou certains cercles coptes). Ou l'institutionnalisation : le gouvernement crée ses propres organisations de défense des droits de l'homme (le National Council for Human Rights, notamment), lesquelles consacrent une part de leurs activités à débattre au sujet de certaines pièces du « dossier copte » ; ou délègue à certaines personnalités le soin de présenter les revendications coptes sous la forme souhaitée. Telle est la fonction que remplit par exemple Nabîl Lûqâ Bibâwî. Il se chargea de démontrer que, dans l'affaire Wafa' Qustantîn, l'État et l'Église agissent dans le respect de la loi égyptienne et des principes islamiques dès lors que Wafa', en vertu de ces mêmes lois, ne s'était pas convertie à l'islam.

Les affaires évoquées dans le présent texte permettent de distinguer deux cas de figure.

En premier lieu, la figure de l'exception. Dans des contextes tout à fait différents, celui, institutionnel, des procès en reconversion et celui de la mobilisation en faveur du retour de Wafa' Qustantîn, le procédé est le même qui consiste à faire de la satisfaction d'une revendication singulière une exception sans remettre en question les principes qui sont à l'origine du problème. Ce procédé est d'ailleurs érigé en loi dans le cas de la construction d'églises, dès lors que l'émission d'une autorisation de construire advient comme une grâce présidentielle.

En second lieu, et dans le même registre de tolérance sans octroi de la reconnaissance légale désirée, rares sont les associations de plaidoyer mentionnées qui ont obtenu le statut légal et administratif souhaité. Aucune des associations créées par les avocats coptes n'a été autorisée à agir en tant que telle. L'EIPR a demandé le statut d'ONG, elle fonctionne en tant que société d'avocats. Ce qui implique que, à tout instant, les services de la Sûreté peuvent arguer de l'illégalité de son activité pour engager quelque action contre ses membres. Une telle situation incite les militants à la prudence ou, comme le remarque Husam Bahgat et comme l'avaient déjà constaté maints autres activistes, à « l'auto-censure »¹¹.

CONCLUSION

La réponse du régime à de telles prétentions normatives ne consistait plus simplement dans une répression coûteuse à tous égards et visant à réduire au silence et à l'invisibilité, ni uniquement à coopter et à fidéliser les meneurs. Les gouvernants se concentraient également sur le tracé des frontières et la détermination de l'idiome dans lesquels les contestataires pouvaient rendre publiques leurs doléances et mener leurs activités. En d'autres termes, l'acte politique par excellence consiste dans le découpage de l'espace et l'assignation du visible, dans l'introduction, ou l'expression, des normes qui valent dans chacun de ces espaces, dans la tentative de les y contenir ou, au contraire, d'étendre la sphère de leur influence.

Cependant, œuvrer pour la transformation des normes considérées comme source de violation des droits civiques, politiques et religieux des individus n'est pas sans conséquence. Les pratiques des acteurs institutionnels qui entérinent la persistance de telles normes n'existaient que dans la mesure où le régime politique les encourageait, car tel est l'ordre signifiant, et donc normatif, dont en partie il a hérité, qu'en partie il a reconduit tout en le modifiant et sur lequel reposait, à défaut d'autorité, son pouvoir. Aussi, en intervenant dans le domaine juridique et législatif avec pour enjeu la transformation des pratiques sociales qui reproduisent l'exclusion et les discriminations, ces associations militantes touchent-elles au cœur de l'ordre politique, et non simplement aux tactiques politiciennes et électorales.

Or, le régime politique moribond niait la réalité de cet ordre autoritaire sur lequel il asseyait son pouvoir. Il affirmait au contraire être un régime démocratique, il en affichait le lexique et les procédures. Ainsi institutionnalisait-il non seulement les acteurs de la critique, par exemple les militants, mais les concepts même de la critique que ces derniers faisaient valoir contre lui.

11. Entretien avec Husam Bahgat, mars 2010.

Pour autant, l'institutionnalisation, en intégrant partiellement et sous contrôle les acteurs de la critique ainsi que le lexique et les procédures de la critique, ne réduit-elle pas à néant leur efficience ?

L'adoption de plus en plus marquée de la rhétorique des droits et de la démocratie, l'introduction de la citoyenneté dans l'article 1 de la Constitution, l'instauration d'élections présidentielles à plusieurs candidats etc..., toutes ces modifications qui marquèrent la présidence de Moubarak auraient pu rester formelles, lettre morte. Les changements institutionnels et procéduraux ne produiront jamais de démocratie sans démocrates. Mais forger une rhétorique formelle et instaurer un dispositif procédural qui aillent à l'encontre de la logique signifiante et de l'ordre politique réels constitue un exercice périlleux. Des démocrates qui s'ignorent encore pourraient, un jour, investir en masse cette rhétorique formelle et ces dispositifs procéduraux. La révolution des mois de janvier et février 2011 représente un premier pas en ce sens. Des millions d'individus décidèrent brusquement de donner un contenu concret à la rhétorique formelle exhibée dans la Constitution de leur État et affichée dans les discours des dirigeants. Les Égyptiens créèrent une brèche dans l'ordre signifiant en brisant le mur de la peur.

Or précisément, ce qui distingue une logique autoritaire d'une logique démocratique réside dans la marge d'informalité et, partant, d'arbitraire qui se creuse entre les lois, règles et valeurs promues par un régime et les techniques de pouvoir. De plus, et corrélativement, le second critère distinctif de l'autoritarisme se révèle dans une émotion, la peur.

BIBLIOGRAPHIE

- Al-Ahram Center for Political and Strategic Studies, 2005, *Arab Strategic Report*, Le Caire.
- Al-Saesser, 2010, « La "question copte" entre crispations confessionnelles et ouvertures civiques » in Farag I. (dir.), *Chroniques égyptiennes 2008*, Le Caire, Cedej, pp. 101-121.
- Barbulesco L., 1990, *La communauté copte d'Égypte 1881-1981 : attitudes collectives et orientations idéologiques*, Thèse de doctorat, Paris, IEP.
- Ben Néfissa S., 2005, « Les assemblées d'arbitrage en Égypte », *Égypte/Monde arabe*, Troisième série, n° 1/2005, pp. 55-72.
- Bernard-Maugiron N., 2010, « Les amendements à la loi du statut personnel des coptes orthodoxes : Vers la fin du projet de code unifié de la famille en Égypte ? » in Farag I. (dir.), *Chroniques égyptiennes 2008*, Le Caire, Cedej.
- Bishri Al- T., 2005, *al-Jamâ'a al-wataniyya. Al-'uzla wa al-indimâj*, Le Caire, Dâr al-Hilâl.
- Botiveau B., 2006, « Le droit et la justice comme métaphores et mise en forme du politique », chapitre 5 in Picard E., *La politique dans le monde arabe*, Paris, Armand Colin.
- Bozarslan H., 2007, « Sécularisme, religion et nation : les cas turcs, pakistanais et israélien », *Esprit*, n° 333, mars-avril.
- Castells M., 1999, *Le pouvoir de l'identité. L'ère de l'information*, Paris, Fayard.

- Delhaye G., 2009, « Comprendre la mondialisation des normes : les leçons de l'échec de la liberté religieuse universelle » in Schemeil Y., Wolf-Dieter E. (dir.), *Normer le monde*, Paris, L'Harmattan.
- Ferrié J.-N., 2004, *Le régime de la civilité en Égypte : public et réislamisation*, Paris, CNRS éditions.
- Geisser V., Karam K., Vairel F., 2006, « Espaces du politique. Mobilisations et protestations », chapitre 9, in Picard E. (dir.), *La politique dans le monde arabe*, Paris, Armand Colin.
- Guirguis L., 2008, « Muhammad le chrétien, Instrumentalisations de la question confessionnelle et consolidation du régime autoritaire » in Ouardji H., Legeay H. (dir.), *Chroniques égyptiennes 2007*, Le Caire, Cedej.
- Habîb R., 2005, *Al-jamâ'a al-qibtiyya. Bayn al-Indimâj wa al-in'izâl*, Le Caire, Maktaba al-Shurûq al-duwaliyya.
- Haenni P., Tamam H., 2010, « Egypt: Islam in the Insurrection », *Institut religioscope*, février http://religion.info/english/articles/article_519.shtml
- Honneth A., 1997, *The Struggle for Recognition. The Moral Grammar of Social Conflicts*, Londres, Polity Press.
- Human Rights Watch/EIPR, 2007, *Prohibited Identities. State Interference with Religious Freedom*, Le Caire.
- Khawaga Al- D., 1993, *Le renouveau copte. La communauté comme acteur politique*, Paris, IEP.
- Khawaga Al- D., 2003, « La génération seventies en Égypte. La société civile comme répertoire d'action alternatif » in Bennani-Chraïbi M., Fillieule O. (dir.), *Résistances et protestations dans les sociétés musulmanes*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Legeay H., 2007, « Questionnement de l'identité égyptienne à la faveur des controverses religieuses » in Hassabo C., Klaus E. (dir.), *Chroniques Égyptiennes 2006*, Le Caire, Cedej.
- Roussillon A., 2006, « Visibilité nouvelle de la « question copte » : entre refus de la sédition et revendication citoyenne », Kosthall F. (dir.), *L'Égypte dans l'année 2005*, Le Caire, Cedej.
- Shukri G., 1991, *Al-Aqbât fi watan mutaghayyir*, Le Caire, Dâr al-Shurûq.
- Soliman S., 2006, « The Radical Turn of Coptic Activism: Path to Democracy or to Sectarian Politics », *Cairo Papers in Social Science*, vol. 29, n° 2-3, été/automne, Le Caire, AUC.
- Tarrow S., 2000, « La contestation transnationale », *Cultures et conflits*, n° 38-39, pp. 187-223.
- Voile B., 2004, *Les coptes d'Égypte sous Nasser. Sainteté, Miracles, Apparitions*, Paris, CNRS éditions.

MOBILISATIONS SOCIALES ET POLITIQUES : LES SOCIÉTÉS EN MOUVEMENT

MOBILISATIONS COLLECTIVES À L'ÉPREUVE DES CHANGEMENTS AU MAROC

Bouchra Sidi Hida*

Le changement lié au processus de modernité et aux réformes portées par la politique de libéralisation économique engagée par le Maroc, s'accompagne de l'émergence de nouveaux acteurs sociaux qui s'approprient Internet, Facebook, en tant qu'espace virtuel de liberté d'expression pour une nouvelle socialisation des mobilisations collectives. En investissant l'espace public par de nouvelles stratégies et un nouveau répertoire d'action, ils tentent de renverser les conventions, les coutumes et les croyances pour des droits plus subjectifs. La nouveauté de ces actions se situe dans leur extraversion. Ces mobilisations collectives seront pensées et analysées par la sociologie du sujet, une démarche traitant l'acteur à travers son rapport social à l'autre. Ce rapport reflète une tension dynamique qui semble génératrice de conflits permanents, voire de changement. L'article se base sur l'observation, des entretiens et une analyse documentaire.

Mots clés : Mobilisations collectives, Internet, Facebook, espace virtuel/public, activisme numérique, Maroc.

Dans un contexte mondialisé caractérisé par l'accélération, l'encouragement et l'intensification des flux d'investissement, d'échanges et d'informations provoqués par l'ouverture économique et culturelle que connaît le Maroc actuellement – notamment par le biais de traités de zones de libre-échange avec l'Union européenne, les États-Unis et des pays arabes, mais également par

* Chercheure au CERSS, Rabat-Agdal, est également chercheure associée à l'IED de l'UCL en Belgique et à la CRIEC à l'UQAM au Québec. Elle mène des recherches sur l'altermondialisme marocain, maghrébin, sur la société civile et sur l'immigration en Belgique et à Montréal.

l'expansion de nouvelles technologies de l'information et de la communication –, émergent de nouvelles configurations. Elles prennent ancrage dans la société suite aux réformes et aux changements liés à la politique engagée par l'État. Ces configurations incarnent de « nouveaux mouvements sociaux »¹ militant pour une autre mondialisation ; c'est le cas de l'altermondialisme marocain (Sidi Hida, 2007, à paraître). Des mouvements se font jour parce que leurs initiateurs se sentent défavorisés, militent pour leur droit, pour se soustraire au poids du patriarcat et, par la suite, pour la liberté sans réserve, l'égalité et la justice : le mouvement féministe marocain. D'autres revendiquent leur droit culturel comme le mouvement *amazigh* (berbère) ou le mouvement des noirs marocains. Une autre catégorie milite pour des droits économiques et sociaux comme le mouvement des diplômés chômeurs et celui qui dénonce la cherté de la vie...

Dans ce processus de modernité et de changements, apparaissent également de nouveaux acteurs qui tentent de renverser les conventions, les coutumes et les croyances pour des droits plus subjectifs, en quête d'une liberté « créatrice de soi », en quête d'être individus-sujets responsables de leur existence. Ils s'approprient les technologies informationnelles et de communication² comme outils d'information, d'organisation et de mobilisation, ce qui annonce des processus urbains multiformes d'individuation (Marie, 1997) portés par une jeunesse instruite issue de la classe moyenne marocaine, avide de liberté et d'autonomie. Ces processus d'individuation sont perceptibles ces dernières années à travers des phénomènes culturels et sociaux exprimant le changement et l'évolution qui s'opèrent dans la société marocaine. Par leurs actions, les jeunes tentent de transgresser les normes de la société et revendiquent le droit à la visibilité. Imprégnés de flux culturels globalisés, ils adoptent, adaptent et produisent une nouvelle culture plus ou moins séculière mais se heurtant néanmoins à la culture traditionnelle.

Ces mouvances militent chacune pour un but précis mais convergent somme toute vers les libertés individuelles. C'est le cas du mouvement culturel Nayda (L'Boulevard...), du mouvement des homosexuels Kifkif LGBT (regroupant gays, *kif-kif* ou « pareil » en marocain, et lesbiennes, *menna w fina* « de nous et pour nous », communauté de femmes lesbiennes, Bi et transsexuelles du Maroc) et également du Mouvement alternatif pour les libertés individuelles (Mali). Bien

1. Le nouveau mouvement social est entendu dans ce cas par l'action collective qui prend forme dans un espace culturel, sur le terrain de la société civile, dont le mode d'expression, les thèmes et les valeurs se différencient du mouvement social classique assimilé au mouvement ouvrier ou syndical.

2. D'après le rapport de la CNUCED réalisé entre 2003 et 2008, le Maroc est classé deuxième, après la Tunisie, en termes de pénétration Internet en Afrique. Et d'après les résultats de l'enquête de collecte des indicateurs TIC pour l'année 2006 menée par l'Agence nationale de réglementation technologique (ANRT), 62 % de l'échantillon déclarent avoir au moins un ordinateur et l'accès à Internet à domicile. L'échantillon est constitué suivant des quotas structurels de la population répartie selon le milieu de résidence, le sexe et le chef de ménage. 1 327 questionnaires ont été administrés, cité dans : ANRT, *Observatoire des TIC au Maroc 2007. Résultat de l'enquête de collecte des indicateurs TIC pour l'année 2006*, p. 16.

qu'elles ne soient pas « majoritaires », ces mouvances sont toutefois significatives de certaines mutations dans la société marocaine. Leur émergence suscite un débat public qu'il convient de prendre en considération. Elles prennent naissance sur Internet, espace d'expression des libertés et de reformulation des politiques ; ce qui constitue une de leurs différences avec les anciens mouvements, comme par exemple le mouvement féministe. Elles se différencient également par leurs profils, leurs itinéraires, les stratégies adoptées et les actions collectives menées. C'est ce que propose cette contribution. En se basant sur la sociologie du sujet qui traite de l'acteur dans son rapport social à l'autre, l'article tente dans un premier temps de déterminer le contexte, le rôle des technologies de l'information et de la communication, son rapport à la jeunesse marocaine. Il vise dans un deuxième temps et en s'appuyant sur les cas de Nayda, de Kifkif et du Mali à comprendre et à analyser les nouvelles mobilisations collectives, leur rapport à Internet et aux différents acteurs dans l'espace public. L'article cherche également à déterminer les enjeux et les défis de ces mobilisations collectives.

INTERNET ET LA JEUNESSE MAROCAINE

Au lendemain de l'indépendance, le Maroc opte pour le multipartisme. L'article 3 de la constitution du pays adoptée en 1962 stipule « qu'il ne peut y avoir de parti unique ». Ce multipartisme laisse son empreinte sur la multiplicité de la presse écrite qui constitue le porte-parole de l'État et des partis politiques. Les acteurs politiques monopolisent l'information écrite, audiovisuelle et sa diffusion. Depuis une quinzaine d'années, l'ouverture du système politique sur son environnement externe, conjuguée à celle de l'économie sur le marché international, contribue à l'évolution de la liberté d'expression et d'opinion. Dans ce cadre émergent et se développent des médias privés en concomitance au développement d'Internet suite à la libéralisation du secteur de la télécommunication (audiovisuel et Internet) et à son expansion (notamment par le développement des cybercafés même dans des régions isolées).

À la différence des médias traditionnels, des médias privés dépassent les limites imposées en se hasardant à briser les tabous. Ils contribuent à l'effritement de l'autorité politique et religieuse (Anderson, Eickelman, 2009, p. 23). De plus, le progrès de l'éducation et de l'alphabétisation, l'introduction des moyens de communication dans les programmes d'enseignement (programme Génie lancé par le ministère de l'Éducation...), particulièrement privé, et dans les missions étrangères (établissements scolaires français, centres culturels, American language center...), auxquels s'ajoute l'ouverture de la culture marocaine sur son environnement et la pratique de plusieurs langues par les Marocains, notamment les jeunes, sont autant de facteurs favorisant l'appropriation d'une nouvelle culture de la communication virtuelle influençant ainsi la culture locale

et son foisonnement. Internet octroie aux jeunes la possibilité de communiquer ouvertement, de transgresser les frontières du réel. À travers des espaces virtuels, ils peuvent s'évader, errer dans différentes réalités qui ne peuvent être parfois qu'imaginaires (Kaufmann, 2004, p. 92).

La découverte de ces espaces sociaux virtuels par les jeunes crée ainsi une dynamique et une marge de liberté que chacun exploite selon ses motivations (économiques, politiques, culturelles, sociales, rencontres, migrations, dénonciation, débats...). Ainsi, la création de blogs par des Marocains est très importante par rapport aux autres pays du Maghreb et du Moyen-Orient. Très actifs, les blogs marocains incarnent un espace d'expression qui défend les droits des internautes. Ils acquièrent une place importante et une notoriété dans la sphère médiatique, par les débats publics qu'ils suscitent et par leur maturité (Ben Sellam, 2009, p. 256). Cette blogosphère participe également à la construction d'une opinion publique dès lors que le débat est transféré dans l'espace public réel par les médias militants et indépendants contribuant au changement social.

Des plateformes comme blogger.com et Maktoobblog.com sont exploitées pour la publication des blogs. Youtube et Dailymotion sont utilisés pour la diffusion de vidéos. Sur ces sites médiatiques, des internautes anonymes postent en ligne leur opinion ou dévoilent des actions. Ils diffusent également des vidéos ou des informations différentes de la presse officielle, comme c'est le cas du sniper de Targist dénonçant la corruption ou les événements de Sidi Ifni et les atteintes aux droits humains.

Facebook, réseau social populaire avec ses cinq cents millions d'inscrits en août 2010, compte, d'après les statistiques du réseau, presque 2 millions d'utilisateurs marocains. Le Maroc est le troisième pays dont les membres sont les plus jeunes avec un taux de pénétration de 6,1 %. En tant que pays africain, il se hisse au sommet avec 168 640 nouveaux utilisateurs actifs à la fin du mois d'avril alors qu'il occupait la deuxième place après la Tunisie avec environ 101 220 utilisateurs actifs au début du même mois³.

Internet peut constituer pour les acteurs politiques maghrébins, notamment pour les Marocains, un important espace de propagande pour leurs futures campagnes électorales. La plupart des partis politiques sont d'ailleurs inscrits sur le réseau social. Il n'empêche qu'actuellement, il s'avère un allié des acteurs de la société civile du Maghreb pour dénoncer, revendiquer ou même contourner la censure comme c'est le cas par exemple en Tunisie. C'est d'ailleurs par les blogs tunisiens – dont la majorité était censurée en Tunisie – que l'opinion publique internationale a été informée des événements de Sidi Bouzid et aussi de la réalité du soulèvement du peuple tunisien contre la politique de Ben Ali et de sa déchéance le 14 janvier 2011.

3. Audinet Tunisie, « Le Maroc est le plus « Facebooker » en Afrique. La Tunisie perd une place », consulté sur le site : www.investir-en-tunisie.net/ le 21 mai 2010.

Les réseaux sociaux octroient également la possibilité de jouer un rôle politique inédit, comme c'est le cas en Égypte. À travers ces réseaux, de jeunes égyptiens contestant le système de Hosni Mobarak, démentent les informations provenant des Médias officiels. Grâce à la « communication de masse individuelle » (Castells, 2010, p. 44), qui est une nouvelle forme sociale de communication massive qui s'appuie sur Internet mais également sur le développement des téléphones portables, les jeunes égyptiens ont ainsi mobilisé le peuple égyptien sur la place Tahrir ce qui a abouti à la révolution du 25 janvier.

Au Maroc, la plupart des acteurs sociaux marocains (mouvement féministe : ADFM, UAF, Collectif 95 pour l'égalité sans réserves ; Mouvement *amazigh* ; Mouvement *Mouwatinoun*...) ont actuellement une page web sur un des réseaux sociaux. Ces derniers sont pour les jeunes des espaces pour de nouvelles pratiques politiques. Ils apparaissent aussi comme un espace d'information, de propagandes et de mobilisations collectives militant pour les libertés individuelles comme le mouvement *Nayda*, *Mali* et *Kif-kif LGBT Maroc*. Le réseau social virtuel constitue pour les jeunes un espace d'affirmation des libertés et d'expression des subjectivités.

NAISSANCE D'UNE MOUVANCE SUR UN ESPACE VIRTUEL

La découverte des réseaux sociaux, comme Facebook, par les jeunes marocains encourage la création et le développement des mouvances et des groupes sur cet espace. Facebook est un réseau social à utilisation généralisée aux internautes du monde entier. Le mode de communication sur ce réseau permet à un grand nombre d'utilisateurs de dialoguer, de débattre, d'essayer différentes manières et possibilités d'interaction en temps réel pour qu'une écriture informelle, spontanée chemine sur un mode de « conversation synchrone » (Castells, 2001, p. 457).

Une nouvelle socialisation se tisse sur ce réseau social favorisant l'éclosion et l'émergence de ces nébuleuses sur cet espace virtuel comme un nouveau « repère de soi » (Kaufmann, 2004, p. 55). Cette socialisation opère des mutations qui bouleversent les manières d'être des jeunes et leurs pensées. Cet espace social médiatisé favorise également la liberté d'expression sans frontière et la construction de nouvelles « solidarités en réseau ». Ces dernières, se constituent sur la base des liens sociaux pour des objectifs et des causes précis et ponctuels. Internet, les réseaux sociaux comme Facebook, Twitter... constituent leur support médiatique. Grâce à la solidarité, des mouvements sociaux, des réseaux et des ONG font du lobbying, se mobilisent pour des causes. À titre d'exemple, les mobilisations sociales, organisées à Paris, à Lille, à Bruxelles, au Québec et à Rabat, le 6 janvier 2011, par des syndicats, des ONG, des associations et des partis..., sont une manifestation d'une solidarité avec le peuple tunisien au début des événements de Sidi Bouzid et, par la suite, avec le soulèvement populaire de décembre 2010 et janvier 2011.

Internet est autant un moyen de dénonciation qu'un espace de mobilisations collectives pour des causes communes. Il est également instrumentalisé en tant que lieu ou espace de conflits virtuels par des hackers. En effet, l'activisme marocain est né en 2006 pour la cause palestinienne et la guerre en Irak. De jeunes hackers marocains piratent et endommagent des sites de ceux qu'ils considèrent comme leurs adversaires. À travers leurs messages : « des gens meurent tous les jours en Irak et en Palestine, des enfants perdent des parents, gâchent leurs vies et que se passe-t-il ? » ou alors, « tant que vous tuerez des Palestiniens, nous tuerons vos serveurs » (El Azizi, 2006), ils expriment leur position envers la militarisation et dénoncent l'occupation de la Palestine et la guerre en Irak (Sidi Hida, 2007, p. 168). Les jeunes marocains acquièrent ainsi la deuxième position mondiale après le Brésil par leur utilisation des outils informatiques.

Mouvement Nayda (L'Boulevard)

Nayda signifie en dialecte arabe ou marocain « en marche, éveil ! ». Le mouvement Nayda est une nouvelle expression d'un mouvement culturel et artistique urbain porté par de nouvelles générations de jeunes. En tant que symbole, *Nayda* est pour les jeunes le mot « magique » qui inspire et impulse le changement pour un Maroc auquel ils aspirent. Une force d'entraînement considérable s'instaure ; elle est associée à une dynamique de changement identitaire. La socialisation opère également des mutations qui bouleversent les manières d'être et les pensées des jeunes. Une identité émerge et donne sens à une réalité dans l'espace public marocain.

Cette réalité est concrétisée par ce mouvement qui se veut contestataire et porteur de messages de liberté et d'autonomie. Il traduit un renouveau dans l'expression des revendications et des subjectivités individuelles. Pour cela, Nayda s'appuie sur l'art, notamment la musique, comme moyen d'expression et de contestation ; il adopte un style vestimentaire particulier, mais à tendance globalisée. Les groupes qui le composent portent des surnoms à l'américaine. Un « nouveau soi » apparaît pour construire une nouvelle réalité. Les jeunes chanteurs s'expriment en parler marocain et utilisent Internet comme espace d'information, de diffusion et de promotion personnelle et professionnelle. En produisant leur propre expérience, ces jeunes âgés de 14 à 35 ans s'affirment dans des faits ou des actions collectives. La nouvelle tendance de ces groupes influence les jeunes qui adoptent leur type de comportement et leur style vestimentaire.

Le festival L'Boulevard où convergent annuellement les différentes tendances du mouvement Nayda acquiert une grande notoriété grâce au réseau social Facebook. Mohamed Merhari, alias Momo, est l'un des fondateurs du festival en 1998. Basée sur la compétitivité, la première édition de 1998 est organisée sous le nom de « Tremplin des jeunes musiciens de Casablanca ». Cet événement

devient par la suite la référence pour le choix des groupes artistiques. Il se veut révélateur de talents et d'initiatives.

Toutefois, le mouvement ne prend forme qu'en 2003 pour plusieurs raisons. Son émergence coïncide avec la montée de l'extrémisme, le score important qu'obtient le parti islamiste PJD (Parti Justice et développement) aux élections de 2002, l'arrestation de 14 musiciens de la scène hard rock ou rock métal, accusés de satanisme et, par la suite, les attentats criminels du 16 mai 2003 à Casablanca. Depuis lors, une volonté de créer un « contre-espace-public » s'installe chez les jeunes groupes pour contrer l'espace public⁴ baignant dans les flux de la globalisation et de l'extrémisme (Haenni, 2005, p. 42). Ils réinvestissent l'espace public virtuel et réalisent ainsi une transformation des subjectivités individuelles qui conjuguent revendications identitaires et « dynamiques d'extraversions culturelles » (*idem*, p. 28).

La chanson est l'une des voies pour exprimer leur opinion. Ces musiciens entendent faire partie d'un « Maroc résistant contre l'obscurantisme », explique un des membres de groupe de rap *Mobydick*⁵. C'est aussi une nouvelle expression du politique. Comme dans le cas de Toufiq Hazeb, alias Bigg ; issu de la classe moyenne casablancaise, ce jeune rappeur commence sa carrière artistique à l'âge de 14 ans ; il chante au début en anglais et par la suite en marocain. L'un de ses albums porte une empreinte nationaliste (*Mgharba tal mout*, « Marocains jusqu'à la mort »), un autre est incitatif (*Sirou sawtou*, « Allez voter »). Devant le faible intérêt de la jeunesse marocaine pour le politique (El Ayadi, Rachik, Tozy, 2007, p. 158), ce rappeur lance à travers la chanson un appel à la citoyenneté pour inciter les jeunes à aller voter : « pour qu'une vraie majorité votante décide de l'avenir du pays et non une majorité de la minorité votante »⁶.

De même, Mobydick, alias Younès Taleb, rappeur rbati, commence sa carrière à l'âge de 14 ans en chantant au début en français et par la suite en marocain. Son album « Touche pas à mon pays » reflète les valeurs et les convictions qu'il défend. De plus, le rap représente pour lui une ascension sociale : « ceux qui ont réussi, comme le Président Obama, le doivent au rap et au mouvement des noirs aux USA »⁷.

La musique et la chanson sont un canal d'expression et le réseau social Facebook déclenche le processus identitaire. En se démarquant de la musique nationale, les jeunes adoptent un nouveau style qui concilie techniques de

4. Ce flux diffus propage à partir des chaînes satellitaires, d'Internet, de cassettes audio et de fascicules de prédicateurs du Moyen Orient et du Proche Orient comme Amr Khalid... l'idéologie wahhabite. Par exemple, des femmes troquent la Djellaba marocaine ou tenue moderne contre le tchador noir.

5. Interview avec un des rappeurs marocain, Arte metropolis : « Mobydick sur metropolis », consulté sur le site de http://www.dailymotion.com/video/x318ef_mobydick-sur-arte-metropolis_music, le 15 décembre 2010.

6. Interview avec Bigg, n° 255, consulté sur le site de www.telquelonline.com

7. Harmach A., interview avec Mobydick, consulté sur le site : www.aujourd'hui.ma

communication et audiovisuelles modernes. Ils se différencient des stars marocaines classiques en empruntant un style différencié. La chanson marocaine quitte son austérité et ses élans romantiques et poétiques pour puiser dans les rythmes pragmatiques du rap ou du hip-hop. Elle se redéfinit ainsi dans un cadre globalisé et pragmatique.

Originaires des grandes villes (Casablanca, Marrakech, Fès, Agadir, Meknès...), les jeunes traduisent, à travers la chanson, leurs revendications par des paroles musicales en dénonçant le politique, la corruption, les inégalités sociales et la pauvreté. En transformant ses contraintes en ressource, ce mouvement entend inverser le rapport objectif / subjectif. Les jeunes sont en quête d'une identité pour donner sens à leur vie (Castells, 1999) et manifestent un besoin de « la subjectivité à l'œuvre » (Kaufmann, 2004, p. 90). Ils sont nourris d'un esprit et d'une culture locale mais également globale. Ils réinvestissent l'espace public en vue d'une transformation de soi. Une pénétration accentuée des produits musicaux dans la vie sociale des jeunes par le biais de la culture de masse vise à « tempérer la sévérité du discours salafiste » (Haenni, 2005, p. 41).

Les jeunes promeuvent également l'humanisme, la beauté et un style de vie équilibré réunissant art, amour et musique pour une « nouvelle manière d'être ». Ils s'expriment selon quatre genres de musique : électro, rock métal, fusion, et dans leur langue maternelle. L'Boulevard constitue un nouveau souffle pour une génération de jeunes qui cherchent à s'affirmer individuellement et professionnellement. Des artistes puisent également dans l'héritage culturel national, s'inspirant parfois même du soufisme en le combinant à la musique moderne. Le soufisme constitue une des facettes de l'identité marocaine, faisant appel à la tolérance et au respect de l'humanité, et rejetant le fanatisme.

Il y a lieu de remarquer que cette décennie est également le témoin de l'éclosion d'autres festivals. Certains réunissent de jeunes groupes d'artistes animés par l'esprit *Nayda* ; ils animent et séduisent pour quelques jours une population jeune venue de différents coins du Maroc et du monde, par le rythme, la chanson et l'ambiance. Il s'agit des festivals *Gnaoua*, organisé chaque année à *Essaouira*, et *Mawazine*, initié à *Rabat*. D'autres se différencient de L'Boulevard, tel le festival de Fès, dédié à « la musique sacrée du monde », par son « aspect cérémonieux », par le choix de la musique et des artistes issus de pays et de continents différents, par le public, différent de celui de L'Boulevard, moins jeune, plus élitiste et intellectuel. Bien qu'il partage un esprit festif et sélectif, son apport culturel est éloigné de la culture locale.

L'organisation des Festivals comme L'Boulevard conjugue l'esprit compétitif et festif à une nouvelle orientation artistique qui peut prendre l'aspect d'une religion proactive, marquée par une orientation économique et moderne ouverte au modèle américain de management. Ce découplage entre deux réalités influence actuellement le quotidien des jeunes et leurs manières d'être (Haenni, 2005, p. 28).

Le groupe Fnaïre, par exemple, considéré également comme pro nationaliste, puise dans la culture locale, s'approprie la musique rap et chante en marocain, comme Mobydick et les autres groupes, pour dénoncer aussi l'extrémisme. Il prône la solidarité et la tolérance⁸. Les principaux groupes, H-Kayane, Mafia C, Hoba Hoba Spirit, Don Big, Zenga Flow, Darga (ou cactus en marocain), Steph Raga Man, à travers le choix des paroles, expriment en dialecte arabe la révolte d'une jeunesse marginalisée, le chômage, le pouvoir de l'argent et les inégalités sociales. Ils se définissent en tant que groupes de jeunes agitateurs ou provocateurs militant pour des droits individuels. Kamal Mesbahi, du mouvement Nayda, explique : « Nayda relève du développement social et de l'extension des libertés individuelles ».

Le mouvement Nayda est ainsi l'expression d'une identité plurielle et multiple par le nombre de groupes qui le constituent, par les orientations et les origines diverses qui le composent.

Mouvance Kif-kif LGBT Maroc

La mouvance homosexuelle Kif-kif Lesbiennes, Gays, Bi et Transsexuelles du Maroc est née en 2004 sur Facebook, espace de revendications et d'expression des subjectivités. Elle se considère comme « un groupement de citoyennes et de citoyens marocains... musulmans, juifs, chrétiens, et laïcs... unis dans le cadre d'un groupement pour susciter un débat d'idées », en vue de « sensibiliser sur des sujets touchant à la vie privée, en l'occurrence l'homosexualité »⁹.

L'histoire débute avec l'incident du 1^{er} juin 2004, à Tétouan, avec l'arrestation de 43 personnes accusées de « déviance sexuelle » pour s'être déguisées en tenue vestimentaire féminine à l'anniversaire d'un homosexuel. Les accusés sont réprimés sur la base de l'article 489 du code pénal qui stipule : « Est puni d'un emprisonnement de six mois à trois ans et d'une amende de 200 à 1 000 dirhams¹⁰, à moins que le fait ne constitue une infraction plus grave, quiconque commet un acte impudique ou contre nature avec un individu de son sexe ».

De jeunes homosexuels marocains mènent alors une campagne de protestation internationale sur Internet pour les libérer. Par la suite, un groupe appelé Kifkif crée une coordination pour assurer le suivi de cette opération et faire du lobbying. Il s'appuie sur la solidarité du mouvement international gay. Le groupe demande sa légalisation officielle en 2006 mais sa requête n'a pas abouti. Il trouve refuge en Espagne. Enregistré à Madrid, Kifkif travaille actuellement au sein de l'organisation espagnole LGBT. Au sein de Kifkif émerge en mai 2010 un groupuscule de femmes

8. Notamment dans leur album en marocain *Matkich bladi* (« Ne touche pas à mon pays !») ou *Yed al hanna* (« La main de henné »).

9. Entretien avec Samir Bargachi, coordinateur de Kifkif dans www.Afric.com, consulté le 22 juillet 2010.

10. 20 à 100 euros.

lesbiennes marocaines dénommé « *Menna w fina* » qui milite pour des questions qui touchent les femmes dans leurs conditions particulières.

Bien qu'elle soit établie en Espagne, la nébuleuse Kifkif mène des actions au Maroc pour aider les homosexuels et pour sensibiliser la population marocaine à la souffrance (d'après kifkif, le taux de suicide est très élevé chez les homosexuels...) et aux discriminations subies.

Il convient de noter que les membres de la nébuleuse établissent une stratégie à travers un ensemble de modalités et d'actions qui leur permettent d'affirmer et de « construire leur vie individuelle librement et résistant au pouvoir au nom de cette liberté » (Touraine, 1994, p. 25). Il n'empêche qu'actuellement les membres sont actifs essentiellement sur Internet, comme un « repère de soi », espace qui leur permet de se déployer en quête d'une liberté créatrice de soi.

Dans ses revendications, la mouvance s'inspire de l'expérience du mouvement gay international qui l'influence. Elle publie la première revue, *Mithly*, diffusée clandestinement – 200 exemplaires sont diffusés à Rabat – au Maroc au mois d'avril 2010, en tant que nouvelle voix pour des homosexuels marocains. La mouvance s'appuie en plus sur la solidarité de la communauté gay internationale, notamment espagnole, pour influencer les politiques publiques. Toutefois, sa stratégie vise à mener progressivement le combat. Sous le nom de « Groupe 489, stop homophobia ! », Kifkif lance une pétition sur Facebook le 1^{er} août 2010 pour dépénaliser l'homosexualité. La mouvance compte réunir 10 000 signatures pour inciter le gouvernement à réviser sa position et à abroger l'article 489 qui incrimine les homosexuels. Par cette action, la nébuleuse compte amplifier la mobilisation et l'impulser dans l'espace public.

La persévérance et le dialogue constituent la base de la stratégie de Kifkif. Samir Bargachi, coordonnateur de Kifkif, explique à ce sujet : « Nous ne sommes pas pressés... Nous croyons aux vertus du dialogue, mais ils ne veulent nous donner aucune possibilité de dialogue pour exprimer nos idées ». « Nous voulons que notre société soit compréhensive à l'égard de notre existence ». Leurs adversaires, d'après le groupuscule, s'appuient sur « des arguments théologiques pour justifier leurs anathèmes », néanmoins, Kifkif, par son porte-parole, est convaincu qu'il « n'y a aucun consensus du point de vue du *fiqh*¹¹ sur l'interdiction de l'homosexualité »¹². En se comparant à des pays comme l'Égypte ou l'Arabie saoudite..., Bargachi estime que leur action est en évolution bien qu'il reste beaucoup à faire pour acquérir des droits comme ceux du Liban ou de la Turquie. Il demeure confiant et optimiste : « personne au Maroc ne pensait que la femme allait jouir des droits que lui garantit actuellement le Code de la

11. Jurisprudence islamique.

12. *Idem*.

famille (...) Mais cela a été rendu possible grâce aux efforts déployés par la société civile, les grands pas positifs franchis par l'État marocain, le rôle des médias nationaux progressistes et ouverts (...) également les droits culturels reconnus à l'amazighité, les droits civils octroyés aux chrétiens (...) Nous espérons qu'il en soit de même pour la question des homosexuels »¹³.

Mouvement alternatif pour les libertés individuelles (Mali)

Le Mouvement alternatif pour les libertés individuelles ou Mali, connu sous le nom de « Dé-jeûners de ramadan, *Ouakallin ramdan* (en marocain) », est une nébuleuse initiée sur Facebook le 24 août 2009 par deux jeunes marocaines : l'une psychologue et l'autre journaliste. Leur action commence sur la page de Facebook par un débat et des discussions sur des questions liées aux libertés au Maroc, particulièrement les libertés individuelles (liberté de culte et de conscience, liberté d'expression, liberté sexuelle, mais également liberté de choix de vie personnelle). Plusieurs centaines de jeunes sur Facebook participent et adhèrent à ses principes. Ils échangent leurs opinions : « sur la page du Mali sur Facebook, nous étions plusieurs centaines », souligne Zineb El Rhazoui, journaliste de 27 ans¹⁴.

En partageant leurs préoccupations et leurs objectifs, les militants du Mali passent de l'« espace du je » à utilisation personnelle à l'« espace du nous », espace de partage, d'échanges interactifs qui influencent les opinions et façonnent les comportements sur les réseaux sociaux. La question des libertés individuelles constitue l'une des préoccupations des deux initiatrices du Mali. Ibtissam Lachger, psychologue de 34 ans, et Rhazoui partagent les mêmes idées depuis leur séjour d'études en France. Des années après, elles tentent de les concrétiser en créant le Mouvement alternatif pour les libertés individuelles (Mali) sur Facebook. Internet est un moyen important pour diffuser l'information, programmer et se mobiliser. La nébuleuse considère qu'« au Maroc, plus que dans d'autres États, la défense de nos libertés individuelles est une nécessité. Abus de pouvoir, inquisition socioreligieuse, intolérance, textes de loi abusifs, étouffent nos libertés fondamentales »¹⁵.

Le débat entre membres et sympathisants du Mali est entamé sur cet espace où le mode de communication ne produit pas une « réalité virtuelle », mais construit plutôt une « virtualité réelle » (Castells, 1998, 2001, p. 468). Un travail de fabrication subjective occupe une place centrale au fur et à mesure que le débat et les discussions s'approfondissent et les liens sociaux se construisent.

13. Interview de Bargachi dans *Aujourd'hui le Maroc*, consulté sur le site : <http://www.aujourd'hui.ma> le 21 juillet 2010.

14. Bangri H., « Zineb El Rhazoui : nous ne défendons pas que les libertés de dé-jeuner », du 23 octobre 2009, consulté sur le site : www.Afrik.com le 10 novembre 2010.

15. Appel à mobilisation du Mali pour organiser un pique-nique le 13 septembre 2010 à Mohammedia.

Les membres du Mali amorcent d'abord un débat et des discussions avec des jeûneurs sur la page de Facebook, sur le droit de rompre le jeûne en public le mois de ramadan et sur l'article 222 du code pénal marocain. L'article stipule que toute personne musulmane rompant publiquement le jeûne est passible d'un à six mois d'emprisonnement et d'une amende de 12 à 120 dirhams (1,20 euro et 12 euros). La socialisation sur la toile du réseau social « les laisse entraîner plus qu'ils ne la guident eux-mêmes » (Kaufmann, 2004, p. 91).

Dans ce cadre, les membres de la nébuleuse concrétisent leur action par un appel à la mobilisation collective diffusé sur la page du réseau pour l'organisation d'un pique-nique symbolique dans la journée du 13 septembre 2009 dans la forêt de Mohammedia. La stratégie de la nébuleuse consiste à transposer leurs actions, les concrétiser dans l'espace public réel, l'investir et se l'approprier. « Nous prônons la liberté d'opinions, de croyances et de choix de vie personnels. Nous lançons un appel à un rassemblement solidaire permettant la restructuration d'une société de solidarités et de garanties effectives des libertés individuelles »¹⁶.

Dans son rapport à la société marocaine, le Mali est contraint de se définir en fonction de ses actions. Ses membres saisissent l'opportunité du mois du ramadan comme moyens à leur action symbolique pour se positionner dans l'espace public. Ils comptent générer ainsi une prise de conscience de leurs revendications. « Nous lançons un appel à un rassemblement solidaire permettant la restructuration d'une société de solidarités et de garanties effectives des libertés individuelles... Le mois de Ramadan nous semble représentatif du combat que nous comptons mener dans les mois et les années à venir contre toute forme de ségrégation. Une pression religieuse au sein de notre société et une intolérance quant à la (non) croyance d'autrui au nom d'un soi-disant ordre moral »¹⁷.

Le pique-nique comme action collective programmée vise à interpeller le gouvernement, pour l'abrogation de l'article 222 du code pénal. Dans son communiqué, Mali explique que « le but de l'action n'était nullement la provocation, mais était de mettre au courant les autorités que des citoyens avaient une revendication (...), d'attirer l'attention sur des incohérences entre à la fois le Droit international, la Constitution marocaine, et l'arsenal juridique marocain, des incohérences qui coûtent cher aux citoyens marocains, et qui nuisent aux libertés collectives et individuelles. Nous militons pour les libertés individuelles au Maroc »¹⁸. Cette action est la conséquence du processus de subjectivation entamé sur la toile virtuelle. Le Mali est en quête d'un espace institutionnalisé libre qui reconnaît ses diversités. Il compte pour cela élargir l'espace de la démocratie pour s'accomplir. Mais les autorités locales de Mohammedia interceptent les quelques membres du Mali avant

16. Appel à mobilisation lancé par le Mali sur la page Facebook.

17. Appel à mobilisation lancé par le Mali sur la page Facebook.

18. Communiqué du Mali, le 17 septembre 2009.

qu'ils n'atteignent le lieu des mobilisations collectives. Rhazoui explique : « la police nous a empêchés de nous rassembler »¹⁹.

Le Mali revendique des droits individuels pour exprimer ses subjectivités mais leurs actions sont perçues et réduites au seul facteur de rupture du jeûne. Un *sit-in* est organisé le 2 mai 2010 à Casablanca pour défendre les libertés sexuelles et dénoncer le harcèlement sexuel dont sont victimes les femmes. L'événement est passé inaperçu et le Mali conserve cependant son étiquette de « Oukalin Ramdan ». Ces contraintes brident leurs subjectivités. Loin de se renforcer, un autre groupe issu de la mouvance Mali s'active sur la page web du réseau et se focalise essentiellement sur l'article 222 qui incrimine les déjeuneurs. En prenant comme slogan « Jeûneurs... déjeuneurs..., nous sommes tous Marocains ! », ce groupe, initié par un jeune étudiant, Najib Chaouki, centre son action et le débat seulement sur le jeûne.

La légitimité des membres du Mali est dénigrée ; ils sont en quête de reconnaissance de leur fonction d'identité particulière. Leur action collective vise à relier différenciation et intégration parce qu'ils sont à la recherche d'un espace démocratique où « les institutions sont au service de la liberté et de la responsabilité personnelle » (Touraine, 1994, p. 214).

Les membres du Mali subissent des messages d'insultes d'internautes qui interceptent leur débat sur la toile. Ils organisent des forums pour tenter de comprendre les motivations du Mali et ses aboutissements. Pour leur faire face, d'autres mouvances sont initiées sur cet espace : « jeunes marocains contre les dé-jeûneurs », « mouvement contre les dé-jeûneurs de ramadan » et « ne touche pas à ma religion ». Les différents groupuscules convergent tous pour contrer le Mali et ses objectifs. Dans son communiqué paru sur la page Facebook, la mouvance « Ne touche pas à ma religion » dénonce le comportement du Mali qu'elle relie à un certain « complexe psychologique » et à un « vide religieux » de ses membres. Elle demande l'application de l'article 222 du code pénal pour punir les membres du Mali.

Facebook semble se transformer en champ de conflit virtuel entre adversaires. Les membres du Mali justifient leurs actions et les argumentent. Ils réclament leurs droits individuels en tant que minorités capables de construire leur vie individuelle avec leur différence (Touraine, 2005, pp. 172-173). Les internautes sont partagés entre ceux qui espèrent les faire revenir dans le « droit chemin ». Ils tentent de les convaincre. D'autres font appel à des hackers pour pirater leur boîte de messagerie et acquérir des informations sur les membres du Mali. Ils demandent aux autorités d'appliquer la loi contre eux. De ce fait, des

19. Bangri H., *op. cit.*

« Djihadistes d'Internet » préviennent les membres du Mali et menacent de dévoiler leurs informations personnelles.

Loin de se décourager, le Mali adopte une autre stratégie d'action sur plusieurs niveaux. Il continue le débat sur Facebook et mène une propagande sur les blogs et la presse électronique alternative à l'étranger. Ses membres participent à des conférences sur les Droits humains au Maroc²⁰ pour informer l'opinion publique internationale et faire du lobbying. Ils s'appuient en plus sur l'audiovisuel pour mener leur campagne de sensibilisation sur les chaînes *Al Arabia* et *Al Jazira*. Cette dernière est la chaîne arabe la plus regardée par les Marocains²¹ d'après le dernier sondage paru en août 2010 et réalisé sur des pays arabes par Maryland University et Zogby International Institute (Telhami, Sadat, 2010).

DE LA VIRTUALITÉ RÉELLE À L'ESPACE PUBLIC : QUEL RAPPORT AU POLITIQUE ?

L'espace virtuel où naissent ces mouvances n'est pas réellement autonome parce que les discussions, les débats entre les membres et sympathisants se déroulent au regard d'autres internautes qui ne font pas partie des groupes ou mouvances. Il est traversé par des hackers, des chercheurs, des journalistes et des personnes curieuses ou intéressées par les discussions. Par ailleurs, pour des questions sécuritaires, Internet, ainsi que les autres moyens d'information et de communication, font actuellement l'objet d'une surveillance et d'un contrôle sans limite des flux globaux (Mattelart, 2010). Ce qui constitue le paradoxe de la liberté d'expression dans ces réseaux sociaux. Ce paradoxe est d'ailleurs ressenti par beaucoup de jeunes. Khalid, jeune rappeur marocain, explique à ce sujet : « À la fois tu es libre de faire ce que tu veux, mais ils peuvent te sortir à n'importe quel moment, quand ils veulent, une clause de la loi qui stipule que ce que tu fais est interdit »²². C'est le cas de « Le général », jeune rappeur tunisien de 22 ans. La diffusion de deux chansons sur Facebook lui a coûté la liberté. La première chanson est destinée au Président de la république, *Raïs Lebled*, (« Président du pays »), l'interpellant sur les conditions sociales (chômage et précarité) en Tunisie. La deuxième chanson se nomme *La Tunisie, notre pays* où il dénonce le gouvernement et l'accuse d'être le responsable de la dégradation de la situation sociale. Il met aussi l'accent sur les problèmes qui entravent le développement social en Tunisie (la corruption, le détournement des biens publics...).

20. Comme www.rue89.com et dans le journal électronique des Marocains des USA : *Moroccan Broad News* ou sur le site de kifkif. La conférence est organisée à Bruxelles en décembre 2010 par des ONG et des associations de Belges d'origine marocaine.

21. D'après le sondage, *Al Jazira* est, pour 65 % de Marocains, la chaîne la plus regardée pour avoir des informations étrangères, avant *Al Arabia*, les chaînes égyptiennes et *MBC*.

22. Interview de jeunes rappeurs marocains sur Arte metropolis : « Mobidick sur metropolis », consulté sur le site de http://www.dailymotion.com/video/x318ef_mobidick-sur-arte-metropolis_music, le 15 décembre 2010.

Les nouveaux médias deviennent ainsi des espaces de liberté et de reformulation des politiques. Ces espaces virtuels semblent octroyer à l'activisme numérique des possibilités de s'exprimer librement, de se déployer, d'exister en s'appropriant des « espaces à soi », en les investissant avec liberté. Cependant, cette liberté ne peut être qu'illusion pour l'activisme numérique, notamment arabe. La prise de parole de manière libre, sans contrainte, peut être considérée comme un facteur atomisant la mobilisation collective, comme c'est le cas du mouvement Mali et du jeune rappeur tunisien.

La liberté sur Internet peut également constituer un danger réel pour l'activisme numérique dès lors qu'elle devient une politique des grandes puissances qui gouvernent les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Elle est détournée pour servir les intérêts économiques ou géostratégiques des pays occidentaux, les aidant dans leur politique extérieure. Ben Gharbia explique à ce sujet le risque qu'encourt l'activisme numérique, notamment arabe, dès lors que leurs actions se soumettent au financement des pays occidentaux, notamment des États-Unis²³.

La liberté sur Internet figure au centre des programmes de politique étrangère des États-Unis et de l'Union européenne. L'initiative « Société civile 2.0 » est lancée par exemple par la secrétaire d'État américaine Hilary Clinton en novembre 2009 pour aider les organisations de base de la société civile dans le monde à promouvoir l'utilisation des technologies numériques et à encourager la liberté sur Internet par la mise en réseau²⁴. De même, Collon prévient des risques de la liberté sur Internet, qui peut servir de façade pour la subversion et la déstabilisation des gouvernements qui ne se soumettent pas aux intérêts de Washington. De plus, dans le domaine de la technologie et de l'innovation, soulignent les auteurs, chaque université et chaque entreprise privée sont des partenaires stratégiques de l'administration américaine. En s'appropriant Internet, notamment Facebook, Twitter, Myspace..., les jeunes constituent un potentiel de nouveaux leaders et de mouvements sociaux pour servir les intérêts des puissants²⁵. De même, d'après Cronin, l'Union européenne avec l'Agenda de Lisbonne, s'est également fixé pour objectif de devenir la plus importante économie du monde basée sur l'information, en consacrant 3 % de son PIB à la recherche technologique. Néanmoins, l'auteur souligne que les Israéliens

23. Ben Gharbia S., « The Internet Freedom Fallacy and the Arab Digital Activism », consulté sur le site : <http://samibengharbia.com> le 31 décembre 2010.

24. Une subvention de 5 millions de dollars est attribuée pour des programmes pilotes visant le Moyen Orient et l'Afrique du Nord pour accroître les nouveaux médias et encourager le réseautage des organisations de la société civile (Ben Gharbia, *idem*).

25. Collon M., 2009, « Washington met en place ses réseaux Twitter – Facebook pour réaliser des coups d'État soft », consulté sur le site : <http://michelcollon.info/>, le 5 mai 2010, Collon explique : « la double morale de Washington confirme la chose suivante : alors que le Département d'État soutient, finance et sponsorise la formation de jeunes d'autres pays à l'utilisation des nouvelles technologies pour déstabiliser leur gouvernement, il criminalise le recours à Twitter et à Facebook pour convoquer des manifestations contre les politiques de Washington aux États-Unis. On en a eu la preuve il y a trois semaines, lorsque des citoyens américains ont été arrêtés pour avoir utilisé Twitter afin d'informer les personnes manifestant contre le sommet du G-20 à Pittsburgh sur les actions répressives menées par la police ».

les devançant en consacrant 5 % de leur PIB à la recherche technologique²⁶, soit environ 2 fois plus que les États-Unis (Cronin, 2010). Une guerre de la technologie informatique s'annonce dans le futur de l'humanité avec des enjeux de pouvoir et des rapports de force qui s'instaurent entre les puissants. Dans l'immédiat, il convient de se poser des questions sur les clauses des droits des libertés privées, sur les droits individuels sur Internet, sur l'éthique, pour ce qui concerne le respect de la liberté des internautes, et, dans le futur, sur l'avenir de l'humanité.

Pour ce qui est du Mali, ses membres sont arrêtés, interrogés sur les causes de leur mobilisation collective, sur l'intention du groupe ainsi que sur les instigateurs de l'action. La présence de journalistes étrangers, au moment de l'événement, sans invitation, suscite la méfiance et sème le doute quant aux réelles intentions des acteurs.

Un communiqué de *Maghreb Press Arab* informe dès lors de l'action du Mali : « Les autorités locales et les services de sécurité de Mohammedia ont réussi, dimanche, à mettre en échec une tentative de rassemblement qui devrait être suivie d'une rupture publique du jeûne, projetée pour revendiquer l'abrogation de l'article 222 du code pénal, apprend-on lundi de source autorisée »²⁷. Le Conseil supérieur des Oulémas dénonce le comportement des membres du Mali, qualifié « d'odieux, qui défie les enseignements de Dieu et du Prophète avec tout ce qu'il engendre comme sanction sévère ». Des secrétaires généraux des partis, des éditoriaux de journaux de presse partisane, même de la gauche, ne sont pas favorables à leur mobilisation collective. Pour les uns, l'événement est un défi contre les principes de la société marocaine. Pour d'autres, il est une provocation envers l'islam et les musulmans. Pour d'autres encore, il est une conspiration ou « un complot » de l'extérieur pour déstabiliser la société marocaine.

Kifkif subi également des réactions mitigées, même si leur stratégie est différente de celle du mouvement Mali. Kifkif est centré sur « des activités de sensibilisation et ne sort pas du cadre juridique »²⁸. La mouvance est consciente, d'après son coordonnateur, que « la loi marocaine garantit le droit au rassemblement » et que « le Maroc n'est pas un État policier », il n'empêche que « la société n'est pas prête culturellement ni intellectuellement à soulever, de manière générale, la question de la sexualité. La sexualité reste un tabou au Maroc ». De ce fait, leurs mobilisations collectives ne dépassent pas encore l'espace virtuel. Le débat est ouvert et transposé dans l'espace public par la presse écrite partisane et privée. Mali comme Kifkif

26. L'auteur, dans un entretien avec Sarah Irving sur Inver'Action, intitulé « Comment l'Europe concourt à l'occupation de la Palestine », explique que « les Israéliens font partie du Programme de recherche scientifique de l'UE depuis les années 1990. J'ai vu quelques chiffres la semaine dernière selon lesquels les Israéliens participent à 800 projets de recherche scientifique pour une valeur de quelques 4,3 milliards d'euros entre 2007 et 2013. Les officiels de l'UE semblent avoir le sentiment qu'il faut être en bons termes avec Israël à cause de leur supériorité scientifique ». Sur le même sujet, voir aussi les vidéos sur http://wn.com/Parts_3_Europe et celle de <http://michelcollon.info/> du 13 janvier 2011.

27. MAP : *Maghreb Arab Press* du 14/09/09.

28. Interview de Bargachi dans *Aujourd'hui le Maroc*, consulté sur le site : <http://www.aujourd'hui.ma> le 21 juillet 2010.

LGBT ont provoqué des réactions contradictoires et homophobes sur le réseau social Facebook et dans des forums de discussion.

La dénonciation ou la sensibilisation alimente le débat dans l'espace public. La publication des ouvrages d'Abdallah Taïa, premier jeune homosexuel marocain à visage découvert, est annoncée par les journaux *Tel quel* et *Nichane*. Ces revues réalisent des reportages et des dossiers pour sensibiliser les gens sur la condition des homosexuels au Maroc. Elles ont également traité des questions qui relèvent du tabou tel le harcèlement sexuel, les relations hors mariage, la violence contre les femmes...

De même, L'Boulevard, étant l'expression du mouvement Nayda, est resté longtemps ignoré, méprisé, critiqué et méconnu de la majorité des Marocains par le choix de la musique et des paroles qualifiées de « paroles de rue » ne représentant qu'une petite catégorie de « jeunes mal éduqués »²⁹. Il est taxé par d'autres de nouvelle culture étrangère qui vise à envahir la culture marocaine. L'Boulevard est qualifié même par des conservateurs de « repère de drogués et d'homosexuels »³⁰. Cependant, l'organisation annuelle de L'Boulevard, où convergent plus de 150 000 jeunes Marocains et étrangers, œuvre pour l'ouverture d'un espace libre avec ses diversités.

Le don royal destiné aux jeunes artistes et talents créatifs de la mouvance, lors de la septième édition du festival Mawâzine, est une reconnaissance. Ce geste estompe tous malentendus sur les objectifs et l'image des jeunes artistes. Ce don personnel de 250 000 dirhams par groupe est un symbole de reconnaissance et de légitimité mais également un stimulant de créativité. Plusieurs groupes et artistes ont bénéficié de ce don. En plus des lauréats du concours génération Mawâzine 2007, en l'occurrence Mayara-Fusion, Hakmin, The Stunt Boys, ainsi que l'artiste Joudia, les groupes de L'Boulevard, comme H-Kayne, Darga, Hoba Hoba Spirit, Mazagan, ont également eu un don.

Il est à noter que chaque phénomène émergent ou chaque mouvement suscite un débat public conditionné le plus souvent par des présupposés qui caractérisent les rapports entre les protagonistes, et par l'incommunication et l'incompréhension des uns et des autres. Les défenseurs du mouvement Mali taxent leurs adversaires « d'obscurantisme et d'intégrisme » ayant « les esprits, les idées simplistes et ignares » et ne pouvant mener un débat démocratique³¹.

À l'inverse, les adversaires du Mali l'accusent d'avoir semé « le doute dans l'esprit des musulmans. Le doute est interdit... ils doivent donc être décapités pour servir de modèle »³². Il convient de remarquer que la tolérance comme système d'attitudes

29. Entretien avec un citoyen de 55 ans à Rabat en juin 2008.

30. Nayda est un mouvement artistique porteur d'un nouveau souffle, consulté sur le site : www.africulture.com le 16 août 2010.

31. Kabbaj A., consulté sur le site : www.e-joussour.com

32. Entretien avec un Marocain dans le train entre Rabat et Marrakech, le 5 mars 2010.

varie selon les domaines et qu'elle ne peut être définie de manière régulière et systématique sans nuancer entre les situations sociales et les réalisations (El Ayadi, Rachik, Tozy, 2007, pp. 83-84). Une même personne peut, dans un autre contexte, exprimer une opinion différente selon d'autres arguments.

D'autres, contestent surtout la stratégie du Mali comme étant « agressive et provocatrice », choquante. Un membre de l'AMDH exprime son opinion personnelle : « dans son communiqué, l'AMDH soutient le Mali. Par principe, je suis tout à fait d'accord, mais en dehors de l'AMDH, en tant que personne, je pense qu'ils ont froissé les sentiments des autres, je ne suis pas d'accord avec la façon dont ils ont traité la question. Mais, je crois que c'est la faute de la gauche, notre faute. Nous avons laissé un vide énorme se creuser entre nous et le peuple. Nous n'avons pas fait les choses comme elles se doivent »³³.

L'opinion publique est défavorable à la nébuleuse Mali ; les réactions sont diverses et mitigées sur Facebook et en dehors du réseau social. Pour comprendre leur action, des internautes tentent de définir l'origine des membres, leur histoire, comme faisant partie d'une nouvelle élite occidentalisée. Un internaute marocain donne son avis : « ce que je trouve choquant chez cette Oligarchie Élitiste qui représente le Néo-Colonialisme Francophone dans toute sa splendeur négative, c'est que ses membres se donnent le droit ultime de définir la Liberté selon leurs propres points de vues et leurs visions Élitistes de la société Marocaine »³⁴. Pour lui, ils « ne sont qu'une minorité qui existe à travers un système politique, économique favorisant un élitisme extrême ».

Parmi ceux qui ne font pas le jeûne, les réactions penchent contre la mouvance : « je ne pourrai jamais rompre le jeûne publiquement parce que, pour moi, il y a le respect de l'autre. D'ailleurs, moi, quand j'étais à la fac, beaucoup d'entre nous ne jeûnaient pas... je demande la liberté, mais il ne faut pas oublier celle des autres. Le Maroc est un pays musulman, c'est dans la constitution »³⁵. D'autres pensent encore qu'il est prématuré de soulever ce genre de questions étant donné que le Maroc connaît encore plus de 40 % d'analphabètes : « Le Maroc a d'autres préoccupations plus importantes comme la santé, l'éducation, la lutte contre la pauvreté. Si ces gens veulent militer, qu'ils commencent d'abord par cela. Après on verra... »³⁶.

Une enseignante et un commerçant soulèvent l'ambiguïté, les contradictions mais également la complexité des relations qui structurent des Marocains et leur rapport à la religion : « il y a une hypocrisie sociale. Beaucoup de Marocains ne prient pas, ils ont de l'argent et ils ne font pas le pèlerinage... pourtant ce sont

33. Entretien avec un membre de l'Association marocaine des droits humains, Bouznika, le 6 mars 2010.

34. Message d'un internaute sur Facebook, posté le 18 septembre 2009.

35. Discussion avec un Marocain de 55 ans en Belgique, 18 novembre 2009.

36. Entretien avec un enseignant, Rabat, le 11 mars 2010.

deux des cinq préceptes de l'islam... »³⁷. Ces prises de positions corroborent les résultats d'une étude menée par El Ayadi, Rachik et Tozy sur les valeurs et pratiques religieuses au Maroc. En effet, le degré de tolérance est faible pour ce qui concerne les questions religieuses. D'après l'étude, une personne qui ne prie pas est plus facilement acceptée qu'une personne qui ne jeûne pas : 59,9 % des enquêtés ne considèrent pas comme musulman quelqu'un qui ne fait pas le jeûne alors que 27,9 % pensent le contraire. De plus, 44,1 % estiment que la personne qui ne jeûne pas mérite une punition contre 40,8 % qui pensent que la question relève de l'ordre du privé, qu'on est libre de jeûner. Dans cette catégorie, 14,2 % pensent qu'il faut jeûner par conformisme. Par ailleurs, 82,7 % des enquêtés ne sont pas d'accord pour que les cafés et les restaurants restent ouverts la journée pendant le mois de ramadan pour les musulmans qui ne font pas le jeûne (El Ayadi, Rachik, Tozy, 2007, pp. 83-84).

Le sondage d'opinion réalisé par Maryland University et Zogby International Institute, en juin et juillet 2010, sur des pays arabes, dont le Maroc, révèle que 61 % des Marocains s'identifient comme étant Musulmans et ensuite Marocains.

En dehors de l'obligation de la religion, ne peut-on pas interpréter le jeûne pendant le mois du ramadan, simplement comme un « contrat social » établi implicitement entre les Marocains, voire entre les Musulmans du monde pour maintenir, sauvegarder l'esprit de la « *Oumma islamya* » ? L'intention de rompre le jeûne publiquement par les jeunes donne le sentiment qu'ils tentent de rompre ce contrat et de remettre en cause cette identité qui se construit dès l'enfance. Un ingénieur de 58 ans souligne à ce sujet : « Dès l'âge de la puberté, nous commençons le jeûne... Nous nous surveillons mutuellement entre copains. Si nous surprenons l'un d'entre nous à manger nous le poursuivons et le pointons du doigt en chantant : « *Oukalin ramdan, mahroukin la'adam, manmchich m'akoum, jahenam hdakoum !* » (Déjeuneurs de ramadan, os brûlés, je ne vais pas avec vous, l'enfer est près de vous !), ou encore « *Oukal ramdan bou rkabi, khassou la'sa ou trabi* » (Déjeuneur de ramadan, le costaud, il a besoin de coup de bâton et de l'éducation !).

Il n'empêche que ce contrat semble exclure une minorité au profit d'une majorité qui ne reconnaît pas la différence et la diversité. De plus, le Maroc souscrit à la modernité et à la construction de la démocratie. Inévitablement, celle-ci, produit la diversité et la différence qu'il est important de défendre. La démocratie ne se qualifie ni par la participation, ni par le consensus, elle se définit plutôt par le respect des libertés et de la diversité qu'elle produit (Touraine, 1994, p. 25).

37. Entretiens à Marrakech, février 2010.

ENJEUX ET DÉFI DES MOBILISATIONS COLLECTIVES

Les mobilisations collectives qui incarnent actuellement les nouvelles configurations sociales et culturelles émergentes sont l'expression des mutations et de l'évolution que subit actuellement la société marocaine. Bien qu'elles ne soient pas « majoritaires », elles portent néanmoins en elles des significations, des transformations de la société marocaine. Il convient toutefois de les reconsidérer en les soustrayant à la pesanteur de l'imaginaire politique traditionnel qui les traite dans leur dimension unilatérale, et de les repenser dans une vision plurielle plus évolutive qui conçoit les parties dans le tout afin de donner du sens à leurs logiques et à leurs actions. La diversité incite à concevoir les choses en totalité significative pour assurer une cohérence dans la compréhension des rapports sociaux qui structurent actuellement les acteurs ainsi que leurs conduites.

Les mobilisations collectives des jeunes ouvrent le débat sur de nouvelles questions liées aux libertés sous différentes formes. Les mouvances se manifestent aujourd'hui pour défendre leurs individualités. Elles mettent l'accent sur les orientations culturelles de la société marocaine en adoptant un sens opposé aux conduites des membres la constituant : « opposer les individus les uns des autres..., prolifération des menaces face au choix de vie... nous refusons cette destruction du lien social »³⁸.

En affichant leur identité, ces jeunes prennent le risque de laisser s'exprimer leurs subjectivités. Au « nom de la liberté »³⁹, elles choisissent l'individualisme comme libération. Elles tentent de donner sens à leur vie (Kaufmann, 2004, p. 195) et réclament l'adoption de textes de loi pour les transformations des rapports sociaux entre les différents acteurs. « C'est une souffrance au quotidien de vouloir vivre sa liberté au Maroc, surtout pour une femme », explique Zineb Rhazoui du Mali⁴⁰.

L'affirmation subjective constitue l'enjeu principal des mobilisations collectives émergentes. Cette subjectivité, par contre, n'était pas centrale dans le mouvement féministe marocain à ses débuts. En effet, il est à rappeler que le féminisme marocain est passé par trois étapes. Dans la première, l'action des féministes s'inscrivait dans celle du mouvement progressiste, dans les sections du mouvement des droits de l'Homme et à partir des sections des partis politiques. Dans leurs actions et dans le débat, les féministes se basaient sur une idéologie politique dans leurs représentations politiques des problèmes culturels. Ce qui n'est pas le cas des mouvances actuelles (Mali, Kifkif, Nayda). L'identité du féminisme de l'époque était défensive. Les femmes étaient définies par leurs fonctions.

38. Témoignage sur la page Facebook du Mali.

39. Témoignage sur la page Facebook du Mali.

40. Interview avec Zineb Rhazoui dans Beaugé (2010, p. 34.)

Dans la deuxième étape, le féminisme a acquis une autonomie vis-à-vis des partis politiques et s'est orienté vers les associations (ADFM, UAF, LLDM...) en rejetant totalement la politique. C'est à cette étape que les femmes ont développé une conscience collective. Ce qui a permis le passage d'une identité défensive à une identité offensive remettant en cause les structures productrices et reproductrices qui fondaient historiquement la société patriarcale en ramenant le débat à l'intérieur des spécificités culturelles et de l'interprétation des textes religieux (Sidi Hida, 2007, p. 32). Ce qui leur a valu l'adoption d'un nouveau Code de la famille en 2004.

Les mouvances actuelles, en revanche, adoptent une position défensive qui les empêche d'acquérir une conscience collective. Toutefois, elles s'organisent autour d'autres mouvances et mouvements, comme les droits de l'homme, pour se consolider et se renforcer. L'AMDH, par exemple, appuie les actions du Mali. Cette dernière est solidaire des journalistes qui militent pour la liberté d'expression ; Kifkif est influencé par les expériences du mouvement international parce qu'il n'a pas encore une assise forte au Maroc. Les jeunes de Nayda sont encouragés par le mouvement progressiste ayant appuyé les 14 jeunes hards rockers lors de leur arrestation en 2003.

Lors de la troisième étape, le mouvement féministe se décompose progressivement et les femmes développent une volonté « créatrice de soi ». Elles sont en quête de reconnaissance de leurs droits et de leurs subjectivités : « l'égalité sans réserves ». Il est à remarquer par ailleurs qu'à la différence des mouvances les femmes agissent au niveau juridique pour l'abrogation des lois et au niveau du changement des mentalités par la sensibilisation. Pour cela, elles intègrent la vie au quotidien. Elles « revendiquent le droit d'avoir droit » (Touraine, 2006).

Les mobilisations collectives interpellent aujourd'hui et donnent à réfléchir sur la question qui constitue, semble-t-il, le défi majeur des acteurs et de la société marocaine. Il s'agit de savoir comment nous pouvons vivre avec nos divergences, nos particularités dans le respect mutuel des uns et des autres au sein d'une même société. Ces mouvances demandent l'élargissement de l'espace démocratique pour un redéploiement des individualités. Les jeunes des nébuleuses s'opposent à la logique dominante et adoptent une logique de liberté créatrice de soi. Pour ce qui concerne les libertés : « on n'a aucune garantie », explique un rappeur marocain.

Les réseaux sociaux constituent l'espace d'expression de cette logique libératrice et de l'activisme. Par cette logique, le mouvement Nayda par exemple octroie à ses membres la possibilité d'une « extension des libertés individuelles »⁴¹

41. Membre du mouvement Nayda.

dans l'espace virtuel mais également à travers la chanson ; ce qui constitue l'inédit de leur action.

Ces configurations sociales et culturelles constituent-elles des signes d'une laïcisation qui s'opère par le bas ? De quelle manière ? Le thème de la laïcité⁴² est aujourd'hui central dans les débats sur le processus démocratique et la mise en place d'un État de droit au Maroc. Cet intérêt est porté par des acteurs médiatiques, politiques, académiques et de la société civile progressiste. L'intérêt demeure néanmoins proportionnel à l'ambiguïté et à la confusion que suscite le concept dans son interprétation et sa définition. Cette confusion met en perspective des critiques de la part des acteurs conservateurs par l'instrumentalisation à laquelle il donne lieu mais aussi par son acceptation et sa promotion par les acteurs progressistes. Par ailleurs, les pratiques et comportements des Marocains dépassent le débat théorique des uns et des autres protagonistes pour une « laïcité de fait ». Ainsi, « la structure de gestion fonctionne comme dans les pays occidentaux »⁴³ fait remarquer Darif (Bâ, Lopes, 2010). De plus, bien qu'elles ne portent pas leurs noms, des pratiques et des conceptions gèrent le quotidien des Marocains. Elles sont le résultat d'un processus entamé pendant la période d'après l'indépendance, appelée la « belle époque ». Cette période est animée par la motivation des Marocains ayant une volonté de s'émanciper, de se développer et de développer le Maroc.

Les mouvances émergentes s'inscrivent dans la continuité de la génération de cette époque avide de modernité. Plusieurs facteurs y contribuent, parmi eux, la politique éducative. L'enseignement public encourage l'éducation qui constitue une ascension sociale pour les jeunes motivés pour améliorer leurs conditions socio-économiques. Cette époque voit éclore une génération d'étudiants politiques dont une partie constitue le mouvement progressiste avec ses différentes tendances. Ces pratiques représentent le début d'une laïcité qui, loin d'être imposée d'en haut (Luizard, 2008), trouve sa voie à travers les mobilisations collectives qui animent l'espace public marocain. Elles militent pour les droits des libertés individuelles et collectives.

En tant que minorité, ces acteurs s'engagent dans un processus de redéfinition de l'individu dans la société ainsi que dans les mobilisations collectives qu'ils génèrent face à une majorité. Au-delà des actions collectives menées ou des événements, comme celui programmé le mois du ramadan, les jeunes des

42. Historiquement, la laïcité désigne la séparation entre l'organisation politique et toutes options religieuses et philosophiques. On distingue alors deux cas de laïcité : laïcité politique (indépendance du politique au religieux) et laïcité philosophique (appartenance à une conception philosophique réfutant tout référent transcendant ou surnaturel). Un État est laïc dès lors qu'il ne reconnaît aucun privilège à une religion conformément à la déclaration des droits de l'Homme mais reconnaît la liberté de culte au sein de la société dans le respect des droits.

43. Entretien avec le politologue Darif dans Bâ B. et Lopes A., 2010, « Mohamed Darif : Le Maroc, un système laïque en sursis » : www.aufaitmaroc.com

différentes mouvances mettent l'accent sur une réalité sociale et culturelle faisant partie du processus de la modernité adopté par le Maroc.

Cependant, « la modernité a un prix », remarque un citoyen⁴⁴. De nouvelles valeurs et exigences émergent et s'imposent, étendant les revendications démocratiques à tous les aspects de la vie sociale ; les rapports sociaux entre acteurs changent et deviennent plus complexes. Dans ces interactions sociales, culturelles, économiques et politiques, il est nécessaire que chaque personne apprenne à se réadapter à l'autre pour un nouveau positionnement des acteurs avec leur complexité. Ce qui revient à considérer le sujet comme combinant « liberté personnelle » et « appartenance collective » (Touraine 1992, p. 443). Toutefois, associée à l'individualisme, cette liberté risque de limiter et d'enfermer les personnes dans le rôle de consommateur politique ou de les cerner dans « l'obsession de leur identité et leur homogénéité » ou même d'être détruite au nom de la rationalisation (Touraine, 1994, p. 24 et 32). L'homogénéisation risque de les enfermer dans leur identité et de créer un communautarisme qui exclut l'autre. D'un autre côté, cette liberté risque d'être étouffée par la tradition. Par conséquent, l'enjeu pour les mouvances actuelles est de savoir comment assurer l'équilibre entre liberté et tradition afin d'éviter d'être écrasé ou manipulé par la tradition (Touraine, 1994, p. 25).

Le débat sur les libertés individuelles et d'expression est présent au Maroc. Il est généré par des acteurs politiques, sociaux, des intellectuels de gauche et figure parmi leurs revendications. Cependant, les libertés risquent à tout moment d'être limitées par un rappel à l'ordre et à l'application de la loi. « On n'a aucune garantie » souligne un jeune rappeur.

L'AMDH, l'OMDH et Bayt Al hikma⁴⁵, avec d'autres associations et ONG, se mobilisent collectivement pour inciter au respect de la diversité et de la différence. Des pétitions sont diffusées en ligne pour sensibiliser l'opinion publique et pour le changement des lois. Le réseau *amazigh* Azeta est le premier à avoir inscrit dans ses objectifs la laïcité comme priorité.

Dans l'histoire du Maroc contemporain, les mobilisations collectives ont souvent un faible impact au début de leurs actions parce qu'elles visent surtout à intervenir sur le système politique. Ce qui laisse aux citoyens un temps d'adaptation afin d'assimiler le changement. C'est le cas du mouvement féministe ayant abouti au changement du code de la famille, du mouvement des droits humains, du mouvement *amazigh*... La question des mères célibataires et des enfants nés hors mariage constituent des tabous. Actuellement, on en parle

44. Entretien avec un ingénieur retraité de 61 ans, Rabat le 12 mars 2010.

45. AMDH : Association marocaine des droits humains.

OMDH : Organisation marocaine des droits humains.

Bayt Al hikma : ONG qui milite également pour les droits humains.

publiquement et les enfants sont enregistrés à l'État civil sous le nom de famille de la mère alors qu'auparavant ils étaient enregistrés sous X.

Actuellement, les acteurs sociaux investissent d'abord l'espace public et se l'approprient. Cet espace constitue une « résonance communicationnelle » (Habermas, 1997, p. 383) qui leur permet de formuler des opinions et des arguments pour les transformer par la suite en actions pour de nouveaux rapports au politique. Le Mali, ainsi que KifKif, ouvrent aujourd'hui de nouvelles brèches favorisant un débat politique. Bien avant, Bayt Al hikma lance une pétition revendiquant les libertés individuelles. Elle se porte volontaire pour défendre les accusés de Ksar Lekbir pour le mariage gay.

Aujourd'hui, au moment même où le mouvement féministe milite pour l'égalité sans réserves et le Mali pour les libertés individuelles, des appels d'inspiration religieuse, exploités par des acteurs politiques conservateurs dans le but de renforcer leur pouvoir ou pour des transactions politiques, ouvrent le débat sur le port du voile. Qu'advient-il si les femmes non voilées deviennent minoritaires ? Va-t-on les obliger à porter le voile contre leur gré ? Les mobilisations collectives posent, somme toute, la question du droit des minorités face à la majorité. La mouvance homosexuelle, ainsi que le Mali et tous les groupuscules minoritaires par leurs actions symboliques, et les mobilisations collectives posent de nouvelles questions qui peuvent sembler étrangères à la société marocaine parce qu'elles remettent en question l'ordre symbolique. Par des comportements, des actes qui sont parfois institutionnalisés, les minorités sont maintenues dans leur invisibilité au profit de la majorité. Les homosexuels, comme les personnes qui ne pratiquent pas le ramadan, ont toujours existé mais sont maintenus dans l'espace privé et dans l'invisibilité. Comme acte discriminant, cette dernière incarne le refus d'existence légitime publique reconnue par le droit (Bourdieu, 1998).

Les mouvances émergentes réclament le droit à la visibilité dans l'espace public. Cette invisibilité constitue une discrimination symbolique envers les minorités ou ceux qui n'ont pas de voix. Leurs mobilisations collectives sur l'espace virtuel et le débat suscité sur l'espace public sont l'enjeu d'une déconstruction d'un ordre et le défi d'une construction symbolique en vue d'impulser de nouvelles perceptions et apprentissages. L'espace démocratique continue de s'ouvrir sur ses diversités (*amazigh*, enfants abandonnés...). La question est de savoir comment la société marocaine réussira à intégrer ses minorités sans léser la majorité ?

D'un autre côté, si la volonté de liberté s'exprime au sein de ces mouvances, sont-elles suffisamment responsables envers elles-mêmes et envers les autres pour le respect des droits et de la dignité ?

CONCLUSION

En somme, les exemples de mobilisations collectives traitées s'exercent à l'intérieur du système politique, adoptent des tactiques, des stratégies, comme moyens de dénonciation et revendiquent la liberté et les droits (individuels ou collectifs). Elles s'appuient sur les médias internationaux et des organisations internationales (Human Right Watch, Amnesty International...) pour faire pression au niveau national. N'étant pas « majoritaires », ces mouvances sont toutefois significatives parce qu'elles sont l'expression de mutations qui s'opèrent dans la société marocaine. À la différence d'anciens mouvements progressistes, ces mouvances émergent et s'appuient sur les technologies de l'information et de la communication, notamment les médias et les réseaux sociaux, comme base à leurs mobilisations collectives. Elles sont des espaces d'expression de leurs libertés et de leurs subjectivités mais également de reformulation des politiques. Internet apparaît comme l'avenir des générations numériques pour le développement de l'activisme numérique. Mais, la question est de savoir comment l'activisme virtuel gardera son indépendance et son intégrité face au marché global.

Ce réseau social aide les acteurs à diffuser l'information sous forme de photos, de films vidéo sur Youtube, ou à diffuser des pétitions en vue d'agir sur le système politique. La communication informatisée facilite et encourage les échanges et la participation dans la construction des « solidarités en réseau » pour influencer les politiques internes. En choisissant les Droits universels comme fondement de leurs principes, l'enjeu pour ces acteurs est la mise en place d'une société moderne et démocratique. La construction démocratique est une issue pour l'édification d'une citoyenneté marocaine, base fondamentale de la légitimité d'un État de droit. Pour ce faire, la société marocaine attend de la démocratie qu'elle gère les changements qui s'opèrent en elle et par elle en reconnaissant les droits des minorités. Ces dernières sont amenées à reconnaître les lois de la majorité pour un mieux vivre ensemble dans le respect des uns et des autres, dans l'égalité et la légalité. L'enjeu principal des mobilisations collectives militant pour des droits individuels pose la question de savoir comment l'État marocain, optant lui-même pour la construction d'une démocratie, pourra gérer les diversités qui sont produites par cette même démocratie.

BIBLIOGRAPHIE

- Anderson J. W., Eickelman D. F., 2009, « Nouveaux médias et nouveaux publics dans le monde arabe » in Gonzalez-Quijano Y., Guaaybess T. (dir.), *Les Arabes parlent aux Arabes*, La révolution de l'information dans le monde arabe, Paris, Sindbad, pp. 21-36.
- Bâ B., Lopes A., 2010, « Mohamed Darif : Le Maroc, un système laïque en sursis », consulté

- sur le site : www.aufaitmaroc.com/maroc/societe/2010, le 09 juin 2010.
- Beaugé F., 2010, « Au Maghreb, les têtes brûlées de la laïcité », *Le Monde Magazine*, n° 35, juin.
- Ben Sellam N., 2009, « L'illusion du Quatrième pouvoir : Blogueurs marocains en quête de reconnaissance » in Gonzalez-Quijano Y., Guaaybess T. (dir.), *Les Arabes parlent aux Arabes, La révolution de l'information dans le monde arabe*, Paris, Sindbad, pp. 252-263.
- Bourdieu P., 1998, *La domination masculine*, Paris, Le Seuil.
- Castells M., 2001, *La société en réseaux, L'ère de l'information, tome 1*, Paris, Fayard.
- Castells M., 1999, *Le pouvoir de l'identité, L'ère de l'information, tome 2*, Paris, Fayard.
- Castells M., 2010, « Naissance des médias de masse individuels », « *Internet, révolution culturelle* », *Manière de voir, Le Monde diplomatique*, n° 109, pp. 42-45.
- Cronin D., 2010, *Europe's Alliance With Israel: Aiding the Occupation*, Broché.
- El Azizi A., 2010, « Activisme informatique, L'intifada des hackers marocains », *Telquel*, no 233, consulté sur le site : www.telquel-online.com, le 12 mars.
- El Ayadi M., Rachik H., Tozy M., 2007, *L'islam au quotidien. Enquête sur les valeurs et les pratiques religieuses au Maroc*, Casablanca, éditions Prologues (Coll. « Religion et sociétés »).
- Habermas J., 1997, *Droit et démocratie*, Paris, Gallimard.
- Haenni P., 2005, *L'islam de marché, L'autre révolution conservatrice*, Paris, Le Seuil.
- Kaufmann J.-M., 2004, *L'invention de soi, Une théorie de l'identité*, Paris, Armand Colin.
- Luizard P.-J., 2008, *Laïcités autoritaires en terres d'islam*, Paris, Fayard.
- Marie A. (dir.), 1997, *L'Afrique des individus*, Paris, Karthala.
- Mattelart A., 2010, « Qui contrôle les concepts », *Manière de voir, Le Monde diplomatique* « Internet, révolution culturelle », première parution en août 2007, n° 109, février-mars, pp. 33-35.
- Sidi Hida B., 2007, *Mouvements sociaux et logiques d'acteurs. Les ONG de développement face à la mondialisation et à l'État au Maroc. L'altermondialisme marocain*, Louvain-la-Neuve, Presses Universitaires de Louvain/UCL.
- Sidi Hida B., à paraître, « *Forum social marocain, espace de convergence, de production et de réappropriation de l'espace public* », Dakar, Codesria.
- Telhami S., Sadat A., 2010, *2010 Arab Public Opinion Poll*, Conducted by University of Maryland in conjunction with Zogby International, August 5, consulté sur le site www.brookings.edu/reports/2010/0805arab_opinion_public_poll_Telhami.aspx le 8 août 2010
- Touraine A., 1992, *Critique de la modernité*, Paris, Fayard.
- Touraine A., 1994, *Qu'est-ce que la démocratie ?*, Paris, Fayard.
- Touraine A., 2006, *Le Monde des femmes*, Paris, Fayard.

MOBILISATIONS SOCIALES ET POLITIQUES : LES SOCIÉTÉS EN MOUVEMENT

MOBILISATIONS ET IMMOBILISME DANS L'ARRIÈRE-PAYS DE TANGER-MED

Effet des contradictions de la réforme de l'État

Sabine Planel*

L'arrière-pays du port de Tanger-Med subit une transformation brutale, les populations réagissent en se saisissant des structures d'opportunité politique que leur octroie la réforme en cours de l'appareil d'État marocain. Ces structures hybrides issues d'un mouvement de décentralisation inabouti révèlent de nombreux dysfonctionnements qui bloquent les mobilisations sociales. Ce jeu institutionnel intervient dans un climat de renouveau de la gouvernance locale encore fortement marqué par la tutelle d'un État centralisateur. D'une part, les intérêts du projet portuaire priment sur les intérêts locaux mais surtout, la transformation de l'appareil d'État, notamment à travers son réétalonnage à l'échelle locale, porte de nombreuses contradictions favorables à une pratique descendante du pouvoir.

Mots clés : Mobilisations sociales, réétalonnage de l'appareil d'État, gouvernance locale, pouvoirs locaux, Tanger-Med, Maroc.

L'objectif de cet article est d'interroger, à travers les mobilisations sociales, la qualité des structures d'opportunités politiques (Tarrow, 1994 ; Olivier de Sardan, 2004) promises aux acteurs locaux par la réforme de l'État marocain. Il s'agit d'identifier l'état du nouveau jeu institutionnel qui permet l'entrée des acteurs locaux dans une forme de gouvernement local, tout au moins de gouvernance (De Miras, 2009). Il ne s'agit pas de produire une analyse en tant que telle de la transformation de l'État, qui fait l'objet d'une littérature

* Géographe, CR1, IRD, UMR 8586, Prodig, sabine.planel@ird.fr

scientifique bien constituée (Picard, 2006 ; Bennani-Chraïbi, Filleule, 2003). Ces analyses reconnaissent la diversité des processus de transformation de l'État, privatisation (Hibou, 1999a et b), décentralisation et déconcentration (Sedjari, 2000 ; Chikhaoui, 2000) et témoignent dans le même temps des pesanteurs d'un appareil d'État centralisé (Cherifi, 1988 ; Tozy, 1991, 1999 ; Catusse, Vairel, 2003). Elles insistent sur les dynamiques de repositionnement de l'État (Hibou, 1998) et sur l'hybridation des nouvelles structures de pouvoir qui en résulte (Camau, 2002). De fait, elles s'accordent plus ou moins sur la faible place accordée aux acteurs locaux, en particulier ceux émanant de la société civile (Catusse, 2002). Il s'agit dans cet article de compléter ces analyses sur la transformation de l'État marocain en mettant l'accent sur les problèmes spécifiquement liés au repositionnement de l'action et de la décision politique à des échelons inférieurs.

Le repositionnement que l'État a engagé à des échelles locales s'accompagne de la création de nouvelles structures d'opportunité politique (associations de développement, commissions d'arbitrage, et administrations décentralisées ou déconcentrées). Ces nouveaux espaces de pouvoir permettent aux acteurs locaux d'entrer dans une arène politique plus étendue que celle à laquelle ils participaient jusqu'à présent. De par leur nature cependant, ces institutions, notamment lorsqu'elles résultent d'une simple translation de l'appareil politique vers le bas, multiplient les sources de dysfonctionnement (Bénit-Gbaffou, 2008), dans la mesure où elles ne permettent pas toujours – ou pas encore – l'adaptation ou la réinvention à des niveaux locaux d'outils pensés depuis le sommet de l'État.

Les formes, les enjeux et le devenir des mobilisations sociales nous renseignent à la fois sur la qualité de la structuration des milieux locaux et sur leur capacité à investir de nouvelles sphères d'action politique, mais également sur la nature de ces nouveaux lieux de fabrique des politiques et sur leur fonctionnalité. Il s'agira ainsi de comprendre les modalités et les enjeux territoriaux liés au repositionnement d'une structure de pouvoir au niveau local.

Dans cet article, nous poserons l'hypothèse que les structures d'opportunité apparues localement avec la transformation de l'appareil d'État échouent à mobiliser les acteurs locaux du fait de l'hybridation structurelle qui les constitue, laquelle fait obstacle au déplacement de pouvoir attendu par le processus de réétalonnage politique engagé. Cette hybridation a une double origine, institutionnelle et spatiale. La première, bien étudiée, est l'héritage d'une pratique politique ancienne, dite du *Makhzen*¹, qui fonctionne en partie sur

1. Toujours très prisé par la doxa marocaine, le terme désigne à l'origine une réalité historique antérieure au protectorat, son usage n'a pas disparu des rues ou de la presse marocaine mais sa séméiologie s'est quelque peu étendue. Aujourd'hui, le terme désigne tantôt, une pratique historique et révolue de l'autorité politique, tantôt l'administration et le gouvernement qui la dirige, mais également le palais et les intérêts qu'il recèle, ou bien encore un espace sous autorité, un territoire. En résumé il s'agit d'une culture politique, d'un mode de gouvernement.

le dédoublement des pouvoirs. La seconde que nous développerons davantage est une des conséquences directes du rééquilibrage de l'État, elle réside dans le changement d'échelle des structures de pouvoir et, partant, dans la redéfinition de leur aire d'influence. Nous posons ici l'hypothèse que cette hybridation polygénique se prête très mal à l'articulation avec le milieu local. Il semblerait, dans le cas marocain, que le dédoublement des pouvoirs perturbe la mise en place d'une dynamique de glissement des pouvoirs, laquelle rend difficile la relation avec la société locale.

Au Maroc, l'espace de contact entre l'État et ses administrés a évolué ; il s'est localisé et cette nouvelle proximité du local et de l'État provoque indéniablement des réactions de la part des acteurs locaux. En quelque sorte, elle favorise leur « mise en mouvement ». La dynamique est particulièrement intéressante dans des régions marginalisées du Maroc marquées par une longue atonie politique. De plus, les contradictions portées par ce mouvement de descente de l'État ouvrent des espaces d'opportunités politiques dont les acteurs locaux peuvent potentiellement s'emparer. Une proximité nouvelle se construit dans l'expérimentation de nouvelles institutions.

Dans quelle mesure les réactions des acteurs locaux s'apparentent-elles à des mobilisations sociales ? Quels sont les ressorts qu'elles utilisent et quelle est leur portée ? Nous verrons que la plupart du temps, ces mobilisations pensées *ex ante* dans le cadre officiel d'une gestion plus participative des territoires peinent à aboutir et plus encore à structurer la société civile.

Pour répondre à ces questions, nous fonderons notre analyse² sur les mouvements sociaux qui se déploient actuellement dans l'arrière-pays du port de Tanger-Med, où se joue, depuis 2002, la mise en contact la plus rapide, et peut-être la plus brutale, entre l'État – son projet portuaire en l'occurrence – et des populations locales jusque-là très marginalisées. Dans un environnement dense, rural, largement sous-équipé, avec des taux d'analphabétisme importants, et une certaine banalité de l'activité de contrebande, l'État a installé le plus lourd projet d'équipement public jamais réalisé au Maroc. Ce projet n'a rien de local, au contraire, ses objectifs, ses partenariats en font un projet d'envergure internationale qui écarte d'emblée les acteurs locaux de sa production (Barthel, Planel, 2010). Et pourtant, l'installation du complexe portuaire et l'arrivée d'une autorité de gestion *ad hoc*, TMSA³, bouleversent l'organisation et la gouvernance locales, et font naître de nouveaux espoirs auprès des populations locales.

Le port de débordement / transbordement se situe à 35 km à l'est de Tanger, à proximité de l'enclave espagnole de Ceuta et de la ville de Fnideq. Il constitue

2. Issue d'enquêtes de terrain réalisées entre le printemps 2007 et le printemps 2010.

3. Tanger Med Special Agency.

un important complexe portuaire composé de plusieurs bassins, dotés de différentes zones franches (exportation, industrielles et commerciale) et il bénéficiera prochainement de la construction d'un port militaire dans une commune voisine (Ksar Sghir). De fait, sa construction et son extension continues depuis sa création modifient considérablement son arrière-pays : construction d'infrastructures lourdes devant permettre l'articulation du port aux principales voies de communication⁴, refonte des plans d'occupation du sol prévoyant, si nécessaire, le relogement des populations et supposant la destruction ou la confiscation de bâtiments ou de terrains privés.

La construction du complexe obéit à des impératifs de compétitivité économique (Barthel, Planel, 2010). Les plans de réaménagement de la région ont été conçus dans des bureaux d'études prestigieux⁵, l'architecture du port dessinée par des architectes de renom et les contrats d'exploitation passés avec des sociétés internationales de premier rang (Maersk, Renault, France Telecom, Bouygues...). Les enjeux véhiculés par la réalisation de cet ensemble sont lourds. Internationalement, il s'agit de redessiner les routes maritimes de Méditerranée en captant le trafic du détroit, nationalement le complexe entre en concurrence avec le port de Casablanca, régionalement il permet de mieux intégrer la Tingitane dans l'espace national et ce faisant de renforcer la polarité tangéroise – au détriment de Tétouan notamment. Le projet n'est pas pensé pour ses retombées locales même si ces dernières furent envisagées afin de concilier les impératifs de la compétitivité économique et du développement local. Comment faire bénéficier les populations locales de cette locomotive économique ? Voilà la question subsidiaire que l'on se posa dans les bureaux d'étude ou au sein de TMSA et à laquelle l'on peine toujours à répondre.

La situation est nécessairement porteuse de conflits d'intérêts, et les mobilisations sociales « en réaction » se multiplient dans la zone d'extension du complexe industrialo-portuaire. Comment comprendre qu'elles s'inscrivent scrupuleusement dans des schémas institutionnels préconçus qui provoquent le blocage, puis l'immobilisation de ces mouvements ?

UN ÉTAT « DESCENDU », UNE NOUVELLE PROXIMITÉ

L'État descend, il ne se décentralise pas totalement et demeure incomplètement déconcentré. Il conserve les centres de décision à un niveau national, il se translate légèrement en inventant de nouveaux relais mais ne se départit pas vraiment de son autorité. Néanmoins, l'espace de contact entre l'État et ses

4. Poursuite de l'autoroute Rabat-Tanger en direction du port, élargissement de la route nationale conduisant à Fnideq et Ceuta, construction d'un aéroport, création d'un axe ferroviaire pour desservir le port.

5. Puis mis en œuvre par l'Agence urbaine de Tanger.

administrés a évolué, il s'est localisé et produit donc une proximité nouvelle avec les acteurs locaux.

La descente de l'État, un mouvement ambigu

Le mouvement actuel de réforme de l'État est marqué d'une double empreinte (Catusse, Vairel, 2003) qui entrave le processus de décentralisation, c'est pourquoi nous parlerons plus prosaïquement de descente de l'État, désignant ainsi un réétalonnage de l'appareil d'État (*rescaling*, Brenner, 2004). Pour simplifier, nous pouvons dire qu'il se déconcentre jusqu'au niveau provincial et qu'il tente de se décentraliser en deçà ; les deux processus intervenant à des échelles différentes ont du mal à se compléter (El Kadiri, Planel, 2008).

Depuis les plans d'ajustement structurels mis en œuvre dans les années 1980, et plus encore après l'avènement du souverain Mohammed VI et sa volonté de faire évoluer la pratique du pouvoir (« nouveau concept d'autorité »), le Maroc a mis en œuvre une série de réformes de l'État. Libéralisation et ouverture économique, renforcement du parlementarisme, notamment par la reconnaissance du multipartisme, modernisation et refonte de l'appareil d'État (décentralisation, lutte contre la corruption, nouvelles influences technocratiques) constituent le contexte dans lequel les structures étatiques sont amenées à se transformer.

Cette transformation de l'appareil d'État se construit sur la permanence d'une organisation politique plus ancienne et plus étendue dans ses champs d'application (politiques, sociétaux économiques et culturels) que la simple administration d'un État moderne (Hibou, 2006). Par facilité de langage, l'on désigne cette forme d'organisation du politique par le terme de Makhzen. Nous n'utilisons pas cette référence dans un but polémique ou pour nous situer dans un débat qui n'est pas le nôtre, mais simplement parce qu'elle propose une grille d'intelligibilité des formes du pouvoir qui offre le mérite d'expliquer les tensions politiques que l'on observe localement. Il convient en effet de penser l'impact de cet héritage sur la mise en œuvre d'un processus de réétalonnage politique.

Le Makhzen désigne – dans un usage étendu⁶ – un mode de gouvernement des hommes, plus particulièrement selon M. Tozy (1991) une manière d'être et de faire qui « détermine le rituel de référence et qui fixe la forme et le contenu des relations entre gouvernants et gouvernés ». Cette culture politique fonctionne sur un « dédoublement » des pouvoirs (bureaucratique et politique), une pratique de l'autorité dans laquelle s'entremêlent sans se confondre les structures politico-administratives du gouvernement et les hommes du Palais (Tozy, 1999).

6. Littéralement, le terme désigne l'entrepôt, par extension il désigna la maison royale puis l'appareil d'État chérifien (Cherifi, 1988).

Le double mouvement de réétalonnage de l'appareil d'État et de permanence makhzénienne permet un repositionnement de l'État qui, loin d'opérer son retrait, organise son redéploiement par des moyens variés. L'État se maintient d'abord par des montages financiers nouveaux, la privatisation de certains de ses leviers d'action qui lui permettent selon B. Hibou (1999 a et b) l'extension de ses réseaux, notamment clientélistes. Ensuite, il se redéploie à des échelles plus locales à travers une refonte partielle de son appareil administratif et la promotion d'un nouvel ordre gestionnaire organisé autour de la coproduction – et du cofinancement – des politiques publiques (El Kadiri, Planel, 2008).

En dépit des pesanteurs d'un appareil administratif en reconversion, les réformes engagées promeuvent un nouvel esprit de l'action publique dont le mot d'ordre réside dans la territorialisation des politiques publiques (Planel, 2009). Une territorialisation interprétée comme une action localisée et tendanciellement participative qui permet un léger renouveau des encadrements administratifs, ne serait-ce que par l'arrivée d'une nouvelle génération de fonctionnaires davantage convaincus des bienfaits de la « bonne gouvernance ». Ce nouvel esprit public transparait nettement dans les objectifs de responsabilité sociale affichés par TMSA, un peu moins dans ses actions.

TMSA et le milieu local

TMSA a pour fonction de gérer l'activité de la zone industrialo-portuaire de Tanger-Med et possède, pour ce faire, des compétences étendues : des fonctions régaliennes (autorité sur le port et sur les zones franches), une activité de développeur / promoteur et une activité de développeur local sur la « Zone spéciale de développement ».

La mixité de sa structure révèle sa double appartenance à l'administration marocaine, puissante et centralisée, elle adopte cependant les formes et les normes d'une nouvelle gouvernance, notamment à travers un partenariat public-privé.

TMSA est une holding créée par décret en 2002 qui possède aujourd'hui quatre filiales principales (Barthel, Planel, 2010). Dotée d'un directoire et d'un comité de surveillance où le Wali⁷ ne siège pas, elle s'apparente à un conseil des ministres réduit et ses décisions ont *de facto* valeur de décret gouvernemental. Ses compétences s'étendent sur un espace de 550 km² (la Zone spéciale de développement) sur lequel les découpages provinciaux furent redéfinis⁸ afin de mieux faire coïncider les compétences *ad hoc* de TMSA et les compétences administratives des provinces. En matière d'aménagement de l'espace, elle

7. Agent exécutif de la région, il est nommé par le gouvernement et représente le fonctionnaire local le plus « proche » du pouvoir.

8. L'espace de la « Zone spéciale de développement », qui dépendait de la préfecture de Tétouan avant la création de la province de Fahs Anjra, a été rattaché à celle de Tanger à cette occasion.

constitue l'autorité de référence. Ses plans d'aménagement réalisés par des bureaux d'étude ne sont pas rendus publics et priment sur les compétences communales en matière de planification spatiale⁹. Une zone d'investissement de 158 ha délimitée sur le littoral de la commune de Ksar Al Majaz constitue ainsi une réserve foncière pour l'extension du port. Dans cette zone, l'ensemble des terres est gelé et la commune n'y a aucun droit de regard. En plus de ses compétences gestionnaires, TMSA possède une compétence exceptionnelle dont l'usage fréquent pose problème aux populations locales : le droit d'expropriation foncière.

À la mixité de la structure, s'ajoute une technicisation de la décision publique qui disqualifie d'emblée les collectivités locales dans la co-production des politiques publiques. Une disqualification qu'assument les dirigeants de TMSA, et parfois même les élus locaux, du fait de l'importance des enjeux (stratégiques, économiques) liés au projet de Tanger-Med et du fait du faible niveau de qualification des acteurs locaux, élus et autres. Il en résulte que du point de vue de TMSA, « les acteurs locaux sont là pour porter un projet défini en concertation avec les principales administrations »¹⁰.

Dans cette Agence, la proximité avec le milieu local est faible, peu structurée et l'objectif n'est pas considéré comme prioritaire. Cette proximité est organisée par la Fondation Tanger-Med pour le développement humain, sur un principe d'accompagnement social. La Fondation Tanger-Med fut ainsi créée en 2007, cinq années après le lancement du projet ! Elle est dotée d'un budget équivalent à 1 % des investissements totaux de TMSA pour une période de 5 ans (soit 100 millions de DH). Elle participe – sans s'y inscrire vraiment¹¹ – à l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH) et a pour objectif d'accompagner l'impact du projet auprès des populations locales, notamment en termes d'amélioration des conditions de vie, d'accès aux services de santé et à l'éducation.

Le développement local est envisagé sans grandes précisions par la Fondation dont l'action se limite au financement de quelques associations de développement, les rares projets de plus grande envergure n'ont donné jusque-là que peu de résultat de résultat, notamment concernant la formation professionnelle. Cette préoccupation constitue pourtant une question épineuse dans l'arrière-pays de Tanger-Med, elle concentre toutes les attentes de la population. À l'heure actuelle les riverains du port ne peuvent travailler dans un port au niveau d'équipement très élevé. Le responsable de la Fondation a donc envisagé un temps un programme de formation professionnelle pour les riverains, qu'il

9. Ils se surimposent également aux prérogatives des Agences urbaines qui coproduisent les plans d'aménagement entérinés par les communes.

10. Entretien avec M. Doukkali, Président de la Fondation Tanger-Med pour le développement humain, 25/10/2007.

11. Il s'agit surtout d'une inscription de principe conforme à l'esprit de l'INDH. En pratique la Fondation s'arrange avec les normes de l'INDH et, de toute façon, la ZDS n'est pas classée parmi les communes de l'INDH.

abandonna au bout d'un an environ pour un programme de cours du soir pour adultes (arabe, français et mathématiques). Fonctionnant sur le mode d'un guichet, la Fondation cherche sa voie dans un environnement où elle n'est pas « correctement » sollicitée, son action apparaît de fait comme étant très erratique. De même, son statut au sein de TMSA est ambigu, il ne s'agit ni d'une filiale comme les autres, ni d'un organe de l'INDH. Jusqu'en 2009, elle se composait d'une équipe très restreinte (un président, deux chargés de mission et une secrétaire) et semblait relativement marginalisée au sein de TMSA¹².

En théorie, une structure comme TMSA résulte peu d'une hybridation avec des structures de pouvoirs plus anciennes. En pratique, les hommes qui l'incarnent peuvent être à la fois imprégnés « d'une manière d'être et de faire » makhzénienne, et témoigner néanmoins d'un certain renouveau de la fonction publique marocaine, notamment du fait de leur formation à l'étranger.

ACTEURS LOCAUX EN MOUVEMENT DANS L'ARRIÈRE-PAYS DE TANGER-MED

Envisageons maintenant le cas des riverains du port de Tanger-Med : pêcheurs, contrebandiers, agriculteurs, élus locaux, parents d'élèves, résidents qui voient leur environnement bouleversé par l'ouverture du port de transbordement et se saisissent alors des recours qui leur sont proposés, en dépit du peu de succès qu'ils attendent – et obtiennent – de leurs démarches. La plupart des mouvements sont en effet caractérisés par leur faible degré d'inventivité et par une inscription scrupuleuse dans des dispositifs administratifs qui ont pensé en amont les modalités d'une mobilisation de principe, laquelle peine en conséquence à s'incarner réellement dans les pratiques locales.

Mobilisations conformistes et réactives

La pauvreté, la ruralité, les faibles taux de scolarisation des habitants de l'arrière-pays de Tanger-Med... tout concourt à leur faible capacité de mobilisation. Mais la mise en contact avec les lourdes infrastructures de transport¹³ est si brutale que les populations locales réagissent néanmoins. En général, les mouvements de population que l'on observe sont des réactions à la construction du complexe industrialo-portuaire ou à la gestion des environs opérée par TMSA. Certains individus peuvent cependant répondre à des sollicitations descendantes ou tenter de capter les nouvelles opportunités (surtout économiques et politiques) promises par le développement du port.

12. Depuis, TMSA a opéré un remaniement organisationnel.

13. En association à la construction du port ex-nihilo, le complexe industrialo-portuaire comprend une autoroute, des voies rapides, une voie ferrée et un aéroport international dont la réalisation est encore incertaine.

La construction du complexe de Tanger-Med opéra un bouleversement rapide de l'*hinterland* portuaire, comme de l'ensemble de la région. On observe un réaménagement complet de cette partie de la Tingitane. Les infrastructures lourdes de transports, l'extension continue du port – depuis sa construction en 2004 –, ainsi que la création des zones d'activités (zones franches et zones industrielles), ont obligé à d'importants prélèvements fonciers. La restructuration de l'espace qui s'opère est totale. La ville de Ksar Sghir, chef-lieu actuel de la commune éponyme, doit être démolie au printemps prochain afin de constituer dans les environs du port un espace dédié au tourisme et aux loisirs, notamment de plaisance. Les habitants doivent alors être relogés dans des « villages modèles » sur les hauteurs des collines environnantes. À l'heure où nous rédigeons ce texte, seules les opérations d'expropriations dans la ville de Ksar Sghir témoignent de ces futures opérations de déplacement des populations. De même, à une quinzaine de kilomètres dans l'intérieur des terres (sur la route de Tétouan), est prévue la construction d'une ville nouvelle, Ch'rafate, afin de satisfaire les nouveaux besoins en logements liés aux retombées du port.

Ces nouveaux équipements ont un coût plus ou moins important pour les populations locales : les communes littorales (Ksar Al Majaz, principalement) ont dû prendre à leur charge le traitement des déchets provoqués par les travaux de construction du port. Dans la même commune, les habitants du *douar* d'Oued R'mel ont vu le niveau de leur nappe phréatique baisser brusquement à la suite de la construction des premiers bassins et se sont trouvés obligés d'acheter l'eau. Enfin, et pour arrêter là une liste qui est loin d'être exhaustive, les travaux de remblaiement du port ont fait fuir les bancs de poissons qui frayaient dans les eaux locales¹⁴. Aucun accompagnement, aucune prise en charge spécifique n'ayant été prévu dans ces cas-là, les populations ont cherché à se mobiliser.

Ces petits mouvements sociaux de contestation demeurent relativement sporadiques et peu organisés. Une personnalité locale, ancien fonctionnaire ou commerçant, fédère autour d'elle un petit groupe d'individus de façon tout à fait informelle et entame des démarches au nom du collectif auprès des différentes administrations régionales, communales ou provinciales. Dans la commune de Ksar Sghir qui compte 12 000 habitants, nous n'avons recensé que trois mouvements de ce type sur les 25 associations ayant déposé leurs statuts à la mairie (essentiellement des associations de parents d'élèves). L'une se présente comme une association de défense des droits des personnes expropriées, elle est présidée par un ancien fonctionnaire peu désireux de communiquer sur les activités de son association. L'autre est une association d'une douzaine de petits pêcheurs devant être déplacés pour la construction du port militaire et réclamant un site de relogement plus proche du littoral que celui que leur propose TMSA.

14. Notamment les poissons « *borassi* » dont la pêche en eau profonde est une spécialité locale.

La dernière enfin, la plus exemplaire, est également la plus importante puisqu'elle regroupe une quarantaine de personnes. C'est une association de fonctionnaires soucieux d'exercer un lobbying corporatiste pour l'accès au logement ou pour l'achat de terrains à lotir. L'objectif de ce groupe consiste à la fois à renforcer leur position vis-à-vis d'autres administrations dans l'accès au sol et à mettre en commun des ressources pour financer des achats collectifs¹⁵.

À cela, il faut ajouter de nombreuses mobilisations individuelles. Le plus souvent, il s'agit d'un homme âgé ou ayant un bon niveau d'éducation qui vient plaider sa cause dans une administration. Les femmes sont totalement absentes de ces contestations qui s'opposent à la puissance publique. Dans l'ensemble, ces personnes contestent le montant des indemnités qui leur sont versées : prix d'une terre qui ne tient pas compte de sa valeur agricole, lot attribué en dédommagement qui n'a pas d'existence officielle et compensations financières qui ne sont toujours pas versées. Dans ces cas-là, les recours légaux sont individuels et s'inscrivent scrupuleusement dans des procédures administratives déjà existantes. Les lettres, pétitions et autres textes collectifs ne sont pas pris en compte. Il s'agit de déposer un recours auprès de la commune ou du ministère concerné, principalement auprès du ministère de l'Équipement. Mais la procédure est longue et nécessite un déplacement à Rabat, aussi, peu nombreux sont ceux qui tentent l'aventure, par ailleurs convaincus du peu de succès qu'ils pourraient en retirer. Au début, seuls des fonctionnaires en retraite connaissaient l'existence de ces procédures de recours, ils ont donc impulsé des formes de mobilisation conformistes s'appuyant systématiquement sur des procédures légales et sur des personnalités locales.

L'enjeu foncier pèse fortement sur ces questions et gêne considérablement la résolution des problèmes soulevés par les habitants. L'État ne possède pas les ressources foncières nécessaires aux aménagements prévus. Il existe ainsi dans l'arrière-pays portuaire des domaines privés appartenant à des personnalités de rang national qui ne sont pas mobilisables par TMSA. Les lots de compensation ne peuvent alors pas être attribués ou possèdent des statuts ne permettant pas la mise en valeur du sol. Enfin, de l'aveu même du secrétaire général de la commune de Ksar Sghir, les contentieux fonciers permanents entre les administrés de la commune et TMSA perturbent fortement la gouvernance locale et le dialogue qu'entretiennent les deux administrations, ce qui ne favorise pas non plus leur résolution.

La manne promise par le complexe portuaire provoque également la réaction des habitants de la région qui cherchent à s'organiser pour capter les opportunités de développement que pourrait apporter le port. Là encore, les mouvements sont individuels mais structurent plus rapidement de petits groupes. Les tentatives

15. Acquisition qui n'a encore jamais été réalisée.

de structuration du milieu local affichées par les pouvoirs en place ainsi que l'influence des ONG étrangères présentes dans la région facilitent les stratégies individuelles de captation de la ressource. En général, il s'agit d'individus cherchant à créer une Association de développement local dans le cadre de l'INDH et à capter ainsi des fonds publics (coopérative laitière, « Super Diki », association de femmes pour la mise en place d'AGR). Toutefois, l'inscription dans ces procédures de financement suppose des contreparties, ne serait-ce qu'en termes de rigueur budgétaire, qui effrayent des populations peu formées. Encore une fois, seuls les notables et les fonctionnaires saisissent de telles opportunités. L'exemple de « Sombola » est ainsi particulièrement révélateur de ce type d'opportunités : il s'agit d'une association de développement de la femme rurale fondée par l'actuel président du conseil provincial (Fahs Anjra) afin de tirer parti des fonds mis à disposition par l'INDH. L'association a créé un petit marché dans le douar de naissance de la mère du fondateur et développé une petite activité de commerce de bétail. Evidemment, cette association n'a pas pour objectif la mobilisation collective !

Quelles que soient leurs motivations, ces mouvements se caractérisent tous par leur très grand conformisme. Ils s'inscrivent dans des schémas d'interaction avec le milieu local pensés *a priori* sur un mode descendant : la constitution d'une Association de développement local (ADL) aux statuts codifiés, ou l'inscription dans une procédure administrative de recours. De même, la notabilité des porteurs du mouvement constitue une condition presque *sine qua non* de ces mouvements. La reconnaissance des pouvoirs locaux garantit la pérennité du mouvement et lui imprime sa forme très conventionnelle.

L'immobilisme de ces mouvements sociaux ne s'explique pas simplement par la faible inventivité et la faible combativité de ces mobilisations. Elle relève largement d'un climat politique encore inapte à l'expression d'une mobilisation *bottom-up*, plus encore lorsque les enjeux économiques et stratégiques d'un projet tel que Tanger-Med imposent le consensus.

Immobilisme et combativité de la mobilisation sociale

Nous voudrions maintenant aborder le cas d'une forme de mobilisation très contestatrice absolument pas représentative des pratiques locales mais très explicite du climat dans lequel elles s'expriment. Cet exemple concerne l'association des « Amis de Tanger-Med », fondée par un homme ayant une certaine connaissance des mobilisations sociales pour avoir anciennement travaillé dans le port plus syndicalisé de Casablanca.

En juin 2009, l'assemblée fondatrice de l'association (ADL) des Amis de Tanger-Med (*Assdikae Tanger-Med*) a lieu dans la commune de Ksar Sghir. Elle décrète la création d'une association composée de 9 membres et d'une centaine

d'adhérents, tous commis¹⁶ dans le port de Tanger-Med, à l'exception de son président, Monsieur Jamal, un technicien employé à plein-temps dans le port.

La constitution de cette association répond à des besoins corporatistes, il s'agissait pour les travailleurs du port de s'organiser afin de pouvoir régler les nouveaux conflits qui les opposaient aux douaniers du port de Tanger-Med réclamant de nouveaux prélèvements. Les membres de l'association s'adressèrent également à leurs employeurs puis à TMSA pour régler à l'amiable ces problèmes, mais en vain, ne trouvant pas d'interlocuteur *ad hoc*. Monsieur Jamal¹⁷ décida alors de publier un article¹⁸ relatant les difficultés et les irrégularités qui se déroulaient dans ce nouveau port vitrine du développement marocain. L'article était intitulé : « Protestations au sein du port de Tanger-Med ». Aussitôt, les pouvoirs locaux mirent tout en œuvre pour enrayer ce mouvement de protestation : TMSA, caïd, président de la commune et propriétaires fonciers révélèrent à cette occasion les coalitions qui les unissent (intérêts partagés ou contraintes subies) et qui s'avèrent pour le moment encore efficaces.

Monsieur Jamal reçut un premier coup de fil émanant de TMSA, lui indiquant qu'il ne pouvait utiliser l'appellation déposée de « Tanger-Med » dans le cadre de son association. On lui demanda alors de retirer son projet. Ensuite, il fut convoqué par le caïd qui lui apprit que son dossier de dépôt d'une ADL était incomplet et qu'il ne pouvait en conséquence lui prêter un local ; vice de forme et inexistence du local qui lui faisaient retirer le statut d'ADL à leur organisation. Monsieur Jamal chercha alors à utiliser un local vide dans la commune, une maison de la jeunesse. Il adressa un courrier au délégué du ministère de la Jeunesse et des sports, demandant l'usage occasionnel du local, pour lequel il n'eut pas de réponse, si ce n'est une réponse du caïd expliquant qu'après enquête, on avait bien découvert l'existence de ce local mais qu'aucun personnel n'y étant affecté, il ne pouvait être utilisé. Monsieur Jamal chercha alors à louer un local privé, mais le premier propriétaire ayant donné son accord fut aussitôt convoqué par le caïd, et il n'y eut pas d'autres volontaires à Ksar Sghir. Ailleurs, il réussit à trouver un local et chercha donc à réunir une nouvelle assemblée fondatrice pour modifier les statuts et l'adresse de son association, mais la commune – sur consigne du caïd – refusa d'enregistrer sa demande. Le mouvement fut bloqué.

La persévérance de Monsieur Jamal est tout à fait exceptionnelle. Son insistance à vouloir une reconnaissance légale de son mouvement, la variété des recours qu'il mobilise – et veut mobiliser par la suite en cas d'échec (avocat pour attaquer le caïd, grève sur Tanger-Med et éventuellement couplée avec le port

16. Ils travaillent sous contrats renouvelables de courte de durée pour les sociétés de transitaires travaillant dans le port.

17. Il s'agit là de son prénom.

18. Le 22/10/2009, l'article parut dans le journal *Al Hahdatt Al Maghreb*. Il fut doublé d'une intervention sur une radio locale (*Cap radio*) une semaine après. Le texte publié dans la presse est pourtant la version édulcorée d'un projet d'article beaucoup plus virulent.

de Casablanca) – confortent les pouvoirs locaux dans l'idée qu'il y a bien là la source d'un activisme syndical qui doit être jugulé à temps. Au-delà du discrédit occasionnel que ce mouvement porte au projet royal, de ses effets néfastes en termes de marketing territorial, et du potentiel éloignement des investisseurs privés qui en découlerait, les craintes émises par les pouvoirs locaux témoignent davantage d'une structuration politique (culture¹⁹ et pratique) incompatible avec le bon fonctionnement de structures d'opportunité politique. En cela, elles sont bien dysfonctionnelles. Les ADL, en dépit et du fait de la possibilité légale qu'elles ont de tenir des rassemblements publics, ne peuvent constituer des structures de mobilisation que lorsqu'elles s'inscrivent dans des logiques de mobilisation sociale reconnues, sous contrôle des autorités locales, essentiellement dans la région : association de parents d'élève ou création d'activités génératrices de revenus.

Ces blocages témoignent de l'emprise makhzénienne au niveau local. L'irresponsabilité de TMSA, dont la multiplication des « bureaux » fait écran pour les acteurs locaux à l'origine de la décision, s'accorde tout à fait du maintien de l'autorité des fonctionnaires locaux et notamment des fonctionnaires nommés, tel le caïd. Il semble ainsi que les deux autorités partagent les mêmes intérêts, la défense du projet portuaire, sans nécessairement que l'une soit aux ordres de l'autre, le mouvement de descente de l'État gommant les anciens effets de subordination des administrations. Le contrôle sur les populations locales semble beaucoup plus diffus, surtout si l'on mesure l'écart social et culturel qui éloigne les fonctionnaires traditionnels des nouveaux technocrates de l'État marocain. Dans l'affaire, la convergence entre les deux pouvoirs est évidente, le caïd opérant un contrôle des populations locales favorable aux intérêts de TMSA, eux-mêmes en conformité avec les différents ministères.

Le conformisme de ces mouvements à une double origine : il est posé par les administrations susceptibles d'apporter une solution au problème comme un réquisit obligatoire à toute doléance, tant individuelle que collective. Il résulte également du faible niveau d'instruction et de la très faible expérience politique du milieu local. Le contraste entre les petites associations présentées plus haut et le mouvement des Amis de Tanger-Med est de ce point de vue saisissant.

LES STRUCTURES D'OPPORTUNITÉ POLITIQUE AU NIVEAU LOCAL, ENTRE RENOUVEAU MAKHZÉNIEN ET BONNE GOUVERNANCE

Aujourd'hui, l'articulation au milieu local se joue dans la tenue régulière de commissions (de conseil, plus rarement de décision, plus souvent de contrôle

19. Cette crainte du syndicalisme utilise le ressort des « ennemis de l'intérieur » qui justifie et permet le maintien d'un contrôle centralisé du territoire. Le rôle du caïd dans l'affaire est exemplaire de cette pratique, proprement makhzénienne.

et / ou de suivi), dans l'élection des fonctionnaires locaux, et le possible renouvellement des notabilités qui s'y joue, ainsi que dans la constitution d'ADL. Ces lieux sont très perméables à une double culture politique et ne fonctionnent correctement que dans une dynamique descendante. Institutions ou pratiques, ces formes d'articulation demeurent sous tutelle. Dans le cas de la ZSD, la tutelle est d'autant plus forte que TMSA est une administration puissante.

Les modalités de cette tutelle sont multiples et imprègnent le jeu politique infra-provincial. Cette tutelle intervient *ex-ante* ou *a posteriori*, mais le plus souvent il s'agit de collusion d'intérêts, d'aires d'influence beaucoup plus floues qui orientent les espaces d'opportunité politique. La position des élus locaux favorise cette convergence d'intérêts, ils appartiennent souvent à deux catégories de pouvoirs : déconcentré / décentralisé, hommes d'affaires, propriétaires fonciers / élus. L'arrivée du port de Tanger-Med dans des communes sans aucun enjeu ni aucun intérêt économique aiguïsa les appétits de l'élite locale. Le président du conseil provincial de Fahs Anjra associe très clairement sa stratégie d'ascension politique locale à l'arrivée du port. Ancien fonctionnaire du ministère de l'Intérieur attaché à la commune de Tanger (services techniques), il fut conseiller dans la commune de Ksar Sghir, puis en devint vice-président avec l'arrivée du port. Aujourd'hui, il vient de se faire élire président du conseil provincial de Fahs Anjra. Sa connaissance des réseaux en fait un relais / contact de qualité pour les administrations locales, notamment pour la Fondation qui lui propose régulièrement d'accepter la présidence de nouvelles ADL. Son rôle dans le milieu associatif est très conventionnel, comme en témoigne le type d'associations qu'il dirige : « Sombola », Association de parents d'élèves ou de formation professionnelle pour les jeunes filles.

Dans un tel contexte, les organes participatifs censés permettre l'articulation avec le milieu local fonctionnent d'une manière parfois caricaturale. Outils d'une bonne gouvernance procédurale, ils permettent de cautionner un mécanisme décisionnel qui demeure centralisé et dérogoire dans la Zone de développement spéciale.

Les commissions représentent ainsi les organes participatifs les plus aboutis de la nouvelle administration marocaine, elles tendent à s'imposer dans l'ensemble des décisions publiques depuis le changement de 2000 et constituent une forme d'articulation nouvelle avec le milieu local. Elles supposent une pluralité de participants : élus locaux, notables locaux et fonctionnaires d'État. Censées alors représenter la diversité des intérêts localisés, elles visent à dégager un consensus qui ne pourra plus être discuté par l'une ou l'autre des parties et qui légitimera l'action publique. En pratique les conditions de réalisation de ce consensus territorial sont critiquables : ne siège souvent qu'un seul « représentant local » quand les différentes administrations sont bien représentées. Ce dernier est

désigné par le fonctionnaire chargé de convoquer la réunion, c'est le plus souvent un notable local ayant pignon sur rue : un homme du makhzen en milieu rural, en milieu urbain cela peut être différent.

Le statut de ces réunions est variable, le plus souvent il s'agit de conseils émettant des décisions qui seront ensuite entérinées avec quelques modifications possibles dans une administration de niveau supérieur. Plusieurs séances sont nécessaires afin de parvenir à un compromis, et le temps de la délibération peut durer longtemps ; la commune de Ksar Sghir cherche depuis deux ans, par le biais d'une commission mixte, un nouveau site pour sa décharge municipale. En l'occurrence, les membres n'ont pas les compétences foncières nécessaires (à l'exception des représentants de TMSA) et le principe d'une commission pose question. Pour la commune, il s'agit d'une mesure dilatoire qui masque un contentieux plus profond avec TMSA au sujet des indemnités d'expropriation, contentieux qui paralyse les mécanismes d'une gouvernance concertée.

La mesure dilatoire est loin d'être rare dans la ZSD, c'est même la norme en matière de résolution des désaccords qui opposent acteurs / élus locaux et autorité de référence (le plus souvent TMSA). Les réclamations locales s'inscrivent dans des procédures de résolution qui bloquent à un moment ou à un autre. En attente, les contestations locales demeurent suspendues. Ainsi en est-il des différents scénarii de relogement proposés par TMSA.

Peu normées dans leur fonctionnement, ces commissions reproduisent des façons de faire et des relations très « traditionnelles », souvent en faveur de l'ordre établi. Les pratiques de corruption dans les Commissions d'expropriation sont courantes et les personnes expropriées y ont recours dans la mesure de leurs moyens. De même, les directives ministérielles s'expriment pleinement dans ces réunions et de façon parfois contradictoire. Les directions provinciales de l'agriculture cherchant à promouvoir l'arboriculture dans la région sont donc favorables à une reconnaissance de la valeur agricole du sol, à laquelle ne sont pas sensibles les Directions de l'équipement qui doivent procéder à l'indemnisation. Dans cet ensemble, les intérêts locaux peinent à s'exprimer.

Le mouvement de structuration de la société civile que suppose le bon fonctionnement de ces institutions participatives obéit aux mêmes logiques et fait état des mêmes blocages. Du fait de la prégnance du nouvel esprit de co-production des politiques publiques, la constitution d'une ADL est un préalable nécessaire à la négociation. En dehors de ce cadre légal, les revendications ne sont pas prises en compte. Parfois, ce préalable est considéré comme suffisant ; alors que les habitants d'Oued R'mel demandent à TMSA une contrepartie pour leurs frais nouveaux en eau potable, la Fondation leur demande de se constituer en association sans avoir aucunement l'intention de participer à ces nouvelles dépenses.

La structuration du milieu local dans la ZSD a été largement orientée par la Fondation dans le cadre de ses activités de renforcement de capacité. Son déroulement sur plusieurs années témoigne du contrôle *ex-ante* que TMSA entendait avoir sur ses partenaires locaux. Dans un premier temps, la Fondation a recensé environ 80 mouvements associatifs aux statuts variables, qu'il fallait structurer et organiser pour en faire des partenaires reconnus par la loi, des Associations locales de développement. Sur ces 80, le président de la Fondation devait en sélectionner une dizaine pour leur octroyer un financement. Afin de procéder à cette sélection, il organisa de nombreuses rencontres avec les associations déjà constituées. Il fut souvent reçu avec des doléances locales et décida donc d'abandonner sa collaboration avec ces associations trop « politisées ». En conséquence, il recentra son action sur les seules associations de parents d'élèves, qui ne devaient pas sortir du strict cadre des préoccupations scolaires, comme il le leur fit bien comprendre. En dépit de ce choix restrictif, il ne parvint pas à sélectionner 10 ADL et ne travaille aujourd'hui qu'avec les associations de parents d'élèves (non constituées en ADL) pour la réalisation de travaux d'entretien ou de mise aux normes des bâtiments scolaires et pour des programmes d'alphabétisation.

L'action conduite par la Fondation sous la présidence de Monsieur Doukalli était très directive. Les associations étaient sélectionnées sur leur aptitudes à coopérer avec TMSA, Monsieur Doukalli allant jusqu'à nommer les présidents d'associations²⁰ à constituer dans l'espoir qu'elles pourraient alors se constituer en ADL. De même, toute association incapable de se constituer en ADL se voyait retirer les investissements financés par la Fondation, essentiellement des locaux. Le procédé serait anecdotique si la Fondation, c'est-à-dire son ancien président²¹, ne représentait la seule interface des populations locales avec TMSA. TMSA ne constitue donc pas à proprement parler une administration « préhensible » depuis le niveau local.

La multiplication et la spécialisation de ses filiales provoquent une certaine déresponsabilisation, renforcée par le fait que TMSA ne propose qu'une seule interface identifiable avec le milieu local (la Fondation). S'il n'est guère surprenant que des individus ignorent à qui ils peuvent s'adresser dans TMSA (dont les bureaux tangérois sont très discrets), que les élus locaux témoignent d'une incertitude similaire quant à l'identification du statut exact de leur interlocuteur, voilà qui est plus surprenant et néanmoins assez conforme à l'effet d'autorité d'une administration marocaine traditionnelle.

20. Ces présidents nommés sont en fait les présidents d'autres associations travaillant déjà avec TMSA.

21. Aujourd'hui, l'homme est directeur du département « Capital humain » de TMSA.

CONCLUSION

La confusion systématique des acteurs locaux entre TMSA, le Makhzen, l'État, le Roi et la Fondation Tanger-Med, les façons de faire des « hommes du Makhzen » pour reprendre un terme cher à la doxa marocaine, disent beaucoup des conditions de déroulement d'une nouvelle gouvernance, partagée certes mais encore très inégale.

La capacité des autorités diverses à ancrer les mouvements sociaux de protestation ou d'accès à la ressource dans des processus qui permettront de les contrôler, de les bloquer, voire de les interdire témoigne des contradictions du mouvement de réforme de l'État et en même temps des spécificités d'une situation locale tendue, marquée par d'importants déséquilibres. Certes, l'on sait qu'ailleurs les mouvements de protestation peuvent être davantage couronnés de succès (autour de l'aménagement du BouRegreg, notamment), néanmoins la facilité avec laquelle la mise sous tutelle des pouvoirs locaux s'organise dans l'arrière-pays de Tanger-Med témoigne des fortes aptitudes de l'État à se redéployer vers les niveaux inférieurs afin de maintenir son contrôle. La participation des acteurs locaux à la décision publique cautionne le maintien d'un arbitrage descendant pensé comme nécessaire dans le cadre d'un grand projet, peu importe alors que les procédures mises en œuvre soient le plus souvent dysfonctionnelles.

Quels qu'ils soient, les mouvements de mobilisation se heurtent à des volontés descendantes de structuration et / ou de contrôle des populations locales, qui pour l'instant bloquent leur progression. Faut-il voir dans la suspension des principales mobilisations une étape historique qui viendrait souligner la jeunesse de ce mouvement et l'apprentissage de nouvelles formes de mobilisation qui ne s'appuient pas nécessairement sur des procédures administratives de recours ? L'avenir des « Amis de Tanger-Med » nous le dira, mais ce futur reste très hypothétique.

BIBLIOGRAPHIE

- Barthel P. A., Planel S., 2010, « Tanger-Med and Casa Marina, Prestige Projects in Morocco: New Capitalist Frameworks and Local Context », *Built Environment*, 36, n° 2.
- Bénit-Gbaffou C., 2008, « Démocratisation et participation locale à Johannesburg : la voix et les voies de la société civile face à des institutions participatives dysfonctionnelles », *Revue Tiers Monde*, n° 196, octobre-décembre, pp. 759-778.
- Bennani-Chraïbi M., Fillieule O. (dir), 2003, *Résistances et protestations dans les sociétés musulmanes*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Brenner N., 2004, *New State Spaces, Urban Governance and the Rescaling of the Statehood*, Oxford University Press, 351 p.

- Camau M., 2002, « La transitologie à l'épreuve du Moyen-Orient », *Annuaire du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord 1999*, tome XXXVIII, p. 5.
- Catusse M., 2002, « Le charme discret de la société civile. Ressorts politiques de la formation d'un groupe dans le Maroc "ajusté" », *Revue internationale de politique comparée*, n° 2, pp. 297-318.
- Catusse M., Vairel F., 2003, « Ni tout à fait le même ni tout à fait un autre. Métamorphoses et continuité du régime marocain », *Maghreb-Machrek*, n° 175, pp. 73-91.
- Cherif R., 1988, *Le Makhzen politique au Maroc. Hier et aujourd'hui*, Casablanca, Afrique-Orient.
- Chikhaoui S., 2000, *Dimension de la décentralisation au Maroc entre le poids du passé et les contraintes du présent*, Berlin.
- De Miras C., 2009, « De la gouvernance à la gouvernementalité ? Action publique territoriale au Maroc », *Maghreb-Machrek*, n° 202.
- El Kadiri N., 2007, « Genèse et développement de l'approche territoriale au Maroc » in Lapèze J., El Kadiri N., Lamrani N. (dir), *Éléments d'analyse sur le développement territorial, Aspects théoriques et empiriques*, Paris, L'Harmattan, pp. 15- 28.
- El Kadiri N., Planel S., 2008, « Acteurs locaux et décentralisation au Maroc », Actes du séminaire international, Rabat, 12-14 décembre 2007, *Recompositions socio-économiques face aux défis de la mondialisation. Approche comparative Maroc/Mexique*, <http://www.ird.fr/maroc/colloque>
- Hibou B., 1998, « Retrait ou redéploiement de l'État ? », *Critique internationale*, n° 1, pp. 151-168.
- Hibou B., 1999a, « La « décharge », nouvel interventionnisme : l'État en voie de privatisation », *Politique africaine*, n° 73, pp. 5-16.
- Hibou B., 1999b, *La privatisation des États*, Paris, Karthala.
- Hibou B., 2006, « Maroc : d'un conservatisme à l'autre », *Legs colonial et gouvernance contemporaine*, vol. II, Rapports du FASOPO, pp. 154-196.
- Olivier de Sardan J.-P., 2004, « État, bureaucratie et gouvernance en Afrique de l'ouest francophone. Un diagnostic empirique, une perspective historique », *Politique africaine*, n° 96, pp. 139-162.
- Picard E., 2006, *La politique dans le monde arabe*, Paris, Armand Colin.
- Planel S., 2009, « Transformations de l'État et politiques territoriales dans le Maroc contemporain », *Espace politique*, n° 7, *L'État en Afrique*, <http://espacepolitique.revues.org>
- Sedjari A., 2000, *Enjeux et dynamique des réformes politiques et institutionnelles au Maroc, un processus d'une gouvernance inachevée*, Banque mondiale.
- Tarrow S., 1994, *Power in Movement: Social Movements, Collective Action and Politics*, Cambridge University Press, 251 p.
- Tozy M., 1991, « Les enjeux de pouvoirs dans les « champs politiques désamorçés » au Maroc » in Camau M., *Changements politiques au Maghreb*, Paris, éditions du CNRS.
- Tozy M., 1999, *Monarchie et islam politique au Maroc*, Paris, Presses de Sciences Po.

RÉVOLUTIONS CIVILES : LE BASCULEMENT DU POLITIQUE

DES MAUX DE LA MISÈRE AUX MOTS DE LA « DIGNITÉ »

La révolution tunisienne de janvier 2011

Michaël Béchir Ayari*

Le volontarisme révolutionnaire, en vogue dans les milieux d'extrême-gauche à l'échelle mondiale, durant les années 1960-1970, a été mis à mal par le caractère spontané de la révolution tunisienne de janvier 2011. Cette conception qui se décline en sociologie des mobilisations par une focalisation sur le rôle des organisations et de leurs ressources est impuissante à rendre compte de la soudaine politisation des revendications immédiates (pain, travail) du sous-prolétariat tunisien. Au demeurant, cette montée en généralité aurait sans doute été impossible sans un cadrage sémantique préalable en termes de « lutte pour la dignité ». Ce cadrage, qu'aucun collectif militant n'a effectué de manière volontaire, a permis l'alliance entre les différentes catégories sociales de la société tunisienne autour d'une finalité sans ambiguïté : le départ du président Ben Ali et de la famille Trabelsi. La révolution tunisienne montre ainsi la rapidité avec laquelle les souffrances sociales les plus diverses peuvent être nommés, et partant rendus intolérables, par des mots dont le pouvoir de mobilisation est, dans certaines circonstances, plus important que celui de n'importe quelle « avant-garde ».

Mots clés : Révolution tunisienne, volontarisme révolutionnaire, cadrage sémantique, dignité, mobilisations.

Le caractère spontané des événements qui viennent d'ébranler la Tunisie a tout autant renvoyé analystes et militants à des schémas éprouvés en d'autres siècles et contextes qu'il a suscité des interrogations sur sa nature. Les nouveaux paradigmes hégémoniques (Abbot, 2006) avaient pour ainsi dire « désobjectivé » un certain nombre de phénomènes sociaux, les

renvoyant dans l'indicible scientifique, l'impensé et l'innommable. Ceux-ci ont brutalement resurgi dans l'espace public sous les notions de « révolution » et de « peuple ». Pour autant, la conception volontariste révolutionnaire qui avait imprégné les milieux d'extrême gauche à l'échelle mondiale depuis les révolutions chinoise, cubaine et algérienne a

* Docteur en sciences politiques, chercheur associé à l'Institut de recherche et d'études sur le Monde arabe et musulman (IREMAM/CNRS), ayari@aposte.net

été battue en brèche par le soulèvement tunisien. Le désir d'accélérer la marche de l'histoire, d'insuffler l'esprit révolutionnaire, d'organiser techniquement une minorité agissante afin de créer une situation psychologique propice à la révolution (Debray, 1967) a fait place au constat de la force mobilisatrice des conditions socio-économiques (paupérisation, chômage) et politiques (absences de libertés publiques).

La léthargie dans laquelle étaient plongés l'aristocratie ouvrière et le sous-prolétariat en France et en Europe depuis la fin des années 1970 suffisait à confirmer la thèse de la nécessaire présence de professionnels de l'agitation dans toute action collective digne de ce nom et *a fortiori* dans ce que le sens commun désigne par « révolution » (Vayssière, 2006). Il n'est guère étonnant, eu égard aux passerelles entre champs académique et militant, que le « désir de révolution » en dépit des « conditions objectives » se soit mué sociologiquement, dans l'esprit de nombre de chercheurs, en une surdétermination théorique de la puissance des activistes et de leurs ressources. De manière corrélative, cela a conduit à sous-estimer la sape silencieuse des assises du régime tunisien, car, en plein autoritarisme, « il est encore plus difficile de s'organiser qu'en démocratie », dit-on. En ce sens, « fomenter une révolution » relève de la gageure.

Même si la publicisation des violences à travers caméras de téléphones portables et réseaux sociaux sur Internet peut jouer le rôle de *Deus ex machina* explicatif de la spontanéité du soulèvement et de son absence de *leaders*, celui-ci demeure paradigmatique par les questions qu'il soulève et les débats théoriques qu'il tranche. S'il est trop tôt pour proposer une explication générale de sa dynamique, ce mouvement réhabilite un certain nombre de grilles d'analyses perçues comme réductrices. Il en va, par exemple, des changements dans la structure des opportunités politiques (Tarrow, 1994), des conflits inter-élites qui les sous-tendent et de leur effet sur les incitations sélectives favorisant la prise de risque (Dieter

Opp, 2009). Il en va, également, de la notion de frustration relative (Gurr, 1970) et surtout des acquis théoriques plaçant le langage (Bakhtine, 1977 ; Kosselleck, 1990 ; Foucault, 2008) et sa capacité normative au-dessus du pouvoir mobilisateur des affects et des ressources organisationnelles (Steinert, 1999).

Dans cette contribution¹, nous nous focalisons sur ce dernier aspect, et tenterons de montrer en quoi le cadrage des griefs en termes de « lutte pour la dignité » a permis une opération de montée en généralité et, partant, l'alliance entre des intérêts de position et des répertoires de compréhension mutuelle différents selon les catégories sociales composant la société tunisienne. L'union autour d'un objectif clair – le départ de Ben Ali et de la famille Trabelsi – aurait sans nul doute été peu probable sans ce cadrage sémantique préalable (Gamson, Meyer, 1996 ; Hewitt, McCammon, 2005), à bien des égards non intentionnel.

LES USAGES POLITIQUES DE LA « DIGNITÉ »

Dans les mondes arabes, les régimes autoritaires détruisent ou intègrent à intervalles réguliers la majorité des structures organisationnelles en mesure d'encadrer des actions collectives. De fait, les souffrances sociales semblent s'exprimer sous la forme d'émeutes violentes et sporadiques. Les émeutes du pain des années 1980 appelées également dans l'univers sémantique anglo-saxon les *IMF's riots* (émeutes du FMI) sont là pour en attester. Même si l'islam politique a pu un temps se développer sur le terrain de la paupérisation lié au contre-choc pétrolier de 1986, jusqu'à s'en autonomiser sous une forme identitaire (Burgat, 2007), il reste que les mouvements de contestation des années 2000, Mouvement citoyen des *Aarchs* en Algérie, grèves sectorielles, voire multisectorielles, en Tunisie et surtout en Égypte, n'ont pu être sublimés sous cette forme. Aussi a-t-on assisté à un

1. La plupart des informations dont la source n'est pas citée pour ne pas alourdir la présentation du texte proviennent de nombreux entretiens semi-directifs effectués dans le cadre de ma thèse de doctorat (2003-2008), d'interviews réalisées en Tunisie en février 2011, de visionnement de « vidéos facebook » (en arabe) ainsi que d'une analyse de presse des articles *Tunisnews* (2001-2010). Les moteurs de recherche *PresseDD* et *Proquest* ont, par ailleurs, permis la consultation de la totalité des articles de presse parus en langue française et anglaise sur la « révolution tunisienne » entre le 17 décembre 2010 et le 14 janvier 2011.

retour en force de la question sociale dans une version plus classiste et classique qui peinait à engendrer une dynamique d'unité nationale autour d'un objectif commun. Les mobilisations dites de la « société civile », les revendications professionnelles des journalistes et des avocats ont fait écho aux requêtes d'ordre plus frumentaire d'un sous-prolétariat paupérisé prêt à mourir pour reconquérir « sa dignité ». En Tunisie, la notion de dignité (*Karama*) renvoie d'abord à la volonté de l'homme colonisé d'accéder au rang d'être humain. En ce sens, l'indépendance politique, formelle disaient les « marxistes », représente « le chemin vers la réhabilitation de l'homme », l'acte qui rend à « tous les Tunisiens leur dignité d'homme », c'est-à-dire qui les libère de « toutes les forces qui les oppriment, leur donne les moyens décents d'une existence digne pour qu'ils accèdent et participent à la condition humaine » (GEAST, 1965). De la bouche d'Habib Bourguiba, la revendication de la dignité va de pair avec la liberté, l'authenticité et l'identité². La « dignité nationale » s'entendait dans ce contexte comme la participation de la Tunisie au concert universel des États-nations.

Durant la période développementaliste, la lutte pour la dignité et la gloire de la patrie est indissociable de la bataille contre le « sous-développement ». Celle-ci suppose la « restriction des libertés et des privilèges de la propriété » pour en faire un « usage plus productif et rentable pour la productivité » (Belkhadja, 1998, p. 65). Ajoutons que cette dignité se décline parfois dans le discours bourguibien en « sens de la dignité » qui doit être « inculquée au peuple » pour qu'il ressente « le besoin d'améliorer ses conditions d'existence par son travail, qu'il aspire à mieux s'habiller, à mieux se nourrir, à entretenir décentement sa famille, à instruire ses enfants, à se soigner, en un mot, à vivre honorablement comme les peuples évolués » (Henry Moore, 2004, p. 196). Le slogan « pain, liberté et dignité nationale³ » scandé régulièrement lors des manifestations renvoie directement à ce champ d'expérience nationaliste.

Un aspect significatif de la notion de dignité réside dans la tendance toute tunisienne, produite par les affinités électives entre l'« éducationnisme » de la III^e République française et les caractéristiques sociologiques et politiques des élites nationalistes, à mythifier le rôle égalitaire de l'école républicaine (Béchir Ayari, 2009). Celle-ci est en effet porteuse des idéaux démocratiques de liberté de pensée et surtout d'égalité de droits et de dignité. Le développement de l'instruction est directement corrélé à l'accès à une dignité qui, outre l'obtention d'un meilleur statut social, abolit les distances sociales et les inégalités les plus sensibles, à défaut d'abolir les distinctions de classe. Le formidable accroissement de l'offre universitaire conjugué à la baisse de la capacité redistributrice de l'État employeur et partant de son rôle de promotion de la classe moyenne (Bras, 1996) a participé à la multiplication de véritables filières universitaires de relégation, sciences humaines et sociales, sciences de la gestion, langues étrangères, sciences de l'informatique. Cela a favorisé la baisse de valeur des titres scolaires sur le marché de l'emploi et contribué à provoquer un sentiment de frustration relative parmi les jeunes, notamment celle issue des régions défavorisées de la bande ouest du pays où les émeutes ont débuté en décembre 2010. Le droit au travail proclamé par les collectifs de diplômés chômeurs à l'échelle du monde arabe fut une question essentielle posée dès le début de la « révolution » tunisienne, mieux, dès sa répétition générale en 2008 au cours du mouvement de contestation de la gestion clientéliste des emplois par le parti au pouvoir et la Centrale syndicale (Union générale tunisienne du Travail, UGTT), dans le bassin minier de Gafsa.

Il est d'ailleurs symptomatique que Mohamed Tarek Bouazizi, « celui qui s'est immolé » le 17 décembre 2010, ait été d'emblée présenté comme un diplômé-chômeur, même s'il n'a jamais fréquenté l'université et que sa condition sociale s'apparente davantage à celle d'un sous-prolétaire journaliste, à l'instar d'un nombre grandissant de jeunes tunisiens peu ou prou diplômés.

2. Habib Bourguiba, Discours, « Une double ouverture sur le monde », Montréal, 11 mai 1968, <http://ressources-cla.univ-fcomte.fr/gerflint/AmeriqueduNord1/Bourguiba.pdf>, consulté le 15 février 2011.

3. « *Khobs, Horia, Karama Watania* ».

Car, dans l'imaginaire collectif, le diplôme préserve du chômage. Plus, la logique de niveau qui imprègne l'enseignement supérieur tunisien conduit à penser qu'avec « un bac +20 », on est en droit de devenir « président de la République » quel que soit le type d'études réalisées. Une mère de famille de Tunis ne manquait pas de le faire remarquer le 27 décembre 2010, sous l'œil des caméras de téléphones portables : « Je n'accepterais jamais que mon fils diplômé aille vendre des pois chiches, on s'est sacrifié pour payer ses études ! ». Au demeurant, l'emploi public avait désormais un prix, 15 000 dinars⁴ pour un poste dans l'enseignement secondaire, entre 6 000 et 8 000 dinars pour une poste dans l'enseignement primaire. Et une autre mère d'ajouter : « Si j'avais eu cet argent, j'aurais investi dans une terre agricole et ne serais certainement pas allée m'abaisser à demander du travail pour mon fils au chef de la cellule du parti »⁵.

Ce sentiment d'avilissement est d'autant plus prononcé que les emplois publics ou parapublics disponibles sont rares, et effectivement, ils l'étaient de plus en plus, leur obtention demandant davantage de signes d'allégeance. Il était fréquent que le suicide par immolation suive une altercation avec la personne en charge de distribuer les emplois journaliers ou permanents⁶. Les forces de l'ordre rossaient le rebelle, parfois publiquement, celui-ci s'aspergeait d'essence et s'immolait, soustrait aux regards ou à la vue de tous, selon le sens politique qu'il plaçait dans ce dernier acte de nihilisme inversé consistant à « se mettre le feu » à défaut de « mettre le feu au ciel ».

L'HONNEUR TRIBAL, UN ANTIDOTE À L'EXCLUSION ?

Les Tunisiens originaires de la bande ouest du pays, exceptés ceux provenant des centres des

villes de vieille urbanisation, demeurent, malgré les recompositions sociales qui ont affecté la société tunisienne depuis l'indépendance, stigmatisés, notamment par leur nom de famille (Béchir Ayari, 2009). Ils descendent des tribus nomades et sont pour la plupart d'origine paysanne ou ouvrière. Au sein de ces catégories sociales qui se reproduisent à travers une forte endogamie et une faible mobilité sociale ascendante, la dignité s'oppose au « mépris » des individus d'origine citadine ou sahélienne, ainsi qu'au « mépris » du pouvoir central toujours perçu dans sa fonction d'État tributaire, percepteur d'impôts.

L'honneur tribal n'est point une survivance, il s'érige sur le socle des solidarités familiales et se manifeste par une revendication d'égalité indifférente au niveau de revenu et au patrimoine des familles. « Je suis pauvre, mais tu n'as pas le droit de m'humilier ou de me maltraiter ». La revendication de la dignité est alimentée par la référence symbolique à l'*ethos* contestataire des tribus *Siba*, celles qui n'ont pas fait allégeance sous le beylicat⁷. Cet *ethos* est convoqué tel un antidote à l'exclusion sociale, politique et symbolique. Car, effectivement, l'origine géographique de la parentèle représente de manière métonymique l'origine sociale de l'individu. Elle engendre des phénomènes de discrimination à l'embauche des prétendants à la mobilité sociale ascendante. Cette véritable relégation dans un contexte de paupérisation croissante a contribué à rendre intolérable la gestion clientéliste des ressources destinées à « acheter la paix sociale ». D'autant plus que ces ressources, selon de nombreux témoignages de hauts fonctionnaires des ministères de l'Emploi et des Affaires sociales, étaient conditionnées à une neutralité politique se manifestant par la possession de la carte du Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD), le parti au pouvoir sous Ben Ali. Parmi ces ressources, figuraient la carte

4. Un dinar est égal à environ cinquante centimes d'euro.

5. Vidéo facebook, 28 décembre 2010.

6. À Thala, par exemple, ville de la région montagneuse de l'ouest du pays, de nombreux témoignages rapportés à une délégation de l'Association tunisienne des femmes démocrates (ATFD) évoquent le nombre de dix immolations entre 2006 et 2010.

7. Entre 1574 et 1705, la Tunisie est réduite à une province de l'Empire Ottoman. Le bey représente le sultan d'Istanbul à Tunis. À partir de 1705, les bays issus de la dynastie des Husseinites acquièrent une quasi-indépendance vis-à-vis de la sublime porte. Le régime beylical se transforme rapidement en monarchie dont le bey est le souverain. Le beylicat s'achève en 1957 avec la proclamation de la République tunisienne.

de soins, sorte de « carte vitale » gratuite, l'octroi de micro-crédits et les aides sociales aux familles dites « nécessiteuses ». Il suffisait qu'un membre de la parentèle, même éloignée, ait eu des démêlés avec la police politique ou ait été signalé dans le rapport d'un délateur zélé pour que la famille élargie ne bénéficie d'aucune aide de l'État ou bien que la carrière d'un de ses membres exerçant dans le secteur public soit considérablement ralentie.

La diminution des ressources clientélares se manifestait également par un changement dans la nature des réseaux de relations instrumentales. Ainsi, un policier « gagnait à être connu » jusqu'à ce que ses exigences de contre-dons dépassent ses possibilités de dons. Les demandes de petit « backshish » devenaient par trop arrogantes lors des fréquents contrôles routiers, allant jusqu'à revêtir une dimension routinière et légale-rationnelle symbolisée par un billet de 10 dinars.

D'une manière plus générale, le traitement sécuritaire, jusqu'alors réservé aux oppositions politiques situées dans la partie contestataire de l'espace de dissensus (*dissent space*⁸), a été ressenti collectivement comme un contrôle social de moins en moins insidieux émergeant sous sa forme pure. Une « dictature » aux relents totalitaires laissait s'échapper des résistances à la gouvernementalité (Foucault, 1994, p. 655) à cause de sa prétention à vouloir contrôler l'incrédulité croissante. Le récit de fiction propagé par le régime allait jusqu'à inhiber les calculs des technocrates qui n'arrivaient même plus à se représenter clairement les risques d'explosion sociale⁹, les véritables statistiques du chômage et de la pauvreté n'existant pas. Le sentiment de la perte de dignité s'est finalement imposé de lui-même grâce, toutefois, à un travail de cadrage sémantique orchestré sans véritable intentionnalité par les oppositions dont la nature était modelée par le régime autoritaire.

LA DIGNITÉ : UN CADRAGE NON INTENTIONNEL

La question des droits de l'homme tout d'abord, revendication infra-politique, minimaliste, dans le contexte idéologique des années 1960-1970 marqué par une prédominance de l'extrême gauche, surgissait chaque fois que la contestation étudiante sortait des universités et se heurtait à la violence de l'appareil sécuritaire (Béchir Ayari, 2009). Le recours au droit « bourgeois » attestait du repli des positions maximalistes¹⁰ des groupes d'extrême-gauche suite à l'emprisonnement de leurs leaders... Mais il offrait du même coup à la revendication de la dignité un universalisme répondant à l'appel de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits ».

La ratification tunisienne de nombreux traités et conventions internationales relatifs aux droits humains (Van Buu, 1994), dans le sillage de la « révolution de jasmin » de 1987 ou du coup d'État médical projetant Ben Ali aux commandes de l'État, proposait aux militants d'extrême-gauche, dont une fraction s'était reconvertie dans les métiers des droits de l'homme, des éléments de langage leur permettant de « prendre le régime au mot ».

Dès 1994, après l'éradication des structures du parti islamiste *Ennahda* du sol tunisien, une nouvelle étape s'ouvrait, dans laquelle la tentative de publicisation internationale des atteintes aux droits de l'homme du régime demeurait l'horizon politique quasi indépassable du « mouvement démocratique » (Khiari, 2003).

À l'aube des années 2000, la grève de la faim de Taoufik Ben Brik, pamphlétaire tunisien, plaçait le désir de citoyenneté devant la vie¹¹. La constitution de divers comités appelant au « long et pénible combat pour la dignité »

8. Cette notion recoupe sans s'y confondre celle d'« espace multi-organisationnel plus ou moins autonome » développée dans le cas tunisien par Michel Camau et Vincent Geisser (Camau, Geisser, 2003, p. 264). Elle met l'accent sur le caractère routinier des transactions politiques entre l'espace protestataire et l'espace politique institué. Ce faisant, elle plaide pour une réduction de leur cloisonnement et de leur opposition.

9. Sur ce point, voir le concept de « *hidden transcripts* » de James C. Scott (Scott, 1990).

10. Ces positions pouvaient se caractériser par des appels au « combat contre l'impérialisme et ses valets » voire à la « destruction de l'appareil d'État ».

11. Cf. « La citoyenneté ou la mort : le combat d'un journaliste tunisien », *Courrier International*, 27 février 2001.

contre la « tortiocratie », comme le Centre d'information et de documentation sur la torture (CIDT), commençait, elle, à lier « dignité du détenu » et dignité des opposants, futurs détenus.

En 2003, la grève de la faim de Radhia Nasroui, avocate tunisienne, déclenchée afin que « cesse le harcèlement » dont sa famille et elle étaient l'objet « en raison de son combat en faveur des droits de l'Homme, des prisonniers d'opinion et de sa dénonciation de la torture », est présentée comme un moyen de défense de sa dignité d'avocate et de citoyenne.

Par ailleurs, les campagnes de harcèlements moraux visant les dissidents (montage de cassettes pornographiques, articles de journaux dénonçant leurs liens avec « la main de l'étranger » ou leurs « mœurs dissolues ») prétendaient directement atteindre leur « sentiment d'honneur », participant ainsi, à rebours, au succès sémantique du terme « dignité ».

De nombreux communiqués publiés dans *Tunisnews*, une plate-forme numérique d'opposition au régime censurée en Tunisie, recouraient à la notion de dignité. Les journaux électroniques au faible rayonnement comme « l'arc de la dignité », ou les mobilisations de l'Association tunisienne des femmes démocrates (ATFD) en passant par la « campagne pour la dignité » inspirée du mouvement civique égyptien *Kifaya*, éloignaient graduellement le terme de son terrain d'annonciation juridique.

En 2005, la grève de la faim de huit « personnalités de l'opposition tunisienne » initiée à la mi-octobre lors du Sommet mondial de la société de l'information (SMSI) à Tunis aboutit à la constitution du « Collectif du 18 octobre », sorte de front unique entre groupuscules d'extrême gauche et nationalistes arabes et représentants du parti islamiste *Ennahda*. Cette mise en scène de réconciliation attestait en quelque sorte du caractère de moins en moins subversif de la contestation islamiste de type Frères musulmans et, partant, de la volonté de concorde nationale d'*Ennahda*, prélude à son éventuelle intégration politique sur le modèle du Parti de la Justice et du développement marocain (PJD). Également présentée en termes de « lutte pour la dignité », cette forme de contestation marquait, paradoxalement par son succès, le déclin du recours au

registre « droit de l'homme » tentant de susciter l'indignation internationale.

L'appel au respect des droits humains et aux libertés fondamentales augmente en crédibilité à mesure qu'il est publicisé par des « professionnels » médiateurs des valeurs centrales de la société tels que les journalistes et les avocats. La transduction des revendications professionnelles en revendications politiques (Gobe, Béchir Ayari, 2007) est plus précisément entamée dès 2001 par la lettre ouverte du magistrat Mokhtar Yayhaoui au président Ben Ali : « Harcelés, en proie au chantage, à l'intimidation et à la dénonciation, étreints par la peur, ayant perdu leur dignité, les juges n'ont « aucune chance » de pouvoir accomplir un travail équitable. La situation est telle que le seul fait d'appartenir à cette corporation constitue une honte ». Les tentatives de constitution d'un syndicat de journalistes indépendant et les mobilisations des avocats ont pour effet secondaire de rapprocher davantage « dignité » de « rang », opposant humiliation, « souillure de la profession » et « mépris » à accomplissement de la mission professionnelle avec « intégrité ».

La « dignité des avocats », régulièrement tabassés lors des *sit-in*, fait écho à la « dignité des hommes et femmes de média » ainsi qu'à la « dignité des universitaires », dont le savoir tend à être vidé de son contenu critique, ce qui suscite des examens de conscience sur le sens de la vocation de l'universitaire, dans un pays au substrat culturel valorisant le *alim* (savant), la science et l'éducation de la jeunesse.

En outre, le discours dual opposant « humiliation et dignité » à « peur et sécurité » (Koren, 1997) tend désormais à dépasser les lieux d'annonciation dans lesquels il était jusqu'alors cantonné : les groupuscules d'extrême gauche, notamment le Parti communiste ouvrier tunisien (PCOT). Celui-ci est plus exactement l'héritier illégitime du groupe *Perspectives tunisiennes* dans sa phase ultraclandestine consécutive à la poussée autoritaire, née de la répression du mouvement étudiant de février 1972 (Béchir Ayari, 2009). Dans cet imaginaire, la confrontation avec la torture, tentative d'annihilation de la dignité humaine, en faisant perdre le sens de la peur, libère l'être humain. Comme le note Hamma Hammami, leader du PCOT, dans une sorte d'autobiographie publiée en 2002, *Le Chemin*

de la dignité : « Peur et dignité ne vont pas de pair. Dans cette vie, celui qui a peur ne peut aspirer à rien ; par contre celui qui n'a pas peur est libre. La peur ne peut nous épargner ni la souffrance, ni la mort. Cependant, elle peut nous empêcher de jouir de notre vie et de lui donner le sens qu'on souhaite. Aussi ai-je laissé la peur derrière moi » (Hamami, 2002, p. 23). Bien que peu répandue dans la société tunisienne, cette mythologie devait contribuer au cadrage sémantique du mouvement de contestation du bassin minier de Gafsa en 2008 via notamment les militants du PCOT couvrant les évènements pour le compte du journal de leur parti, *Al Badil*, et actifs dans les structures régionales des syndicats de l'enseignement primaire et secondaire. Répondant pour ainsi dire au discours syndical classique (Gardin, 1987) opposant la dignité de l'ouvrier à sa déshumanisation tayloriste, la relation structurale « dignité et peur » va, au moment de la contestation de Gafsa, marquer l'émergence d'un nouvel acteur (Mercier, Ségrestin, 1983) : le sous-prolétariat exclu du circuit de production. Dans ce mouvement d'affirmation identitaire attestant de son passage du statut de spectateur à celui d'acteur, d'objet à sujet, formulant un « projet possible exprimé collectivement » (Rimbaud, 1982), le sous-prolétariat est « sorti de son rôle »¹², luttant sinon pour une dissolution au sein de l'aristocratie ouvrière des mines de phosphate, du moins pour guérir de son sentiment d'humiliation en proclamant « le droit au travail ».

L'emploi permet de « garder sa dignité », l'absence d'emploi fait corrélativement « perdre sa dignité », ce qui montre clairement le caractère désormais intolérable de la petite mort sociale dont le chômage est le nom. La ville de Redeyef dans le gouvernorat de Gafsa est baptisée « capitale de la révolte de la dignité de 2008 ». Un film largement diffusé dans les réseaux militants associatifs franco-tunisiens, *Redeyef : le combat pour la dignité*, retrace l'histoire du mouvement à travers les mots des femmes, épouses ou mères d'ex-prisonniers de cette contestation. Les tentes dressées à Redeyef servant « d'abri aux *sit-in* des chômeurs des veuves et des jeunes diplômés » regroupent

le sous-prolétariat émergent enfanté par les femmes des mineurs victimes d'accidents de travail. Les premières mesures de création d'emploi à l'échelle du gouvernorat de Gafsa attisent la colère des habitants du gouvernorat voisin de Sidi Bouzid, séparé sur le plan administratif depuis seulement le début des années 1980, en dépit de la réalité des affiliations tribales.

Dans ces conditions, il n'est guère étonnant que le cadrage sémantique en termes de dignité, effet non intentionnel d'un ensemble d'initiatives militantes ayant chacune leur propre logique sectorielle, ait déclassifié un large spectre de catégories socio-professionnelles dans une expérience de communauté partagée qui contribuera à la chute de Ben Ali.

Le terrain favorable à cette « désidentification » a été préparé par la conjonction entre le champ d'expérience nationaliste et la stigmatisation de la bourgeoisie parasitaire représentée par la famille Ben Ali-Trabelsi. Le glissement de sens consistant à éliminer celle-ci de l'imaginaire national pour en précipiter la chute demeure l'effet secondaire (Elster, 1986) d'un ensemble de rapports à l'œuvre dans le discours sur la dignité. Les relations discursives « à la limite » de ce discours lui ont permis de parler des souffrances les plus diverses en tant que pratique (Foucault, 2008, p. 62). La portée politique des premiers slogans scandés dès le début des émeutes sociales et des affrontements violents à Sidi Bouzid n'étonnait « personne », car la dimension infrapolitique des requêtes en termes de travail et de pain était déjà transcendée. Ce dépassement a été le fruit d'une relation sémantique conditionnant la conquête de la dignité à la participation à une série d'actions collectives visant à se débarrasser du « pouvoir mafieux ».

La perception du risque de ces actions, en dépit des tirs de sniper et du climat de guérilla urbaine, fut rapidement inhibée (Dieter Opp, 2009) par une série de facteurs, parmi lesquels on notera l'idée partagée de division des élites (caractère irrationnel des comportements prédateurs du clan Trabelsi, conflits au sein du parti, rumeurs autour de la succession de Ben

12. Sur ce point, voir le concept de « subjectivation » de Jacques Rancière discuté par Kristin Ross (Ross, 2005).

Ali perçu comme de plus en plus malade) et de soutien tacite « américain » exprimé par les fuites des câbles diplomatiques le 25 novembre 2010 lors de l'affaire *wikileaks*. S'y ajoute également la circulation rapide de l'information grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, la logistique de la centrale syndicale, la propension à la prise de risque élevé du sous-prolétariat et surtout l'unité autour de la matérialité du discours sur la dignité.

Le 3 janvier 2011, lors d'une importante mobilisation des avocats tunisiens dans la ville de Tunis, un homme de robe déclarait devant une foule attentive : « Les mafieux du pays ont donné des ordres afin d'humilier les avocats. Pour nous humilier, ils ont cassé le nez d'un avocat, certains ont été blessés au front, d'autres dans d'autres parties du corps. Même sous l'ère coloniale, on n'a jamais traité l'avocat avec une barbarie pareille. Jamais les avocats n'ont connu un sort comparable à l'échelle du monde si ce n'est en Tunisie. Ce pouvoir mafieux veut passer un message, « Vous aussi, les avocats vous êtes une cible de la torture et de la barbarie ». Ils veulent nous humilier ! Plus d'honneur ! Plus de dignité ! Parce qu'ils pensent qu'en vous humiliant vous n'allez plus pouvoir défendre ce que vous représentez, que vous allez vous taire et ne plus défendre cette cause juste face à cette tyrannie »¹³.

Le 31 décembre 2010, sur un ton se gaussant du caractère paternaliste des premières mesures d'apaisement promises par le chef de l'État, une vidéo circulant sur Facebook, montrant des violences policières, se concluait par le message incrusté suivant : « Cher Président, tu es un ange ! Tu te soucies de notre sort, tu nous chéris tels tes enfants, mais prière, laisse-nous tranquille et dégage ! ». Symptomatique de la lutte culturelle d'une autre jeunesse relativement à l'abri des problèmes de subsistance, ce message montre clairement le sentiment d'étouffement de cette force démographique. Ce sentiment demeure, en un sens, proportionnel au désir de détruire ce qui entrave la liberté d'être et d'avoir de cette jeunesse. Le vocable « dégage », utilisé fréquemment sur les sites sociaux par des jeunes filles désireuses de se débarrasser d'un dragueur inopportun¹⁴, est repris à l'unisson le 14 janvier 2011 devant le ministère de l'Intérieur. Ce mot de combat a, en quelque sorte, dissous les antagonismes sociaux dans une communauté nationale retrouvée.

Finalement, cette dissolution a été rendue possible par la résonance multiple du terme dignité et partant les facteurs socio-économiques ayant facilité son cadrage. La spontanéité de la révolution tunisienne n'a pas jailli d'un manque, bien plutôt de la haute conductibilité de l'idée de « dignité » en régime autoritaire.

BIBLIOGRAPHIE

- Abbott Andrew, 2006, « Le chaos des disciplines » in Boutier J., Passeron J.-C., Revel J. (dir.), *Qu'est-ce qu'une discipline ?*, Paris, éditions de l'École des hautes études en sciences sociales (coll. « Enquête »), pp. 3-33.
- Bakhtine M., Volochinov V. N., 1977, *Le marxisme et la philosophie du langage : essai d'application de la méthode sociologique en linguistique*, 1^{re} édition 1923, Paris, Les éditions de minuit.
- Bechir Ayari M., 2009, *S'engager en régime autoritaire. Gauchistes et islamistes dans la Tunisie indépendante*, Thèse de doctorat, Aix-en-Provence, Université Paul Cézanne.
- Belkhdouja T., 1998, *Les trois décennies Bourguiba. Témoignage*, Paris, éditions Publisud.
- Burgat F., 2007, *L'islamisme en face*, Paris, La Découverte.
- Bras J.-P., 1996, « Tunisie : Ben Ali et sa classe moyenne », *Pôles*, avril-juin, pp. 174-195.

13. Vidéo facebook, 3 janvier 2011.

14. Voir Abdelhamid Gmati, « "Dégage", et après ? », *La presse*, 17 février 2011.

- Camau M., Geisser V., 2003, *Le syndrome autoritaire. Politique en Tunisie de Bourguiba à Ben Ali*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Debray R., 1967, *Révolution dans la révolution*, Paris, Maspero.
- Dieter Opp K., 2009, *Theories of Political Protest and Social Movements. A Multidisciplinary Introduction, Critique, and Synthesis*, Londres, Routledge.
- Elster J., 1986, *Le laboureur et ses enfants, Deux essais sur les limites de la rationalité*, Paris, les éditions de minuit.
- Foucault M., 1994, *Dits et écrits, Volume 3*, Paris, Gallimard.
- Foucault M., 2008, *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard.
- Gamson W., Meyer D., 1996, « Framing Political Opportunity » in McAdam D., McCarthy J., Zald M. (dir), *Comparative Perspective on Social Movements*, Cambridge University Press, pp. 275-290.
- Gardin B., 1987, « Comment dire la mort d'un travailleur », *Mots, mars*, n° 14. pp. 149-169.
- GEAST, 1965, « Spécial réforme agraire », *Perspectives tunisiennes* n° 2.
- Gobe É., Bechir Ayari M., 2007, « Les avocats dans la Tunisie de Ben Ali : une profession politisée », *L'Année du Maghreb*, Paris, CNRS éditions.
- Gurr T., 1970, *Why Men Rebel*, Princeton University Press.
- Hammami H., 2002, *Le chemin de la dignité*, Paris, Comité national et Comité international de soutien à Hama Hammami et ses camarades.
- Henry Moore C., 2004, « De Bourguiba à Ben Ali : modernisation et dictature éducative » in Camau M., Geisser V. (dir.), *Habib Bourguiba, La trace et l'héritage*, Paris, Karthala.
- Hewitt L., McCammon H., 2005, « Explaining Suffrage Mobilization: Balance Neutralization, and Range in Collective Action Frames » in Johnston H., Noakes J. A. (dir.), *Frames of Protest, Social Movements and the Framing Perspective*, Boston, Rowman and Littlefield, pp. 33-52.
- Khiari S., 2003, *Tunisie. Le délitement de la cité : coercition, consentement, résistance*, Paris Karthala.
- Koren R., 1997, « L'argumentaire de l'Un dans le regard de l'Autre : le jeu des dénominations », *Mots, mars*, n° 50.
- Koselleck R., 1990, *Le futur passé, Contribution à la sémantique des temps historiques*, Paris, éditions de l'EHESS.
- Mercier N., Segrestin D., 1983, « L'« effet territoire » dans la mobilisation ouvrière. Essai d'analyse de situation complexe », *Revue française de sociologie*, n° 24-1, pp. 61-79.
- Rambaud P., 1982, « Les agriculteurs polonais à la conquête de leur identité », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 41, février, pp. 47-59.
- Scott J. C., 1990, *Domination and the Arts of Resistance. Hidden Transcripts*, Londres, Yale University Press.
- Ross K., 2005, *Mai 68 et ses vies ultérieures*, Bruxelles, éditions Complexe.
- Steinert M. W., 1999, *Fighting Words: Working-Class Formation, Collective Action, and Discourse in Nineteenth Century England*, Ithaca, Cornell University Press.
- Tarrow S., 1994, *Power in Movement, Social Movements, Collective Action and Politics*, Cambridge University Press.
- Van Buu É., 1994 « Tunisie. Chronique juridique et rubrique législative », *Annuaire de l'Afrique du Nord* 1992, vol. 31, Paris, CNRS éditions, pp. 997-1044.
- Vayssièrè P., 2006, *Les révolutions d'Amérique latine*, Paris, Le Seuil.

RÉVOLUTIONS CIVILES : LE BASCULEMENT DU POLITIQUE

LA FORCE DE LA DÉSOBÉISSANCE : RETOUR SUR LA CHUTE DU RÉGIME DE BEN ALI

Larbi Chouikha^{*}, Éric Gobe^{**}

Le mouvement protestataire tunisien, qui a conduit à la chute du président Ben Ali, se caractérise par l'inexistence de leaders. Certes, la Centrale syndicale, l'UGTT, a accompagné une action collective qui, lancée par une jeunesse désœuvrée, a pris une dimension transpartisane et a mobilisé toutes les catégories sociales. Mais l'UGTT n'a pas été l'acteur du « changement d'échelle » de l'épisode conflictuel né à Sidi Bouzid. Le mouvement de protestation s'est politisé et a pris une envergure nationale grâce à l'usage des nouvelles technologies de l'information qui lui ont servi de caisse de résonance. Toutefois, la « réussite » de la mobilisation populaire ne doit pas nous faire perdre de vue qu'elle s'articule à une « révolution de palais » conduite par l'armée et certains éléments de l'oligarchie au pouvoir.

Mots clés : Ben Ali, protestation, révolution, réseaux sociaux, action collective, UGTT, Tunisie.

Au milieu des années 2000, la lecture de certains travaux de science politique donnait à penser que le régime mis en place par le président Ben Ali paraissait devoir durer. Béatrice Hibou (2006) évoquait la « force de l'obéissance » et la règle de « l'accommodement négocié » qui, telles une loi d'airain, régissaient les relations entre la population tunisienne et le pouvoir politique. Toutefois, bien que faisant référence aux travaux de Michel Foucault, l'auteur ignorait les formes de « contre-conduites » ou de « résistances » définissant le passage au politique de certains secteurs ou acteurs de la société tunisienne (Camau, 2008).

Or, depuis le milieu des années 2000, la question lancinante de la succession d'un président Ben Ali malade et les ambitions de la belle famille Trabelsi aspirant d'une façon ou d'une autre à prendre sa place posaient la question de la durabilité du régime. La perspective de voir la coterie mafieuse entourant le président Ben Ali accéder directement au sommet de l'État apparaissait insupportable aux différentes catégories sociales de la population tunisienne, y compris chez une partie de l'oligarchie au pouvoir pour qui les Trabelsi n'étaient que des parvenus. Dans une telle configuration, la base de légitimité du régime paraissait de plus en plus friable.

* Professeur à l'Institut de presse et des sciences de l'information (IPSI), Université de la Manouba (Tunisie).

** Chercheur à l'IREMAM/CNRS, rédacteur en chef et responsable scientifique de *L'Année du Maghreb*.

Par ailleurs, l'affaiblissement de la capacité redistributive de l'État tunisien consécutive à la crise financière internationale de 2008 et à la dégradation de la situation sociale, notamment celle des diplômés originaires de l'intérieur fortement touchés par le chômage, conduisait certains chercheurs à s'interroger sur les contours d'un mouvement social qui serait susceptible d'ébranler les bases du régime et d'inaugurer une « ouverture de la structure des opportunités politiques » (Chouikha, Gobe, 2009). Certes, les mouvements protestataires apparaissaient comme sectoriels, les politiques de dépolitisation et de coercition menées par le pouvoir de Ben Ali empêchant le développement de « mobilisations multisectorielles » (Dobry, 1986), qui auraient pu déstabiliser le régime, comme cela avait été le cas à la fin du règne de Bourguiba. Toutefois, la révolte du bassin minier de Gafsa était révélatrice d'une mobilisation sociale inédite dans la mesure où le régime de Ben Ali avait mis plus de six mois à la réduire. Ce mouvement de Gafsa donnait « à penser que le "pays de l'intérieur" » pourrait « jouer aussi un rôle dans la redéfinition des enjeux politiques futurs et la transition vers un nouveau type de régime ». En fait, la machine sécuritaire tunisienne confrontée à une « révolte par le bas », animée par des citoyens ordinaires, a révélé les difficultés du régime autoritaire tunisien à faire face à un mouvement de protestation populaire. Cette révolte était « le signe d'un ébranlement du Pacte de sécurité, ce contrat social implicite entre l'État et le peuple, que certains auteurs considéraient comme le principal moteur du régime de Ben Ali » (Chouikha, Geisser, 2010).

Par certaines de ses dimensions le mouvement protestataire de la région de Gafsa apparaît comme une anticipation du soulèvement populaire qui a conduit au départ du président Ben Ali. Une grande partie de la population avait le sentiment que le bassin minier n'avait pas bénéficié de la même sollicitude de la part du pouvoir central que d'autres régions, notamment le Sahel, principal pourvoyeur en élites politiques et économiques tunisiennes. Les « laissés pour compte du marché du travail », *i.e.* les diplômés chômeurs, les travailleurs précaires et les veuves de mineurs se sont mobilisés pour réclamer la justice

sociale et la dignité (*al-karama*). Formuler de telles revendications revenait à dénoncer le népotisme, ainsi que les pratiques clientélistes et tribales des dirigeants locaux du parti-État, le Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD) et de la centrale syndicale, l'Union générale tunisienne du travail (UGTT), dans la distribution des emplois. Toutefois, la révolte du bassin minier n'a pas débouché sur un changement de régime. Peu relayée par les médias occidentaux et tunisiens, la mobilisation est restée cantonnée à la région de Gafsa et a connu relativement peu d'écho sur Internet, bien que certains sites l'aient médiatisée. Face à la répression et en l'absence de soutiens suffisamment solides dans la société, l'épisode conflictuel de Gafsa est retombé et n'a pu déboucher ni sur un mouvement social durable, ni *a fortiori* sur le renversement du régime, à la différence de l'épisode protestataire initié à Sidi Bouzid le 17 décembre 2010.

UNE RÉVOLTE SOCIALE SPONTANÉE ? LE RÔLE JOUÉ PAR L'UNION GÉNÉRALE TUNISIENNE DU TRAVAIL DANS LA MOBILISATION

Le premier adjectif utilisé par les journalistes pour qualifier le mouvement protestataire né à Sidi Bouzid est « spontané ». L'élément déclencheur des mobilisations qui ont mené à la chute de régime de Ben Ali est tout à fait identifiable. C'est l'immolation par le feu de Mohamed Bouazizi, vendeur de fruits et légumes à la sauvette, à Sidi Bouzid, agglomération de 40 000 habitants située au centre de la Tunisie, région parmi les plus pauvres de Tunisie. Les maîtres mots qui permettent de comprendre le déclenchement de la révolte sont l'humiliation et l'indignation. Humilié, Mohamed Bouazizi l'est : non seulement, la police lui a confisqué son outil de travail (sa charrette et sa marchandise) mais, de surcroît, une employée municipale l'a giflé, le renvoyant ainsi à sa condition indigne. Dès le 17 décembre, des commerçants et des dizaines de jeunes indignés se réunissent devant le siège du gouvernorat de Sidi Bouzid pour organiser

un *sit-in* de protestation. Durant le week-end du 18 et du 19 décembre, les rassemblements de jeunes se multiplient, tandis que les accrochages avec les forces de l'ordre qui tentent de disperser la foule s'intensifient et que les premières arrestations sont effectuées. Le suicide d'un autre jeune, diplômé chômeur, par électrocution le 22 décembre, relance la révolte sociale qui s'étend aux petites villes voisines de Sidi Bouzid, Meknassy et surtout de Menzel Bouzaïane, agglomération dans laquelle les émeutiers incendient le siège de la délégation (sous-préfecture) et assiègent le poste de la garde nationale (l'équivalent de la gendarmerie). Le 24 décembre, l'insurrection sociale se propage dans le centre du pays. Le jour même, Mohamed Laamari, un jeune diplômé chômeur, est tué d'une balle dans la poitrine à Menzel Bouzaïane. Les violences policières et les arrestations massives suscitent de nouvelles manifestations et émeutes qui débouchent sur de nouveaux heurts avec les forces de sécurité. Les slogans alors scandés par les manifestants ont une forte connotation sociale, même si parfois l'on voit poindre un arrière-plan politique¹. À partir de la fin décembre, les mots d'ordre scandés par les manifestants prennent une connotation éminemment politique et c'est désormais la personne du président Ben Ali qui est visée².

Si dans ce premier temps de la révolte, la direction de l'UGTT, largement inféodée au pouvoir politique, demeure attentiste, certains militants de base et cadres des Unions régionales et locales accompagnent le mouvement en organisant des manifestations de solidarité avec les émeutiers.

La centrale syndicale, indépendamment de l'allégeance affichée par sa direction à l'égard du chef de l'État, est la seule organisation avec

le parti de Ben Ali (le RCD) à disposer d'une implantation nationale. Des militants syndicaux organisent, à partir des locaux des Unions régionales de l'UGTT, des *sit-in* et des marches pour dénoncer la répression policière, la corruption, le développement inégal entre les régions, la marginalisation des jeunes et l'appauvrissement de la masse de la population³. Certains syndicats de branche qui avaient su préserver une partie de leur autonomie sous la présidence de Ben Ali viennent renforcer l'entrée progressive de l'UGTT dans le mouvement protestataire : à l'appel des syndicats de la sécurité sociale, de la santé, de la poste, de l'enseignement secondaire, des centaines de manifestants se rassemblent dans la capitale, Tunis, sur la place Mohamed Ali devant le siège de l'UGTT⁴.

C'est à la suite de la répression brutale des manifestations de Kasserine (chef-lieu du gouvernorat voisin de Sidi Bouzid, plus à l'est) des 7, 8 et 9 janvier qui font officiellement 14 morts (environ 50 officieusement) que la direction de la centrale syndicale prend conscience de la dynamique de l'action collective qui a pris un tournant radical : l'insurrection s'est propagée à l'ensemble des centres urbains du pays, capitale comprise, et les « classes moyennes » – autrement dit les membres de professions intellectuelles comme les avocats, les enseignants, les médecins, etc. – alimentent les manifestations constituées à l'origine de jeunes des quartiers populaires, souvent diplômés chômeurs.

Les slogans portés par les protestataires appellent alors explicitement au « départ de Ben Ali et de sa clique de voleurs ». Aussi, la commission administrative de l'UGTT, sous la pression des Unions régionales et locales, décide-t-elle le 11 janvier d'autoriser

1. « L'emploi est un droit... Bande de voleurs », « Citoyens venez avec nous... Le silence est la pire des trahisons », « Honte au gouvernement... les prix flambent », « Emploi, liberté, dignité », « À bas le Rassemblement [le parti politique présidé par Ben Ali] », « Non aux Trabelsi, pilliers des deniers publics », <http://www.assabilonline.net>, 24 décembre 2010, consulté le 25 janvier 2011 (en arabe).

2. « Pas de succession, ni de prorogation, nous sommes tous des Sidi Bouzid » ; « Libertés, libertés, pas de présidence à vie ». Cf. <http://jeanmarcelbouguereau.blogspot.com/archive/2010/12/29/tunisie-la-revolte-est-en-train-de-changer-de-nature.html>, consulté le 5 janvier 2011.

3. Le 25 décembre voit l'entrée en jeu des militants de base de l'UGTT dans de nombreuses agglomérations, non seulement dans le gouvernorat de Sidi Bouzid (Tala, Regueb, Meknassy, Souk el Jedid et Bir el Hfay), mais aussi à Kasserine, Gafsa et Tunis. Cf. *Al badil Ajil*, 25 décembre 2010, sur le site du Parti communiste des ouvriers de Tunisie. <http://www.albadil.org/>, consulté le 1^{er} février 2011 (en arabe).

4. *AP*, 27 décembre 2010.

les Unions régionales à organiser des grèves générales sur l'ensemble du territoire tunisien le lendemain pour « protester contre les tirs à balles réelles sur les citoyens de Sidi Bouzid et Kasserine ». Quant à Tunis, la grève générale est prévue pour le 14 janvier⁵. Alors que le 11 janvier, des émeutes éclatent dans les quartiers populaires d'Ettadhamen et Mnihla, la grève générale du 12 janvier est un succès dans toutes les agglomérations, notamment à Sfax, la deuxième ville du pays. Ce faisant l'UGTT donne un tournant décisif au mouvement protestataire qui débouche sur la journée du 14 janvier qui voit Ben Ali quitter le pouvoir : dans le sillage de la grève générale, un défilé comptant des centaines de milliers de personnes de toutes catégories sociales défile sur l'avenue Habib Bourguiba entre la porte de France et le ministère de l'Intérieur au cri de « Ben Ali dégage ».

Mais la Centrale syndicale n'a pas été l'acteur du « changement d'échelle » de l'épisode conflictuel né à Sidi Bouzid. Elle a accompagné et parachévé l'action collective plus qu'elle ne lui a permis de prendre une envergure nationale. Le mouvement protestataire tunisien a en fait emprunté « la voie de la diffusion directe », celle « opérée par des individus ou des groupes dont les similitudes ou les relations préexistantes deviennent la base de la mobilisation » (Tilly, Tarrow, 2008, p. 164). En fait, le mouvement protestataire tunisien qui a conduit à la chute du président Ben Ali se caractérise par l'inexistence de leaders. Cette absence d'entrepreneurs de mobilisation n'a pas empêché le mouvement de protestation de se politiser et de changer d'échelle. L'usage des nouvelles technologies de l'information a probablement pallié cette absence de leadership en servant

de caisse de résonance au mouvement protestataire.

LA TUNISIE VIRTUELLE : CAISSE DE RÉSONANCE DU MOUVEMENT PROTESTATAIRE

L'usage d'Internet comme instrument de protestation contre le régime de Ben Ali ne date pas du 17 décembre 2010. À côté d'un espace public complètement domestiqué par le pouvoir politique où les possibilités d'expression étaient quasiment nulles, s'est développée, avec le web, une Tunisie virtuelle dans laquelle les internautes tunisiens utilisaient des proxys qui leur permettaient de contourner la censure gouvernementale d'Internet. Grâce à ces outils, les Tunisiens de toutes catégories sociales pouvaient plus ou moins naviguer sur les sites interdits, échanger des informations de toutes sortes et diffuser des vidéos sur les sites de partage comme YouTube ou Dailymotion⁶. Mais avec le développement des réseaux sociaux et l'accroissement du nombre d'internautes, le web est devenu un espace autonome d'expression et de socialisation politique d'une partie de la jeunesse tunisienne⁷.

La Tunisie compterait plus de 3 millions d'internautes parmi lesquels plus d'1,8 million disposeraient d'un compte Facebook. Or, le développement du célèbre réseau social en Tunisie depuis trois ans est l'un des faits les plus notables de l'évolution de l'usage d'Internet dans le pays. Cette nouvelle « arène médiatique » a contribué à la « mobilisation de l'action » (Granjon, 2009, p. 355). Dès le début du mouvement protestataire, les jeunes

5. <http://www.assabilonline.net>, 11 janvier 2011, consulté le 1^{er} février 2011 (en arabe).

6. Les pouvoirs publics tentaient, tant bien que mal, de limiter cet espace d'autonomie par la censure. Le censeur – les services spécialisés du ministère de l'Intérieur – était surnommé, sur le mode humoristique, « Ammar 404 » par référence aux erreurs http 404 qui s'affichaient lorsque les internautes présents sur le territoire tunisien souhaitaient accéder à des ressources web interdites par le gouvernement tunisien. Par ailleurs, les blogueurs, les journalistes et autres militants des droits de l'Homme étaient souvent victimes de vol d'identifiants accompagné du piratage de leur messagerie électronique. « Le blog "débat Tunisie" Nouvelle victime de la censure de l'ATI » sur <http://www.attariq.org/spip.php?article273>, consulté le 10 février 2011.

7. Parmi les sites pionniers, on citera *Takriz* (ras-le-bol en dialecte tunisien) lancé par de jeunes internautes vivant pour la plupart sur le territoire tunisien et exprimant un profond malaise dans la jeunesse. On peut également évoquer *Tunezine* créé en 2000 par Zouhayr Yahyaoui, premier internaute à avoir été incarcéré et condamné à deux ans de prison ferme pour « propagation de fausses nouvelles » et « utilisation frauduleuse délibérée de lignes de communication ». Par ailleurs, la publication sur Internet de la lettre de diffusion critique du pouvoir tunisien, *Tunisnews*, est l'une des illustrations les plus probantes de l'émergence d'un espace d'autonomie, d'expression et de diffusion de l'information politique sur le régime Ben Ali et ses turpitudes (Chouikha, 2009).

internauts de Sidi Bouzid ont diffusé de nombreux documents audiovisuels, produits de l'usage des téléphones portables munis de caméras et d'appareils photo sur le réseau social Facebook et sur le site YouTube. Les journalistes ne pouvant se rendre sur place en raison du blocage de la région par les forces de police, les médias satellitaires⁸ ont abondamment utilisé dans leurs reportages la matière première diffusée sur Facebook ou le site YouTube.

Les internautes de Sidi Bouzid, puis du reste de la Tunisie, au fur et à mesure que le mouvement protestataire prenait de l'ampleur, sont devenus des producteurs et diffuseurs d'informations. Ils ont ainsi créé des comptes sur le réseau social Facebook consacrés spécifiquement à la couverture quasiment instantanée des événements protestataires. Ce faisant, Facebook et les sites de cyberdissidents tunisiens ont ouvert la voie à un nouveau processus collectif d'énonciation des enjeux du mouvement protestataire. Par le truchement du célèbre réseau social, les internautes ont non seulement produit et diffusé des informations, mais ont également lancé des appels à manifestations, des mots d'ordre de grève qui ont contribué à faire changer d'échelle le mouvement protestataire. Ils ont relayé des messages de plus en plus radicaux appelant à rompre avec le régime de Ben Ali. Autrement dit, la force d'agrégation du réseau social a donné naissance à une forme inédite de mobilisation, certains internautes devenant des entrepreneurs de mobilisation dont l'activité virtuelle sur le web s'est traduite dans la réalité par diverses formes d'action collective (manifestations, grèves, *sit-in*, etc.). Le pouvoir politique a pris conscience de la capacité de certains internautes à lancer des mots d'ordre et à être relayés sur le terrain par les membres tunisiens du réseau social. Aussi a-t-il procédé à l'arrestation de jeunes blogueurs et cyberdissidents particulièrement actifs sur Facebook tout en censurant les sites d'opposition⁹.

Pour les Tunisiens n'ayant pas accès au « réseau des réseaux », *Al Jazeera* a servi de substitut

aux sites Internet en diffusant quasiment en continu depuis le 24 décembre des images du mouvement protestataire. De manière générale, les images d'immolation par le feu, la vision des morts et des blessés par balles ont très probablement contribué, par l'indignation qu'elles ont suscitée, à faire tomber la peur. L'indice le plus probant de ce lien de causalité est donné par le changement d'échelle du conflit qui a suivi la diffusion des images extrêmement violentes de la répression de Kasserine (notamment les scènes filmées dans les hôpitaux, à la limite du supportable, où l'on voit des cadavres éventrés et des crânes éclatés) par les brigades de l'ordre public (BOP). Mais l'usage à grande échelle de la répression, tout comme la mise en œuvre d'une politique de communication gouvernementale avec un temps de retard, a été incapable de juguler le mouvement protestataire.

DE LA FUITE EN AVANT SÉCURITAIRE DU RÉGIME À LA RÉVOLUTION DE PALAIS

En dépit du quadrillage sécuritaire et du système de surveillance sophistiqué mis en place par le régime de Ben Ali, le soulèvement populaire a pris au dépourvu aussi bien les autorités que les partis reconnus de l'opposition qui, il est vrai, ne sont guère représentatifs et dont les structures sont d'une faiblesse extrême. Les deux piliers du système sécuritaire, le parti-État, le RCD, et les forces de police ont été débordés par l'ampleur du mouvement.

Dix jours après le début du soulèvement, la politique de répression et le *black-out* imposé aux médias tunisiens n'ont pas permis le retour à l'ordre. Dans la mesure où la répression n'a pas donné les effets escomptés, le chef de l'État a commencé à développer une politique de communication qui va se trouver sans cesse en décalage par rapport aux revendications formulées par les manifestants et les émeutiers. Le 28 décembre 2010, pour montrer toute sa

8. Notamment *Al Jazeera*. Cf. « Sidi Bouzid sur Facebook », 25 décembre 2010, <http://www.aljazeera.net/>, consulté le 10 janvier 2011 (en arabe).

9. Boris Manenti, « Des blogueurs arrêtés après les troubles de Sidi Bouzid », <http://tempsreel.nouvelobs.com/actualite/monde/20110107.OBS5863/des-blogueurs-tunisiens-arretes-apres-les-troubles-de-sidi-bouzid.html>, consulté le 31 janvier 2011.

compassion, il se rend au chevet de Mohamed Bouazizi soigné au centre médical des grands brûlés à Ben Arous près de Tunis. Le même jour, dans un discours diffusé par la chaîne nationale tunisienne, le président tunisien s'en prend à « une minorité d'extrémistes et agitateurs » à l'encontre desquels « la loi sera appliquée en toute fermeté ». Il dénonce les chaînes de télévision étrangères qu'il accuse de diffuser des « allégations mensongères sans vérification ». Son discours n'empêche pas les émeutes et les manifestations de gagner d'autres villes de province.

La décision de remanier le gouvernement le lendemain, ainsi que la mutation des gouverneurs de Sidi Bouzid, Jendouba et Zaghouan, décidée le 30 décembre, apparaissent dérisoires au regard des revendications de plus en plus politiques portées par les manifestants. Au début du mois de janvier, la proposition gouvernementale de créer de grands projets d'investissement dans le gouvernorat de Sidi Bouzid ne jure en rien la dynamique des protestations dont le centre de gravité se déplace vers Kasserine¹⁰. La ville connaît une véritable atmosphère de guérilla urbaine alourdie par les pillages de magasins, les tirs de snipers et les descentes de police dans les domiciles des familles des supposés émeutiers. La deuxième intervention télévisée du chef de l'État, le 10 janvier, qui dénonce des « voyous cagoulés aux actes terroristes impardonnables [...] à la solde de l'étranger, qui ont vendu leur âme à l'extrémisme et au terrorisme » et annonce la création de 300 000 emplois en deux ans ne fait pas retomber la tension. La décision de fermer temporairement les établissements scolaires et les universités montre un régime aux abois qui veut éviter que les campus et les lycées soient des lieux d'amplification de la contestation¹¹. Alors que les émeutes ont atteint le cœur de la capitale, le limogeage, le 12 janvier, du ministre de l'Intérieur Rafik Belhaj Kacem, ainsi que la libération des personnes arrêtées depuis le début de l'épisode

protestataire, ne contribue en rien à stopper le mouvement insurrectionnel qui est désormais appuyé par la direction de l'UGTT.

Le discours télévisé du 13 janvier donne à voir un chef de l'État sous pression qui semble céder à toutes les revendications des Tunisiens descendus dans la rue, à l'exception de son départ du pouvoir. Depuis le matin, les petits partis de l'opposition légale critiques (le Parti démocrate progressiste, le Tajdid et le Forum démocratique pour le travail et les libertés) négocient avec le Premier ministre, Mohamed Ghannouchi, la constitution d'un gouvernement d'unité nationale. De plus, le soir de la diffusion du discours télévisé, la chaîne nationale tunisienne organise un débat avec, pour la première fois dans la Tunisie de Ben Ali, des représentants d'organisations non gouvernementales d'opposition – notamment en présence de Mokhtar Trifi, le président de la Ligue tunisienne de défense des droits de l'Homme.

Mais ce discours et les négociations avec les partis de l'opposition critique arrivent trop tard : la pression populaire est trop forte et une partie des élites au pouvoir n'est plus prête à cautionner la politique répressive du pouvoir. En effet, la force du mouvement de protestation ne doit pas nous faire perdre de vue que la « révolution populaire » s'articule à une « révolution de palais ». Le départ du président Ben Ali est également le résultat d'« une fracture dans l'oligarchie au pouvoir »¹².

Dans cette configuration, l'armée et son chef d'état-major ont joué un rôle décisif dans le départ du président Ben Ali. Cette intervention des militaires tient apparemment à un paradoxe. L'armée tunisienne, contrairement à l'Algérie ou à l'Égypte, n'a jamais constitué l'épine dorsale du régime politique tunisien (Camau, Geisser, 2003, pp. 207-211). Armée de conscription, marginalisée sous les présidences de Bourguiba et de Ben Ali, elle dispose d'un effectif faible (35 000 hommes à comparer aux 120 000 hommes des forces

10. Michael Ayari et Vincent Geisser, « Tunisie : la Révolution des "Nouzouh" n'a pas l'odeur du jasmin », *Témoignage chrétien*, 25 janvier 2011.

11. Il s'agit également d'éviter que des enfants ou des adolescents ne tombent sous les balles des policiers avec tous les effets désastreux en termes d'image qu'auraient de tels événements pour le régime.

12. Pierre-Robert Baduel, « Tunisie : le rôle complexe et déterminant de l'armée », *Le Monde.fr*, <http://www.lemonde.fr>, 10 février 2011, consulté de le 11 février 2011.

de sécurité)¹³. Si pendant la période de la présidence Ben Ali, l'armée a été modernisée et la carrière militaire revalorisée, la Tunisie n'a pas connu l'émergence d'un appareil militaro-économique susceptible d'en faire un acteur économique impliqué dans l'affairisme de l'entourage présidentiel. Acteur dépolitisé, elle est restée fidèle au président Ben Ali jusqu'au moment où celui-ci a donné l'ordre de tirer sur les manifestants. Elle a alors refusé de sortir de son rôle de défense extérieure pour endosser celui de force de maintien de l'ordre. Le chef d'état-major Rachid Ammar, qui a accepté de déployer l'armée dans les centres urbains pour calmer la situation, est démis de ses fonctions par le président Ben Ali le 11 janvier, en raison justement de son refus d'ordonner de tirer sur la foule. Dans le même temps, des militaires sont vus s'interposant entre les forces de police et les manifestants. Aussi, l'attitude de l'armée se situe-t-elle aux antipodes de celle des forces de police restées fidèles jusqu'au bout au chef de l'État.

Bien qu'assigné à résidence, le général Ammar a, semble-t-il, conseillé au président Ben Ali de partir et lui aurait fait savoir le 14 janvier qu'il bénéficiait d'un créneau de 3 heures pour quitter le pays avant la fermeture de l'espace aérien tunisien. Toutefois, l'institution militaire a refusé de conduire un coup d'État pour prendre le pouvoir. Elle jouit depuis lors, auprès de la population, d'un prestige d'autant plus fort qu'après le départ du président Ben Ali, elle s'est chargée de pourchasser les milices présidentielles. Mais son rôle exact reste à apprécier. Certains éléments de l'élite au pouvoir sous Ben Ali – incarnés notamment par des individus originaires du Sahel comme Kamel Morjane et par le chef d'état-major lui-même – auraient poussé au départ le président Ben Ali pour se débarrasser de la belle-famille et des membres de l'oligarchie les plus compromis dans le fonctionnement du régime de Ben Ali. L'armée s'est ainsi placée « en position de recours si un processus crédible de stabilisation politique n'aboutissait pas »¹⁴.

CONCLUSION

Cette « révolution tunisienne » a mis à mal le discours selon lequel les Tunisiens étaient avant tout des consommateurs individualistes, rentrés depuis les années 1990 dans la société de consommation, peu concernés par la chose politique. L'épisode protestataire a suscité des manifestations de solidarité, notamment au moment de la chute du régime : les habitants des divers quartiers ont constitué des comités d'autodéfense civile pour protéger les biens privés face aux attaques des pilliers et des miliciens du parti gouvernemental. Des formes d'auto-organisation ont surgi pour pallier le non-fonctionnement des services publics municipaux (nettoyage des lieux publics, ramassage des ordures...).

Mais l'absence de leadership au sein du mouvement protestataire alimente l'instabilité de la Tunisie post-14 janvier. Elle contribue à créer un hiatus entre un gouvernement « transitoire » en mal de légitimité et souvent coupé des réalités et des Tunisiens, désormais prompts à descendre dans la rue pour tenter d'imposer aux autorités la politique à suivre. Mis sous pression, le gouvernement de Mohamed Ghannouchi a dû, entre autres, se séparer de certains ministres trop liés à l'ancien régime, démettre l'ensemble des gouverneurs et suspendre les activités du RCD. Lui-même a dû démissionner le 27 février 2011. Une ligne de partage se dessine entre les soutiens du gouvernement de transition et le Conseil national de sauvegarde de la révolution créé le 11 février 2011. Les premiers sont constitués pour partie des composantes les plus technocratiques et les moins compromises de l'ancien régime, ainsi que de certains leaders de l'opposition reconnue de l'époque de Ben Ali. Ces derniers, qui s'inscrivent dans une logique de compromis, veulent des élections législatives et présidentielles anticipées, organisées dans le cadre d'une Constitution et d'un code électoral amendés.

Le second, quant à lui, est une coalition hétérogène qui rassemble 28 partis politiques, associations et organisations professionnelles. On

13. Sammy Ghorbal, « Rachid Ammar, l'homme fort de la Tunisie : "L'armée ne tire pas" », <http://www.rue89.com/2011/01/16/larmee-ne-tire-pas-lhomme-fort-de-la-tunisie-est-general-185923>, consulté le 10 février 2011.

14. Pierre-Robert Baduel, *op. cit.*

trouve en son sein l'UGTT, le Conseil de l'ordre des avocats, les islamistes d'Ennahda, divers groupuscules d'extrême gauche et des associations de défense des droits de l'Homme et de lutte contre la torture. Ce courant, radical dans sa revendication démocratique, exige une forte épuration de l'appareil d'État et demande l'élection d'une assemblée constituante qui devra faire table rase du passé institutionnel de la Tunisie et modifier le système de fond en comble, afin de proposer une nouvelle Constitution instituant un régime parlementaire. Cette phase transitionnelle engendre de

nouvelles formes d'action et stimule le débat public. Mais dans le même temps, elle recèle des risques de désordre qui peuvent susciter des contrecoups et des reprises en main de la part de certains acteurs disposant de moyens de coercition. Il serait toutefois hasardeux de se livrer plus avant à des conjectures tant la situation est exceptionnelle : tout comme la plupart des observateurs, l'immense majorité des Tunisiens n'imaginait pas possible, avant le 17 décembre 2011, que le régime politique mis en place par Ben Ali le 7 novembre 1987 ne s'effondre.

BIBLIOGRAPHIE

- Camau M., 2008, « Tunisie : vingt après. De quoi Ben Ali est-il le nom ? », *L'Année du Maghreb 2008*, Paris, CNRS éditions, pp. 507-527.
- Camau M., Geisser V., 2003, *Le syndrome autoritaire. Politique en Tunisie de Bourguiba à Ben Ali*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Chouikha L., 2009, « Un cyberspace autonome dans un espace autoritaire : l'expérience de Tunisnews » in Mohsen-Finan K. (dir.), *Les médias en Méditerranée. Nouveaux médias, monde arabe et relations internationales*, Arles/Aix-en-Provence, Actes Sud/MMSH, pp. 217-235.
- Chouikha L., Geisser V., 2010, « Retour sur la révolte du bassin minier. Les cinq leçons politiques d'un conflit social inédit », *L'Année du Maghreb*, VI, Paris, CNRS éditions, pp. 415-426.
- Chouikha L., Gobe É., 2009, « La Tunisie entre la révolte du bassin minier de Gafsa et l'échéance électorale de 2009 », *L'Année du Maghreb 2009*, Paris, CNRS éditions, pp. 387-420.
- Dobry M., 1986, *Sociologie des crises politiques*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Granjon F., 2009, « Média » in Fillieule O., Mathieu L., Péchu C., *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Les Presses de Sciences Po, pp. 349-355.
- Hibou B., 2006, *La force de l'obéissance. L'économie de la répression en Tunisie*, Paris, La Découverte.
- Tarrow S., Tilly C., 2008, *Politique(s) du conflit. De la grève à la révolution*, Paris, Les Presses de Sciences Po.

RÉVOLUTIONS CIVILES : LE BASCULEMENT DU POLITIQUE

CES 18 JOURS QUI ONT CHANGÉ L'ÉGYPTE

Révolution civile et politique

Sarah Ben Néfissa*

L'article s'interroge sur les significations de la révolution sans leadership que l'Égypte vient de vivre. Il pose l'importance d'analyser les 18 jours du soulèvement dans le cadre de la reformulation générale de rapports entre l'État et la société en Égypte depuis 2005, avec notamment un processus de démonopolisation médiatique et une multiplication des protestations sociales. Il analyse le jeu des différents acteurs du soulèvement qui ont conduit Hosni Moubarak à démissionner. Il s'interroge sur les acteurs politiques dominants du processus politique futur : l'armée et les Frères musulmans et, enfin, il pose l'hypothèse de la nature civile de la révolution égyptienne.

Mots clés : Révolution, société civile, politique, jeunesse, médias, Égypte.

L'Égypte a changé en 18 jours. Elle a vécu une expérience politique inédite dans son histoire, une pratique de la souveraineté populaire qui a fait chuter le président Hosni Moubarak. À ce titre, il s'agit bien d'une révolution, comme l'affirment avec raison ses acteurs. Mais si la tête du régime est tombée, ce n'est pas encore le cas pour le régime lui-même. Le processus politique en cours est confronté à la problématique d'une révolution sans prise du pouvoir par les révolutionnaires et caractérisé par une absence de leadership politique, idéologique et même humain. Comment traduire politiquement, électoralement et institutionnellement une telle absence ? Comment « représenter » des acteurs non définis et délimités ? Mais en même temps, cette particularité est très éclairante sur la « nature » de cette révolution.

Ce texte pose l'hypothèse qu'il s'agit d'abord et avant tout d'une révolution civile avant d'être une révolution politique au sens étroit du terme.

Cet article commencera par analyser les acteurs principaux de ces 18 jours qui ont changé l'Égypte et les principales étapes du conflit entre les révolutionnaires et le régime de Moubarak. La seconde partie dépassera l'analyse factuelle du soulèvement pour tenter de comprendre les significations profondes de la révolution égyptienne. Elle mettra l'accent sur les deux principaux acteurs du processus politique en cours, l'armée et les Frères musulmans, dans le cadre de la naissance d'une sorte de démocratie de la surveillance (Rosanvallon, 2006) provoquée par la Révolution égyptienne. Tel sera l'argument principal qui

* UMR 201, sarah.ben-nefissa@orange.fr

fondera l'hypothèse de la nature civile de la révolution égyptienne.

CES 18 JOURS QUI ONT CHANGÉ L'ÉGYPTE

Ces dernières années, un paradoxe flagrant caractérisait la vie politique et sociale en Égypte. Jamais, dans l'histoire récente du pays, les Égyptiens n'ont été aussi libres de parler et d'agir et, dans le même temps, exclus à ce point des institutions politiques (Ben Néfissa, 2010). Cette mutation avait deux indicateurs principaux : l'élargissement sans précédent de la liberté d'expression, avec notamment la remise en cause d'un ensemble de tabous sociaux et politiques (Ben Néfissa, 2008) ; la multiplication des protestations sociales et catégorielles de la part de toutes les couches sociales, y compris celles considérées comme passives et dominées. De même, le mouvement social se caractérisait par son absence de lien avec les forces politiques de l'opposition, y compris, et peut-être surtout, les Frères musulmans (Tamam, Haenni, 2009).

Ces mutations ne peuvent pas être considérées comme des « prémisses » qui *devaient* conduire à la chute de Moubarak, mais elles l'ont, d'une certaine manière, « facilitée ». De même, comme toute révolution, cette dernière a révélé des surprises. La première d'entre elles est peut-être l'entrée de la « jeunesse » comme acteur politique important, ainsi que celle des couches sociales perçues comme « favorisées ».

Mouvements sociaux et révolution de la jeunesse « favorisée »

Les mouvements sociaux catégoriels n'ont pas été à l'initiative du soulèvement. L'appel à descendre dans la rue le 25 janvier a été fait à l'initiative des jeunes internautes égyptiens¹. L'entrée en politique de la jeunesse égyptienne via Internet n'est pas un phénomène nouveau. C'est en 2008 qu'elle s'est manifestée par

l'appel sur Facebook lancé par « les jeunes du 6 avril » pour soutenir les ouvriers de Mahalla El Kobra en grève. Leur appel n'a pas eu les effets escomptés.

Le passage du « virtuel au réel » de la mobilisation électronique le 25 janvier 2011 peut être attribué au « précédent tunisien ». Il s'agit là d'un des impacts principaux de ce que Michel Camau dénomme « l'espace public arabe » constitué d'affinités, d'échanges et d'interactions (Camau, 2006). Le phénomène se révèle par l'expression bien égyptienne qui a envahi la parole publique suite à la fuite de Ben Ali : « La Tunisie l'a fait ! ». Cette expression suggère : pourquoi pas nous, c'est du domaine du possible.

Mais outre le précédent « tunisien », la jeunesse égyptienne avait été marquée en 2010 par deux événements majeurs. L'assassinat d'un jeune internaute, Khaled Saïd, à Alexandrie par deux indicateurs de police en juin 2010, qui a provoqué une mobilisation exceptionnelle sur les pages de Facebook. Et l'attentat contre l'Église d'Alexandrie du 31 décembre 2010, qui a également provoqué une indignation générale. Les circonstances de l'attentat ont mis l'accent sur l'indigence des services de sécurité dans la protection des citoyens. L'important débat public suscité par l'attentat a relancé le questionnement sur la nature confessionnelle ou « laïque » de l'État. Il a également mis en exergue les modalités nouvelles de la contestation de la part de la jeunesse copte avec notamment une sortie du confinement communautaire et la volonté de poser la « question copte » à l'intérieur de l'espace public national².

La nouveauté et l'importance de la journée du 25 janvier ont frappé toute l'opinion publique et ont même surpris ses propres organisateurs : nombre très important de manifestants, large répartition géographique des manifestations dans plusieurs quartiers du Caire et, également, dans l'ensemble des gouvernorats et, enfin, diversité des catégories sociales participantes, notamment les catégories sociales considérées comme « favorisées » par le système. Les mêmes propos peuvent être

1. Notamment les groupes suivants : « Les jeunes du 6 avril », « Nous sommes tous Khaled Sayyid », « La campagne populaire autonome pour le soutien à la candidature de Baradei », etc.

2. Voir dans ce numéro l'article de Laure Guirguis.

reproduits pour les initiateurs de la journée. La jeunesse Facebook dispose d'un ordinateur à la maison, parle les langues étrangères et a le temps de *chat* sur le net. Elle appartient à cette nouvelle couche moyenne qui s'est développée autour du secteur privé interne et international et sur laquelle les travaux scientifiques sont relativement rares (Abdelrahman, 2007). Ce qui corrobore le fait qu'il s'agit principalement d'une révolution des « classes moyennes » sont les caractéristiques des corps professionnels qui se sont joints rapidement aux manifestations : des ingénieurs, des universitaires, des juges, des médecins, des dentistes, des journalistes, des avocats, des artistes peintres, des comédiens célèbres, etc.

Ce constat ne signifie pas que la révolution égyptienne est une révolution uniquement « petite-bourgeoise ». Si les jeunes internautes ont été les initiateurs et les organisateurs principaux de cette révolution, ils n'étaient évidemment pas ses acteurs uniques, loin s'en faut. La simple lecture géographique des quartiers d'habitation auxquels appartiennent les « martyrs » de la révolution égyptienne montre qu'une bonne partie d'entre eux provient de quartiers pauvres du Grand Caire, sans compter les victimes appartenant aux autres villes, voire même aux villages des autres régions de l'Égypte.

Dans la réalité, l'entrée des mouvements sociaux et catégoriels dans le soulèvement politique s'est faite tardivement, au moment où le nouveau gouvernement nommé par Hosni Moubarak pensait pouvoir rétablir le calme et circonscrire la révolte de la jeunesse à la Place Tahrir.

Afin d'isoler cette dernière, le gouvernement a décidé de montrer les signes du retour à la vie normale : report des heures du couvre-feu, retour timide de la police de la circulation et retour au travail. Mais ce retour au travail a en même temps provoqué la réapparition des mouvements sociaux catégoriels. C'est ainsi que les bastions ouvriers de Mahalla, de Kafr el

Dawar, de Kafr el Zayat et, également, les cheminots se sont préparés à entrer dans le conflit pour soutenir le mouvement, sans compter les multiples autres mouvements qui voulaient profiter de la conjoncture. Cette entrée du « social » dans le soulèvement a été fondamentale. Elle a provoqué l'inquiétude de la direction de l'armée qui a compris que l'espace contestataire allait s'élargir et que la situation pouvait devenir incontrôlable.

Une révolution sans leadership

Si la révolution égyptienne avait dès le départ un objectif politique clair, « faire tomber le régime », par contre elle se distingue par son absence de leadership politique et idéologique. Plus encore, elle se caractérise par son absence de leadership « humain ». Ses groupes et ses leaders se font et se défont, et aucun d'entre eux ne peut prétendre à la domination ou même à la représentation³.

La classe politique *classique* de l'opposition a joué un rôle dans cette révolution mais il est possible de le caractériser comme un rôle politique à la *lisière* de la révolution et peut-être même à la traîne d'une révolution dont elle a tant rêvée, mais qui pourtant lui a échappée et l'a, pour ainsi dire, dépassée. Ceux qui ont dès le départ appelé et soutenu la révolution égyptienne sont connus. Ils appartiennent à cette couche hétéroclite de personnalités et de collectifs politiques divers, formés en réaction aux compromissions habituelles avec le régime de la part des formations politiques classiques, à savoir le Wafd⁴, le RPUD⁵ et également les Frères musulmans. Parmi eux, les comités de soutien à Mohamed El Baradei⁶, Kifaya, le Parti du Front démocratique, le parti El Ghad, le parti nassérien Al Karama, des responsables d'ONG et de collectifs divers, les structures syndicales indépendantes, notamment celle des fonctionnaires des impôts sous l'égide de Kamal Abou Itaa, des personnalités intellectuelles et politiques, des journalistes et

3. Le 7 février 2011, le journal *Al Chourouk* informe que la coalition des jeunes de la révolution de la colère est formée des groupes suivants : « Jeunes pour la justice et la liberté », « Jeunes du 6 avril », « Campagne de soutien à M. Baradei », « Campagne pour le changement », « Campagne de porte à porte », « Jeunes des Frères musulmans » et « Jeunes du Front démocratique ».

4. Parti prônant une idéologie libérale et héritier du grand parti nationaliste et libéral de la période 1924-1952.

5. Rassemblement progressiste unioniste et démocratique, parti de la gauche.

6. Ex-patron de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

des acteurs médiatiques.

L'attitude des autres composantes de la classe politique égyptienne a été, par contre, plus prudente même si elle s'est très rapidement radicalisée, aussi bien le Wafd que le RPUD, mais également les Frères musulmans. Ces derniers ne sont entrés « officiellement » dans le soulèvement que trois jours après la journée du 25 janvier. Mais il est vrai également que l'attitude de la classe politique classique s'était déjà radicalisée à l'issue des élections législatives truquées de 2010. Elle s'est retrouvée sans aucun siège dans la nouvelle Assemblée du peuple. Même « l'opposant politique par défaut » à savoir « l'indépendant sur les principes du PND » a été rejeté de la nouvelle Assemblée⁷. Le régime égyptien a payé cher cette erreur politique commise par la « jeune garde » du PND⁸. Cette dernière a été la première à sombrer comme l'atteste le feu qui a emporté le siège du Parti de l'État le 28 janvier à la Place Tahrir et les destitutions successives d'Ahmed Ezz⁹ et de Gamal Moubarak. Mais c'est l'ensemble du régime de Hosni Moubarak qui a été touché par cette erreur politique. Face au soulèvement, le régime s'est trouvé sans médiation d'aucune sorte avec les insurgés.

Les Frères musulmans ont participé « individuellement » aux manifestations du 25 janvier. Ce n'est qu'à partir du 28 janvier qu'ils ont mis tout leur poids dans la bataille aussi bien au Caire qu'à Alexandrie et dans les villes du Delta. Il importe toutefois de distinguer entre la direction des Frères musulmans et leur jeunesse. Cette dernière a été autrement plus « radicale ». Lors de l'attaque de Midan El Tahrir les 2 et 3 février par la police et les hommes de main du régime, les jeunes Frères musulmans ont montré leur capacité d'organisation, de résistance et de solidarité avec les autres groupes « laïcs » de la jeunesse révolutionnaire. De même, alors que les jeunes Frères musulmans continuaient le combat de la rue, leur direction, ainsi que celles du RPUD et

du Wafd, ont rapidement accepté les offres de dialogue avec Omar Souleiman, l'éphémère vice-président de Moubarak, alors même que ce dernier n'avait accordé aucune concession d'importance.

Le poids politique de la jeunesse dans cette révolution a également provoqué un changement progressif d'attitude du régime envers elle. Face à la radicalité de son positionnement et à l'impuissance manifeste de la politique répressive, une entreprise de séduction de la jeunesse s'est manifestée à partir de la deuxième semaine du soulèvement de la part des élites politiques et médiatiques encore acquises au régime. Le signal le plus important de cette nouvelle politique envers la jeunesse a été la visite rendue par le ministre de la Défense aux occupants de la Place Tahrir, le vendredi du faux départ de Moubarak, le 4 février, alors même qu'une manifestation en faveur de ce dernier se déroulait dans un autre quartier du Caire. Le point d'orgue du « choix de la jeunesse » de la part des nouveaux dirigeants du pays a été évidemment le salut militaire de l'armée aux « martyrs de la Révolution » lors d'un des premiers communiqués du Conseil national des forces armées, après la démission de Moubarak, diffusé sur les chaînes publiques.

Jeunesse, politique et révolution

L'attitude de la jeunesse révolutionnaire égyptienne a été troublante pendant ces 18 jours. La radicalité de la demande et de l'attitude (le « dégageant » de Moubarak et la poursuite du combat) a coexisté avec le « flou » idéologique. La pugnacité de la jeunesse s'est révélée par ses différentes « feuilles de route ». Le vendredi 28 janvier, dénommé le « jour de la colère », avait pour objectif de préparer la manifestation du vendredi 4 février, dénommée « la journée du dégageant ». Un véritable challenge était lancé à un vieux président, connu pour son entêtement. Le but n'ayant pas été atteint, une semaine de « résistance » a été décidée, avec

7. Depuis 1990, plus de 80 % des candidats qui se présentent aux élections législatives le font en tant qu'« indépendants sur les principes du PND ». La liste officielle des candidats de ce parti est loin de suffire à sa nombreuse clientèle. Du point de vue de l'électorat, le vote en leur faveur exprime une sanction contre les candidats officiels du PND, mais qui n'ôte pas l'avantage de disposer d'un député ayant ses entrées dans le système étatique et administratif. La quasi-totalité des candidats victorieux (ré)intègre en effet le PND. En 2010, le PND a présenté plus de candidats que de sièges à pourvoir.

8. La jeune garde du PND fait référence au clan de Gamal Moubarak.

9. Responsable de l'organisation des élections de 2010 et bras droit de Gamal Moubarak.

comme objectif la démission de Moubarak le vendredi 11 février, dénommé le vendredi du défi. Le défi a été tenu.

Quand la répression est intense sans être efficace, elle ne fait que renforcer et radicaliser un mouvement social.

La radicalité de la demande et de l'attitude s'est construite en réaction à l'attitude de la partie adverse : la répression sanglante à partir de la soirée même du 25 janvier et son inefficacité manifeste par rapport à une mobilisation décentralisée, fonctionnant par réseaux sociaux, sans « têtes », sans « structures » et par conséquent sans « prise ». À ce facteur, il convient d'ajouter les erreurs de *timing* des réponses de Moubarak. Les « concessions » successives des trois discours de Moubarak arrivaient avec un retard considérable par rapport à la progression du plafond des demandes et étaient interprétées comme des signes de sa faiblesse.

Mais la volonté de continuer le combat s'est également renforcée à la vue des dissensions de l'élite dirigeante. Ces dernières sont apparues dès le vendredi 28 janvier dans la soirée, surtout avec la disparition des forces de police, décidée par le ministre de l'Intérieur Habib El Adli en réaction à la demande de Moubarak d'imposer le couvre-feu et d'appeler les troupes de l'armée à sa rescousse. Mais d'autres dissensions sont apparues entre la « jeune garde » du PND et sa « vieille garde » ; entre le PND et le président ; entre ce dernier, l'armée et la police¹⁰.

Rapidement, la demande s'est radicalisée. L'unification et le consensus autour des slogans l'attestent. Le 25 janvier les slogans étaient à la fois sociaux et politiques : « Le pain, la liberté et la dignité humaine », « Le SMIC à 1 200 LE » et « Le peuple veut la chute du régime ». Ce dernier slogan a rapidement surpassé les autres et il s'est surtout *précisé* avec le fameux « Dégage, dégage ! ».

Si la demande s'est radicalisée dans son expression, il serait faux de croire que sa *politisation* s'est construite dans le temps. Dès le départ, à savoir le 25 janvier, la demande était poli-

tique avec notamment « Le pain, la liberté et la dignité humaine ». Il s'agit d'un slogan éminemment politique mais que l'observateur a du mal à qualifier comme tel car il est surprenant à plus d'un titre¹¹. Le discours protestataire de « ces 18 jours qui ont changé l'Égypte » a étonné l'ensemble de ce qu'on dénomme l'opinion internationale. Elle n'y a pas retrouvé les slogans classiques des manifestations et des soulèvements dans les pays arabes, généralement marqués par une sorte de nationalisme « archaïque », d'islamisme flou et surtout d'agressivité à l'encontre des États-Unis et de l'Occident en général.

Un tel constat est vrai et il est d'une importance capitale. Si les Frères musulmans égyptiens ont été l'un des acteurs de cette révolution, ils n'ont été ni l'unique ni le principal acteur. Mais plus important encore, le langage religieux islamique n'a pas *informé* le langage protestataire. Les mêmes propos peuvent être émis à propos de l'idéologie « archéo-nationaliste » dans laquelle les régimes politiques de la région ont voulu enfermer les sociétés.

En réalité, les nouvelles modalités du langage protestataire attestent de la perte d'efficacité des idiomes islamistes et nationalistes. Ses prémisses étaient manifestes en Égypte depuis quelques années déjà, avec notamment l'apparition de Kifaya sur la scène publique du pays. Cette dernière était centrée sur la revendication démocratique.

Le langage protestataire de la révolution égyptienne peut être qualifié d'idéologiquement *hybride*. Il mélange des éléments de la rhétorique internationale sur les droits de l'homme et la démocratie avec d'autres éléments qui appartiennent au langage politique typique de l'Égypte : la justice sociale, l'attachement à un État garant des équilibres sociaux, mais également la confiance dans l'armée.

Une des grandes questions qui ont animé le débat public égyptien pendant ces journées révolutionnaires était la suivante : d'où vient ce courage, cette radicalisation de la jeunesse petite bourgeoise, inconnue des cercles politiques habituels et que l'on pensait superfi-

10. La jeune garde du PND fait référence aux personnalités proches de Gamal Moubarak et qui ont pris le pouvoir au sein du PND pour préparer la succession de ce dernier à son père. La vieille garde et également la direction de l'armée étaient opposées à ce projet, voir la deuxième partie de l'article.

11. Voir l'article de M. Ayari dans ce numéro.

cielle et égoïste ? Dans la réalité, les voies de la politisation dépassent, à l'heure de la mondialisation, les canaux classiques de la vie partisane et syndicale. L'un d'entre eux est justement le canal médiatique.

Bataille des rues et bataille médiatique

Beaucoup de propos ont été émis, à l'issue de la Révolution tunisienne et égyptienne, sur la *e.révolution* de la jeunesse arabe. Pour l'Égypte, ces propos demandent à être nuancés. Bien avant l'apparition de la mobilisation « des Jeunes du 6 avril » en 2008, le processus de démonopolisation du champ médiatique a commencé, d'abord et avant tout, par le développement des journaux indépendants privés et des émissions de Talk-show sur les chaînes satellitaires et les chaînes nationales. En 2010, la célèbre chaîne de télévision *Al Jazeera* commençait à se plaindre pour ses parts de marché en Égypte, à cause justement de ces émissions des chaînes satellitaires égyptiennes.

Le financement par le secteur privé d'une presse autonome ou d'une télévision privée répond à plusieurs logiques qui demanderaient de longs développements. Mais l'impact est incontestable. Les médias privés ont contribué au décloisonnement des différents espaces sociaux d'une société hiérarchisée et atomisée dans laquelle les différents milieux sociaux ne se fréquentent pas. La découverte de la souffrance sociale et humaine de l'immense majorité de la population n'est pas sans impact, notamment sur la jeunesse.

Il n'est pas exagéré de dire que la « bataille des rues » a été doublée d'une bataille médiatique de très grande ampleur. Il n'est pas non plus exagéré de dire que Moubarak est tombé parce qu'il a également perdu la bataille médiatique. Son discours du 1^{er} février où il a annoncé qu'il ne se présenterait pas aux élections présidentielles prévues pour le dernier trimestre de 2011 a retourné à son avantage une partie de l'opinion publique interne. Mais le lendemain, l'attaque des manifestants de la Place Tahrir par les mercenaires du régime sur des chevaux et des chameaux a produit sur l'opinion internationale et nationale l'effet inverse. Et c'est surtout l'interview bouleversante, le 7 février 2011, sur la chaîne privée *Dream 2*,

de Wael Ghonim qui a parachevé la conquête de la bataille médiatique par les insurgés. Ce jeune cadre de Google au Moyen Orient, artisan de la mobilisation sur Facebook, avait été arrêté par la police dès le début du soulèvement. Relâché après douze jours au secret, il a fondu en larmes sur le plateau en découvrant le nombre des victimes. Le lendemain même, le nombre des manifestants avait quasiment doublé, alors qu'une partie d'entre eux était quelques jours auparavant dans les manifestations pro-Moubarak.

RÉVOLUTION CIVILE ET POLITIQUE

La transition démocratique en Égypte repose sur une équation difficile. Un peuple fait la révolution, remet le pouvoir à l'armée qui, elle, se chargera d'entamer un processus de « transition politique » pour redonner le pouvoir au peuple et à ses représentants. Un tel processus sera notamment conditionné par l'attitude de deux acteurs politiques dominants, l'armée et les Frères musulmans. Toutefois, ces deux acteurs devront compter avec l'apparition dans le jeu politique d'un acteur de taille, le corps électoral égyptien.

L'armée, les Frères musulmans et le corps électoral égyptien

Pour le politologue Tewfick Aclimandos (2011), l'armée aimerait un régime qui soit réellement démocratique, mais avec un président qui soit un militaire en civil et des partis qui ne remettent pas en question les accords de paix avec Israël et l'alliance avec les États-Unis, perçus comme nécessaires pour la sécurité nationale égyptienne et pour l'effort de développement. Un tel scénario semble plausible. Le soulèvement égyptien a montré le degré de confiance et de prestige dont jouit l'armée égyptienne. Outre sa conduite de la guerre de 1973, elle est *perçue*, écrit Tewfick Aclimandos, comme l'institution la moins corrompue et la plus attachée à l'intérêt national. C'est au début de l'année 2010 que le désaccord de l'armée avec le projet de succession héréditaire de Gamal Moubarak est apparu clairement. Hosni Moubarak avait ainsi rompu avec ce

pacte implicite issu de la prise du pouvoir en 1952 par les Officiers libres. De même, le démantèlement du secteur public par la « privatisation sauvage » opérée par le « gouvernement des hommes d'affaires » du clan de Gamal Moubarak avait heurté l'ethos nassérien de l'armée, partagé par ailleurs par une large partie de l'opinion publique du pays (Ben Néfissa, 2005). L'ethos nassérien pose notamment la nécessité d'un minimum de politique sociale en matière de prix de la consommation, d'emplois et d'assistance sociale. Si le rôle politique de l'armée a considérablement diminué à partir de l'arrivée de Sadate au pouvoir, cette dernière tient toutefois à son droit de veto sur l'occupant de l'institution présidentielle. Hosni Moubarak en était conscient. Il a veillé à son confinement dans la chose militaire et il a renforcé le ministère de l'Intérieur. Ses efforts ont été vains comme l'ont montré le déroulement et l'issue du soulèvement. Mais l'armée n'est pas l'unique acteur du processus politique futur. Alors que certains observateurs égyptiens parlent d'une sorte d'alliance entre les Frères musulmans et l'armée, pour Tewfik Aclimandos, l'armée a toujours veillé à ne pas se faire infiltrer par les Frères musulmans. Mais quelle que soit la teneur des relations entre l'armée et les Frères musulmans, ces derniers seront également le second acteur de poids de l'avenir politique du pays.

La Révolution égyptienne a montré que les Frères musulmans font désormais partie des forces politiques « classiques ». Le retour à la normale et le passage de la période révolutionnaire à la période de la vie politique institutionnelle et électorale montreront à nouveau l'importance des Frères musulmans dans le jeu politique du pays. Cette importance dépendra également de la teneur des réformes constitutionnelles et de l'équilibre des pouvoirs entre la présidence, le pouvoir exécutif et législatif. La reformulation générale de la carte politique et partisane résultera également de la capacité du nouveau système partisan à attirer des bases sociales nouvelles, jusque là écartées de la vie

politique. La confirmation ou non de la disparition d'un parti de l'État et de l'administration sera également un élément fondamental de cette reformulation. Le PND, à cause de sa position de médiateur entre l'État et la société et de « distributeur » des biens divisibles de l'État, était la source principale de la faiblesse des partis de l'opposition égyptienne. La seule force qui le concurrençait était celle des Frères musulmans. Leur score électoral de 2005 en est l'indicateur principal, 88 sièges à l'Assemblée du Peuple (Ben Néfissa, Arafat, 2005). Ces derniers « disputaient » au PND pratiquement les mêmes bases électorales, les couches défavorisées de la population à partir de leur propre capacité distributive privée, liée à leurs services sociaux et de bienfaisance. Le corps électoral effectif ne dépassait pas les 7 ou 8 millions de personnes, alors que le corps électoral légal approche les 40 millions d'électeurs. L'abstentionnisme électoral égyptien était principalement relié à l'absence d'enjeux politiques des consultations électorales, à savoir la rotation du personnel dirigeant¹². Ce ne sera plus le cas si l'Égypte entame un véritable processus démocratique. Le déroulement du référendum controversé du 19 mars 2011 a montré une véritable aspiration des Égyptiens à la participation¹³. Près de 18 millions de personnes y ont participé.

Quels scores obtiendraient les Frères musulmans dans le cadre d'une participation électorale importante et d'élections véritablement concurrentielles ? Quels seront les choix électoraux de la jeunesse et de la « nouvelle classe moyenne » pour qui, manifestement, l'entrée en politique n'est pas liée à des questions de survie économique ? Quel est donc son poids sociologique en comparaison de l'immense majorité des électeurs appartenant aux couches sociales défavorisées ? De même, dans le cas de la remise en cause du parti de l'administration, qui a attiré vers lui la couche des « hommes d'affaires » en mal d'accès aux marchés de l'État, quel rôle jouera le secteur privé dans les différentes consultations électorales ? Est-ce

12. Le chiffre exact de la participation électorale effective durant le mandat de Moubarak est un sujet de controverse entre le ministère de l'Intérieur et l'opposition à cause du trucage des résultats.

13. La controverse a porté sur le fait que le référendum, en proposant des amendements à la constitution de 1971, a redonné vie à cette dernière. Les partisans du non au référendum souhaitaient la mise en place d'une assemblée constituante pour rédiger une nouvelle constitution.

que la démocratie remettra en cause le phénomène majeur du clientélisme politique et électoral ? C'est loin d'être évident (Briquet, Sawicki, 1998). Les questions sont plus nombreuses que les réponses et poser un scénario politique futur est d'un grand risque à l'heure actuelle. Mais ce qui est certain, c'est que le futur jeu politique, institutionnel et électoral devra compter non seulement avec le vote des électeurs égyptiens, mais également avec une opinion publique libérée des carcans de l'autoritarisme et reliée à ce qui a été dénommé dans l'introduction, une démocratie de la surveillance.

Société civile et espace public libéré

Le politologue égyptien Mustapha Kamel El Sayyid¹⁴ estime que l'importance de la révolution égyptienne est d'abord « culturelle ». Elle signifie la fin de la culture politique de la peur, de la soumission et de l'hypocrisie vis-à-vis des représentants du pouvoir.

Pour le psychiatre égyptien Chawki el Akaboui¹⁵, cette révolution exprime la révolte de la jeunesse contre la soumission à l'ordre patriarcal qui prône la soumission des enfants aux pères et aux leaders politiques. Cette analyse rejoint notamment celles de démographes, comme Philippe Fargues et Emanuel Todd, qui mettent l'accent sur les impacts sociaux et politiques des mutations démographiques de ces pays (Fargues, 2000 ; Courbage, Todd, 2007). Cette révolution a par ailleurs mis en exergue les dissensions entre les jeunes Frères musulmans et leur direction, ainsi qu'entre les jeunes coptes et l'Église (Tammam, Haenni, 2011). L'ordre patriarcal dont parle le psychiatre égyptien est également conforté par la « culture de la peur ». Sans le respect et la soumission au Père de la nation, pas de nation ni de société. La disparition des forces de police le 28 janvier au soir et la libération des prisonniers de droit commun a mis en exergue ce chantage politique. Mais pour le psychiatre égyptien Chawki el Akaboui, les termes de l'échange ou du chantage sont autrement plus profonds. Quand le ministère de l'Intérieur a disparu, il s'agissait de rappeler aux Égyptiens que le *prix*

de leur sécurité, c'est leur indignité et leur soumission. Soumettez-vous si vous voulez vivre dans la sécurité !

Mais ce chantage n'a pas marché. Il a même été contre-productif avec l'apparition quasi simultanée des comités populaires de défense des quartiers et ce, sans planification, sans injonctions et sans « structures » de préparation d'aucune sorte. Il s'agit là d'une expérience sociale et politique de la plus haute importance. Si la révolution égyptienne a été une expérience *pratique* de la souveraineté populaire qui a démis la tête d'un régime, les comités de défense des quartiers expriment une expérience *pratique* de la possibilité de vivre, de se protéger, de « faire société » en l'absence d'État. Il s'agit là d'une expérience-limite et limitée dans le temps, mais dont les significations politiques sont fondamentales. Elle exprime peut-être un moment extraordinaire de refondation de l'unité nationale et de remise en cause de l'atomisation et de la ségrégation sociale, politique et religieuse construites par l'autoritarisme entre les riches et les pauvres, les jeunes et les vieux, les hommes et les femmes, les coptes et les musulmans, les laïcs » et les religieux etc.

À partir de ce raisonnement, ne peut-on pas avancer l'idée que cette révolution est d'abord une révolution sociale qui a des liens avec le politique mais qui n'est pas *que* politique au sens étroit du terme. Les processus électoraux sont faits pour étouffer les révolutions, les « routiniser », les contrôler et diminuer leurs charges subversives. Leurs résultats sont encore plus incertains comme il a été dit plus haut. Et puis, que signifie aujourd'hui « la transition à la démocratie », à l'heure des « autoritarismes démocratiques et des démocraties autoritaires » et de l'hybridation du politique dont il est question dans l'introduction du numéro (Dabène, Geisser, Massardier, 2008 ; Camau, Massardier, 2009) ?

Si cette révolution n'est pas que politique, serait-elle une révolution *civile* ? Une des particularités de « ces 18 jours » est leur étrange ressemblance avec les révolutions des pays de l'Est à la fin de la décennie des années 1980, malgré évidemment leurs particularités. Il s'agit

14. *Al Chourouk* du 7 février 2011.

15. *Al Chourouk* du 7 février 2011.

d'une révolution pacifique mais menée dans un cadre international clairement opposé à la démocratisation des pays de la région. Ce n'était pas le cas pour les pays de l'Est.

Les expériences des pays de l'Est ont constitué l'une des bases « empiriques » à partir desquelles deux auteurs anglo-saxons, J. Cohen et A. Arato, ont proposé une refondation du concept de société civile (Cohen, 2001 ; Cohen, Arato, 1993).

La refondation qu'ils proposent du concept de société civile s'appuie, d'une part, sur les « révolutions douces » qui ont précipité la chute des pays de l'Est et, d'autre part, sur l'apparition des nouvelles modalités des mobilisations sociales dans les pays occidentaux, qualifiées de « nouveaux mouvements sociaux ». Par-delà la différence des contextes, ces deux auteurs notent qu'il existe plusieurs points communs entre ces phénomènes : ils ne sont pas analysables en termes de classes sociales ; ils ne visent pas la prise de pouvoir révolutionnaire ; ils ont intégré les valeurs du libéralisme politique et, enfin, il s'agit de mouvements qui se positionnent à la lisière des institutions et des organisations de la société politique que sont les partis politiques, les organisations de masses comme les grands syndicats et, enfin, les parlements et les administrations publiques. Ces mouvements ne cherchent ni la prise du pouvoir ni son exercice. Ils visent à *influencer* les politiques et les décisions publiques.

C'est à partir de là que nous posons l'hypothèse que cette révolution égyptienne est d'abord et avant tout une révolution civile, une révolution de la société civile de ce pays. L'existence de cette dernière a été pendant longtemps contestée par la recherche scientifique, à cause de la faiblesse de son autonomisation par rapport aux pouvoirs publics (Sayyed, 1995). Toutefois en Égypte, les signaux de son activation existent depuis l'année 2005 (Ben Néfissa, 2007). Cette révolution l'a révélée au grand jour.

La société civile est aujourd'hui une tentative pour trouver des solutions aux difficultés de *représenter* ce que Pierre Rosanvallon dénomme le « peuple introuvable » (1998).

Jacques Rancière rappelle qu'il n'y a pas, à proprement parler, de « gouvernement démocratique ». Les gouvernements s'exercent toujours de la minorité sur la majorité et la représentation est de plein droit une forme oligarchique (Rancière, 2005). Les travaux de Pierre Rosanvallon ont analysé les mutations politiques consécutives aux difficultés, impasses, insuffisances de la démocratie représentative. Il parle de la démocratie de la défiance et de la surveillance avec l'émergence des figures du peuple-surveillant, du peuple-veto et du peuple-juge comme compléments ou correctifs du peuple électeur (Rosanvallon, 2006).

L'Égypte est un pays qui, malgré l'autoritarisme politique, connaissait un espace public et un débat public animés par les journalistes, les intellectuels et les activistes politiques. Pendant longtemps, cet espace public a fonctionné comme une opération de neutralisation de l'espace social et comme une « condition de praticabilité de l'autorité » (Réynié, 1998, 2003). Ces dernières années, il s'est transformé et autonomisé à cause notamment du processus de démonopolisation du champ médiatique. Yves Gonzalez Quijano¹⁶ note ainsi qu'il n'y a jamais eu dans la région (arabe) d'interaction entre le champ politique, la population et le champ intellectuel. Au contraire, l'enfermement du culturel et sa soumission au politique ont été la norme. C'est cela, dit-il, qui est en train de changer, du fait notamment des médias. Un nouveau « marché » émerge, marginalise les élites mais crée d'autres formes de dialogue : les « producteurs de culture » vont pouvoir s'appuyer sur une opinion qui les relaie et avec laquelle ils échangent.

Un des résultats, peut-être le plus important, de la révolution égyptienne sera le déverrouillage du débat public autour des questions de base de la société égyptienne et de son avenir. Ces questions sont multiples : caractéristiques du régime politique et de l'équilibre des pouvoirs, rôle social de l'État, statut de l'armée, nature confessionnelle ou laïque de l'État, statut de la femme, des coptes etc.

Le débat public était auparavant biaisé par l'autoritarisme politique et la liberté de la parole était circonscrite aux élites cultivées

16. Entretien d'Yves Gonzales Quijano avec Gilles Paris in *Le Monde Hors Série*, « État du Golfe, La renaissance arabe », février-mars, 2009, pp. 68-70.

de la capitale proches des pouvoirs publics. Il semble que la révolution égyptienne aura pour impact principal la participation du plus grand nombre au débat et à l'espace public par la parole, la manifestation dans la rue et le mouvement social. Si ce pronostic se confirme, la révolution égyptienne aurait eu un double impact : faire émerger l'élément fondamental de la démocratie représentative, à savoir un

véritable corps électoral et, en même temps, un espace public libéré, comme correctif aux limites de la démocratie électorale. Il s'agit là d'un bien curieux phénomène, typique peut-être du temps accéléré de la mondialisation. Alors que l'Égypte n'a jamais véritablement expérimenté la démocratie représentative, la révolution égyptienne lui permettra peut-être de connaître la démocratie et son correctif.

BIBLIOGRAPHIE

- Abdelrahman A., 2007, « Regard sur la lutte démocratique dans l'année » [en arabe], *La Boussole*, Le Caire, n° 4, pp. 4-11.
- Acimandos T., 2011, « L'armée égyptienne », à paraître dans la revue *Défense et sécurité internationale*, avril.
- Ben Néfissa S., 2005, « Le déblocage du débat démocratique en Égypte, legs nassérien et poids du secteur privé », *Maghreb-Machrek*, n° 181, pp. 59-78.
- Ben Néfissa S., 2007, « The Reactivation of Arab Civil Societies and the Demand for Democracy » in F. Polet (dir.), *The State of Resistance, Popular Struggles in the Global South*, Londres, Zed Books.
- Ben Néfissa S., 2008, « Introduction au thème « Ça suffit ? », Le « haut » et le « bas » du politique en Égypte », *Politique africaine*, n° 108, pp. 5-24.
- Ben Néfissa S., 2010, « Verrouillage autoritaire et mutation générale des rapports entre l'État et la société en Égypte », *Confluence Méditerranée*, n° 75, pp. 137-150.
- Ben Néfissa S., Arafat A. A., 2005, *Vote et démocratie dans l'Égypte contemporaine*, Paris, Khar-tala/IRD, 279 p.
- Briquet J.-L., Sawicki F. (dir.), 1998, *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, PUF.
- Camau M., 2006, « L'exception autoritaire et l'improbable point d'Archimède de la politique dans le monde arabe » in Picard É. (dir.), *La politique dans le monde arabe*, Paris, Armand Colin, pp. 29-54.
- Camau M., Massardier G. (dir.), 2009, *Démocraties et autoritarismes. Fragmentation et hybridation des régimes*, Paris, Karthala, 372 p.
- Cohen J. (entretien), 2001, « Pour une démocratie en mouvement. Lectures critiques de la société civile », *Raisons politiques*, n° 3, août, pp. 139-160.
- Cohen J., Arato A., 1993, « Un nouveau modèle de société civile », *Les temps modernes*, n° 564.
- Courbage Y., Todd E., 2007, *Le rendez-vous des civilisations*, Paris, Le Seuil.
- Dabène O., Geisser V., Massardier G. (dir.), 2008, *Autoritarismes démocratiques et démocraties autoritaires*, Paris, La Découverte.
- Fargues P., 2000, *Génération arabes, L'alchimie du nombre*, Paris, Fayard.
- Réynié D., 1998, *Le triomphe de l'opinion publique. L'espace public français du XVI^e au XX^e siècle*, Paris, Odile Jacob, 358 p.
- Réynié D., 2003, « L'opinion publique comme ordre public démocratique » in Bréchon P. (dir.), *La gouvernance de l'opinion publique*, Paris, L'Harmattan, pp. 35-48.
- Rancière J., 2005, *La haine de la démocratie*, Paris, La Fabrique éditions, pp. 58-78.
- Rosanvallon P., 1998, *Le peuple introuvable*, Paris, Gallimard.
- Rosanvallon P., 2006, *La contre-démocratie, La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Le Seuil.
- Sayyed M. K. A., 1995, « A Civil Society in Egypt? » in Norton (dir.), *Civil Society in the Middle East*, Leiden Brill.
- Tammam H., Haenni P., 2009, « Les Frères musulmans égyptiens face à la question sociale : autopsie d'un malaise socio-théologique », *Ins-titut Religioscope*, Études et analyses n° 20.
- Tammam H., Haenni P., 2011, « Les religieux face à l'insurrection », *Religioscope*, 10 février.

SOCIAL PROTEST AND CIVIL REVOLUTION. POLITICAL TRANSFORMATION IN THE MEDITERRANEAN ARAB STATES

Amin Allal, Karine Bennafla – Are Protest Movements in Gafsa (Tunisia) and Sidi Ifni (Morocco) for State Involvement or Against the Political Order?

Protests are mainly organized by citizens' associations demanding public intervention in order to stimulate development and to guarantee the population's well-being in peripheral areas. As a result of a similar historicity of protest that characterizes both locations, the demands towards the state are formulated in an ambiguous way that blends a myth of rebellion against the central power with a discourse of resistance based on nationalism. The coalition leading the protests reinvents and puts on display a locally specific identity and uses a marginalization narrative that formulates demands in emotional and moral terms, depoliticizing the protest. The state response combines political repression and economic advantages.

Keywords : Gafsa, Sidi Ifni, social mobilization, State, development, group identity.

Antoine Dumont – From Redeyef to Nantes: Social Mobilization and International Migration

Social mobilization and international migration can be tightly linked through activist practices, as shown by the case of Redeyef, in the mining area of Gafsa (Tunisia). The social movement of 2008, calling for work and dignity, and its repression by the Tunisian State helped to reactivate the migration network towards Nantes (France), which has been the main place of settlement for migrants from Redeyef since the 1970s. The Tunisians who were already there have mobilized and created with various organizations an activist group supporting social struggles in Tunisia and illegal Tunisian immigrants in Nantes. These intertwined mobilizations, both within and outside Tunisia, highlight a process of internationalization of protest *through migration*.

Keywords : Migration, mobilization, activist practices, Redeyef, Tunisia, Nantes.

Marie-Noelle AbiYaghi, Myriam Catusse – “No to the Enterprise State, Yes to Welfare State”. Rationale and Constraints of Social Mobilizations in Post-War Lebanon.

Lebanese society is characterized by remarkable capacities for political mobilization; it displays nevertheless a particular scarcity in social protest. Since the end of the civil war (1990), movements have been organized against the anti-social consequences of the reconstruction policies but have seldom been successful. The social State remains embryonic, with minimal social rights provision, while the social gap is still widening. This article addresses this apparent paradox, examining the timidity of social policies and the limits within which today's most

emblematic mobilizations are being organized, specifically those of the transportation and public secondary education sectors.

Keywords : Lebanon, mobilizations, trade unionism, social rights, social State, education, transportation.

Marie Duboc – Workers' Protests in Egypt since 2004: Casualisation and Local Mobilisation in the Textile Sector

More than 1.7 million Egyptians have participated in labour protests since 2004 through strikes, sit-ins and other forms of protest. Focusing on the organisation of workers' strikes since 1952, this article analyses the political and economic context in which protests take place and its impact at the local level. Based on an ethnographic study conducted in two textile companies from the Nile Delta region – *Misr li-l-ghazi wa al-nasij* in Mahalla al-Kubra and Indorama in Shibin al-Kawm – I focus on the profile of strike leaders, social networks and organisations that enable mobilisation to take place and voice workers' grievances.

Keywords : Strikes, social movements, Egypt, networks, workers, casualisation.

Nathalie Bernard-Maugiron – New Strategies of Mobilization for Family Law Reform: the “Khul’ Law” in Egypt

Family law in the Arab world is characterized by such political and religious symbolism that the reference to religion has become a means of participation in public debate that cannot be ignored. No actor questions its predominance any more and even feminist organizations have finally come round to this discursive framework dominated by the quest of the “true meaning” of religious sources in personal status matters. Through the analysis of the drafting process of the “khul’ law” in Egypt in 2000 and the debates and mobilizations that surrounded its adoption, this paper will analyse tensions and points of contention within the Egyptian political scene and the significance of the religious reference, while questioning the role that legal norms imposed by the State can play in creating social change.

Keywords : Egypt, *shari’a*, *khul’*, mobilization, authoritarianism, family law.

Laure Guirguis – Contemporary Coptic Contests in Egypt

In this article I will study the changing features of contemporary Coptic activism in Egypt. I will stress the complex interaction between its two antagonistic tendencies, one communitarian, the other universalist. I will shed light on the national and transnational dynamics that stimulate the emergence of new kinds of mobilization as well as on the many ways in which the Egyptian regime reacts to such contests.

Keywords : Contests, mobilizations, Egypt, Copts, communitarianism, religious conversion, violence, authoritarianism.

Bouchra Sidi Hida – Collective Mobilisation in the Context of a Changing Morocco

Modernity in general and the political reforms initiated by Morocco in association with economic liberalisation have been accompanied by the emergence of new social actors. The latter make use of the contemporary means of Internet, Facebook, to create a virtual space of freedom

without boundaries, making for an innovative socialisation of collective mobilisation. They strive to convert conventions, customs and beliefs into more subjective rights and to this end have introduced new strategies and fresh activist repertoires onto the public stage. The phenomenon will be analysed here in keeping with a sociology of the subject as it represents an approach concerned with actors' interactions with others. This social relationship answers to a dynamic tension, responsible for permanent conflict, if not change itself. This contribution is based on observation, interviews and documentary analysis.

Keywords : Collective Mobilisation, Internet, Facebook, virtual/public space, Digital Activism, Morocco.

Sabine Planel – Social Movements and Immobility in the Hinterland of Tangier-Med. A Consequence of the Reform of the State

Social mobilisations are becoming increasingly frequent in the hinterland of the new Tangier-Med, port as a reaction to the abrupt transformation of the area. Local people are making use of new politically expedient structures provided by the reform of the State. As a consequence of their hybrid nature, these structures are malfunctioning and hindering social mobilisations. Local voices are weakened because of the strategic interest of the project, but most of all, because of the duality of the new rescaled State, which only functions in a top-down dynamic.

Keywords : Social movements, State rescaling, local governance, local powers, Tangier-Med, Morocco.

Michaël Béchir Ayari – From Misery to Dignity. The Tunisian Revolution of January 2011

The theory of "Revolutionary Voluntarism" which was very popular within leftist groups on a worldwide scale during the 1960s and 1970s, was undermined by the spontaneous character of the Tunisian revolution of January 2011. In the field of sociology of mobilizations, this idea takes the form of a theoretical focus on the role of organizations and their resources during the mobilization process. This notion is not instrumental in grasping the sudden politicization of the economic demands (bread, work) of the Tunisian "sub-proletariat". This "increase in generality" would undoubtedly have been impossible without a preliminary framing in terms of "the fight for dignity". This framing process, which was non-intentional, allowed the coalition of different social categories around a clear objective: the departure of President Ben Ali and the Trabelsi family. Finally, the Tunisian revolution shows the speed with which social suffering can be framed and thus become unbearable. Words are sometimes more effective in the process of mobilization than any kind of revolutionary "vanguard".

Keywords : Tunisian Revolution, Revolutionary Voluntarism, framing process, fight for dignity, mobilizations.

Larbi Chouikha, Éric Gobe – The Power of Civil Disobedience: Understanding the Failure of the Ben Ali Regime

The Tunisian protest movement that led to the fall of President Ben Ali is notable for its apparent lack of formal leadership. Of course, the national trade union confederation, the

UGTT (Tunisian General Labor Union), supported collective action once it had been launched by a young out-of-work generation and assumed a popular, non-partisan dimension mobilising all social categories. The UGTT was not however, the force behind the escalation of this event from a local conflict in Sidi Bouzid to an event of national significance. The protest movement became politicized and took on national significance largely as a result of amplification through information and communication technologies. We should not lose sight however, of the fact that the “success” of the popular uprising was due in many important ways to a “palace revolution” led by the army and supported by certain elements among the reigning oligarchs.

Keywords : Ben Ali, protest, revolution, social networks, collective action, UGTT, Tunisia.

Sarah Ben Néfissa – The 18 Days that Changed Egypt. Civil and Political Revolution

The paper examines the significance of the revolution without leadership that Egypt has just experienced. It outlines the importance of analyzing the 18 days of the uprising in the reformulation of the general relations between the State and society in Egypt since 2005, with in particular a process of increasing freedom for the media and a growing number of social protests. It analyzes the interplay of different actors in the uprising that led President Hosni Mubarak to resign. It questions the dominant political players of the future political process, the army and the Muslim Brotherhood, and finally it raises the hypothesis of the civil nature of the Egyptian revolution.

Keywords : Revolution, civil society, political, youth, media, Egypt.

11013543 - (I) - (0,9) - OSB 80° - BTT

Dépôt légal : avril 2011